

2024

# RAPPORT ANNUEL EAU & ASSAINISSEMENT



1 rue de Nogent

60290 LAIGNEVILLE

Tél. : 03 44 73 89 10

la  
**Vallée dorée**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS





1	PRÉAMBULE .....	14
	<b>PARTIE I : EAU .....</b>	<b>15</b>
1	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	16
1.1	COLLECTIVITÉ .....	16
1.2	ADMINISTRATIONS.....	17
1.3	NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	17
1.4	ORGANIGRAMME .....	18
1.5	PRESTATAIRE.....	19
1.6	<b>CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)</b> .....	<b>20</b>
2	<b>INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>21</b>
2.1	STATISTIQUES.....	21
2.1.1	Généralités .....	21
2.1.2	Consommations / facturations .....	22
2.1.3	Mensualisation des abonnés .....	27
2.1.4	<b>Portail « L' E.A.U. »</b> .....	<b>28</b>
2.2	VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS .....	33
2.3	RENDEMENT DU RÉSEAU .....	35
2.3.1	Résultats.....	35
2.3.2	Amélioration du rendement et recherches de fuite .....	37
2.3.3	Analyse réglementaire .....	38
2.4	VOLUMES ACHETÉS .....	39
2.4.1	Communauté de Communes du Clermontois .....	39
2.4.2	Agglomération Creil Sud Oise.....	39
2.5	FORAGES .....	40
2.5.1	Capacité de prélèvement .....	40
2.5.2	Descriptions des forages .....	40
2.5.3	Interventions majeures / travaux / études 2024 .....	42
2.5.4	Analyses .....	44
2.5.5	Temps de fonctionnement .....	46
2.5.6	Volumes et débits par forage .....	46
2.5.7	Volumes globaux des ressources propres.....	48
2.5.8	Volumes globaux avec les ressources extérieures .....	49
2.5.9	Energie .....	49
2.5.10	Hauteurs de nappe .....	51
2.5.11	Protection de la ressource .....	51
2.6	<b>TRAITEMENT DE L'EAU</b> .....	<b>57</b>
2.6.1	Description.....	57
2.6.2	Travaux / aménagements 2024 .....	57
2.7	RESERVOIRS.....	58
2.8	POSTES DE SURPRESSION.....	60
2.8.1	Demi-Lune à Labruyère .....	60
2.8.2	Rue de Nogent à Laigneville.....	60
2.8.3	Rue Paul Fort à Laigneville.....	60
2.8.4	Travaux / aménagements 2024 .....	61

2.9	<b>RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION</b>	61
2.9.1	Type de réseau	61
2.9.2	Linéaire de réseau d'eau potable	61
2.9.3	Travaux de renouvellement et de création de réseau 2024	64
2.9.4	Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	70
2.9.5	Nombre de branchements neufs ou refaits	73
2.9.6	Interventions sur les réseaux	77
2.9.7	Compteurs	82
2.9.8	Poteaux d'incendie, réserves incendie, bornes de puisage	89
2.9.1	Sectorisation	95
2.9.2	Procédures d'intervention sur amiante	99
2.9.3	Bilans des interventions	100
2.10	INTERVENTIONS EN ASTREINTE	104
2.11	ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES	106
2.11.1	Matériels	106
2.11.2	Véhicules	106
2.12	SIG	107
2.12.1	Logiciel SIG	107
2.12.2	Optimisation de traitement – Création de scripts	109
2.12.3	Transversalité du service SIG	109
2.12.4	Réponses aux DT-DICT-ATU	110
2.12.5	Avis réseaux eau potable et assainissement sur les dossiers d'urbanisme	110
2.13	BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE	111
2.13.1	Bilan 2024	111
2.13.2	Perspectives 2025	112
3	<b>QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE</b>	114
3.1	<b>ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION</b>	114
3.2	BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES	114
3.3	<b>QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ</b>	115
4	<b>RÉCLAMATIONS CLIENTS</b>	116
5	<b>BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION</b>	119
5.1	<b>CLASSES D'EAU</b>	119
5.1.1	Contexte et objectifs	119
5.1.2	Rôle de la CCLVD	119
5.1.3	Nombre de classes	119
5.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION	120
5.3	<b>SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU</b>	121
6	<b>INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>	122
6.1	<b>PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION</b>	122
6.1.1	Mode de tarification selon les types d'abonnés	122
6.1.2	Éléments constitutifs du prix de l'eau potable	122
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	125
6.2.1	Recettes d'exploitation	125
6.2.2	Dépenses d'exploitation	127
6.2.3	Dépenses d'investissement	131
6.3	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	132
7	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	135

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	136
1 PREAMBULE – TEXTE CADRE .....	137
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	137
2.1 COLLECTIVITÉ .....	137
2.2 ADMINISTRATIONS.....	138
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	139
2.4 ORGANIGRAMME .....	140
2.5 PRESTATAIRES .....	141
2.6 <b>CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)</b> .....	141
3 <b>INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b> .....	143
3.1 STATISTIQUES .....	143
3.1.1 Généralités .....	143
3.1.2 Consommations / facturations .....	144
3.1.3 Mensualisation des abonnés .....	149
3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS.....	150
3.2.1 Type de reseau et fonctionnement général.....	150
3.2.2 <b>Linéaire de réseau d'assainissement</b> .....	152
3.2.3 Travaux de renouvellement/rehabilitation et de création de réseau 2024 .....	153
3.2.4 Curage.....	163
3.2.5 Inspections télévisées (ITV).....	165
3.2.6 <b>Interventions sur les réseaux en journée et d'astreinte</b> .....	168
3.2.7 Contrôles de conformité.....	168
3.2.8 Conventions de rejet avec les industriels.....	173
3.2.9 Nombre de branchements neufs.....	175
3.2.10 <b>Zonage d'assainissement</b> .....	176
3.3 POSTES.....	179
3.3.1 Inventaire .....	179
3.3.2 Energie .....	180
3.3.3 Réactifs.....	180
3.3.4 Travaux / aménagements 2024 .....	181
3.3.5 Etude H <sub>2</sub> S.....	190
3.4 OUVRAGES ANNEXES .....	195
3.4.1 Inventaire .....	195
3.4.2 Travaux / aménagements 2024 .....	196
3.5 FOSSES / BASSINS.....	197
3.5.1 Rappel des compétences .....	197
3.5.2 <b>Campagne d'Entretien 2024</b> .....	197
3.5.3 Travaux / aménagements 2024 .....	198
3.6 <b>STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI</b> .....	200
3.6.1 Remarques préalables.....	200
3.6.2 Bilan hydraulique .....	201
3.6.3 <b>Bilan d'exploitation</b> .....	202
3.6.4 <b>RSDE (RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU)</b> .....	214
3.6.5 Conclusion .....	219
3.7 ACHATS DE GROS MATERIELS.....	219
3.8 SIG.....	219
3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT .....	220
3.9.1 Bilan 2024.....	220
3.9.2 Perspectives 2025 .....	221

4	DEMARCHE ISO 14001 .....	223
5	<b>MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC).....</b>	<b>223</b>
6	RÉCLAMATIONS CLIENTS .....	224
7	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION .....	226
7.1	<b>CLASSES D'EAU .....</b>	<b>226</b>
7.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION .....	226
8	<b>INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>230</b>
8.1	<b>PRIX DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>230</b>
8.2	<b>COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>231</b>
8.2.1	Bailleval, Cauffry, Labruyère (demi-lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne .....	231
8.2.2	Rosoy, Verderonne, HAMEAU DE L'ORDIBEE et Labruyère (bas) .....	231
8.3	COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT .....	233
8.3.1	Recettes d'exploitation .....	233
8.3.2	Dépenses d'exploitation .....	235
8.3.3	Dépenses d'investissement .....	240
8.4	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS .....	241
8.5	COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES .....	245
8.5.1	Recettes d'exploitation .....	245
8.5.2	Dépenses d'exploitation .....	246
8.5.3	Dépenses d'investissement .....	247
9	INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	247
<b>PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>		<b>248</b>
1	PREAMBULE .....	249
2	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ .....	250
2.1	COLLECTIVITÉ .....	250
2.2	ADMINISTRATIONS .....	251
2.3	NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ .....	251
2.4	ORGANIGRAMME .....	252
3	<b>INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>254</b>
3.1	PATRIMOINE DES INSTALLATIONS .....	254
3.1.1	Recensement .....	254
3.1.2	Type d'installation .....	255
3.2	REVISION PARTIELLE DU ZONAGE .....	255
3.3	CONTRÔLES DE CONFORMITE .....	256
3.4	ACHATS DES GROS MATERIELS .....	258
4	RÉCLAMATIONS CLIENTS .....	259
5	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION .....	259

6	<b>INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	259
6.1	<b>PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	259
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	260
6.2.1	Recettes d'exploitation	260
6.2.2	Dépenses d'exploitation	260
6.2.3	Dépenses d'investissement	261
7	INDICATEURS DE PERFORMANCE	261
	<b>ANNEXES</b>	<b>262</b>
8	<b>ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'ARS</b>	263
9	<b>ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN</b>	278
10	<b>ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES &amp; LE PROGRAMME D'ACTIONS</b>	279
11	ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE	283
12	ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	285
13	ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M3/AN	287
14	ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	288
15	<b>ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2024</b>	289
16	ANNEXE 9 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2024	315

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Territoire CCLVD .....	16
Figure 2 : Organigramme .....	18
Figure 3 : Direction de l'environnement .....	19
Figure 4 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2023 et 2024 .....	23
Figure 5 : Répartition de la consommation en 2024 .....	23
Figure 6 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011 .....	25
Figure 7 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2024 .....	26
Figure 8 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m <sup>3</sup> ) .....	26
Figure 9 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011 .....	27
Figure 10 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes en 2024 .....	28
Figure 11 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD .....	29
Figure 12 : Statistiques du portail L'EAU .....	31
Figure 13 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005 .....	34
Figure 14 : Evolution du rendement depuis 2012 .....	35
Figure 15 : Purge du réseau après la réparation d'une fuite sur réseau .....	36
Figure 16 : Matériel de recherche de fuite .....	37
Figure 17 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005 .....	38
Figure 18 : Catégorie de l'ILP .....	38
Figure 19 : Volumes achetés à l'ACSO en 2023 et 2024 .....	39
Figure 20 : F1 et F2bis .....	40
Figure 21 : F7 et F9 .....	40
Figure 22 : F10 .....	41
Figure 23 : F11 .....	41
Figure 24 : Renouvellement du filtre avant compteur du F10 (fourniture VEOLIA, pose REGIE) .....	43
Figure 25 : Renouvellement de la pompe du F9 (VEOLIA) .....	43
Figure 26 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2022 et en 2023 .....	46
Figure 27 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2022 et en 2023 .....	47
Figure 28 : Evolution des volumes des forages en 2023 et en 2024 .....	48
Figure 29 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2022 et en 2023 .....	49
Figure 30 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2023 et en 2024 .....	50
Figure 31 : Cône de rabattement de nappe .....	51
Figure 32 : Exemple de relevé sur le forage F7 .....	51
Figure 33 : Carte du périmètre de protection rapprochée .....	53
Figure 34 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée .....	54
Figure 35 : : Carte du périmètre de protection éloignée .....	56
Figure 36 : Usine de déferrisation .....	57
Figure 37 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m <sup>3</sup> ) .....	58
Figure 38 : Appareil de nettoyage des réservoirs .....	59
Figure 39 : Poste de surpression à Labruyère .....	60
Figure 40 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville .....	60
Figure 41 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville .....	61
Figure 42 : Répartition des matériaux .....	63
Figure 43 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010 .....	63
Figure 44 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011 .....	66
Figure 45 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable et création d'un maillage – Rue Carette à Cauffry (Régie CCLVD) .....	67
Figure 46 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Rue Dubuy Ragnet à Rantigny (Régie CCLVD) .....	67
Figure 47 : Renouvellement de la conduite d'eau potable – Rond-point Comasco à Liancourt (DEGAUCHY) .....	68
Figure 48 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Grande rue à Cauffry (Régie CCLVD) .....	68
Figure 49 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015 .....	69
Figure 50 : Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt .....	70
Figure 51 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO .....	71
Figure 52 : Tracé potentiel d'interconnexion .....	71
Figure 53 : Scan de la canalisation .....	72
Figure 54 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère .....	72
Figure 55 : Reprise des branchements - Rue Carette à Cauffry (Régie CCLVD) .....	76
Figure 56 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2024 .....	77

Figure 57 : Fuite sur conduite Rue de Villers à Monchy Saint Eloi (décembre 2024).....	80
Figure 58 : Fuite rue du Marais à Rosoy (janvier 2024) .....	80
Figure 59 : Fuite devant les réservoirs semi-enterrés (novembre 2024).....	81
Figure 60 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global .....	81
Figure 61 : Evolution depuis 2014 des fuites sur conduite par commune .....	82
Figure 62 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2025 .....	83
Figure 63 : Patrimoine et enjeux du marché .....	85
Figure 64 : Performances système de télérelève .....	86
Figure 65 : Répartition du renouvellement de poteaux d'incendie 2024 .....	91
Figure 66 : Poteau d'incendie LAI 63 renouvelé suite à sa percussio – Rue Victor Hugo à Laigneville (Régie CCLVD) .....	91
Figure 67 : Renouvellement du poteau d'incendie LIA 56 – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY).....	92
Figure 68 : Evolution depuis 2015 des poteaux d'incendie renouvelés par commune .....	92
Figure 69 : Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure à Mogneville .....	93
Figure 70 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard.....	93
Figure 71 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry .....	94
Figure 72 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt.....	94
Figure 73 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville .....	95
Figure 74 : S1 – Rue René Pasquier à Liancourt.....	96
Figure 75 : S2 – Rue de la gare à Monchy Saint Eloi.....	97
Figure 76 : S9 – Rue Victor Hugo à Laigneville .....	97
Figure 77 : S13 – Avenue du 11 novembre à Liancourt .....	98
Figure 78 : Vue du topkapi S14 Avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt .....	98
Figure 79 : Extrait du bilan excel topkapi .....	99
Figure 80 : Vue du topkapi du S2 Rue de la gare à Monchy Saint Eloi (fuite le 14/12/24) .....	99
Figure 81 : Mesures d'empoussièrement lors d'une intervention sur conduite en amiante ciment.....	100
Figure 82 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014 .....	102
Figure 83 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2024.....	103
Figure 84 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016 .....	103
Figure 85 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2024.....	104
Figure 86 : Nombre d'appels en astreinte depuis 2020 .....	106
Figure 87 : Infrastructure du SIG .....	109
Figure 88 : Nombre annuel de réponses aux DT-DICT-ATU depuis 2020.....	110
Figure 89 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis depuis 2020 .....	111
Figure 90 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD.....	117
Figure 91 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD .....	118
Figure 92 : Illustration d'animation .....	120
Figure 93 : Exemples de quelques communications Facebook.....	121
Figure 94 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation) .....	123
Figure 95 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT) .....	125
Figure 96 : Répartition des recettes par chapitre .....	127
Figure 97 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT).....	127
Figure 98 : Répartition des dépenses par chapitre.....	129
Figure 99 : Evolution de la masse salariale.....	130
Figure 100 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€).....	130
Figure 101 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT) .....	131
Figure 102 : Evolution de la dette .....	132
Figure 103 : Evolution du taux d'impayés .....	133
Figure 104 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes.....	135
Figure 105 : Territoire CCLVD .....	137
Figure 106 : Organigramme.....	140
Figure 107 : Direction de l'environnement.....	141
Figure 108 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2023 et 2024.....	145
Figure 109 : Répartition des volumes d'assainissement en 2024.....	146
Figure 110 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011.....	147
Figure 111 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2024 .....	148
Figure 112 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m <sup>3</sup> ) .....	148
Figure 113 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011 .....	149
Figure 114 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune en 2024 .....	150

Figure 115 : Territoire SITTEUR .....	151
Figure 116 : Extension du réseau d'eaux usées – Chemin du marais d'Uny à Rantigny (COLAS) .....	154
Figure 117 : Travaux de requalification – Rue de la République à Laigneville.....	154
Figure 118 : Chemisage des réseaux d'assainissement – Rue de la République à Laigneville (DEGAUCHY – TERELEP) .....	155
Figure 119 : Travaux de mise en séparatif – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY).....	156
Figure 120 : Travaux de requalification – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY).....	156
Figure 121 : Réseaux d'eaux usées du Parc Chedeville (COLAS).....	157
Figure 122 : Poste de relevage du parc Chedeville (SADE).....	157
Figure 123 : Pose de manchettes – Grande rue à Cauffry (DMVA – ARESO) .....	158
Figure 124 : Travaux ponctuels d'assainissement – Rue du Marais à Rosoy (DMVA) .....	158
Figure 125 : Travaux ponctuels d'assainissement – Rue de la Varenne à Mogneville (DMVA) .....	159
Figure 126 : Travaux ponctuels d'assainissement – Impasse du parc à Liancourt (DMVA).....	159
Figure 127 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011.....	160
Figure 128 : Extension du réseau d'eaux usées – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (DMVA) .....	160
Figure 129 : Réparation d'un avaloir – Rue de la liberté à Laigneville (DMVA).....	161
Figure 130 : Réparation de réseau – Route de Mouy à Cauffry (DMVA).....	161
Figure 131 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement).....	162
Figure 132 : Clapet anti-odeur sur avaloir – Rue Pasteur à Liancourt (DMVA).....	163
Figure 133 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2023 et 2024 .....	164
Figure 134 : Evolution du linéaire curé depuis 2015 .....	165
Figure 135 : Linéaire inspecté par commune en 2023 et 2024.....	166
Figure 136 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015 .....	167
Figure 137 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2014 .....	169
Figure 138 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016 .....	170
Figure 139 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt .....	170
Figure 140 : Répartition du nombre des contrôles 2024.....	172
Figure 141 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2024.....	172
Figure 142 : Evolution du type de contrôle depuis 2016.....	173
Figure 143 : Exemple de branchement réalisé par DMVA.....	176
Figure 144 : Cartographie du zonage des communes de Rosoy et Labryère .....	177
Figure 145 : Schéma de zonage.....	178
Figure 146 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2023 et 2024 .....	180
Figure 147 : Cuve de nutriox du PR « BEREGOVOY » à Liancourt (15 m <sup>3</sup> ).....	181
Figure 148 : Renouvellement de l'armoire électrique du PR « MOULIN » à Bailleval (VEOLIA).....	183
Figure 149 : Renouvellement de l'armoire électrique du PR « NOGENT » à Laigneville (VEOLIA) .....	183
Figure 150 : Renouvellement de l'armoire électrique du PR « THEBAULT » à Laigneville (VEOLIA).....	184
Figure 151 : Renouvellement de l'armoire électrique du PR « ISORE » à Bailleval (VEOLIA).....	184
Figure 152 : Renouvellement de trappes sur le PR « BEREGOVOY » à Liancourt (VEOLIA).....	185
Figure 153 : Renouvellement des 2 pompes sur le PR « VARENNE » à Mogneville (VEOLIA).....	185
Figure 154 : Renouvellement de la sonde de niveau du PR « VARENNE » à Mogneville (VEOLIA) .....	186
Figure 155 : Renouvellement de la sonde de niveau du PR « PASSERELLE » à Rantigny (VEOLIA) .....	186
Figure 156 : Renouvellement des 2 pompes du PR « UNY » à Rantigny (VEOLIA).....	187
Figure 157 : Renouvellement de la trappe d'accès au PR « PONCEAU » à Verderonne (VEOLIA) .....	187
Figure 158 : Installation de plots anti-stationnement sur le PR « MOUY » à Rantigny (DMVA) .....	188
Figure 159 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015 .....	188
Figure 160 : Architecture cible .....	189
Figure 161 : Piliers de l'audit .....	189
Figure 162 : Illustrations de l'H <sub>2</sub> S.....	190
Figure 163 : Architecture des postes de la CCLVD .....	191
Figure 164 : Liste des postes à équiper par priorité .....	192
Figure 165 : Traitement anti H <sub>2</sub> S du PR BEREGOVOY à Liancourt .....	193
Figure 166 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville .....	193
Figure 167 : Traitement anti H <sub>2</sub> S du PR MARAIS à Labryère.....	194
Figure 168 : Traitement anti H <sub>2</sub> S du PR PONCEAU à Verderonne .....	194
Figure 169 : Renouvellement de la sonde du DO « MAPA » à Liancourt (VEOLIA) .....	196
Figure 170 : Renouvellement de la sonde du DO « COMASCO » à Liancourt (VEOLIA) .....	197
Figure 171 : Fossé ZA des Cailloux à Laigneville (Services Techniques CCLVD).....	198

Figure 172 : Fossé ZA des Cailloux à Laigneville (DMVA) .....	199
Figure 173 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi .....	200
Figure 174 : Volumes et débits en 2023 .....	201
Figure 175 : Volumes et débits en 2024 .....	201
Figure 176 : Graphiques des charges entrantes .....	202
Figure 177 : Evolution des volumes reçus depuis 2014 .....	203
Figure 178 : Evolution des paramètres depuis 2017 .....	205
Figure 179 : Evolution des rendements depuis 2017 .....	206
Figure 180 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015 .....	208
Figure 181 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2023 .....	208
Figure 182 : Renouvellement de l'automate du dégrilleur (VEOLIA) .....	210
Figure 183 : Portillon d'accès aux canaux de dégrillage (VEOLIA) .....	210
Figure 184 : Renouvellement de l'agitateur (VEOLIA).....	211
Figure 185 : Maintenance de la pompe gaveuse (VEOLIA) .....	211
Figure 186 : Renouvellement de plusieurs trappes (VEOLIA) .....	212
Figure 187 : Réparation auge et vis du classificateur (VEOLIA).....	212
Figure 188 : Révision des centrifugeuses (VEOLIA) .....	213
Figure 189 : Renouvellement du surpresseur d'air du biomaster (traitement des graisses) et création d'une réhausse et couverture pour le préleveur (VEOLIA).....	213
Figure 190 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015 .....	214
Figure 191 : Liste des substances significatives retrouvées en 2018-2019 .....	214
Figure 192 : Identification des domaines d'activité des substances significatives.....	215
Figure 193 : Découpage des étapes du diagnostic amont .....	216
Figure 194 : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonylphénols .....	217
Figure 195 : Déploiement d'un groupe électrogène sur le PR « PYRAMIDE » à Liancourt.....	223
Figure 196 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD .....	225
Figure 197 : Exemple de communication Facebook.....	226
Figure 198 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation) .....	230
Figure 199 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT) .....	233
Figure 200 : Répartition des recettes d'exploitation .....	235
Figure 201 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT).....	235
Figure 202 : Répartition des dépenses d'exploitation.....	237
Figure 203 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur.....	239
Figure 204 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT) .....	240
Figure 205 : Etat de la dette .....	241
Figure 206 : Etat de la dette .....	242
Figure 207 : Evolution du taux d'impayés .....	243
Figure 208 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes.....	244
Figure 209 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC) .....	246
Figure 210 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC).....	247
Figure 211 : Territoire CCLVD .....	250
Figure 212 : Organigramme.....	252
Figure 213 : Direction de l'environnement.....	253
Figure 214 : Organigramme.....	253
Figure 215 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD .....	254
Figure 216 : Exemple d'une installation type ANC .....	255
Figure 217 : Guide ANC de la CCLVD.....	258
Figure 218 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation) .....	259

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable .....	21
Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune .....	22
Tableau 3 : Nombre d'abonnés.....	24
Tableau 4 : Statistiques 2024 du portail l'E.A.U. ....	30
Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU.....	31
Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés .....	33
Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012.....	35
Tableau 8 : Volumes déduits du rendement.....	36
Tableau 9 : Tableau récapitulatif.....	42
Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2024.....	42
Tableau 11 : Résultats des analyses de fer .....	44
Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse.....	44
Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité.....	45
Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate.....	45
Tableau 15 : Volumes par forages.....	47
Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres.....	48
Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh).....	50
Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC .....	55
Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2024 .....	57
Tableau 20 : Inventaire des réservoirs.....	58
Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2024.....	59
Tableau 22 : Linéaire de réseaux d'eau potable .....	62
Tableau 23 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune.....	62
Tableau 24 : Linéaire créé ou renouvelé.....	65
Tableau 25 : Tableau récapitulatif des principaux investissements .....	69
Tableau 26 : Nombre de branchements neufs ou refaits.....	74
Tableau 27 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013.....	75
Tableau 28 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD .....	78
Tableau 29 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte) .....	79
Tableau 30 : Age des compteurs par commune.....	83
Tableau 31 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000 .....	83
Tableau 32 : Liste des récepteurs de télérelève.....	88
Tableau 33 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves.....	89
Tableau 34 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2024.....	90
Tableau 35 : Liste des sectorisations.....	96
Tableau 36 : Répartition du type d'intervention .....	101
Tableau 37 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte .....	105
Tableau 38 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France ».....	108
Tableau 39 : Analyses bactériologiques .....	114
Tableau 40 : Analyses chimiques .....	114
Tableau 41 : Nombre de réclamation par commune .....	116
Tableau 42 : Nombre de dossiers fuite .....	117
Tableau 43 : Coût des visites .....	119
Tableau 44 : Evolution des recettes par chapitre .....	125
Tableau 45 : Evolution des dépenses par chapitre .....	128
Tableau 46 : Analyse budgétaire CA Eau 2024 .....	131
Tableau 47 : Montant des annuités.....	132
Tableau 48 : Généralités de données assainissement.....	143
Tableau 49 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune .....	144
Tableau 50 : Nombre d'abonnés.....	147
Tableau 51 : Linéaire des réseaux d'assainissement.....	152
Tableau 52 : Linéaire créée ou renouvelé.....	153
Tableau 53 : Tableau récapitulatif des principaux investissements .....	162
Tableau 54 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV) .....	164
Tableau 55 : Linéaire annuel curé .....	164
Tableau 56 : Linéaire annuel inspecté par commune.....	166

Tableau 57 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014 .....	167
Tableau 58 : Nombre de contrôles de conformité par commune .....	169
Tableau 59 : Nombre de contre-visites par commune .....	171
Tableau 60 : Nombre de branchements neufs par commune .....	175
Tableau 61 : Inventaire des postes par commune .....	179
Tableau 62 : Consommation énergétique des postes .....	180
Tableau 63 : Consommation des réactifs sur les postes .....	180
Tableau 64 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2024 .....	182
Tableau 65 : Inventaire des ouvrages annexes .....	195
Tableau 66 : Charges entrantes sur la STEP .....	202
Tableau 67 : Principaux volumes .....	203
Tableau 68 : Normes de rejet .....	204
Tableau 69 : Concentrations de rejet .....	204
Tableau 70 : Rendement .....	205
Tableau 71 : Quantité de boues produites .....	206
Tableau 72 : Production des sables et des refus de dégrillage .....	206
Tableau 73 : Consommation de réactifs .....	207
Tableau 74 : Consommation énergétique mensuelle .....	207
Tableau 75 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2024 .....	209
Tableau 76 : Tableau de synthèse du plan d'actions .....	218
Tableau 77 : Liste des substances retrouvées sur la step en 2023-2024 .....	219
Tableau 78 : Nombre de réclamations par commune .....	225
Tableau 79 : Prix de l'assainissement reversé par la CCLVD au délégataire pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy et Verderonne et Hameau de l'Ordibée .....	231
Tableau 80 : Prix de l'assainissement reversé par la CCLVD au délégataire pour le traitement des eaux usées d'une partie de Labruyère .....	232
Tableau 81 : Recettes d'exploitation .....	234
Tableau 82 : Dépenses d'exploitation .....	236
Tableau 83 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2024 .....	239
Tableau 84 : Montant des annuités .....	241
Tableau 85 : Recette de fonctionnement .....	245
Tableau 86 : Dépenses d'exploitation .....	246
Tableau 87 : Recensement des installations .....	254
Tableau 88 : Nombre de contrôles ANC réalisés .....	256
Tableau 89 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC .....	257
Tableau 90 : Recettes d'exploitation .....	260
Tableau 91 : Dépense d'exploitation .....	261

## 1 PRÉAMBULE

Le décret du 6 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12/07/2010 et la loi n°2016-1087 du 08/08/2016 article 31 **portant engagement national pour l'environnement**, a institué un rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n°2007-675 du 2 mai introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce décret a été mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport annuel doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Dans le cas où les Communes ont transféré leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement à une structure de coopération intercommunale, comme la *communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée*, le Président de la Communauté de Communes établit un rapport que chaque Maire doit compléter le cas échéant et présenter à son Conseil Municipal. Ce rapport est mis à la disposition du public. Le public en est avisé par voie d'affichage pendant au moins un mois.

La distribution d'une eau potable de qualité constante et le traitement des effluents pour protéger la santé publique et le milieu naturel nécessitent des investissements et des frais d'exploitation importants. Ce rapport a pour but d'informer les élus et le public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les efforts d'assainissement consentis par la collectivité et qui justifient, en dernière analyse, le prix payé par les consommateurs.

Ce rapport comporte, en outre, la présentation d'une facture calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE. Cette présentation décompose la facture entre les éléments constitutifs du prix et fait apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Il devra être présenté par le Président **dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice au Conseil** Communautaire puis par les maires des communes constituant la Communauté de Communes à leurs conseils municipaux respectifs avant fin décembre 2025.

## *PARTIE I : EAU*

# 1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

## 1.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée  
1 rue de Nogent  
60 290 LAIGNEVILLE  
Tel : 03.44.73.89.10



Figure 1 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2024 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOICHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et d'une manière générale la thématique du développement durable.**

**Lors du conseil communautaire du 12/12/2022, il a été décidé la création d'un groupe de travail spécifique pour le PCAET composé du Président et des 9 Vice-Présidents et d'un membre par commune sur proposition des Maires. Il est animé par M. Patrick DAVENNE.**

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF, **remplacé en cours d'année par M. Romuald GERARD**
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

Membres du groupe de travail PCAET :

- LABRUYERE : M. CROISILLE
- BAILLEVAL : M. Romuald GERARD, M. Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Mme Virginie GARNIER
- LAIGNEVILLE : M. Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Mme Laetitia COQUELLE, M. Roger MENN
- MOGNEVILLE : M. Thierry BONNEAUD, M. Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON, M. Alain BOUCHER
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE, M. DELION
- ROSOY : M. LAFITTE
- VERDERONNE : M. LEPORI

En 2024, la commission « environnement » **s'est réunie** 1 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement (et 2 fois pour la thématique déchets) :

- Le 28/08/2024 : présentation du rapport annuel DEA 2023

## 1.2 ADMINISTRATIONS

ARS - BEAUVAIS  
Mme THIBERT  
Tel : 03.44.06.48.61

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE  
M. BEAUVAIS  
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS  
Mme HARTER  
Tel : 03.44.06.50.58

## 1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La distribution d'eau potable, le relevé des consommations et la facturation sont assurés en régie.



Le service « facturation de l'eau » initialement rattaché au pôle finances a été rattaché au pôle eau et assainissement.

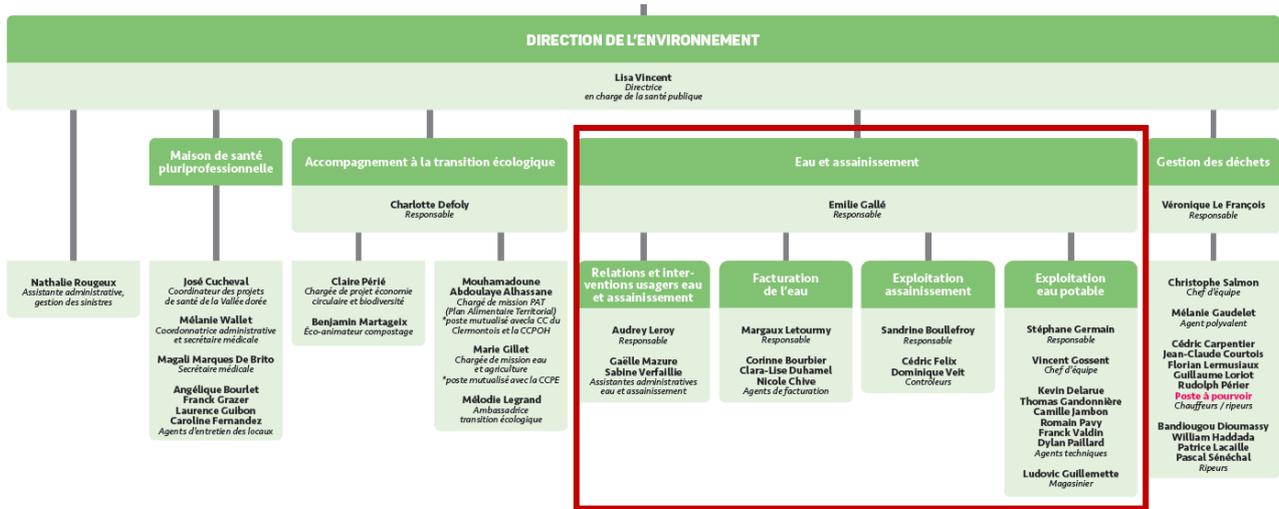


Figure 3 : Direction de l'environnement

L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteau d'incendie...) sont réalisés en régie.

L'équipe de la régie en 2024 était composée de 8 personnes (9 en 2024) :

- 1 responsable exploitation réseaux
- 1 chef d'équipes
- 5 agents de réseaux
- 1 magasinier

L'effectif 2024 reste toujours moindre par rapport à 2020 (9 personnes en 2024, 9 en 2023, 8 personnes en 2022, 8,5 personnes en 2021 et 10 personnes en 2020). En effet, les départs d'agent sur ces dernières années n'ont pas été tous remplacés ce qui est lié à des difficultés de recrutement.

En incluant les services administratifs, facturation et supports, le DEA est constitué de 18 personnes en 2024 (14,5 personnes en 2023 hors service facturation). Depuis le 01/04/2024, les services facturation et relations / interventions usagers sont sous la responsabilité du service Eau et Assainissement.

## 1.5 PRESTATAIRE

La production et le traitement d'eau potable sont assurés en prestation de services par :

VEOLIA EAU  
1 rue du Thérain  
60000 BEAUVAIS

## 1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Afin de sécuriser les installations de production d'eau potable, un nouveau contrat a été créé et passé au 18 août 2016 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) et au 19 septembre 2016 (tranche optionnelle n°2) avec VEOLIA EAU pour **une durée d'un an renouvelable 1** fois.

Le marché a pour objet l'assistance/l'exploitation des puits de pompage, l'usine de déferrisation, les réservoirs ainsi que les postes de surpression de la CCLVD.

Ce marché a été renouvelé en 2019 puis de nouveau en 2024 avec le prestataire VEOLIA pour un montant forfaitaire annuel de 112.111,44 € HT/an, et des prestations sur bons de commande selon les besoins. Il inclut **désormais l'entretien et la maintenance de la sectorisation.**

La durée de ce nouveau marché est de 2 ans ferme. Il est reconductible 3 fois une année supplémentaire (soit une durée de 5 ans maximum) à compter du 01/07/2024.

## 2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 2.1 STATISTIQUES

#### 2.1.1 GENERALITES

	2023	2024
<b>Nombre d'habitants</b>	24.236 habitants (Données INSEE 2023)	24.218 habitants (Données INSEE 2024)
<b>Nombre d'abonnés eau potable</b>	9.967 abonnés (y compris industriels) (+ 0,7 %/2022)	10 007 abonnés (y compris industriels) (+ 0,4 %/2023)
<b>Nombre d'abonnés mensualisés eau potable</b>	5.093 abonnés soit 51.1 % + 0,99%/2022	5.200 abonnés soit 52,0 % + 2,1 %/2023
Volumes facturés abonnés domestiques	737.479 m <sup>3</sup> - 9 %/2022	751.158 m <sup>3</sup> + 1,9 %/2023
Volumes facturés Gros consommateurs	248.301 m <sup>3</sup> + 16,5 %/2022	205.291 m <sup>3</sup> - 17,3 %/2023
Volumes facturés Communaux	14.346 m <sup>3</sup> - 20,2 %/2022	17.751 m <sup>3</sup> + 23,7 %/2023
Volumes Totaux	1.000.126 m <sup>3</sup> - 4,3 %/2022	974.200 m <sup>3</sup> - 2,6 %/2023

Tableau 1 : **Généralités de données sur l'eau potable**

Les volumes facturés sont en baisse par rapport à 2023 principalement en raison d'une baisse des volumes des gros consommateurs. Cela peut être lié à la tarification progressive, l'évolution est à suivre sur 2025.

## 2.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

### 2.1.2.1 Consommations

Communes	2023				2024			
	Domestiques Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Industriels Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Communaux Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Volumes totaux (m <sup>3</sup> )	Domestiques Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Industriels Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Communaux Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Volumes totaux (m <sup>3</sup> )
Bailleval	49.572 (- 15,7 %/2022)	573 (- 1,2 %/2022)	835 (- 22,5 %/2022)	50.980 (- 15,7 %/2022)	50 986 + 2,9 %/2023)	714 + 24,5 %/2023)	958 (+ 14,8 %/2023)	52 658 (+ 3,3 %/2023)
Cauffry	83.761 (- 5,8 %/2022)	18.588 (+ 54,9 %/2022)	1.124 (- 21,1 %/2022)	103.473 (+ 1,1 %/2022)	82.144 (- 1,9 %/2023)	11.875 (- 36,1 %/2023)	1.060 (- 5,7 %/2023)	95.079 (- 8,1 %/2023)
Labruyère	17.115 (- 11,7 %/2022)	19.708 (- 23,8 %/2022)	53 (- 37,6 %/2022)	36.876 (- 18,7 %/2022)	16.972 (- 0,8 %/2023)	22.025 (+ 11,8 %/2023)	54 (+ 1,9 %/2023)	39.051 (+ 5,9 %/2023)
Laigneville	159.087 (- 9,8 %/2022)	24.948 (+ 20,8 %/2022)	3.343 (- 15,3 %/2022)	187.378 (- 6,8 %/2022)	167.409 (+ 5,2 %/2023)	16.535 (- 33,7 %/2023)	3.781 (+ 13,1 %/2023)	187.725 (+ 0,2 %/2023)
Liancourt	201.025 (- 4,5 %/2022)	112.097 (+ 7,2 %/2022)	5.804 (- 6,6 %/2022)	318.926 (- 0,8 %/2022)	195.688 (- 2,7 %/2023)	109.396 (- 2,4 %/2023)	9.235 (+ 59,1 %/2023)	314.320 (- 1,4 %/2023)
Mogneville	45.193 (- 7,7 %/2022)	298 (- 33 %/2022)	665 (- 68,2 %/2022)	46.156 (- 10,3 %/2022)	45.732 (+ 1,2 %/2023)	427 (+ 43,2 %/2022)	535 (- 19,6 %/2023)	46.693 (+ 1,2 %/2023)
Monchy Saint Eloi	59.837 (- 11,1 %/2022)	14.562 (+ 16,6 %/2022)	964 (- 31,7 %/2022)	75.363 (- 7,2 %/2022)	63.105 (+ 5,5 %/2023)	11.182 (- 23,2 %/2023)	842 (- 12,6 %/2023)	75.129 (- 0,3 %/2023)
Rantigny	79.932 (- 13,4 %/2022)	49.210 (+ 67,4 %/2022)	1.404 (- 10 %/2022)	130.546 (+ 5,9 %/2022)	87.292 (+ 9,2 %/2023)	28.061 (- 43 %/2023)	1.129 (- 19,6 %/2023)	116.481 (- 10,8 %/2023)
Rosoy	20.827 (- 14,1 %/2022)	Sans objet	98 (+ 12,6 %/2022)	20.925 (- 14 %/2022)	21.083 (+ 1,2 %/2023)	Sans objet	102 (+ 4,3 %/2023)	21.185 (+ 1,2 %/2023)
Verderonne	21.130 (- 10,6 %/2022)	Sans objet	56 (- 28,2 %/2022)	21.186 (- 10,7 %/2022)	20.748 (- 1,8 %/2023)	Sans objet	54 (- 3,2 %/2023)	20.802 (- 1,8 %/2023)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	8.317 (- 17,6 %/2022)	Sans objet	8.317 (- 17,6 %/2022)	Sans objet	5.076 (- 39 %/2023)	Sans objet	5.076 (- 39 %/2023)
Total	737.479 m <sup>3</sup> (- 9 %/2022)	248.301 m <sup>3</sup> (+ 14,9 %/2022)	14.346 m <sup>3</sup> (- 20,2 %/2022)	1.000.126 m <sup>3</sup> (- 4,3 %/2022)	751.158 m <sup>3</sup> (+1,9 %/2023)	205.291 m <sup>3</sup> (- 17,3 %/2023)	17.751 m <sup>3</sup> (+ 23,7 %/2023)	974.200 m <sup>3</sup> (- 2,6 %/2023)

Tableau 2 : **Données de consommation d'eau potable** par commune



Les consommations des gros consommateurs ont baissé sur Cauffry (notamment FIGA), Laigneville (notamment LINAMAR), Monchy-Saint-Eloi, Rantigny (ETEX) et Angicourt (camping la Faloise).



Les consommations domestiques ont légèrement augmenté. On observe également une hausse de volumes chez les gros consommateurs de la commune de Labruyère (principalement hausse de la consommation de Doumer).

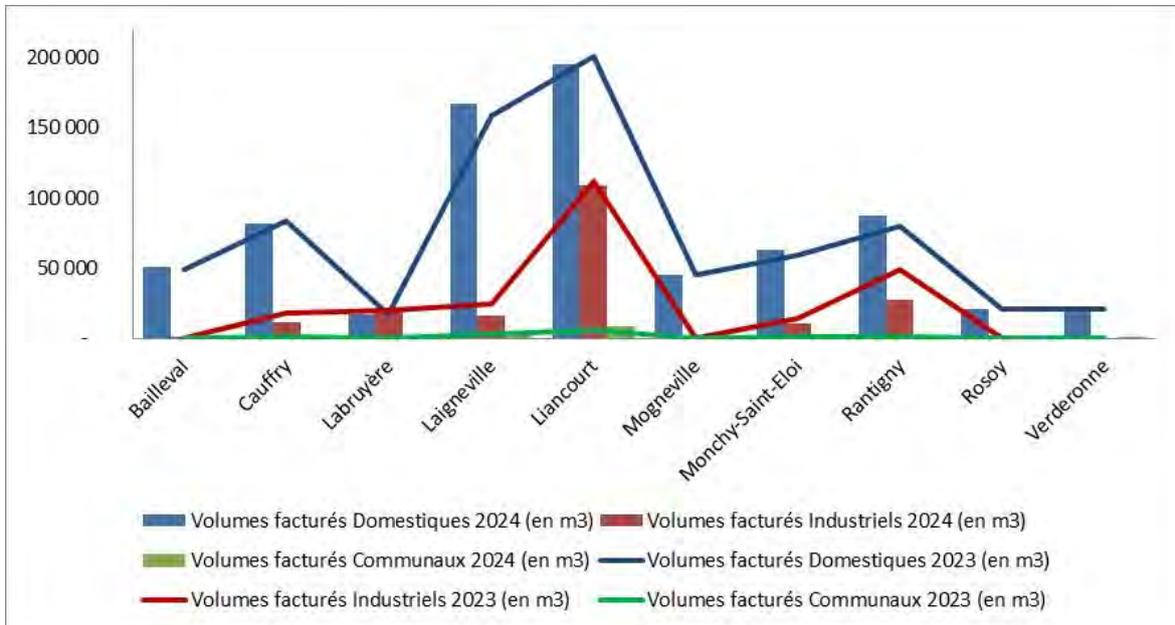


Figure 4 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2023 et 2024

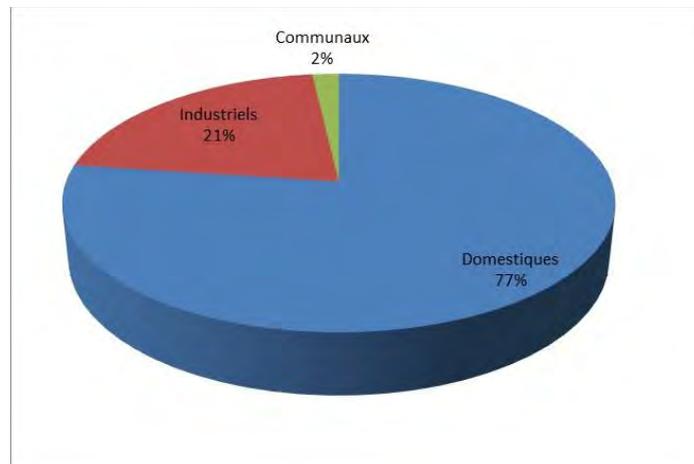


Figure 5 : Répartition de la consommation en 2024

La répartition des consommations a très peu évolué en 2024 par rapport à 2023 :

- 77% en 2024 contre 74% en 2023 liés aux domestiques,
- 21 % en 2024 contre 25 % en 2023 liés aux gros consommateurs,
- 2% en 2024 contre 1% en 2023 liés aux bâtiments communaux.

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation liée aux gros consommateurs (industriels mais également administrations) a une forte influence.

### 2.1.2.2 Abonnés

	2023	2024
Bailleval	661 (+1,5 %/2022)	666 (+0,8 %/2023)
Cauffry	1.037 (- 0,7 %/2022)	1.042 (+ 0,5 %/2023)
Labruyère	238 (+ 0,4 %/2022)	236 (- 0,8 %/2023)
Laigneville	2.087 (+0,7 %/2022)	2.094 (+ 0,3 %/2023)
Liancourt	2.565 (+ 1,1 %/2022)	2.564 (0 %/2023)
Mogneville	603 (- 0,2 %/2022)	608 (+ 0,8 %/2023)
Monchy Saint Eloi	789 (- 0,4 %/2022)	788 (- 0,1 %/2023)
Rantigny	1.197 (+0,2 %/2022)	1.211 (+1,2 %/2023)
Rosoy	261 (- 0,4 %/2022)	261 (0 %/2023)
Verderonne	285 (+2,9 %/2022)	284 (- 0,4 %/2023)
Industriels	244 (+ 8,4 %/2022)	253 (+ 3,7 %/2023)
Total	9.967 (+ 0,7 %/2022)	10.007 (+ 0,4 %/2023)

Tableau 3 : **Nombre d'abonnés**

Par rapport à 2023, le nombre d'abonnés a légèrement augmenté. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » puisque comme en 2023, la mise à jour de la base de données s'est poursuivie : lorsqu'un usager dispose d'un numéro SIREN, il est catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment.

### 2.1.2.3 Consommations / Abonnés

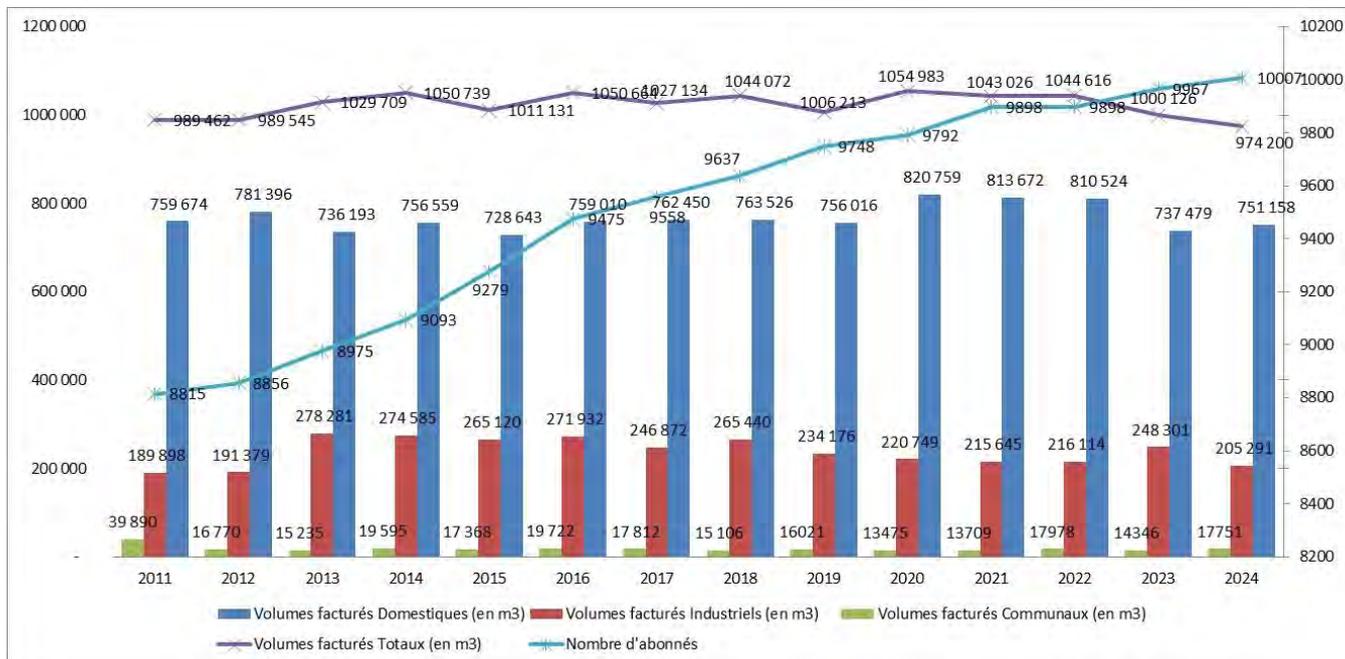


Figure 6 : **Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés** depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2024 a baissé (- 2,6%/2023).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter **directement les recettes de fonctionnement**. **L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique**, une baisse des volumes domestiques facturés est observée **jusqu'en 2023**, alors que le **nombre d'abonnés est en hausse constante** (sauf sur 2022 où il est stable). Sur 2024, la consommation domestique augmente légèrement. La consommation 2024 est la plus faible de ces 15 dernières années. Concernant les volumes « industriels » cela reste variable selon les années mais la tendance est à la **baisse ce qui peut s'expliquer par la mise en place de la tarification progressive**. Cette tendance est à suivre **dans les années qui viennent dans le cadre de la mise en place d'une tarification progressive**. Pour rappel, la Communauté de communes a travaillé en 2023 **sur la mise en place d'une tarification progressive** en vigueur depuis le 01/01/2024 **dont l'objectif est la baisse des volumes consommés de 10 % en moyenne**.

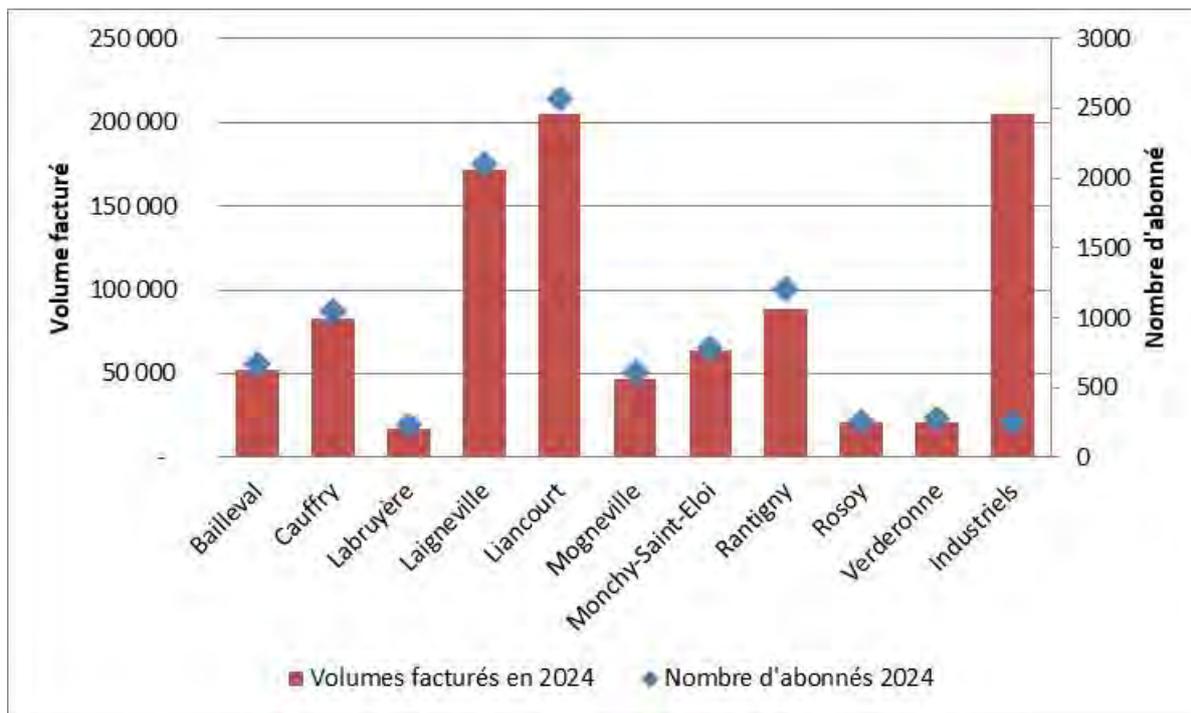


Figure 7 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2024

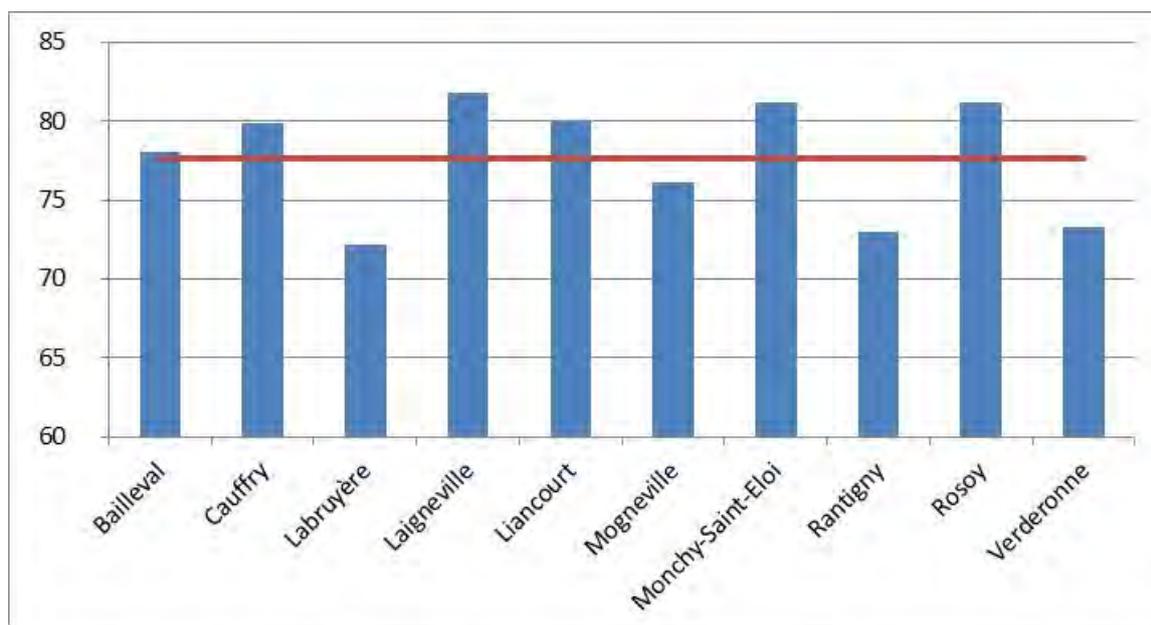


Figure 8 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 72 m³/an/abonné (Labruyère) et 82 m³/an/abonné (Laigneville). La moyenne sur le territoire est de 78 m³/an/abonné (en hausse par rapport à 2023, + 2 m³/an/abonné), soit 95 l/j/hab. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de 120 l/j/hab et de l'ordre de 120 m³/an/foyer. Une étude plus fine de croisement des données INSEE et de consommations a été faite en 2023.

Les typologies de consommation sont les suivantes :

Usager type		Nb de points	Volume 2022
Ménage en maison individualisé de 1 pers.		1 387	45
Ménage en maison individualisé de 2 pers.		2 415	75
Commerce		195	120
Ménage en maison individualisé de 6 pers.		161	155

On retrouve donc pour un foyer de 2 personnes une consommation annuelle de l'ordre de 75 m<sup>3</sup> ce qui est proche de la moyenne évoquée dans la figure 7.

### 2.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés en 2024 est de 52 % contre 51,1% en 2023.

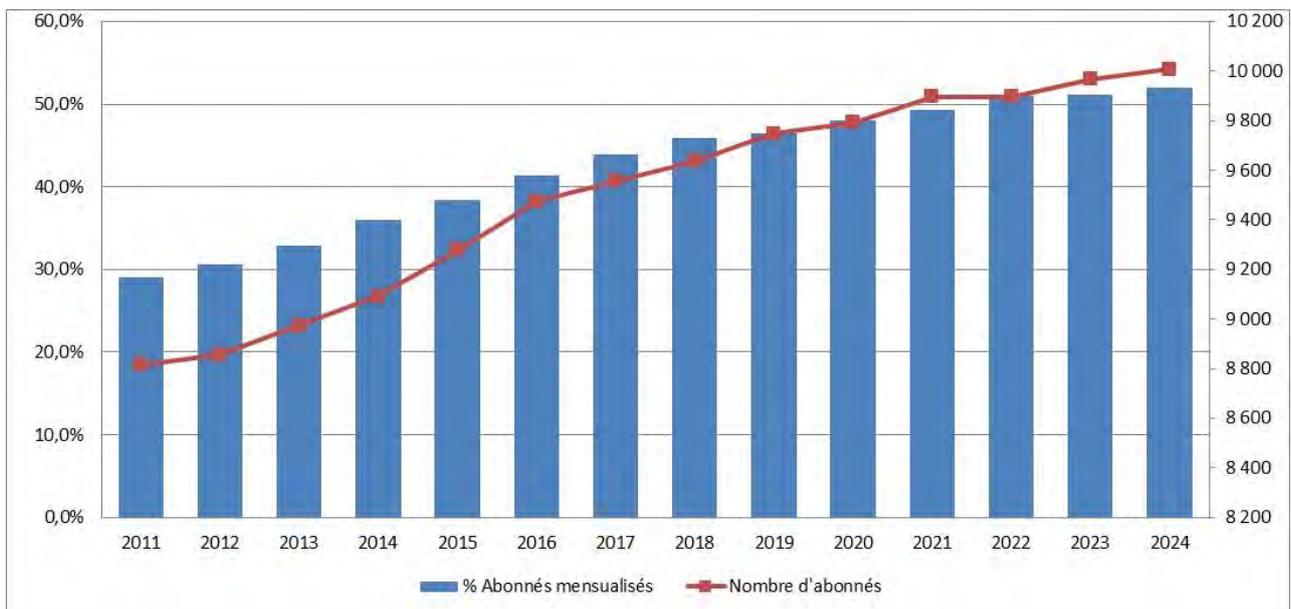


Figure 9 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, majoritairement au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 1.033 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 62.3% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

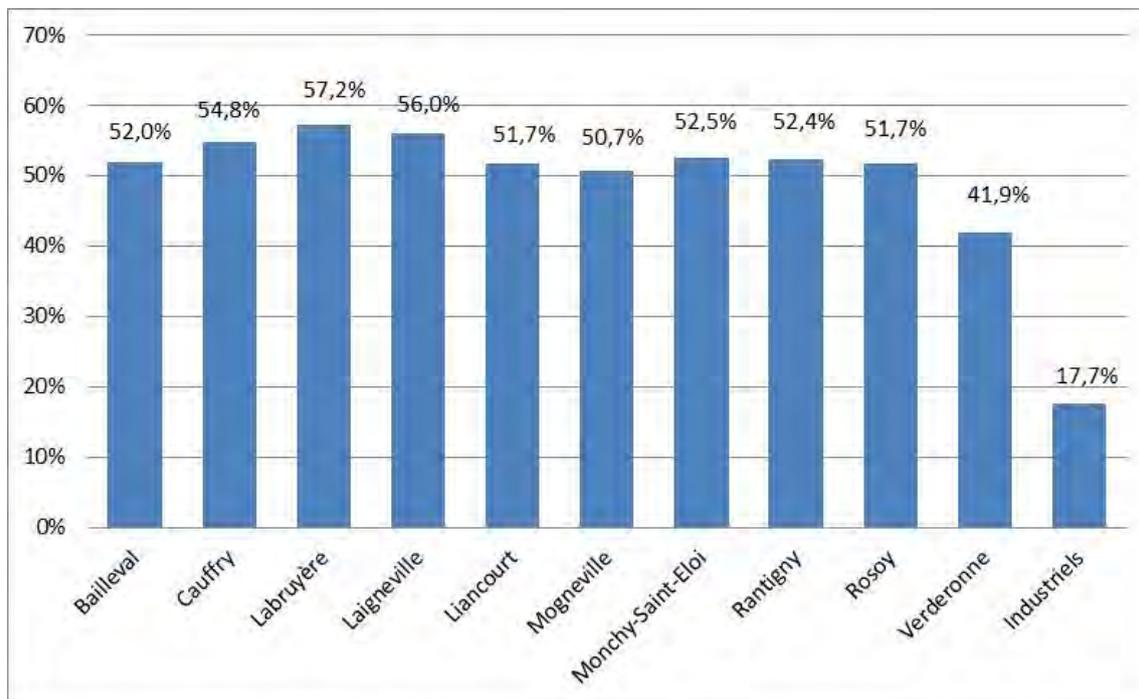


Figure 10 : **Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes en 2024**

La commune de Labryère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins. Les industriels restent peu mensualisés.

#### 2.1.4 PORTAIL « L' E.A.U. »

En septembre 2017, a été ouverte une agence en ligne pour les usagers : l'EAU (Espace Autogéré des Usagers).

L'E.A.U. permet aux usagers d'accéder à leurs informations en ligne et d'effectuer certaines démarches sans se déplacer.

Ainsi, ils peuvent :

- Contrôler leurs consommations (y compris les consommations télérelevées),
- Consulter et régler leurs factures en ligne (via TIPI, logiciel du Trésor public),
- Opter pour la e-facture (facturation électronique),
- Gérer leurs abonnements en cas de déménagements, de changements de RIB ...
- **Faire une demande d'intervention technique.**

Il est accessible depuis le site de la Communauté de communes du Liancourtois.



Figure 11 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD

Pour l'année 2024, les statistiques liées à l'utilisation de cet outil par les usagers sont les suivantes :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
nombre de demandes de créations de comptes	349	91	37	46	57	70	141	109	83	39	39	140	1201
nombre de comptes créés	225	51	19	20	31	45	75	46	32	18	23	85	670
nombre de comptes rejetés	124	40	18	26	26	25	66	63	51	21	16	55	531
nombre de demandes d'auto-relèves	2	1	1	3	4	1	4	2	1	1	0	3	23
nombre de demandes d'interventions	4	0	1	1	2	1	1	2	1	1	0	5	19
nombre de demandes administratives	5	6	3	3	9	7	13	3	5	4	5	6	69
nombre de demandes de mensualisations						5							5
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations						2							2
nombre de demandes de prélèvements automatiques						3							3
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques						0							0
nombre de paiements en ligne	1989	4989	4989	4989	4989	NC	5504	5520	5520	5520	5523	5642	55174
total du montant des paiements en ligne	1 048 271,38 €	1 048 271,38 €	1 048 271,38 €	1 048 271,38 €	1 048 271,38 €	NC	1 174 101,52 €	1 178 081,41 €	1 178 081,41 €	1 178 081,41 €	1 178 452,78 €	1 199 038,73 €	12327194
total lignes de comptes actifs	4316	4351	4362	4375	4400	NC	4470	4498	4517	4531	4547	4592	48959

Tableau 4 : Statistiques 2024 du portail l'E.A.U.

\*NC = Non communiqué

Si l'on compare l'année 2023 et l'année 2024, les statistiques sont les suivantes :

	2023	2024
Nombre de demandes de créations de comptes	1.426	1.201
Nombre de comptes créés	512	670
Nombre de comptes rejetés	861	531
Nombre de demandes d'auto-relèves	17	23
Nombre de demandes d'interventions	20	19
Nombre de demandes administratives	45	69
Nombre de demandes de mensualisations	20	NC
Nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	30	NC
Nombre de demandes de prélèvements automatiques	17	NC
Nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	NC
Nombre de paiements en ligne depuis la mise en service de <b>l'agence en ligne</b>	4316	5462
Nb de compte actifs	4.122 (41,3% du nb d'abonnés)	4.592 (45,9% du nb d'abonnés)

Tableau 5 : **Statistiques du portail L'EAU**

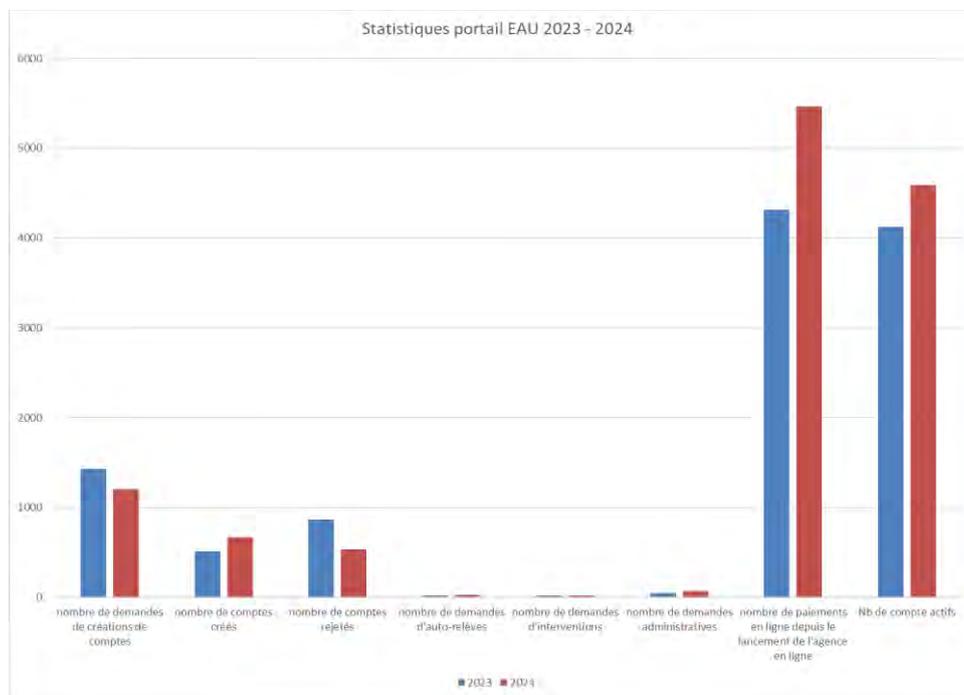


Figure 12 : **Statistiques du portail L'EAU**

Le nombre de demandes entre 2023 et 2024 est relativement stable, pour autant le nombre de comptes actifs augmente chaque année. Le Portail EAU sert principalement aux paiements en ligne et aux demandes administratives. Le nombre de demandes **d'interventions restent faibles par le portail EAU.**

Concernant le rejet des créations de compte, il est lié par exemple à des erreurs dans la saisie des coordonnées permettant de créer son compte (n° de pdc inscrit sur la facture).

Certaines modalités restent à améliorer sur ce portail (notamment la visualisation des consommations télérelevées).

Le % de e-factures reste également faible (423 usagers en 2024, 387 usagers en 2023, 337 en 2022, 294 en 2021).

## 2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS

	2023	2024
Volumes prélevés sur les forages	1.174.280 m <sup>3</sup> (- 6,4 %/2022)	1.116.268 m <sup>3</sup> (- 4,9 %/2023)
Volumes achetés à l' <b>ACSO (Agglomération Creil Sud Oise)</b>	111.543 m <sup>3</sup> (+ 0,8 %/2022)	110.811 m <sup>3</sup> (- 0,7 %/2023)
Volumes totaux	1.285.823 m <sup>3</sup> (- 5,8 %/2022)	1.227.079 m <sup>3</sup> (- 4,6 %/2023)
Volumes vendus (*)	1.000.126 m <sup>3</sup> (- 4,3 %/2022)	974.200 m <sup>3</sup> (- 2,6 %/2023)
Différence	285.697 m <sup>3</sup> (- 12,3 %/2022)	252.879 m <sup>3</sup> (- 11,5 %/2023)

Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés

Cette différence de 252.879 m<sup>3</sup> correspond à :

- Défense – incendie, essais poteaux : 215 m<sup>3</sup> en 2024. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes prélevés non distribués (lavage des filtres station de déferrisation, vidange réservoirs semi-enterrés) : 30.122 m<sup>3</sup>. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes non relevés et consommations sans comptage, non facturés (exemple : curage réseaux : 0 m<sup>3</sup>, purges 65 m<sup>3</sup> en 2024, désinfection : 94 m<sup>3</sup>). *Volume déduit du rendement.*
- Fuites sur réseau. Volume non déduit du rendement.
- Volumes pris sur les bornes de puisage : volume inclus dans le volume « facturé ».
- Volumes détournés : piquages clandestins, **vols d'eau sur les poteaux incendie notamment**, compteurs retournés (**même si cela devient négligeable car nous avons les alarmes télérelève de retour d'eau**)
- Gaspillages : **chasses d'égouts, débordements de réservoirs, ... Il n'en existe plus sur le territoire et les réservoirs sont équipés d'alarmes sur les trop-pleins** en cas de dysfonctionnements.
- Les défauts de comptage (sous-comptage) : ils sont mineurs. Au 01/01/2025, il ne reste plus que 0.2 % du parc des compteurs en service qui a plus de 15 ans et non équipé en télérelève. Ainsi, le sous-comptage, les compteurs arrêtés, les compteurs surdimensionnés, les erreurs de lecture, estimations sont minimales.

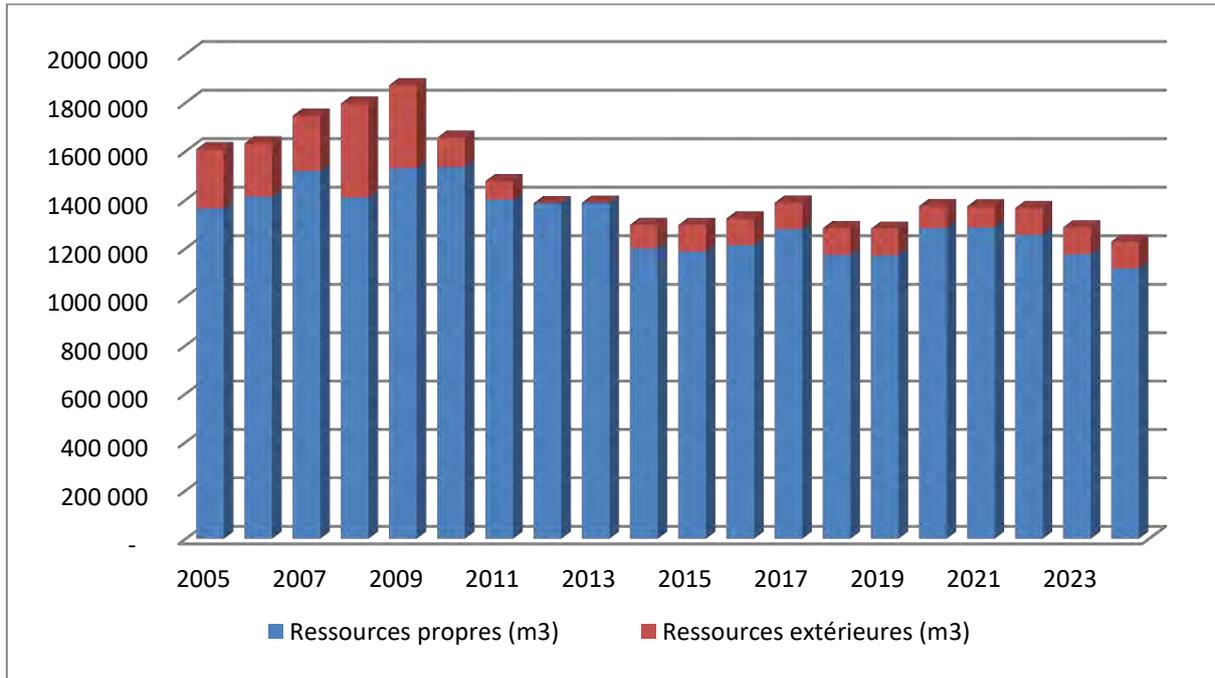


Figure 13 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005

L'apport en ressources extérieures (achat d'eau à l'ACSO) a été de 110.811 m<sup>3</sup> en 2024 (stable par rapport à 2023).

Concernant l'interconnexion avec la CC du Clermontois, elle est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

Le volume lié aux ressources propres est en baisse par rapport en 2023 (- 4,9 %).

Au global, le volume prélevé et acheté 2024 a baissé par rapport à 2023 (- 4,6 %), ce qui est cohérent avec la baisse du volume facturé. Ces volumes sont les plus bas depuis 20 ans.

## 2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU

### 2.3.1 RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,80%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%	79,00%	78,6%	78,8%	81 %

Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012

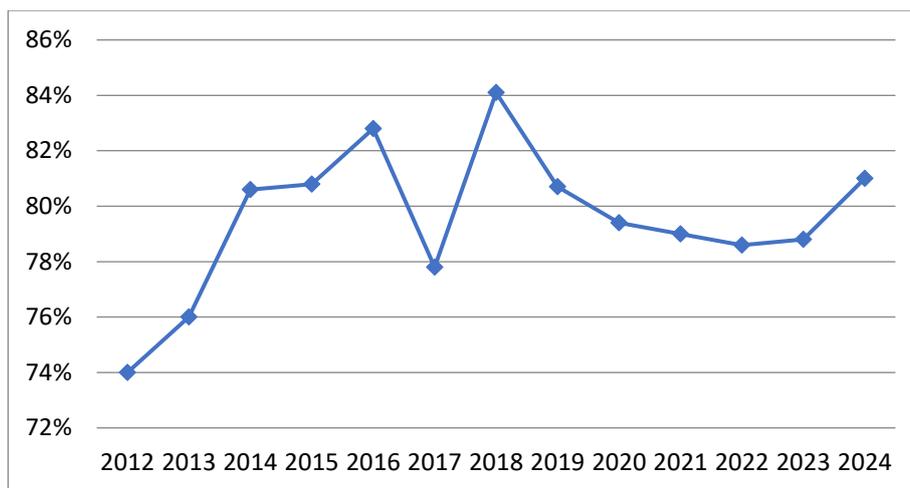


Figure 14 : Evolution du rendement depuis 2012

**Le rendement de l'exercice 2024** a augmenté par rapport à 2023.

La moyenne nationale du rendement est de 81,3 % (source Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport national – Données 2022). Pour 2024, la Communauté de communes est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Afin d'affiner le calcul du rendement, il serait nécessaire de poursuivre la comptabilisation des volumes consommés non comptés mais autorisés (manœuvres incendie, désinfection des réseaux après travaux, purge et lavage des conduites...) et surtout d'optimiser le suivi de la sectorisation. Le croisement des données télérelevées avec les compteurs de sectorisation est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du marché de télérelève.

Les volumes suivants ont été enlevés :

	2023	2024
Volumes prélevés non distribués liés aux lavages des filtres de la station de déferrisation et aux vidanges des réservoirs	30.122 m <sup>3</sup>	30.122 m <sup>3</sup>
Volume utilisé pour la vidange des réservoirs	300 m <sup>3</sup>	300 m <sup>3</sup>
<b>Volume utilisé sur la station d'épuration</b>	- m <sup>3</sup>	- m <sup>3</sup>
Volume lié aux essais des poteaux incendie	- m <sup>3</sup>	215 m <sup>3</sup>
Purges	65 m <sup>3</sup>	65 m <sup>3</sup>
Désinfections de conduite	176 m <sup>3</sup>	94 m <sup>3</sup>
<b>Volume pris sur les poteaux d'incendie (vols quantifiés par le système COPERNIC)</b>	Non fonctionnels	Non fonctionnels
<b>Volume pris sur les poteaux d'incendie (camions hydrocureurs, ...)</b>	480 m <sup>3</sup>	- m <sup>3</sup>
<i>Volume pris sur les bornes de puisage (volume « vendu ») hors vols d'eau dont les volumes ne peuvent être estimés*</i>	1.171 m <sup>3</sup>	1.376 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>31.743 m<sup>3</sup></b>	<b>30.796 m<sup>3</sup></b>

Tableau 8 : Volumes déduits du rendement

\*Non déduits du rendement car comptabilisés par des compteurs



Figure 15 : Purge du réseau après la réparation d'une fuite sur réseau

En ce qui concerne les gens du voyage, le volume estimé par caravane est de 10 m<sup>3</sup>/mois soit pour 80 caravanes, 9.800 m<sup>3</sup>/an. Si ce volume est retranché aux volumes perdus, le rendement serait de 81,8 %.

Des bornes de puisage ont été posées au niveau de Cauffry, Laigneville et Liancourt pour diminuer les prises **d'eau sur poteau incendie**. Cela permet de **diminuer les prises d'eau non quantifiées sur poteaux (et les endommagements de poteaux)**.

### **2.3.2 AMELIORATION DU RENDEMENT ET RECHERCHES DE FUITE**

La réflexion se poursuit pour réduire les fuites du réseau et améliorer le rendement (pose de compteurs de sectorisation pour suivre le bon fonctionnement du réseau, la mise en service a été réalisée en 2012, une remise à plat complète est en cours pour fiabiliser le système, mise en place de la télérelève en 2017, diminution de la pression sur certains secteurs par la pose de stabilisateurs, campagne de détection de fuites et réparation des **canalisations concernées, optimisation des délais d'intervention des services techniques, plan de renouvellement des canalisations**).

Fin 2015, 2 agents de la régie ont suivi une formation sur la recherche de fuite et plus particulièrement sur **l'utilisation du matériel d'écoute que la CCLVD a acquis en 2014 (marque SEWERIN)**. Cette formation complète la formation reçue lors de l'acquisition du matériel.



*Figure 16 : Matériel de recherche de fuite*

En 2024, une campagne du territoire a été réalisée en régie. La commune de Cauffry **a été réalisée avec l'aide de VEOLIA** et 1 fuite a été identifiée et réparée.

Ces campagnes se poursuivront sur 2025 et seront croisées avec les données de sectorisation dans le cadre **de la mise en œuvre d'AQUADVANCED** prévue dans la mise en œuvre du marché de télérelève.

Deux indicateurs de performance permettent usuellement de mesurer la performance d'un réseau et son étanchéité :

- le rendement du réseau, qui indique le rapport entre les volumes facturés et le volume produit. Il **s'exprime en %**. On y retranche les volumes comptabilisés non facturés.
- **l'indice linéaire de pertes (ILP)** : il comptabilise le volume d'eau « perdu » par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m<sup>3</sup>/km/j.

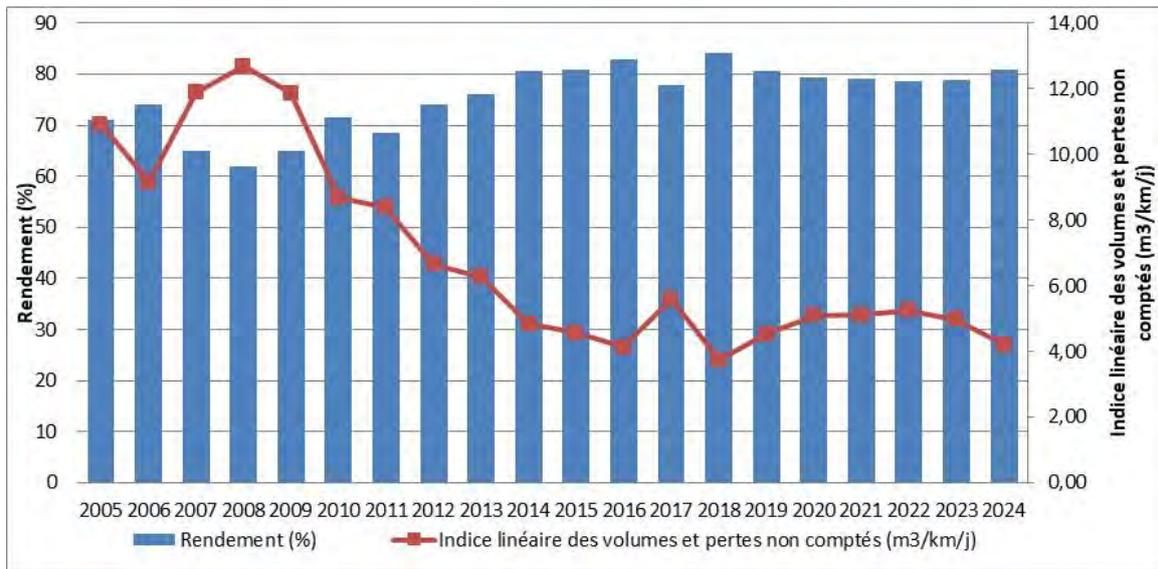


Figure 17 : **Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005**

Le rendement a augmenté par rapport à 2023, il est de l'ordre de 81 % en 2024 et l'ILP de 4,21 m<sup>3</sup> en 2024 d'eau « perdus » par jour et par km de réseau est en baisse par rapport à 2023.

Le nombre d'abonné par km pour la CCLVD est de 65,3 ab/km (considéré comme urbain), l'ILP est donc acceptable.

Source : ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF 2005-2007

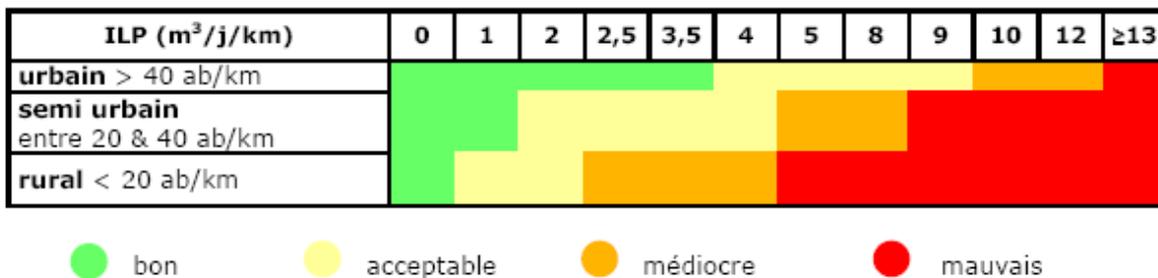


Figure 18 : **Catégorie de l'ILP**

### 2.3.3 ANALYSE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27/01/2012 fixe un rendement minimum de 85 % ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, le résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de l'indice linéaire de consommation.

Dans le cas où ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions incluant un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau par des réseaux de distribution ainsi que les réparations effectuées doit être établi. En cas de non-réalisation du plan d'actions, le doublement du taux Agence de l'Eau de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée.

**Appliqué à la Communauté de Communes, le rendement de 85 % n'est pas atteint, la valeur à respecter au minimum est de 68,8 %, cette valeur est atteinte pour 2024.**

## 2.4 VOLUMES ACHETÉS

### 2.4.1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Une convention de vente d'eau lie les Communautés de Communes du Liancourtois et du Clermontois depuis le 02 avril 1980, pour une durée de 10 ans reconductible successivement par période de 5 ans. En 2009, la Communauté de Communes du Clermontois a souhaité renégocier les modalités de cette convention sur les plans quantitatifs et financiers.

La nouvelle convention signée en 2010 pour une durée de 2 ans, définissait l'achat des volumes suivants : 150.000 m<sup>3</sup> en 2010 et 120.000 m<sup>3</sup> en 2011.

Le prix du m<sup>3</sup> était de 0,5731€ HT/m<sup>3</sup> (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

**L'interconnexion, située route d'Uny à Rantigny, est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.**

### 2.4.2 AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

L'interconnexion par la rue de Nogent à Laigneville avec l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise, ex CAC) a été mise en service le 29/01/2014 (apport de l'ordre de 100.000 à 150.000 m<sup>3</sup>/an). Une convention de vente d'eau a été signée entre l'ACSO et la CCLVD.

Le prix de l'eau étant de 0,4450 € HT / m<sup>3</sup> au 13/11/2024 (hors redevance préservation de la ressource Agence de l'Eau).

Le volume acheté pour 2024 est de 110.881 m<sup>3</sup> (- 0,6 % / 2023) soit 304 m<sup>3</sup>/j en moyenne.

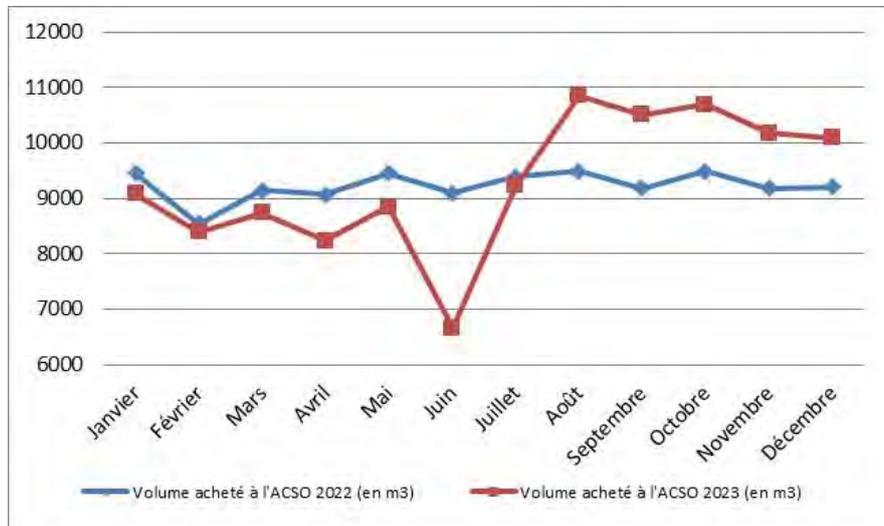


Figure 19 : **Volumes achetés à l'ACSO** en 2023 et 2024

## 2.5 FORAGES

### 2.5.1 CAPACITE DE PRELEVEMENT

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation concernant le prélèvement d'eau du champ captant sur la commune de Labruyère a été renouvelé pour une durée de 15 ans.

Le volume annuel maximum autorisé est de 1.600.000 m<sup>3</sup>/an **jusqu'au 31 décembre 2029** (1.800.000 m<sup>3</sup>/an autorisé sur l'arrêté précédent).

Le volume journalier doit être de 4.380 m<sup>3</sup>/j (4900 m<sup>3</sup>/j sur le précédent arrêté) **en débit d'exploitation moyen sur l'année**.

Le fonctionnement du champ captant de Labruyère préconisé par l'hydrogéologue est un pompage de l'ordre de 19 à 20 h/j avec un débit horaire de 240 m<sup>3</sup>/h.

Dans le cadre du SAGE Oise Aronde, un Volume Maximal Prélevable d'objectif (VMPO) a été fixé à 1 300 000 m<sup>3</sup>/an à l'horizon 2021 (volume non réglementaire mais d'objectif).

### 2.5.2 DESCRIPTIONS DES FORAGES

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux. Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la **qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports** de chacun des deux aquifères (notamment la concentration en fer).

Depuis le 08/12/2009, les nouvelles installations sont en service. Il existe une rotation entre les forages F1, F2bis, F7, F9, F10, avec 4 forages en fonctionnement simultanément.



Figure 20 : F1 et F2bis



Figure 21 : F7 et F9



Figure 22 : F10

Le débit unitaire par forage est de 60 m<sup>3</sup>/h, le débit horaire maximum est de 240 m<sup>3</sup>/h pouvant aller à 300 m<sup>3</sup>/h en mode manuel (surpresseur en entrée de la station de déferrisation).

Le forage F8 a été abandonné au vu des taux de fer et de sulfates mesurés. Un diagnostic général des captages a été confié à SADE FORAGES en 2020. Leurs conclusions pour le forage F11 est que cet ouvrage ne peut **être utilisé de par sa mauvaise qualité d'eau liée à des contaminations naturelles et non anthropiques**. Ils conseillent cependant de ne pas le reboucher et de le garder comme un point de mesure des niveaux de nappe (piézomètre), la Communauté de communes doit se positionner en 2022 sur ce sujet.



Figure 23 : F11

Les forages F4, F5 ont été rebouchés.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009.

Le forage F10 a fait l'objet d'une acidification en septembre 2010, de nouveau en avril 2014 puis en novembre-décembre 2020.

Le forage F9 a fait l'objet d'une régénération en 2019, et le F1 en 2021.

	Capacité	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	60 m <sup>3</sup> /h	25,5 m	1965 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m <sup>3</sup> /h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F4	Rebouché		
Forage F5	Rebouché		
Forage F7	60 m <sup>3</sup> /h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F8	Abandonné		
Forage F9	40 m <sup>3</sup> /h	45 m	2008
Forage F10	60 m <sup>3</sup> /h	45,5 m	2008
Forage F11	60 m <sup>3</sup> /h	45 m	2008

Tableau 9 : Tableau récapitulatif

### 2.5.3 INTERVENTIONS MAJEURES / TRAVAUX / ETUDES 2024

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2024 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement des filtres avant compteur	VEOLIA (fourniture) REGIE (pose)	851,80 € HT (fourniture)
Renouvellement de la pompe de forage du F9	VEOLIA	13.608,52 € HT
Expertise de la pompe F9	VEOLIA	1.752,46 € HT
Régénération du forage F9	SADE	44.150,00 € HT
Régénération du forage F10	SADE	44.150,00 € HT
Levée / remise en place de la pompe F10 (dans le cadre de la régénération)	VEOLIA	3.233,10 € HT
Remplacement des câbles de sondes analogiques	VEOLIA	8.427,28 € HT
	Total	<b>117.788,98 € HT</b>

Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2024



Figure 24 : Renouvellement du filtre avant compteur du F10 (fourniture VEOLIA, pose REGIE)



Figure 25 : Renouvellement de la pompe du F9 (VEOLIA)

En 2023, la CCLVD a missionné la société SADE pour une étude de productivité des forages et des essais de pompage par palier. Cette étude a conclu à une baisse de productivité modérée des forages F1, F2bis et F7 et une baisse significative de productivité des forages F9 et F10. Ces 2 forages ont été régénérés en 2024.

## 2.5.4 ANALYSES

### 2.5.4.1 Fer

Le paramètre le plus contraignant sur les forages en terme de qualité est le fer.

Les analyses d'exploitation sur le paramètre fer des différents forages sont les suivantes :

	2023	2024
Forage F1	0,115 mg/l	0,263 mg/l
Forage F2 bis	0,001 mg/l	0,013 mg/l
Forage F7	0,032 mg/l	0,001 mg/l
Forage F9	1,139 mg/l	0,796 mg/l
Forage F10	1,787 mg/l	2,330 mg/l
<b>Entrée d'usine</b>	0,016 mg/l	0,017 mg/l
<b>Sortie d'usine</b>	0,014 mg/l	0,013 mg/l

Tableau 11 : Résultats des analyses de fer

Malgré leur régénération en 2024, les teneurs en fer sont les plus élevées au niveau des forages F9 et F10.

La référence de qualité du fer sur l'eau potable est de 0,2 mg/l soit 200 µg/l.

### 2.5.4.2 Manganèse

	2023	2024
Forage F1	0,46 µg/l	0,46 µg/l
Forage F2 bis	0 µg/l	0 µg/l
Forage F7	0,46 µg/l	0 µg/l
Forage F9	17 µg/l	18 µg/l
Forage F10	1,69 µg/l	3,95 µg/l
<b>Entrée d'usine</b>	0 µg/l	0 µg/l

Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse

La teneur en manganèse est la plus élevée sur le F9.

La référence de qualité du manganèse sur l'eau potable est de 50 µg/l.

### 2.5.4.3 Conductivité

	2023	2024
Forage F1	831 µS/cm	843 µS/cm
Forage F2 bis	827 µS/cm	874 µS/cm
Forage F7	774 µS/cm	819 µS/cm
Forage F9	813 µS/cm	821 µS/cm
Forage F10	901 µS/cm	954 µS/cm
<b>Entrée d'usine</b>	865 µS/cm	890 µS/cm

Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité

La référence de qualité de la conductivité sur l'eau potable est de 180 à 1000 µS/cm.

### 2.5.4.4 Sulfates

	2023	2024
Forage F1	96 mg/l	105 mg/l
Forage F2 bis	82 mg/l	112 mg/l
Forage F7	63 mg/l	79 mg/l
Forage F9	102 mg/l	114 mg/l
Forage F10	121 mg/l	154 mg/l
<b>Entrée d'usine</b>	96 mg/l	105 mg/l

Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate

La teneur en sulfate est la plus élevée sur le F10.

La référence de qualité des sulfates sur l'eau potable est de 250 mg/l.

## 2.5.5 TEMPS DE FONCTIONNEMENT

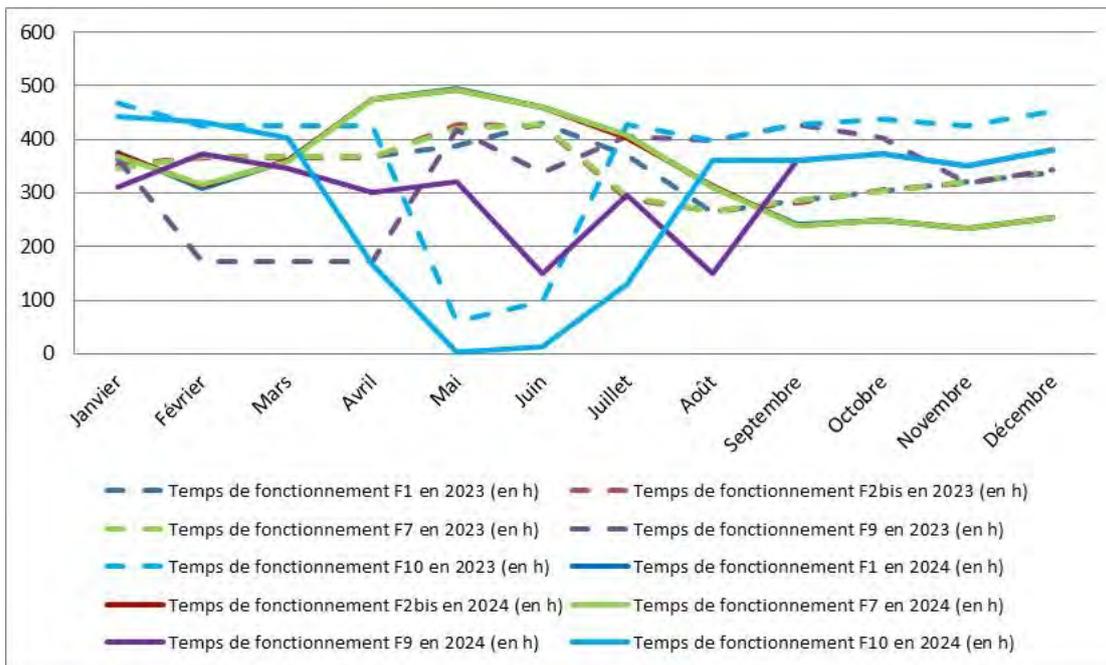


Figure 26 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2022 et en 2023

Le temps moyen de pompage 2024 est en baisse par rapport à 2023, - 6 % (327 h/forage/mois en 2024 et 347 h/forage/mois en 2023) en lien avec la baisse du volume distribué et la régénération des 2 forages F9 et F10.

## 2.5.6 VOLUMES ET DEBITS PAR FORAGE

	2023		2024	
	Volumes puisés	Débits horaires moyens	Volumes puisés	Débits horaires moyens
Forage F1	243.858 m <sup>3</sup>	60,7 m <sup>3</sup> /h	252.417 m <sup>3</sup>	60,8 m <sup>3</sup> /h
Forage F2 bis	247.007 m <sup>3</sup>	64,6 m <sup>3</sup> /h	237.381 m <sup>3</sup>	57,9 m <sup>3</sup> /h
Forage F4	Rebouché			
Forage F5	Rebouché			
Forage F7	249.267 m <sup>3</sup>	60,6 m <sup>3</sup> /h	270.683 m <sup>3</sup>	65,2 m <sup>3</sup> /h
Forage F8	Abandonné			
Forage F9	232.122 m <sup>3</sup>	63,1 m <sup>3</sup> /h	181.606 m <sup>3</sup>	48,4 m <sup>3</sup> /h
Forage F10	202.026 m <sup>3</sup>	58 m <sup>3</sup> /h	174.181 m <sup>3</sup>	46,5 m <sup>3</sup> /h
Forage F11	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup> /h	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup> /h

	2023		2024	
	Volumes puisés	Débits horaires moyens	Volumes puisés	Débits horaires moyens
Total	1.174.280 m <sup>3</sup>	/	1.116.268 m <sup>3</sup>	/

Tableau 15 : Volumes par forages

Les volumes pompés sont les plus importants sur les forages F1 et F2bis. En effet, ces 2 forages ont les meilleures productivités.

Le F9 et le F10 présentent la productivité la plus faible et donc le volume pompé le plus faible. Le F10 a été régénéré en avril décembre 2020 avec changement de pompe, le F9 en mars 2019. Une nouvelle régénération a été réalisée en 2024 pour ces 2 forages.

Le débit moyen par forage est de 55,8 m<sup>3</sup>/h en 2024 contre 61,4 m<sup>3</sup>/h en 2023.

En effet, dans le cadre de la régénération du F9, le dimensionnement de la pompe a été revu à la baisse (passage de 60 m<sup>3</sup>/h à 40 m<sup>3</sup>/h) afin de moins solliciter ce forage fragile en vue de le préserver au maximum.

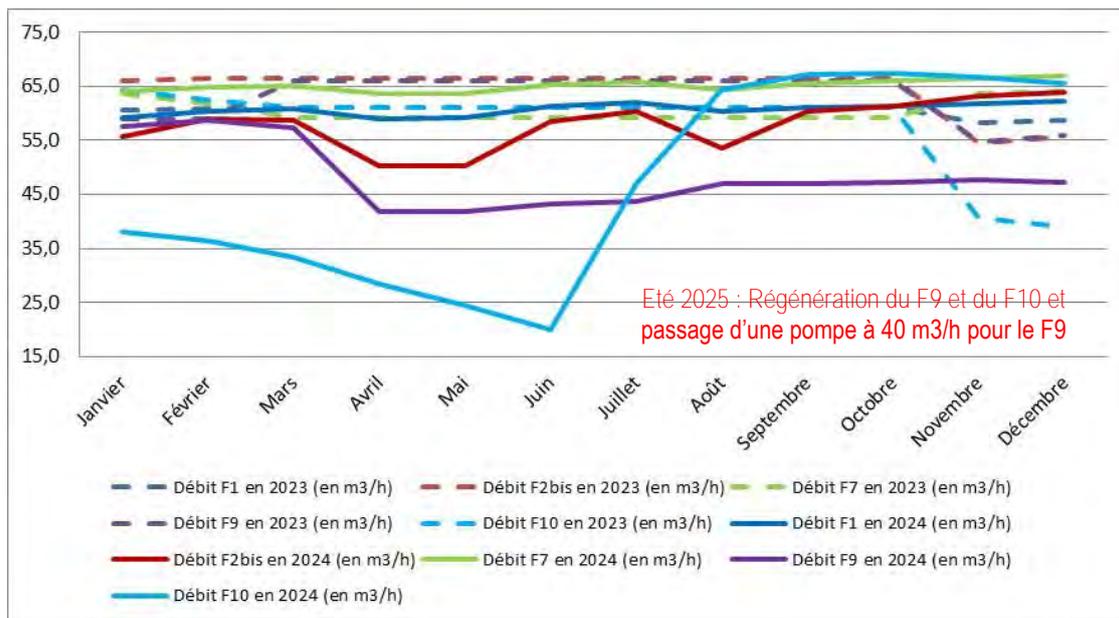


Figure 27 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2022 et en 2023

Le graphique précédent montre que les débits des forages varient en 2024 en moyenne entre 20 m<sup>3</sup>/h (F10) et 67 m<sup>3</sup>/h (F10).

En théorie, les forages sont équipés des mêmes pompes produisant le même débit : 60 m<sup>3</sup>/h/forage (hormis le **F9 qui dispose désormais d'une capacité de 40 m<sup>3</sup>/h**). En pratique, les forages ne donnent pas les mêmes débits selon leur productivité (qualité de l'eau, fissuration de la craie), leur configuration hydraulique, la hauteur de nappe.

## 2.5.7 VOLUMES GLOBAUX DES RESSOURCES PROPRES

	Volume moyen journalier (en m <sup>3</sup> /j)		Volume mensuel (en m <sup>3</sup> /mois)	
	2023	2024	2023	2024
Janvier	3.794	3.263	117.622	101.150
Février	4.201	3.488	106.614	93.221
Mars	3.439	3.301	106.614	102.317
Avril	3.157	3.295	94.718	98.846
Mai	3.269	3.187	101.341	98.806
Juin	3.386	3.067	101.583	92.002
Juillet	2.990	2.972	92.698	92.141
Août	2.658	2.767	82.397	85.773
Septembre	2.966	2.843	88.972	85.283
Octobre	2.989	2.900	92.661	89.905
Novembre	3.040	2.829	91.191	84.871
Décembre	3.157	2.966	97.870	91.953
Moyenne	3.254	3.073	97.857	93.022

Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres

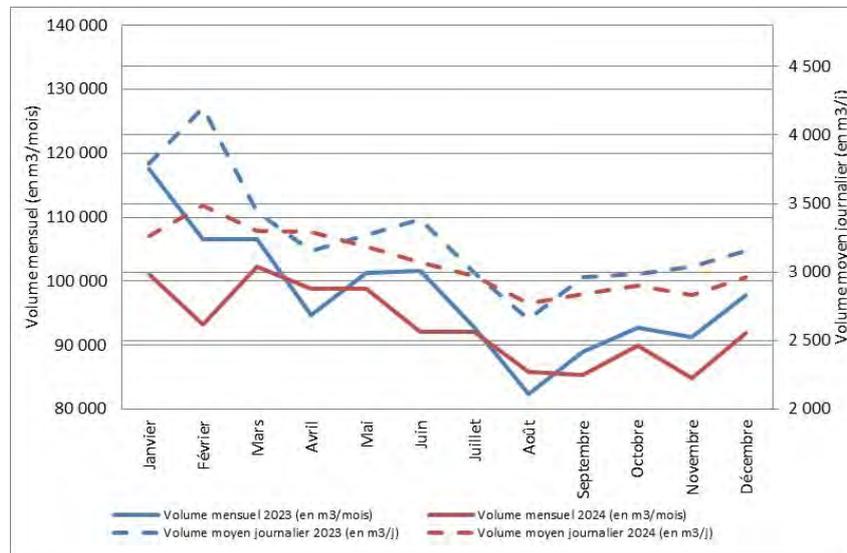


Figure 28 : Evolution des volumes des forages en 2023 et en 2024

Les volumes journaliers et mensuels 2024 sont légèrement en baisse par rapport à 2023. Le volume maximum est observé au mois de mars 2024, le minimum au mois de novembre 2024.

## 2.5.8 VOLUMES GLOBAUX AVEC LES RESSOURCES EXTERIEURES

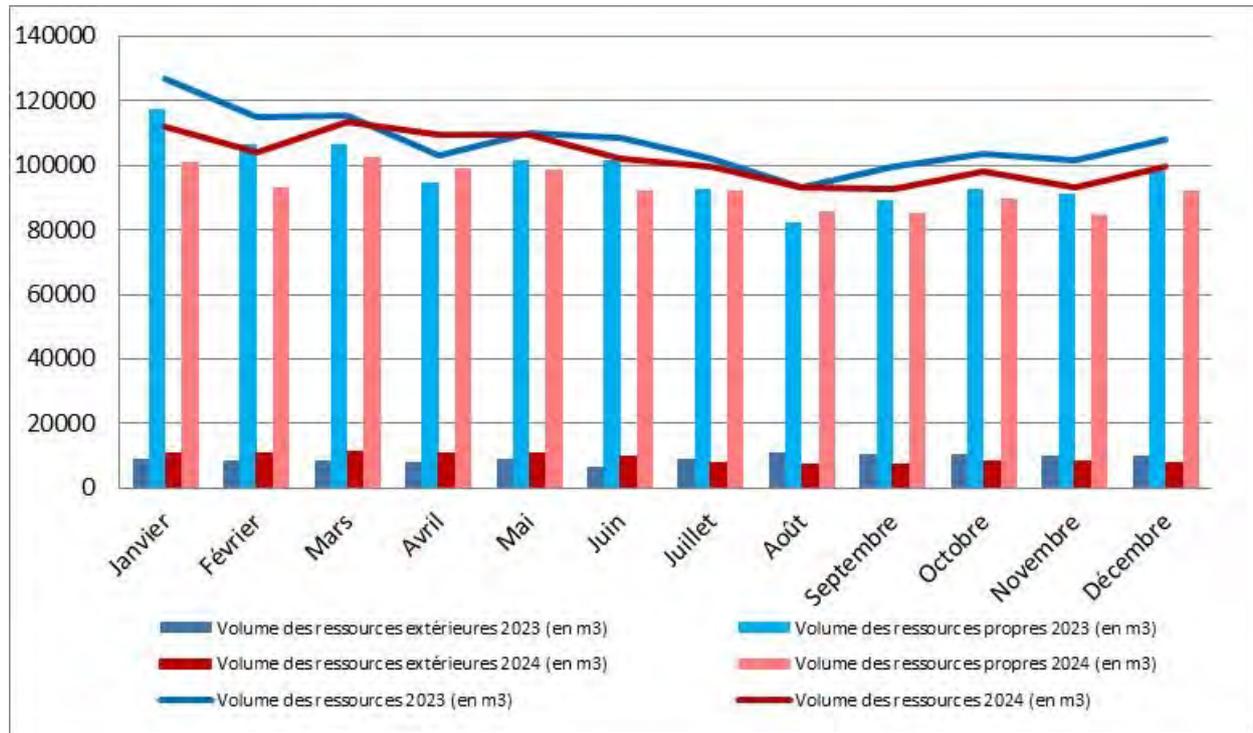


Figure 29 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2022 et en 2023

En 2024, on note une stabilité des ressources extérieures et une baisse des ressources propres. Le volume des ressources globales sur cette année 2024 est en baisse par rapport à 2023 (- 4,6 %).

## 2.5.9 ENERGIE

	2023	2024
Janvier	82.490	75.767
Février	75.226	68.782
Mars	74.662	71.718
Avril	70.027	74.505
Mai	76.046	73.065
Juin	75.026	64.776
Juillet	71.737	65.326
Août	63.740	65.326
Septembre	67.512	60.315
Octobre	69.345	59.686
Novembre	67.678	56.547

	2023	2024
Décembre	73.493	61.663
Total	866.982	797.476
Moyenne	72.249	66.456
Ratio (kW/m <sup>3</sup> pompé)	0,74	56.547

Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh)

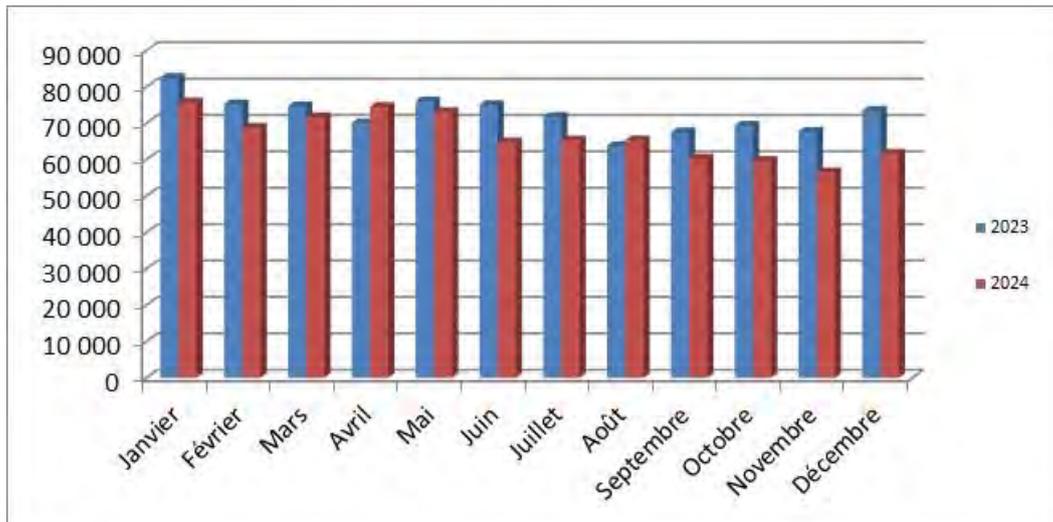


Figure 30 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2023 et en 2024

**L'énergie** électrique consommée en 2024 par les forages est moins élevée **qu'en** 2023 puisque le volume puisé a baissé.

## 2.5.10 HAUTEURS DE NAPPE

Les hauteurs de nappe varient beaucoup sur le champ captant.

Quand les pompes sont à l'arrêt, la nappe est à son niveau naturel (niveau statique). Quand les pompes sont en fonctionnement, la nappe forme un cône de rabattement autour du forage (niveau dynamique).

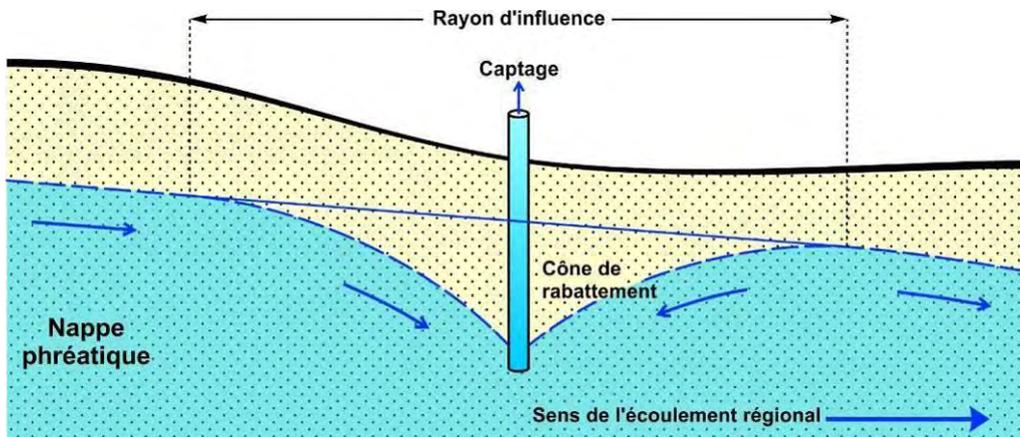


Figure 31 : Cône de rabattement de nappe

Des sondes situées au fond des forages sont relevées de manière automatique toutes les 10 minutes.

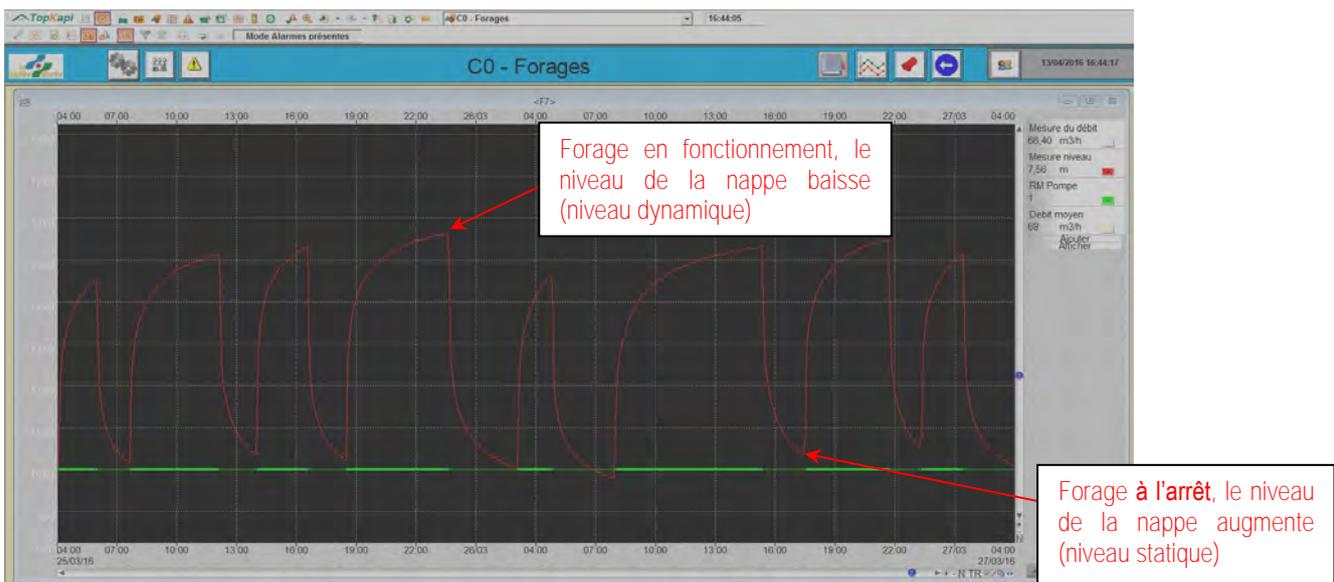


Figure 32 : Exemple de relevé sur le forage F7

Le niveau indiqué par la supervision est le niveau par rapport au terrain naturel. Plus il est haut, plus la nappe est basse.

Les sondes sont installées à 45 mètres de profondeur dans les forages.

## 2.5.11 PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection de la ressource est assurée par différents types d'actions :

- Disposer des approvisionnements de secours en cas de pollution grave du champ captant de Labruyère : c'est l'objectif de la future interconnexion avec l'Agglomération Creil Sud Oise. L'actualisation du schéma

directeur d'eau potable qui a été réalisée en 2012, avait pour principale réflexion la sécurisation de la ressource.

- Instaurer des périmètres de protection de la ressource :

Concernant les périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé a été re-missionné en octobre 2013 pour redéfinir les périmètres de protection rapproché et éloigné en prenant en compte la réalisation de l'étude de bassin d'alimentation de captage et diminuer ainsi le périmètre de protection rapproché. Ces périmètres de protection ont fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été déposé en 2015 afin de finaliser l'acquisition des terrains pour ceux qui ne peuvent pas être acquis à l'amiable. Le commissaire enquêteur a été désigné en 2016 et l'enquête publique liée à la DUP a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. **L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture.** Les périmètres de protection sont donc effectifs depuis le 12/05/2017.

Il n'y a pas eu d'acquisition amiable supplémentaire des terrains constituant le périmètre de protection immédiat des forages de Labruyère en 2023. Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57.

La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020. Suite à l'arrêté de cessibilité pris par la Préfecture de l'Oise le 05/05/2022, le juge des expropriations du Tribunal judiciaire de Beauvais a rendu son ordonnance **d'expropriation le 22/06/2023.** Après notification par recommandé de ces 2 documents à l'ensemble des propriétaires concernés, la Cour de cassation a été saisie dans les délais impartis et a rendu son certificat de non-pourvoi en date du 07/02/2024. Nous avons ensuite saisi le 26/02/2024 le service de publicité foncière de Beauvais afin de faire enregistrer l'ordonnance d'expropriation ; depuis plusieurs échanges ont eu lieu pour des rectificatifs. **Lorsque l'enregistrement sera effectif, il ne restera qu'à mandater les sommes dues aux parties pour que la propriété de la communauté de communes soit effective.**

La carte des périmètres de protection rapproché et éloigné approuvée par enquête publique est présentée ci-après.

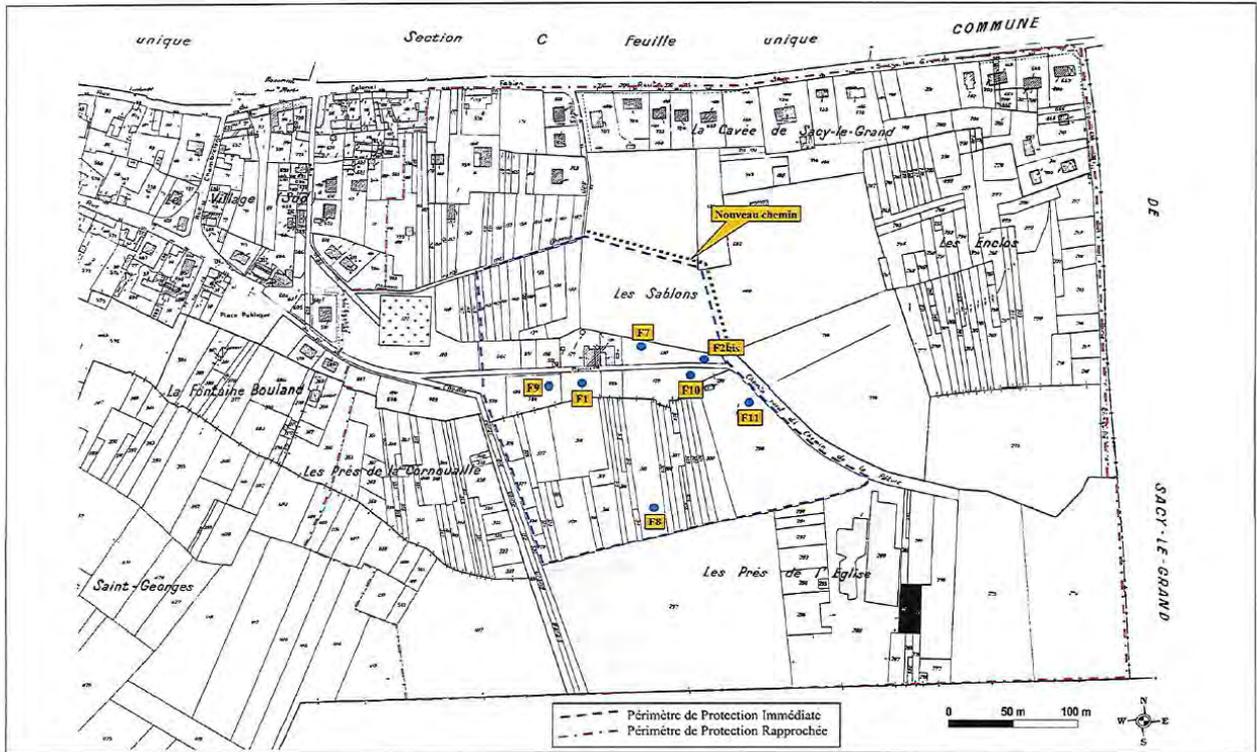


Figure 33 : Carte du périmètre de protection rapprochée

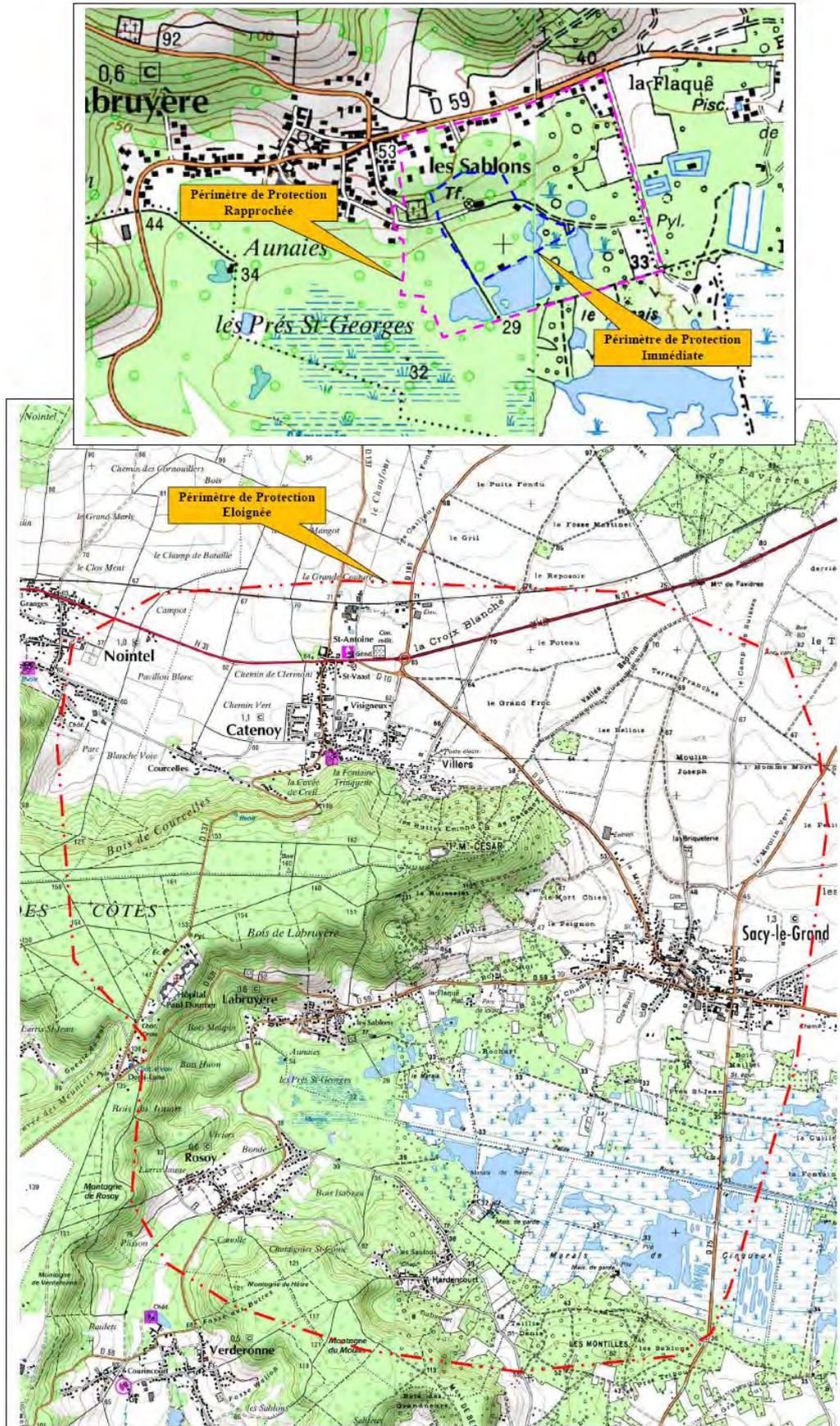


Figure 34 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée

- Définition du bassin d'alimentation de captage :  
 Le périmètre du bassin d'alimentation de captage (BAC) est présenté ci-dessous. Suite à l'étude BAC, une animation a été lancée en 2014 afin d'animer la mise en œuvre des actions auprès de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités, particuliers). Il fait l'objet d'un rapport d'activités dédié annexé au présent rapport annuel. Le périmètre du BAC couvre partiellement ou en totalité 16 communes. Il présente une surface de 6562 ha, l'occupation du sol du bassin d'alimentation de captage (BAC) est la suivante :
- Les zones agricoles (4234,6 ha, soit 64,5%) et les boisements (1522,8 ha, soit 23,2%) dominent. Viennent ensuite les zones urbanisées (362,9 ha, soit 5,5%), le marais de Sacy-le-Grand (330,4 ha, soit 5,0%) et les zones industrielles et artisanales (111,8 ha, où 1,7%).
- Les zones agricoles comprennent des terres arables (3996,3 ha) et des prairies (209,1 ha). Ces dernières sont localisées au pourtour Nord du marais de Sacy-le-Grand ainsi qu'au pied du Bois des Côtes. Les boisements dominent dans la partie sud du BAC et protègent la ressource en eau.

Communes	Présence à l'intérieur du BAC
Epineuse	Totalité
Catenoy	Totalité
Labruyère	Totalité
Rosoy	Totalité
Bailleul-le-Soc	Partielle
Fouilleuse	Partielle
Maimbeville	Partielle
Avrigny	Partielle
Sacy-le-Grand	Partielle
Nointel	Partielle
Bailleval	Partielle
Liancourt	Partielle
Verderonne	Partielle
Angicourt	Partielle
Cinqueux	Partielle
Monceaux	Partielle

Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC

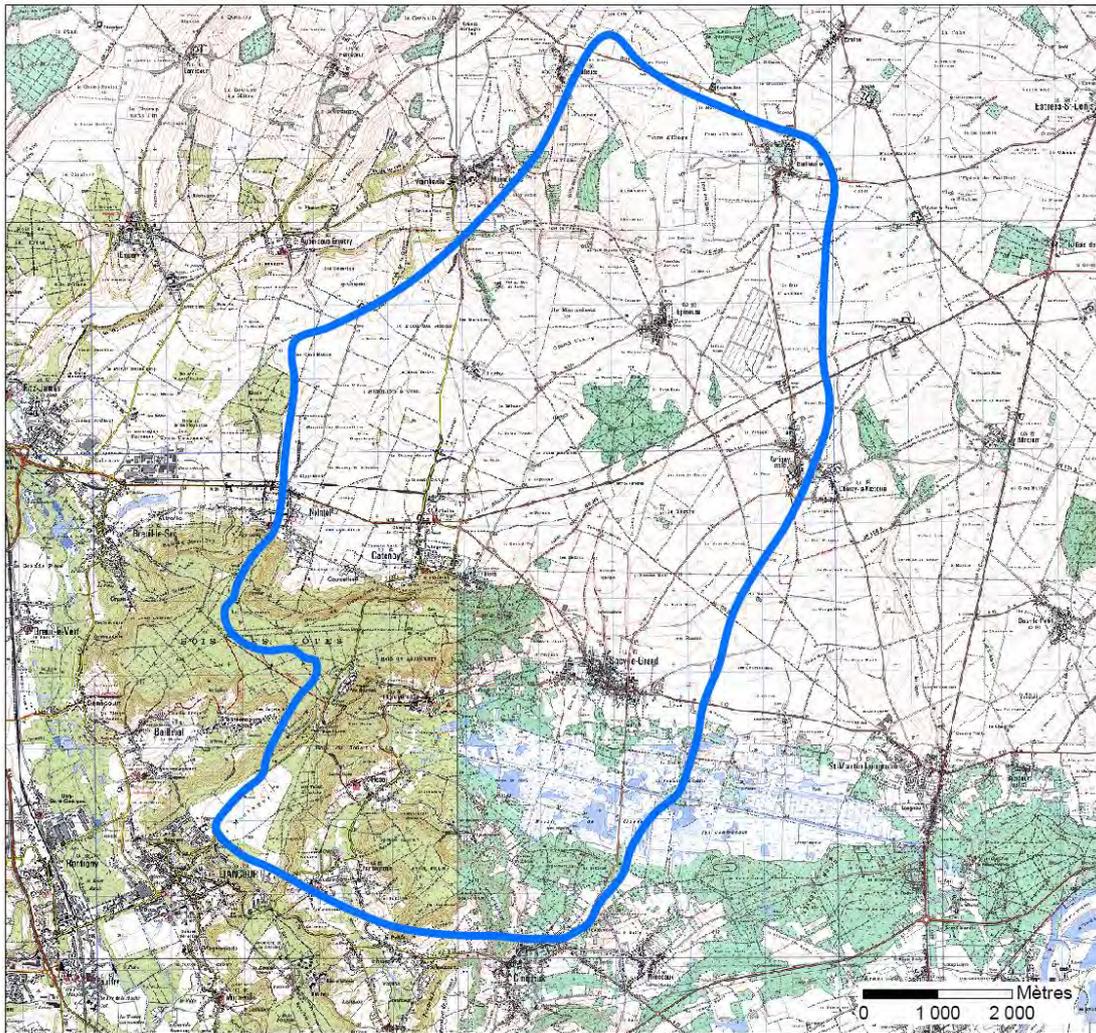


Figure 35 : : Carte du périmètre de protection éloignée

En 2024, les études et les travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que l'animation BAC se sont poursuivis. Le rapport de l'animation BAC est joint en annexe. Une nouvelle animatrice dédiée à l'animation agricole a été recrutée en novembre 2020, le périmètre d'animation s'est agrandi puisqu'en plus du BAC de Labryère – Sacy-le-Grand, les BAC de la Plaine d'Estrées ont été rajoutés.

En 2019, une étude a été menée par Utilities Performance sur l'ancienne décharge située sur le périmètre rapproché des captages de Labryère. Ainsi, le 05 septembre des sondages ont été réalisés. Les résultats indiquent que des polluants sont présents mais leur concentration ne semble pas problématique. Un suivi via des piézomètres sur 5 ans est tout de même recommandé. Il reste à mettre en place **mais dépend de l'obtention** de subventions potentielles.

Sur 2025, **conformément aux attentes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**, la stratégie de protection de la ressource en eau (SPRE) doit être définie, elle doit inclure un volet sobriété.

## 2.6 TRAITEMENT DE L'EAU

### 2.6.1 DESCRIPTION

- Depuis le 08/12/2009, la nouvelle station de déferrisation par filtres est en service.  
Année de construction : 2007 à 2009  
Capacité maximale : 240 m<sup>3</sup>/h, possibilité de fonctionner en manuel à 300 m<sup>3</sup>/h



Figure 36 : Usine de déferrisation

- Jusqu'en 2017 la chloration automatique était asservie au débit d'entrée pour permettre le traitement du fer, et en sortie afin d'assurer au niveau du château d'eau de Labruyère un taux de chlore de 0,3 mg/l (obligation réglementaire liée au plan vigipirate). Cet asservissement au débit a été remplacé par injection automatique d'un volume fixe en 2018. En effet, le débit variant peu et l'asservissement au débit nécessitant des appareils complexes à renouveler, celui-ci a été abandonné.
- Analyses régulières des taux de chlore et de fer.

### 2.6.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2024

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2024 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Remplacement de la tuyauterie d'injection de chloration	VEOLIA – VENEQUE	3.731,54 € HT
Changement des piles de l'automate	VEOLIA – NOREALP	1.578,07 € HT
Remplacement module acquisition analogique et câble automate	VEOLIA – NOREALP	849,86 € HT
Remplacement des 5 sectionneurs	VEOLIA	1.645,88 € HT
Audit de l'automate	VEOLIA	6.596,55 €
	Total	14.401,87 € HT

Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2024

## 2.7 RESERVOIRS

Volume total stockage utilisé : 3.000 m<sup>3</sup>

La CCLVD dispose de 6 réservoirs situés en 5 points différents :

Réservoirs	Volume	Commentaires
Liancourt	2 x 750 m <sup>3</sup>	En service
Laigneville 1	2 x 1 000 m <sup>3</sup>	Plus en service
Monchy Saint Eloi	Fermé	Plus en service
Rantigny	1 000 m <sup>3</sup>	Plus en service
Laigneville 2	Fermé	Plus en service
Labruyère	400 m <sup>3</sup>	Démoli en 2020
Labruyère	1500 m <sup>3</sup>	En service

Tableau 20 : Inventaire des réservoirs

Le réservoir **de stockage (château d'eau de 1.500 m<sup>3</sup>)** situé à Labruyère a été mis en service en décembre 2009. Entre le 08/12/2009 et le 02/11/2010, les réservoirs de Liancourt ont été **by-passés**. Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation de mars à juin 2010 (canalisations et génie civil). Ils ont été remis en service début novembre 2010.



Figure 37 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m<sup>3</sup>)

Depuis fin 2020, le stockage n'est plus que de 3.000 m<sup>3</sup> (puisque le réservoir de 400 m<sup>3</sup> de Labruyère a été **démoli en fin d'année 2020**).

Comme chaque année, les réservoirs de 1.500 m<sup>3</sup> et 2 x 750 m<sup>3</sup> ont été vidangés et nettoyés **en fin d'année** par le prestataire VEOLIA.



Figure 38 : Appareil de nettoyage des réservoirs

Les principaux aménagements et travaux sur les réservoirs en 2023 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Nettoyage mécanique et chimique du réservoir 1.500 m <sup>3</sup>	VEOLIA	2.622,28 € HT
Nettoyage mécanique des semi-enterrés	VEOLIA	<b>1.512,98 € HT</b>
	Total	<b>4.135,26 € HT</b>

Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2024

## 2.8 POSTES DE SURPRESSION

### 2.8.1 DEMI-LUNE A LABRUYERE

Ce poste construit en 2020 alimente en eau surpressée majoritairement l'Hôpital Paul Doumer et les usagers situés à l'extrémité du hameau de la Demi-Lune.

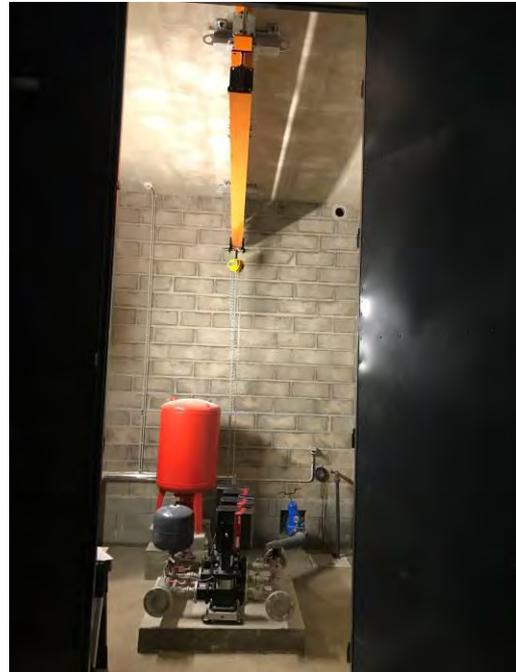


Figure 39 : Poste de surpression à Labruyère

### 2.8.2 RUE DE NOGENT A LAIGNEVILLE

Le poste de surpression situé Rue de Nogent à Laigneville (interconnexion avec l'ACSO) fonctionne habituellement sur horloge à un débit fixe de 30 m<sup>3</sup>/h (« consigne débit »).



Figure 40 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville

### 2.8.3 RUE PAUL FORT A LAIGNEVILLE

Suite à des enquêtes de terrain et de mesure de pression, ce poste a été volontairement mis à l'arrêt depuis le 16/09/20 (les équipements sont toujours présents).

En effet, les abonnés du secteur du stade de Laigneville desservis par ce poste peuvent être alimentés « gravitairement » sans passer par une étape de surpression.

Rapport annuel Eau & Assainissement 2024

Le démantèlement définitif de ce poste reste à faire.



Figure 41 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville

#### 2.8.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2024

En 2024, il n'y a pas eu de travaux sur les postes de surpression.

## 2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

### 2.9.1 TYPE DE RESEAU

Le réseau est de type autonome principalement.

Il existe une interconnexion partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de **Sénécourt**, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois. Elle a été fermée le 21/12/2011. Elle est conservée en secours.

Une interconnexion existe également avec l'Agglomération Creil Sud Oise par l'intermédiaire d'un surpresseur. Elle a été mise en service le 29/01/2014.

### 2.9.2 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE

	Linéaire (en ml)	
	2023	2024
Bailleval	15.516	15.516
Cauffry	15.214	15.294
Labruyère	17.269	17.269
Laigneville	27.510	27.510
Liancourt	33.936	33.936
Mogneville	8.603	8.603
Monchy Saint Eloi	11.291	11.291
Rantigny	15.212	15.283

	Linéaire (en ml)	
	2023	2024
Rosoy	3.727	3.727
Verderonne	4.702	4.702
Total	152.920	153.131

Tableau 22 : **Linéaire de réseaux d'eau potable**

Le patrimoine de canalisation eau potable a été augmenté de 151 ml sur le territoire en 2024.

Par ailleurs, la politique de suppression des conduites en amiante ciment menée par la Communauté de Communes se poursuit.

La nature du réseau varie selon les communes :

	Matériau		
	PVC / PE	Fonte	Amiante ciment
Bailleval	1.021 ml 7 %	13.995 ml 90 %	500 ml 3 %
Cauffry	2.737 ml 18 %	193 ml 1 %	12.364 ml 81 %
Labruyère	972 ml 6 %	16.297 ml 94 %	0 ml 0%
Laigneville	6.284 ml 23 %	17.257 ml 63 %	3.969 ml 14 %
Liancourt	7.068 ml 21 %	26.002 ml 77 %	866 ml 3 %
Mogneville	2.468 ml 29 %	6.135 ml 71 %	0 ml 0 %
Monchy Saint Eloi	3.090 ml 27 %	6.811 ml 60 %	1.390 ml 12 %
Rantigny	2.153 ml 14 %	12.747 ml 84 %	384 ml 3 %
Rosoy	279 ml 7 %	3.169 ml 85 %	279 ml 7 %
Verderonne	500 ml 11 %	3.735 ml 79 %	467 ml 10 %
Total	26.572 ml 17 %	106.340 ml 70 %	20.219 ml 13 %

Tableau 23 : **Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune**

Le matériau majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la fonte (tout type de fonte confondu : grise ou ductile) suivi du PVC/PE puis de l'amiante ciment.

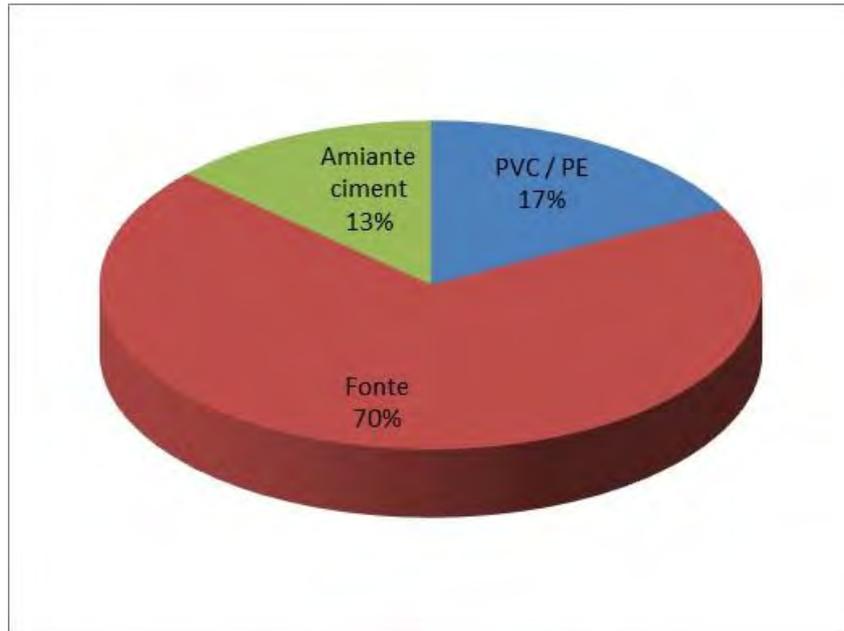


Figure 42 : Répartition des matériaux

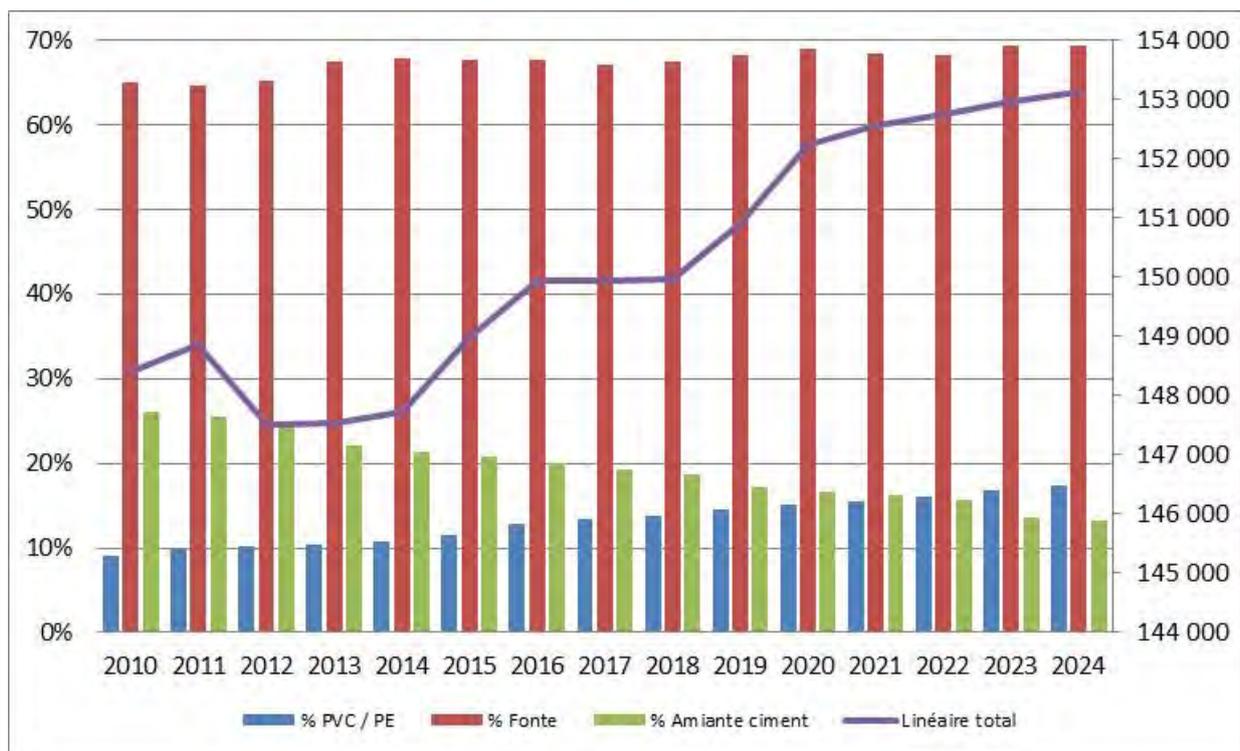


Figure 43 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010

### 2.9.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATION DE RESEAU 2024

	Linéaire 2023	Travaux de renouvellement 2024	Entité	Travaux de création/suppression 2024	Entité	Linéaire 2024
Bailleval	15.516 ml	/	/	/	/	15.516 ml
Cauffry	15.214 ml	Rue Carette (170 ml en PVC DN63) Grande rue (190ml en PVC DN110)	Régie CCLVD Régie CCLVD	<b>Rue Carette (création d'un maillage)</b> (80 ml en PVC DN63)	Régie CCLVD	15.294 ml
Labruyère	17.269 ml	/	/	/	/	17.269 ml
Laigneville	27.510 ml	/	/	/	/	27.510 ml
Liancourt	33.936 ml	Rue Victor Hugo (360 ml en fonte DN150 et 350 ml en fonte DN200) Place de la Rochefoucault (106,80 ml en PEHD DN50) Rue Pierre Mendès France (33 ml en fonte DN100) Rue Louis Lumière (18 ml en fonte DN100) Rond-point Olgiate Comasco (83 ml en fonte DN150 et 110 ml en fonte DN200)	DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY	/	/	33.936 ml
Mogneville	8.603 ml	/	/	/	/	8.603 ml
Monchy Saint Eloi	11.291 ml	/	/	/	/	11.291 ml
Rantigny	15.212 ml	Rue Duvoir (40 ml en PVC DN90)	Régie CCLVD	<b>Rue Duvoir (création d'un maillage)</b> (71 ml en PVC DN90)	Régie CCLVD	15.283 ml

	Linéaire 2023	Travaux de renouvellement 2024	Entité	Travaux de création/suppression 2024	Entité	Linéaire 2024
		Rue Albaret (36 ml en PVC DN63 et 60 ml en PVC DN90)  Rue Dubuy Raguét (180 ml en PVC DN90)	Régie CCLVD Régie CCLVD			
Rosoy	3.727 ml	/	/	/	/	3.727 ml
Verderonne	4.702 ml	/	/	/	/	4.702 ml
Total	152.750 ml	1.718,80 ml	/	151 ml	/	153.131 ml

Tableau 24 : Linéaire créé ou renouvelé

En 2024, il y a eu au global une augmentation de 151 ml de réseau :

- 1.719 ml de réseau renouvelé (soit 1,12 %) dont 39 % réalisé en régie,
- 151 ml de réseau ont été créés (soit 0,10%) dont 100 % réalisé en régie.

NOTA :

Dans le cadre des travaux sous-traités, les travaux de raccordement des nouvelles conduites sont réalisés par la régie ainsi que les mises en conformité de branchement.

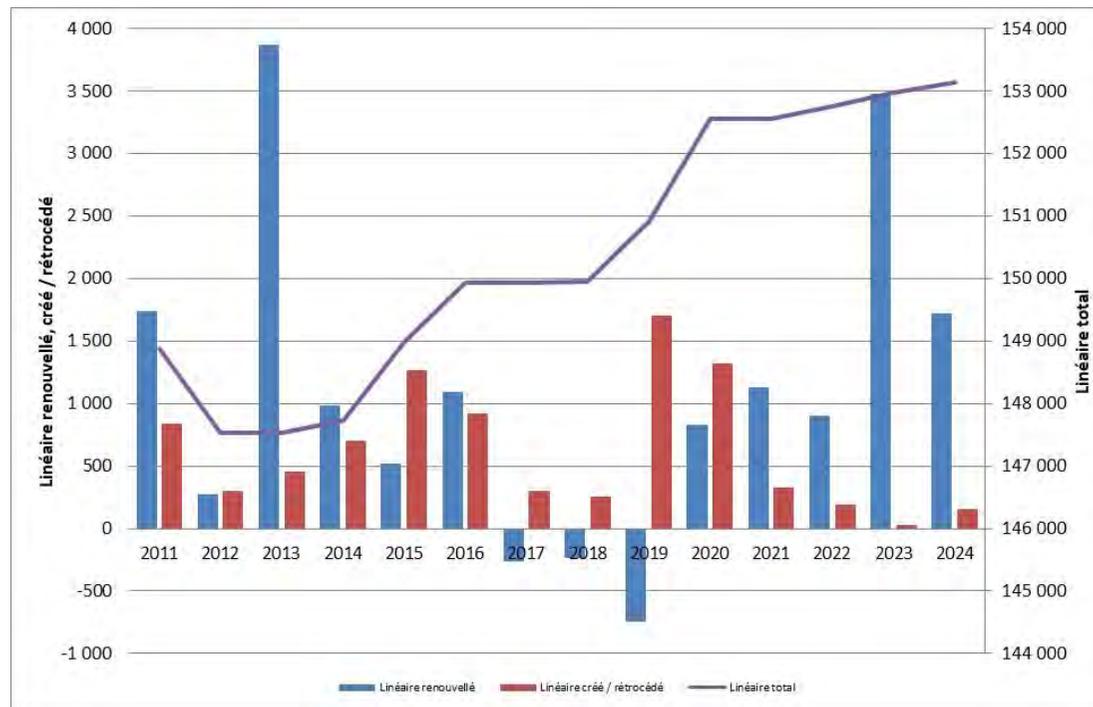


Figure 44 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011

En 2024, les travaux de renouvellement de conduite en coordination avec les programmes de voirie des communes se sont donc poursuivis. De même, la CCLVD poursuivra en 2025 l'accompagnement des communes dans leur politique d'urbanisme.



Figure 45 : Renouvellement **de la conduite et des branchements d'eau potable et création d'un maillage** – Rue Carette à Cauffry (Régie CCLVD)



Figure 46 : Renouvellement de la conduite et des branchements **d'eau potable** – Rue Dubuy Raguet à Rantigny (Régie CCLVD)



Figure 47 : Renouvellement de la conduite d'eau potable – Rond-point Comasco à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 48 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Grande rue à Cauffry (Régie CCLVD)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2024 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Cauffry	Rue Carette	48.189,26 € HT	REGIE CCLVD
Rantigny	Rue Duvoir Rue Albaret	55.340,53€ HT	REGIE CCLVD
Rantigny	Rue Dubuy Raguet	5.984,17 € HT	REGIE CCLVD
Liancourt	Rue Victor Hugo Places de la Rochefoucault	556.673,73 € HT	DEGAUCHY

Commune	Rue	Coût	Entité
Liancourt	Rond-point Comasco	141.179,47 € HT	DEGAUCHY
Cauffry	Grande rue	45.219,28 € HT	REGIE CCLVD
Total		906.586,44 € HT	

Tableau 25 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

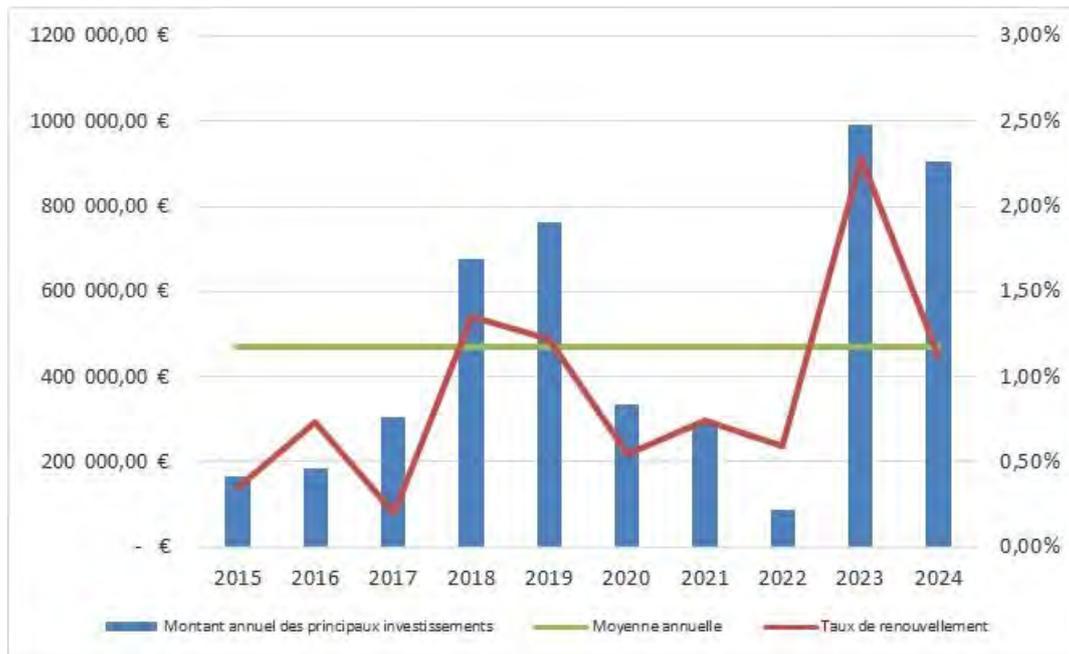


Figure 49 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015

\*Nota : l'année 2022 avait été partielle (tous les coûts des travaux n'avaient pas été inclus)

Le taux de renouvellement est de 1,12 % en 2024 (moyenne nationale : 0,65 %). La moyenne au niveau de la CCLVD sur ces 5 dernières années est de 1,06 %.

A noter que la CCLVD a investie en moyenne sur ces 10 dernières années environ 415.000 € HT/an sur des travaux de renouvellement/création de réseau d'eau potable.

Il est à noter que les années 2018 et 2019 avaient été marquées par les travaux de renouvellement d'eau potable sur la traversée de la commune de Rantigny (avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès) et de la commune de Verderonne (rue du château, place des tilleuls, rue de la cavée) ainsi que la création du maillage d'eau potable entre les communes de Rosoy et Labruyère permettant ainsi de secourir également la commune de Verderonne.

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de la traversée Rue de la République à Laigneville (1<sup>ère</sup> phase).

Par ailleurs, le bureau d'études ETUDIS AMENAGEMENT a mené les études en 2022 pour les travaux de requalification de la rue Victor Hugo, place de la Rochefoucauld à Liancourt. Dans le cadre de ces travaux, la

CCLVD renouvelle ses réseaux d'eau potable. Les travaux ont démarré en 2023 et se poursuivront en 2024 pour s'achever en 2025

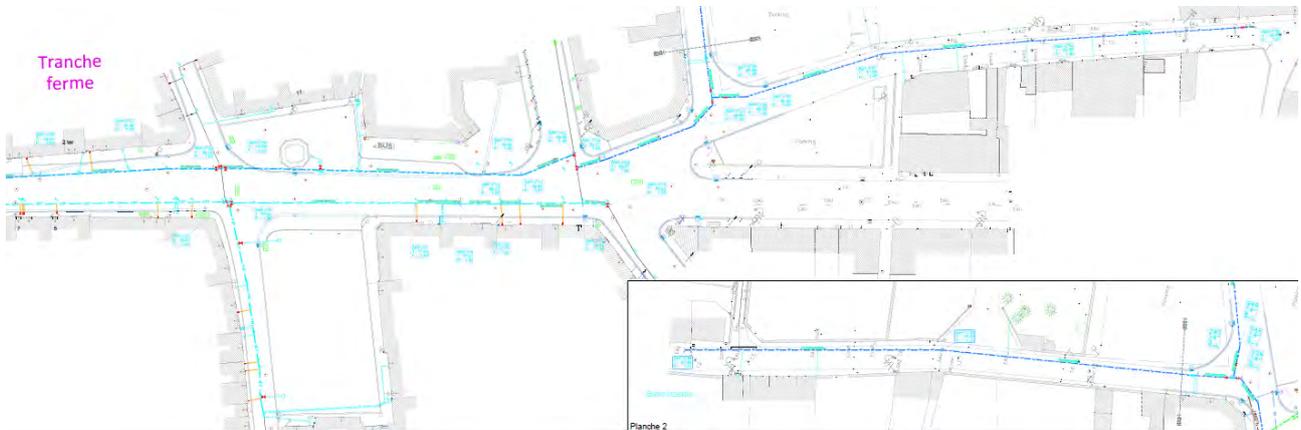


Figure 50 : **Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt**

#### **2.9.4 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**

La dernière phase de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable menée par le groupement BERIM / EGIS EAU s'est achevée en 2015.

Cette actualisation avait pour objectif d'améliorer la gestion de l'exploitation des installations et programmer les travaux nécessaires.

Les conclusions de cette étude amènent à la réalisation des travaux suivants :

- Maillage Béthencourt Demi Lune réalisé,
- Maillage Labruyère-Rosoy réalisé en 2019,
- Travaux liés au renouvellement de canalisation, spécifiques à la canalisation de production (estimation à 600.000 € HT) qui ne seraient pas réalisés. En effet l'interconnexion sécuritaire avec l'ACSO pourrait remplir ce rôle.
- Travaux liés au renouvellement de canalisations estimés à 316.200 € HT / an pour un total de 3.800.000 € HT sur les canalisations prioritaires sur 10 ans : des renouvellements annuels sont réalisés,
- Réhabilitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville,
- **Sécurisation de la ressource avec la création d'une liaison entre le réservoir de Villers Saint Paul (ACSO) et le réservoir 1.500 m<sup>3</sup> de Labruyère.**

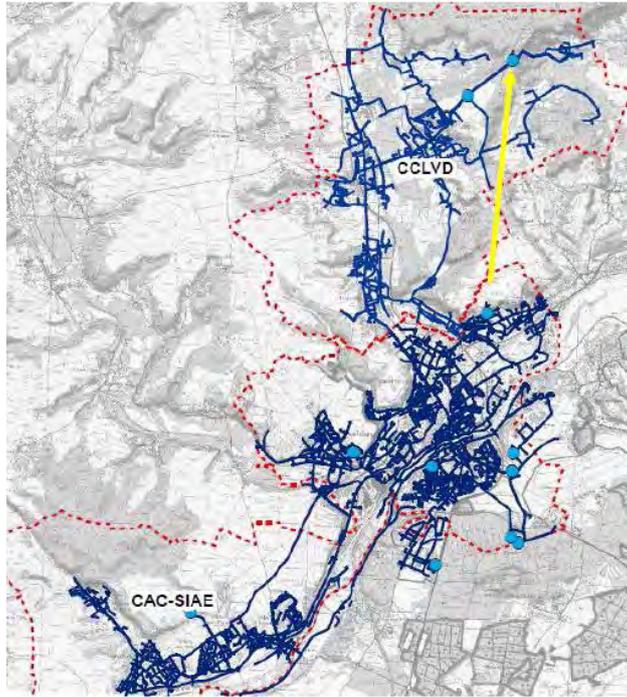


Figure 51 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO

- Ces travaux consisteraient à la pose d'une canalisation DN250 sur 6,8 km.

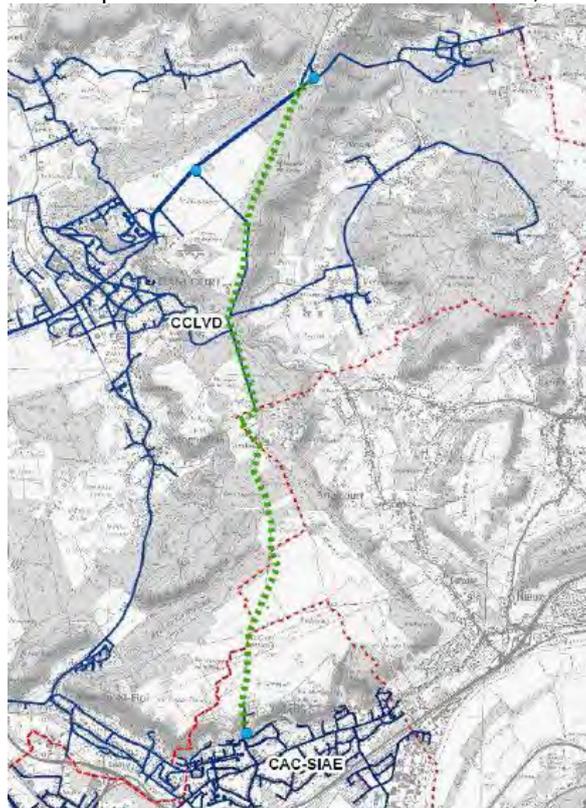


Figure 52 : **Tracé potentiel d'interconnexion**

L'étude de faisabilité sera lancée en 2024.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, une expertise de la canalisation de pompage (entre les forages et l'usine) par scanner a été menée par SAFEGE.

3 sondages ont été réalisés sur des canalisations en fonte ductile DN250 datant des années 70 :

- 2 sondages au niveau du chemin Berenger à Labruyère,
- 1 sondage au niveau de la cavée Moulin à Labruyère.



Figure 53 : Scan de la canalisation

Ces sondages ont conclu à un risque de fuite ou de casse avéré **étant donné l'épaisseur résiduelle** de la canalisation et la présence de nombreux points de corrosion très profonds.



Figure 54 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère

La réflexion du renouvellement de cette canalisation est à mettre en parallèle avec les travaux d'interconnexion avec l'ACSO.

## 2.9.5 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS OU REFAITS

	2023			2024		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)
Bailleval	3 (dont 1 avec extension de 60 ml)	-	2	3	-	1
Cauffry	0	-	1	3	-	33 (dont 11 rue Carette, 13 rue des Vieilles Ecoles 9 Grande rue)
Labruyère	1	-	1	1	-	-
Laigneville	15 (dont 1 avec extension de 140 ml – 5 branchements par anticipation rue Paul Cézanne)	-	116 (dont 93 chantier rue de la République – 17 chantier Paul Cézanne - 1 recalibrage de diam 100 à diam 15 Rue Joseph Cugnot)	7	-	11 (dont 1 rue république 1 rue du cimetiere 1 rue ambroise croizat 5 branchements rue de Mello 3 branchements route du terrain de sports)
Liancourt	3	1	28 (dont 10 chantier rue Duvoir – 5 chantier <b>rue de l'abattoir</b> – 8 chantier impasse du Parc – 3 chantier impasse de la Pyramide)	8	-	30 (dont 1 rue des Arts et Métiers 1 rue Albert 1 <sup>er</sup> 14 rue Victor Hugo 13 Place La Rochefoucauld 1 poste Bérégovoy)

	2023			2024		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)
Mogneville	11 (dont 3 branchements par anticipation rue Emile Lambert et 3 branchements par anticipation à l'Ordibée)	-	21 (chantier rue Emile Lambert)	-	-	9 (dont 1 rue de la brèche 8 place Jean Jaures)
Monchy Saint Eloi	3	-	-	1	-	1
Rantigny	4	-	2	7	-	34 (dont 10 branchements rue Albaret / duvoir 24 branchements rue Dubuy Raguet)
Rosoy	1	-	-	2	-	2
Verderonne	-	-	-	1	-	-
Total	41	1	171	33	1	121

Tableau 26 : Nombre de branchements neufs ou refaits

(\*) Correspond à des mises en conformité de branchement (compteur déplacé pour être posé dans un regard sur domaine public ou privé, ...), les interventions sur des branchements plomb ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie.

En 2024, le coût d'un branchement eau neuf « standard » (diamètre 15 sans citerneau, moins de 10 ml) était de 2.270,00 € HT (2.035,16 € HT en 2023).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Branchements neufs	36	56	55	53	50	59	45	37	52	50	41	33
Réfection de branchements en plomb	21	6	4	8	7	8	5	-	1	1	1	-
Modification de branchements	388	137	111	104	136	283	198	112	138	144	171	121
Total	445	199	170	165	191	350	246	149	191	195	213	154

Tableau 27 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013

En 2024, le nombre de modification de branchements et de création de branchements ont légèrement diminués.



Figure 55 : Reprise des branchements - Rue Carette à Cauffry (Régie CCLVD)

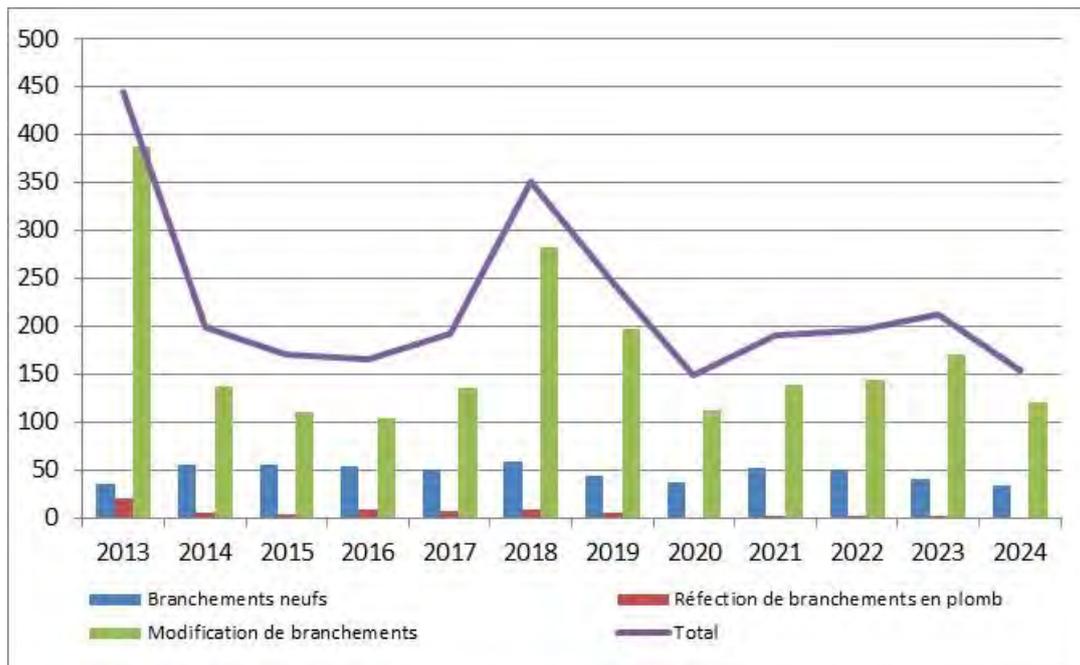


Figure 56 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2024

## 2.9.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

### 2.9.6.1 Synthèse des interventions

Type d'intervention	2023	2024
Réparations sur conduite principale ou branchements en journée et en astreinte	21 sur conduites 28 sur branchements 6 sur bouches à clé et vannes 3 condamnations de branchement Sondage Allée des Fresnes – Pose Débitmètre Bérégovoy <b>et à l'ancien Pénitencier</b>	31 sur conduites 30 sur branchements 7 sur bouches à clé et vannes 2 condamnations de branchement
Changement de vannes	5 (dont 4 chantier Ordibée Mogneville) – reprise de la totalité des BAC rue du clos Saint Remy Laigneville-	8 et reprise de la totalité des BAC rue Victor Hugo à Liancourt
Réparation fuite sur poteau incendie	-	2
Renouvellement de poteaux incendie	5 renouvellements + 1 création	7 renouvellements

Type d'intervention	2023	2024
Ordres de service ouvertures, ouverture avec pose compteurs et fermetures abonnés	394	317
Demande étalonnage compteur	-	-
Interventions fuites avant compteurs, compacts	116	72
Mise en conformité, reprise branchement	171	121
Réfection de branchements en plomb	1	-
Création de branchement	41	33
Changement de compteurs	43	43
Interventions service de garde	52 (dont 18 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 8 interventions pour fuites avant compteur – 8 fuites après compteurs et 7 demandes d'ouverture de branchement)	58 (dont 23 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 7 interventions pour fuites avant compteur – 6 fuites après compteurs – 4 problèmes assainissement bouché)
Nombre total de réparations pour fuite (gardes + heures ouvrées)	197 (171 en heures ouvrées + 26 en interventions de gardes)	103 (73 en heures ouvrées + 30 en interventions de gardes)
<b>Nombre total d'ordres de service (petites interventions réalisées chez les abonnés : robinet avant compteur, relève index, réparation de fuites avant compteur, enquête branchement, pose bague plombage ...)</b>	407	529

Tableau 28 : **Nombre d'interventions de la régie CCLVD**

### 2.9.6.2 Fuites sur conduite (en journée et en astreinte)

Les fuites sur conduite répertoriées sont les suivantes :

	2023		2024	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Bailleval	2	Rue du Souguehain (1) Rue du Pont Mathieu (1)	2	Rue du Paradis (1) Rue de la Fontaine Saint Maur (1)
Cauffry	2	Rue du 1 <sup>er</sup> septembre (1) Grande Rue (1)	7	Rue des Roses (2) Route de Mouy (1) Les Carpentières (2) Rue de la Croix de Bois (1) Rue du Moulin (1)
Labruyère	-	-	1	Rue de la Libération (1)
Laigneville	4	Rue Paul Langevin (1) Rue André Gourdin (1) Rue Gambetta (1) Rue Henri Leclerc (1)	4	Rue André Gourdin (1) Rue du Vieux Fort (1) Rue Henri Thébaud (1) Rue Jules Ferry (1)
Liancourt	7	Rue Fond Papillon (1) Rue Victor Hugo (1) Rue Roger Duplessis (1) <b>Rue de l'Abattoir (1)</b> Rue Duvoir (1) Rue de la Faience angle rue Jean Jacques Rousseau (1) Réservoirs semi enterrés rd137 (1)	8	Chemin du bois Rouge (1) Rue Latour (2) Avenue du 11 novembre (1) Rue de Rieux (1) Rue Edmond Jolidon (2) Route de Catenoy (1)
Mogneville	-	-	1	Rue de la Brèche (1)
Monchy Saint Eloi	1	Rue de Villers (1)	7	Rue Raymond Maillet (1) Rue du Champs du Mouton (1) Rue de la République (4) Rue de Villers (1)
Rantigny	4	<b>Rue Albaret (2)</b> Rue Prenant (1) Rue du Marais (1)	-	-
Rosoy	-	-	1	Rue du Marais (1)
Verderonne	1	Rue du Ponceau	-	-
Total	25	Dont 18 en interventions astreinte	31	Dont 13 en interventions astreinte

Tableau 29 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)

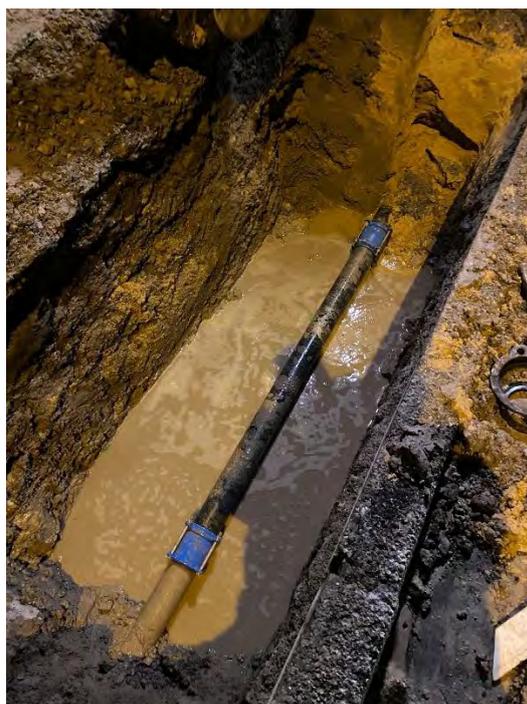


Figure 57 : Fuite sur conduite Rue de Villers à Monchy Saint Eloi (décembre 2024)



Figure 58 : Fuite rue du Marais à Rosoy (janvier 2024)



Figure 59 : Fuite devant les réservoirs semi-enterrés (novembre 2024)

La tendance du nombre de fuite est plutôt descendante au fil de ces dernières années **ce qui s'explique par un programme de renouvellement ciblé sur les canalisations les plus fuyardes.**

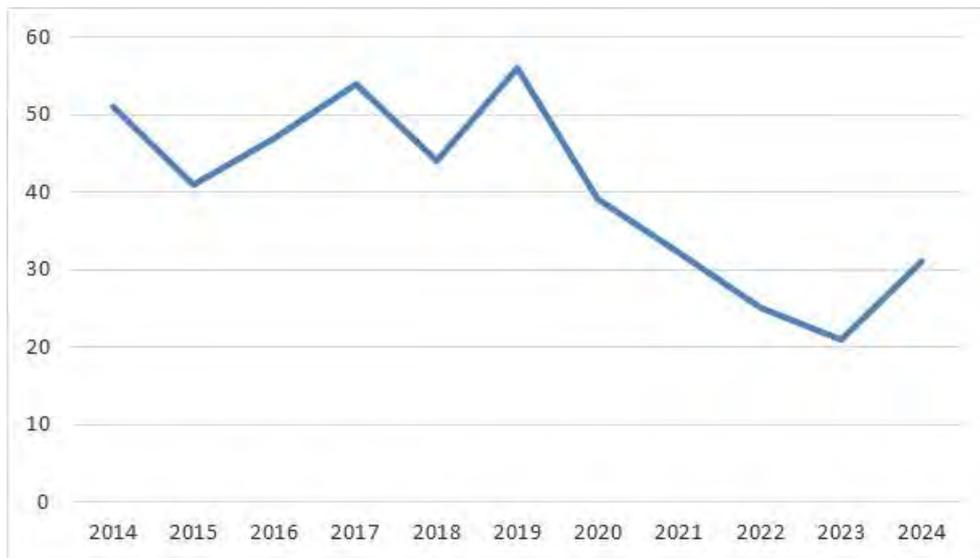


Figure 60 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global

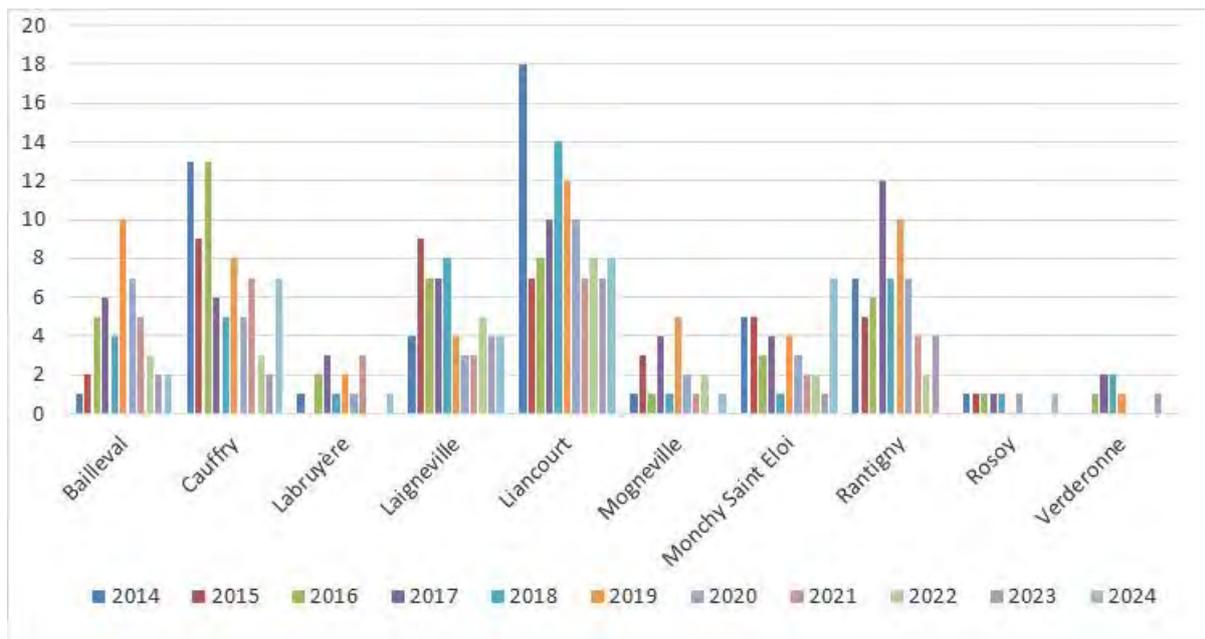


Figure 61 : Evolution depuis 2014 des fuites sur conduite par commune

Le nombre de fuites par commune est à mettre en parallèle avec le linéaire de réseaux (Liancourt présente le plus grand linéaire de réseau) mais aussi la nature du réseau (Cauffry par exemple a beaucoup de réseaux amiante) et l'âge des conduites.

En 2024, **le nombre d'interventions pour fuite sur conduite est en** hausse par rapport à 2023.

## 2.9.7 COMPTEURS

### 2.9.7.1 Patrimoine (au 01/01/2025)

	sans année	Avant 1980	De 1980 à 1987	De 1988 à 1994	De 1995 à 2000	De 2001 à 2006	De 2007 à 2014	De 2015 à 2024	Total
Bailleval	0	0	0	0	0	0	1	676	677
Cauffry	2	0	0	1	0	1	5	1.067	1076
Labruyère	0	0	0	0	0	0	0	244	244
Laigneville	4	0	0	1	0	1	10	2.127	2143
Liancourt	15	1	0	2	3	0	7	2.605	2633
Mogneville	1	0	0	0	1	2	1	609	614
Monchy Saint Eloi	2	0	2	0	1	0	2	794	801
Rantigny	2	0	1	0	0	0	5	1.266	1274
Rosoy	1	0	0	0	0	0	0	260	261
Verderonne	0	0	0	0	0	0	0	284	284
Total	27	1	3	4	5	4	31	9.932	10.007

Tableau 30 : Age des compteurs par commune

Nota : contrairement aux années précédentes, ce sont les compteurs en service qui sont présentés.

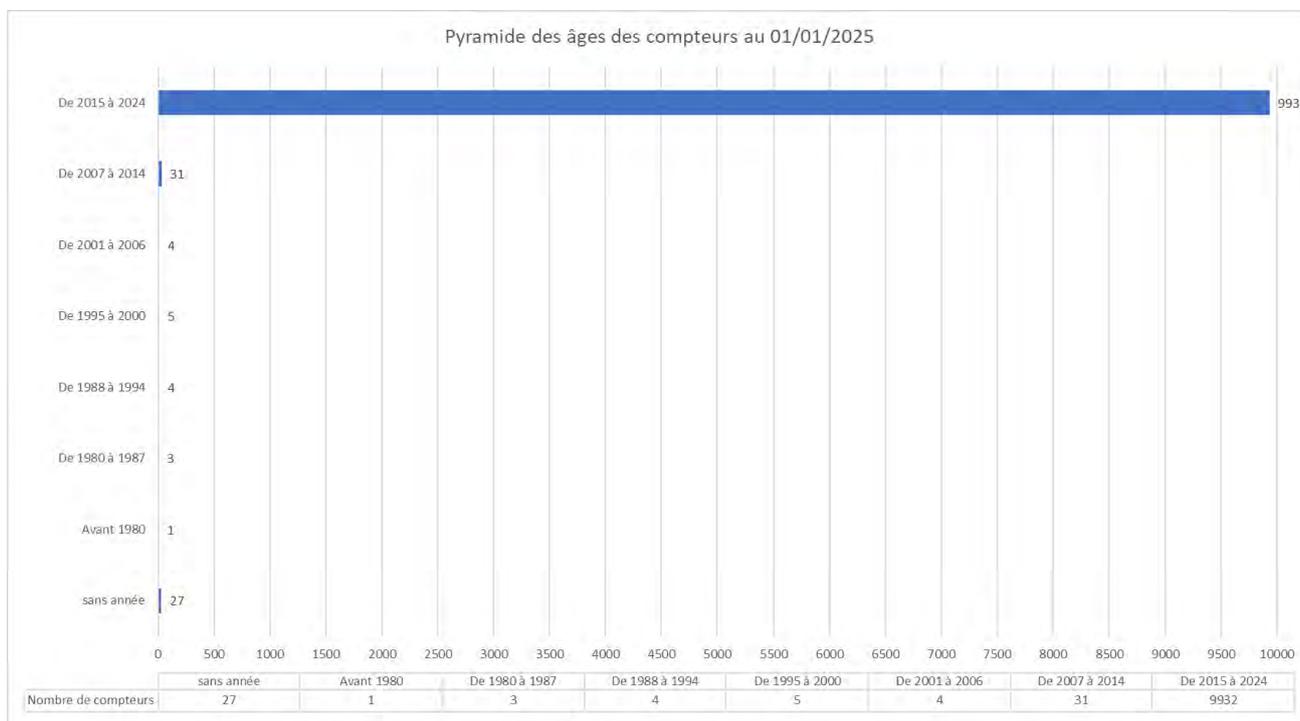


Figure 62 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2025

	Nombre de compteurs < 2000	% de compteurs < 2000
Bailleval	0	0,00%
Cauffry	3	0,00%
Labruyère	0	0,00%
Laigneville	5	0,23%
Liancourt	21	0,80%
Mogneville	2	0,33%
Monchy Saint Eloi	5	0,62%
Rantigny	3	0,24%
Rosoy	1	0,38%
Verderonne	0	0,00%
Total	40	0,40%

Tableau 31 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000

9.949 compteurs en service sont équipés en télérelève (99 % du parc de compteurs en service). Selon l'arrêté du 06/03/2007, la date limite de vérification périodique pour les compteurs mis en service avant le 01/01/1994 est le 31/12/2014. Les compteurs de la classe C mis en service avant le 1er janvier 2000, devaient avoir subi la vérification périodique au plus tard le 31 décembre 2015.

Au 01/01/2025, 0,4 % du parc de compteur en service a plus de 15 ans. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés. Les compteurs non changés à ce jour concernent soit des logements vacants, soit des compteurs qui n'ont pu être changés pour des raisons techniques ou en raison d'un refus.

#### 2.9.7.2 Marché de télérelève

En 2015, la CCLVD a lancé le marché pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau.

Les objectifs de ce marché étaient :

- D'améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- D'améliorer la facturation et la fiabilité de la relève
- De détecter toutes les anomalies (fuites, fraudes, compteurs arrêtés, ...)
- D'assurer le renouvellement du parc compteur et d'adapter le dimensionnement à la consommation réelle
- D'améliorer le rendement de réseau (meilleure réactivité pour rechercher les fuites en couplant la sectorisation aux compteurs des abonnés)

Le marché a été attribué au groupement d'entreprise LYONNAISE DES EAUX – ONDEO SYSTEMS pour un montant de **1.788.555,30 € HT** correspondant au déploiement, gestion et maintenance (pour une durée de 13 ans) de la télérelève, et à l'équipement de 9.500 compteurs en télérelève avec le remplacement de 7.614 compteurs.

Ce montant est sous-décomposé de la façon suivante :

- 764.78,73 € HT pour le renouvellement des compteurs,
- 507.878,48 € HT pour le déploiement télérelève (modules, architecture, interfaces informatiques),
- 516.498,09 € HT pour la gestion et maintenance (réparties sur 12 ans, soit 43 000 € HT/an environ).

Le marché a été notifié le 10/11/2015 pour une durée de 13 ans. La solution retenue est la mise en place de la 2<sup>ème</sup> génération de télérelève du constructeur ONDEO.

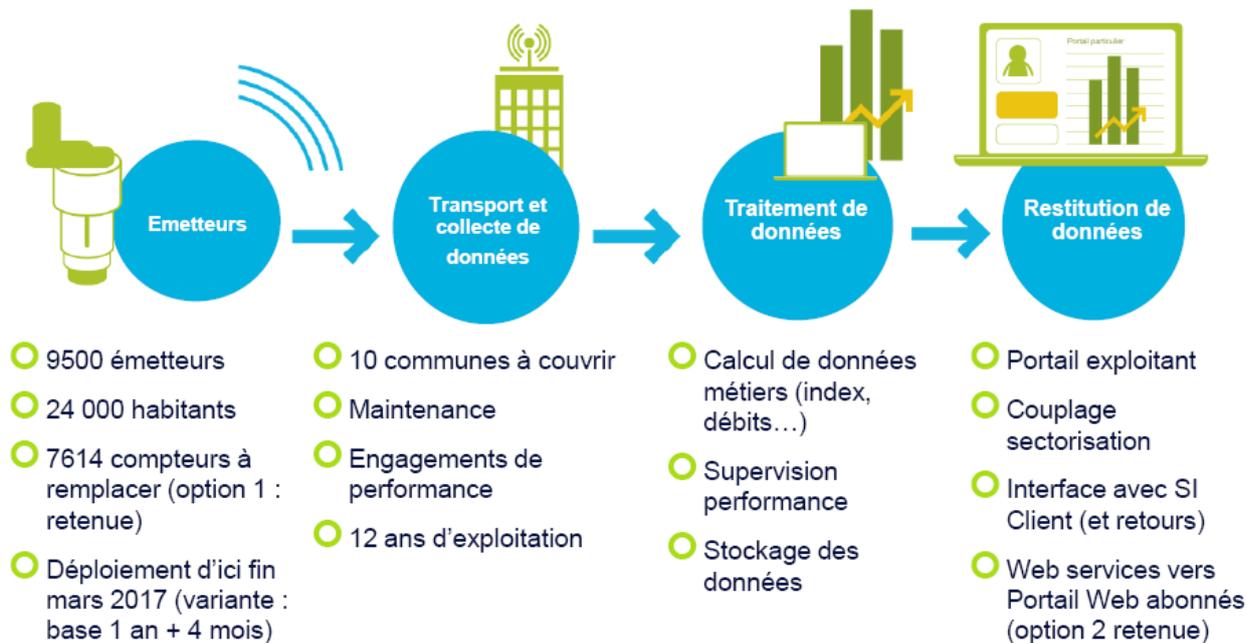


Figure 63 : Patrimoine et enjeux du marché

De 1ères réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2015. Le déploiement des antennes et de l'architecture de la télérelève a démarré fin 2016 et le renouvellement des compteurs a débuté en janvier 2017 jusque fin juillet 2017 pour le plus gros du déploiement par les équipes SUEZ. La régie a ensuite pris le relais de septembre à décembre 2017 puis sur du renouvellement plus ponctuel en 2018.

Les compteurs non changés à ce jour correspondent à ceux des logements vacants ou ceux non changés pour raisons techniques ou refus. Cependant, de manière ponctuelle, ces compteurs sont changés au fur et à mesure par la régie.

Au 01/01/2025, pour les compteurs équipés, le taux de performance sur 30 jours (**réception d'au moins un index sur 30 jours**) est de 98,9 % (98,8 % au 01/01/2024, 98,7% au 01/01/2023, 98,9 % au 01/01/2022, objectif du marché 99 %), et de 98,4 % sur 7 jours (98.3 % au 01/01/2024, 97,4 % au 01/01/2023, 97,1 % au 01/01/2022, objectif marché 98 % sur 7 jours).

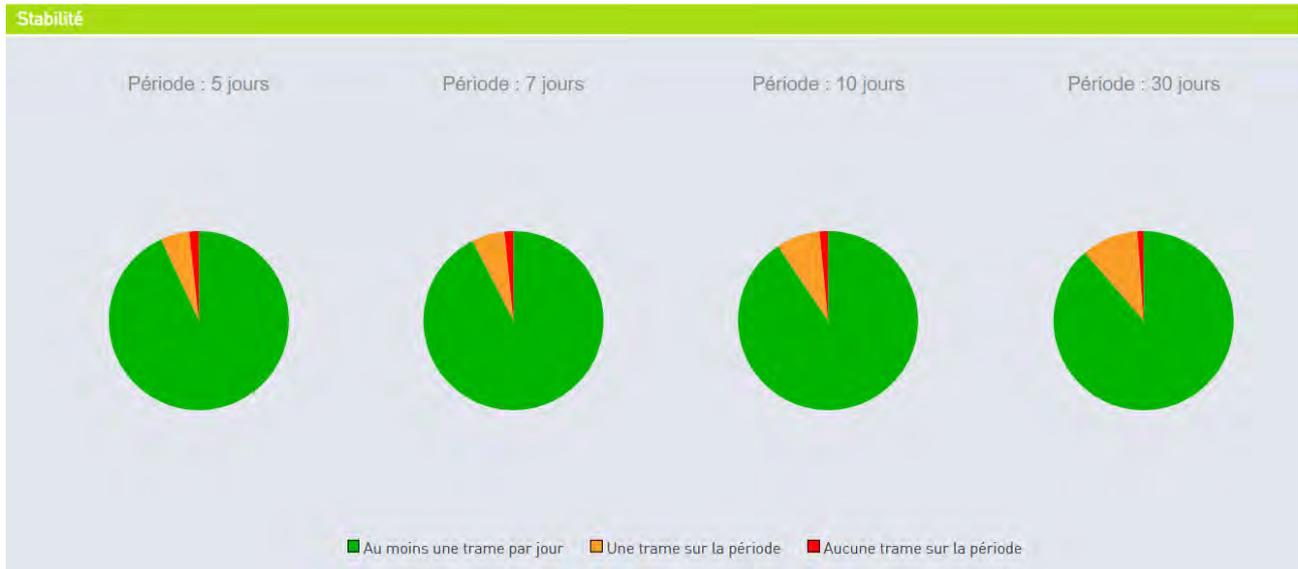


Figure 64 : Performances système de télérelève

Source : site Sitr, tableau de bord, performances trames au 01/01/2025

Le nombre de récepteurs en place au 31/12/2024 est de 20. La liste est présentée ci-dessous :

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5116611400131	K2G	Ancienne Ecole_C	60290 Grande Rue, Cauffry, France	49.31406429999999	2.4290346000000227	60134
5116611400216	K2G	Eglise_Verderon	Rue de l'Église 60140 Verderonne			60669
5116611400278	K2G	MAIRIE LAIGNEVILLE	390 Rue de la République, 60290 Laigneville, France	49.2936557	2.4435943999999938	60342
5116611400292	K2G	Eglise_MonchySt	11 Rue de la République 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29234	2.462169	60409
5116611400315	K2G	Eglise_Rosoy	23 Rue de l'Église 60140 Rosoy	49.34111	2.497148	60547
5119611602338	K2G	CANDELABRE MONCHY ST ELO	28 Rue Louis Vauthier 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29779280605778	2.4672067163191973	60409
5117611400992	K2G	Eglise_Mogneville	2 Rue de l'Église 60140 Mogneville	49.314735	2.472117	60404
5117611401425	K2G	Reservoir_Labruyere	Rue Henri Ayrald 60140 Labruyère			60332
5117611402231	K2G	GYMNASE RANTIGNY	29 Rue Sacco et Vanzetti 60290 Rantigny	49.3281	2.4391	60524
5216610000087	K2G	Eglise_Cauffry	123 Route de Mouy 60290 Cauffry			60134
5216611100236	K2G	EPOrdibee_Mogne	Rue de l'Ordibée 60140 Mogneville	49.316719	2.485321	60404
5216611100250	K2G	Eglise_Labruyer	Rue de l'Église 60140 Labruyère	49.351593	2.509353	60332
5216611100274	K2G	Gymnase_Laignev	Rue des Cerisiers 60290 Laigneville	49.300932	2.441983	60342
5217611105467	K2G	CentreCulturel_	6 Rue du Général Leclerc 60140 Liancourt	49.330502	2.463969	60360
5217611100639	K2G	Stade_Liancourt	18 Rue du 8 Mai 1945 60140 Liancourt	49.334889809649816	2.4666130542755127	60360
5217611100554	K2G	EGLISE BAILLEVAL	19 Place du Général de Gaulle 60140 Bailleval			60042
5217611100295	K2G	POTEAU SENE COURT BAILLEVAL	14 Rue de l'Hostellerie 60140 Bailleval	49.3498419339384	2.447619438389666	60042

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5217611104422	K2G	CLOS SAINT PAUL MONCHY	10 Rue du Clos Saint-Paul 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.287013411159144	2.47517466545105	60409
5217611104620	K2G	EGLISE LAIGNEVILLE	498 Rue Henri Thebaut 60290 Laigneville	49.30553390297498	2.4509024622238944	60342
5217611105023	K2G	UNY RANTIGNY	9 Rue d'Uny 60290 Rantigny			60524

*Tableau 32 : Liste des récepteurs de télérelève*

Tout comme les années précédentes, des campagnes de maintenance ont été réalisées afin de maintenir les taux de réception : 448 interventions ont été réalisées en 2024 (534 maintenances en 2023, 251 en 2022, 330 en 2021, 539 interventions en 2020, 579 en 2019) dont 216 **changements d'émetteurs** (133 en 2023, 75 en 2022) et 49 poses de déportés (92 en 2023, 47 en 2022).

## 2.9.8 POTEAUX D'INCENDIE, RESERVES INCENDIE, BORNES DE PUISAGE

### 2.9.8.1 Essais des points d'eau incendie publics

Les poteaux d'incendie et réserves incendie sont de la compétence de la commune. La Communauté de Communes accompagnait jusqu'en 2016 les centres de secours chaque année pour la tournée des hydrants. La CCLVD réalise, si la commune le souhaite, les travaux d'entretien sur les poteaux incendie.

Depuis 2016, la tournée des hydrants est réalisée par la CCLVD.

En effet, fin d'année 2015, le SDIS 60 a décidé d'arrêter la réalisation de ces essais du fait de l'engagement de leur responsabilité et parfois de la critique par les particuliers (eau teintée).

La Communauté de communes a donc délibéré en 2016 pour la mise à disposition des services de la CCLVD pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres.

En 2022, a eu lieu la tournée des hydrants (fréquence 1 fois tous les 2 ans), la tournée est programmée en 2024.

### 2.9.8.2 Inventaire

	2023			2024		
	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie ou Prises cours d'eau	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie Ou Prises cours d'eau
Bailleval	27	-	3	27	-	3
Cauffry	34	-	-	34	-	-
Labruyère	12	-	-	12	-	-
Laigneville	65	-	1 (chemin de rosé)	65	-	1 (chemin de rosé)
Liancourt	69	3	/	69	3	/
Mogneville	23	-	1 (rue de la Brèche)	23	-	1 (rue de la Brèche)
Monchy Saint Eloi	29	-	1 (Croix Blanche)	30	-	1 (Croix Blanche)
Rantigny	36	-	-	36	-	-
Rosoy	12	-	1	12	-	1
Verderonne	11	-	-	11	-	-
Total	318	3	6	318	3	6

Tableau 33 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves

### 2.9.8.3 Travaux

7 poteaux incendie ont été renouvelés sur le territoire (soit 2 % du patrimoine) (7 en 2023). La prochaine campagne de vérification des hydrants aura lieu en 2026.

	Nombre	Localisation	N°
Bailleval	/	/	/
Cauffry	1	Grande rue (remplacement dans le cadre du chantier de renouvellement <b>de la conduite d'eau potable</b> )	CAU 42
Labruyère	/	/	/
Laigneville	2	Rue Ambroize Croizat Rue Victor Hugo (remplacement suite à une percussion de celui-ci par un véhicule)	LAI 40 LAI 63
Liancourt	3	Rue Victor Hugo (remplacements dans le cadre des travaux de <b>renouvellement de la conduite d'eau potable</b> ) Rue des Arts et des Métiers Rue Jacques Monod (les Aulnaies)	LIA 56 LIA 30 LIA 38
Mogneville	/	/	/
Monchy Saint Eloi	/	/	/
Rantigny	/	/	/
Rosoy	1	Rue du Prieuré	ROS 9
Verderonne	/	/	/
Total	7	/	/

Tableau 34 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2024

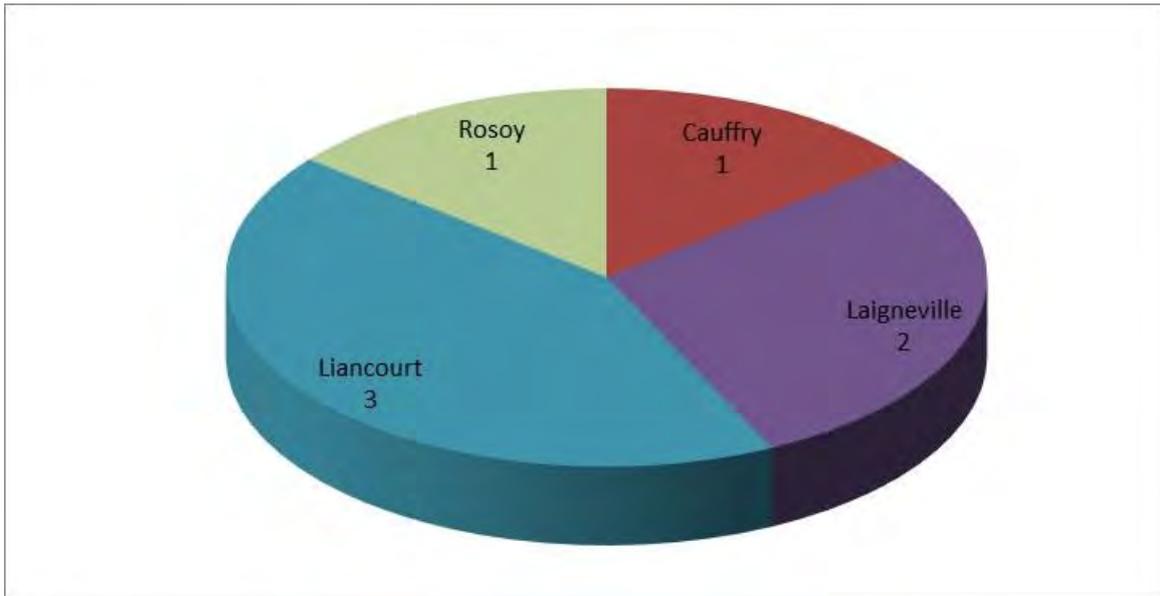


Figure 65 : Répartition du renouvellement **de poteaux d'incendie** 2024



Figure 66 : **Poteau d'incendie** LAI 63 renouvelé suite à sa percusion – Rue Victor Hugo à Laigneville (Régie CCLVD)



Figure 67 : Renouvellement du **poteau d'incendie** LIA 56 – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY)

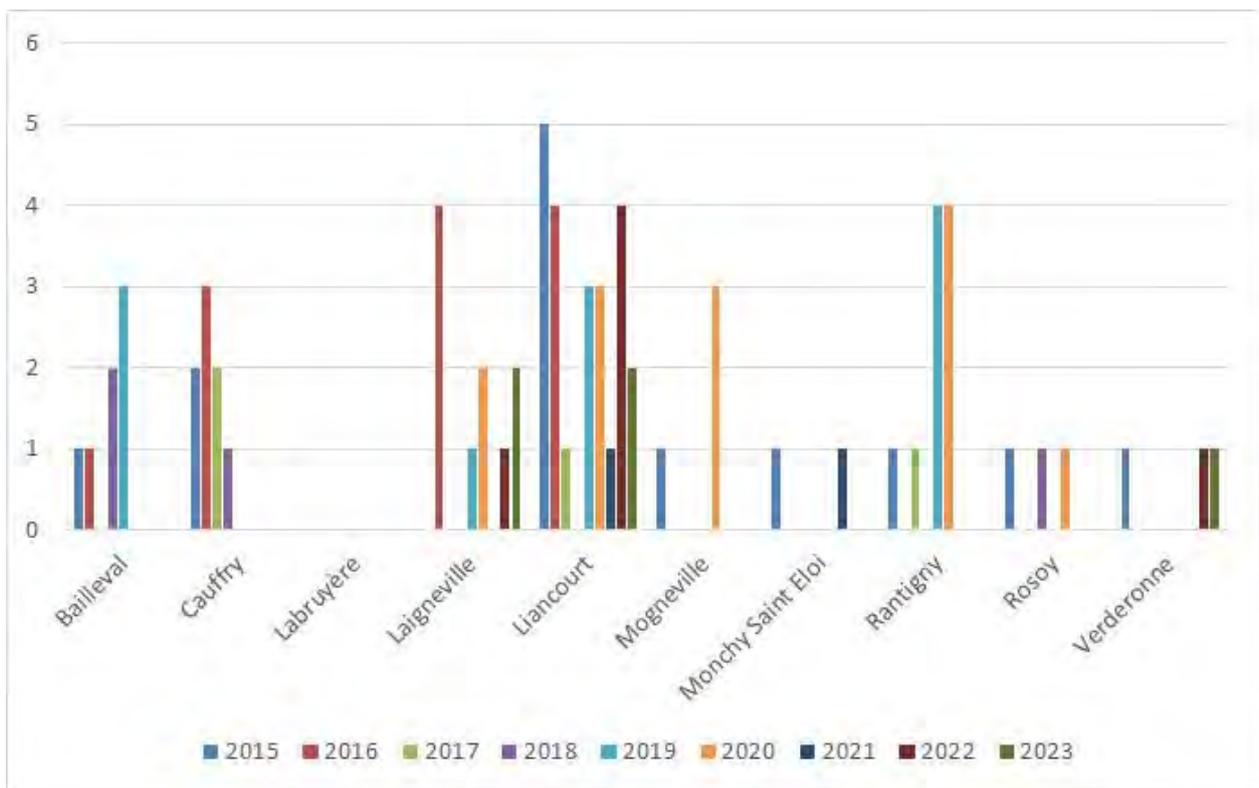


Figure 68 : Evolution depuis 2015 des **poteaux d'incendie renouvelés** par commune

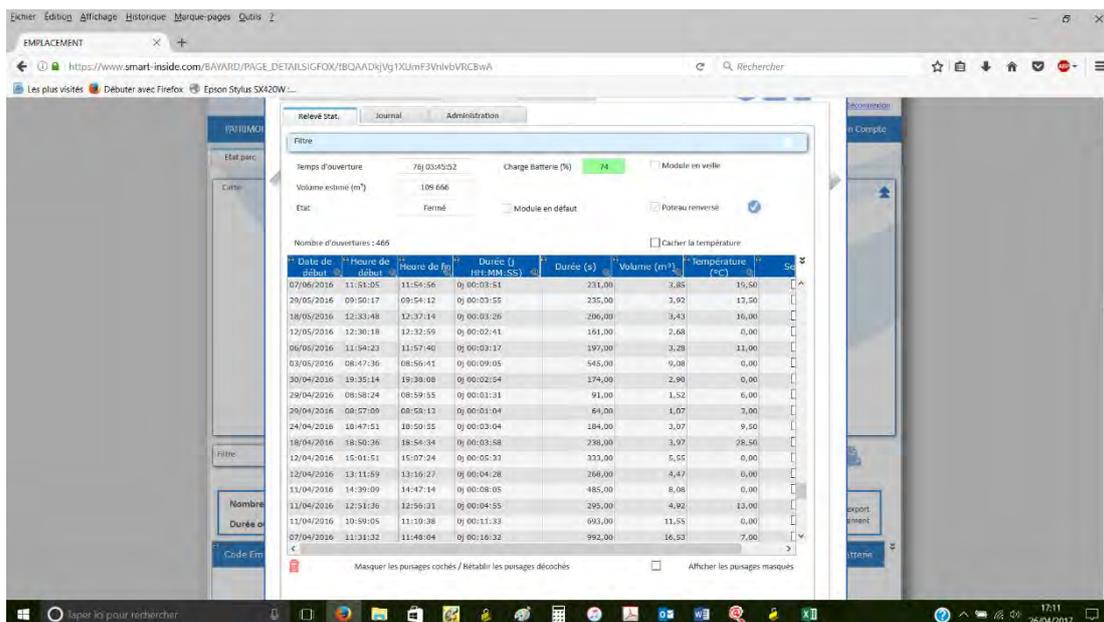
#### 2.9.8.4 Copernic

En 2016, un mouchard du fournisseur de poteaux d'incendie BAYARD appelé « Copernic » a été installé sur le poteau d'incendie situé au carrefour de la rue du Saint Sacrement / rue Paul Faure à Mogneville.



Figure 69 : Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure à Mogneville

Ce mouchard détecte chaque ouverture du poteau et envoi une alarme par mail et sms. Il est suivi via un logiciel de supervision « Smart inside » du fournisseur BAYARD.



Date de début	Heure de début	Heure de fin	Durée (HH-MM-SS)	Durée (s)	Volume (m³)	Température (°C)	Stat
07/06/2016	11:51:05	11:54:56	00:03:51	231,00	3,85	15,50	
20/05/2016	09:50:17	09:54:12	00:03:55	235,00	3,92	12,50	
18/05/2016	12:33:48	12:37:14	00:03:26	206,00	3,43	16,00	
12/05/2016	12:30:18	12:32:59	00:02:41	161,00	2,68	6,00	
06/06/2016	11:54:23	11:57:40	00:03:17	197,00	3,28	11,00	
03/05/2016	08:47:36	08:56:41	00:09:05	545,00	9,08	6,00	
30/04/2016	19:35:14	19:38:08	00:02:54	174,00	2,90	6,00	
29/04/2016	08:58:24	08:59:55	00:01:31	91,00	1,52	6,00	
29/04/2016	08:57:09	08:58:12	00:01:04	61,00	1,07	3,00	
24/04/2016	18:47:51	18:50:55	00:03:04	164,00	3,07	9,50	
18/04/2016	18:50:06	18:58:04	00:07:58	236,00	3,97	28,50	
12/04/2016	15:01:51	15:07:24	00:05:33	220,00	3,55	6,00	
12/04/2016	13:11:59	13:16:27	00:04:28	266,00	4,47	6,00	
11/04/2016	14:39:09	14:47:14	00:08:05	485,00	8,00	6,00	
11/04/2016	12:51:36	12:55:31	00:04:55	295,00	4,92	13,00	
11/04/2016	10:59:05	11:10:38	00:11:33	693,00	11,51	6,00	
07/04/2016	11:31:32	11:48:04	00:16:32	992,00	16,53	7,00	

Figure 70 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard

En 2017, 2 autres « Copernic » ont été installés sur les poteaux d'incendie avenue Albert 1<sup>er</sup> à Liancourt et rue Victor Hugo à Laigeville.

Malheureusement depuis 2021, des problèmes de transmission des données ont été constatés. Ceux-ci devraient être résolus en 2024.

### 2.9.8.5 Borne de puisage

Afin de permettre aux entreprises, balayeurs, communes, ... de pouvoir prendre de l'eau et suite à l'interdiction par la CCLVD de prise d'eau sur poteau incendie (poteaux endommagés, eau non comptabilisée, risque de casse sur canalisation, risque de retour d'eau), la CCLVD a installé une 1<sup>ère</sup> borne de puisage équipée d'un compteur au niveau de l'avenue Henri Besse à Cauffry.



Figure 71 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry

En 2020, 2 bornes de puisage supplémentaires avaient été installées : une à Liancourt rue de l'Abattoir, une à Laigneville rue Joseph Cugnot (ZA les Cailloux).



Figure 72 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt



Figure 73 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville

En 2024, 1.376 m<sup>3</sup> ont été comptabilisés sur ces bornes (32 m<sup>3</sup> sur la borne de Cauffry, 493 m<sup>3</sup> sur la borne de Liancourt et 851 m<sup>3</sup> sur la borne de Laigneville).

17 demandes de puisage ont été faites en 2024 (6 en 2023), aucune demande pour la borne de Cauffry (1 demande pour 61 m<sup>3</sup> en 2023), 5 demandes pour la borne de Liancourt pour 75m<sup>3</sup> (1 en 2023 pour 5 m<sup>3</sup>) 12 demandes pour la borne de Laigneville pour 677m<sup>3</sup> (4 demandes en 2023 pour 130 m<sup>3</sup>) et 135 m<sup>3</sup> ont été puisés sur les différentes borne par notre prestataire VEOLIA (163m<sup>3</sup> en 2023).

1 **vol d'eau** a été constaté en 2024 avec envoi de facture pour une amende forfaitaire de 500 m<sup>3</sup> suite à un constat de piquage sur poteau incendie sur chantier de voirie (1 vol en 2023).

### 2.9.1 **SECTORISATION**

Le réseau de distribution **d'eau potable** est équipé de 9 débitmètres et 3 compteurs de sectorisation.

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S1	Liancourt	rue Pasquier	Débitmètre électromagnétique	Oui
S2	Monchy St Eloi	rue de la Gare	Débitmètre électromagnétique	Oui
S3	Bailleval	rue du Moulin	Débitmètre électromagnétique	oui
S4	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S5	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S6	Cauffry	rue du 8 Mai	Débitmètre électromagnétique	oui
S7	Rantigny	Derrière Saint Gobain (chemin du marais d'uny)	Débitmètre électromagnétique	Oui

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S8	Verderonne	Chemin de Catenoy	Débitmètre électromagnétique	Oui
S9	Laigneville	Rue Victor Hugo	Débitmètre électromagnétique	Oui
S10	Labruyère	Rue de la libération	Compteur électromagnétique	Oui x 2 (amont / aval)
S11	Bailleval	En haut de la rue du grand Aulnois (RD 137)	Compteur électromagnétique	Non
S12	Labruyère	Rue Henri Ayrald (RD 631)	Compteur électromagnétique	Non
S13	Liancourt	Avenue du 11 novembre	Débitmètre électromagnétique	Oui
S14	Liancourt	Avenue Pierre Bérégovoy	Débitmètre électromagnétique	Oui

Tableau 35 : Liste des sectorisations

En cas de fuite importante sur le réseau, les débitmètres déclenchent une alarme « pression basse ».

Les compteurs indiquent uniquement un volume à sens unique.

En 2024, 8 débitmètres ont été renouvelés et recalibrés par la REGIE en collaboration avec SUEZ. Les automates de ces 8 débitmètres ont été également renouvelés et reprogrammés dans le logiciel de supervision TOPKAPI.



Figure 74 : S1 – Rue René Pasquier à Liancourt



Figure 75 : S2 – Rue de la gare à Monchy Saint Eloi



Figure 76 : S9 – Rue Victor Hugo à Laigneville



Figure 77 : S13 – Avenue du 11 novembre à Liancourt

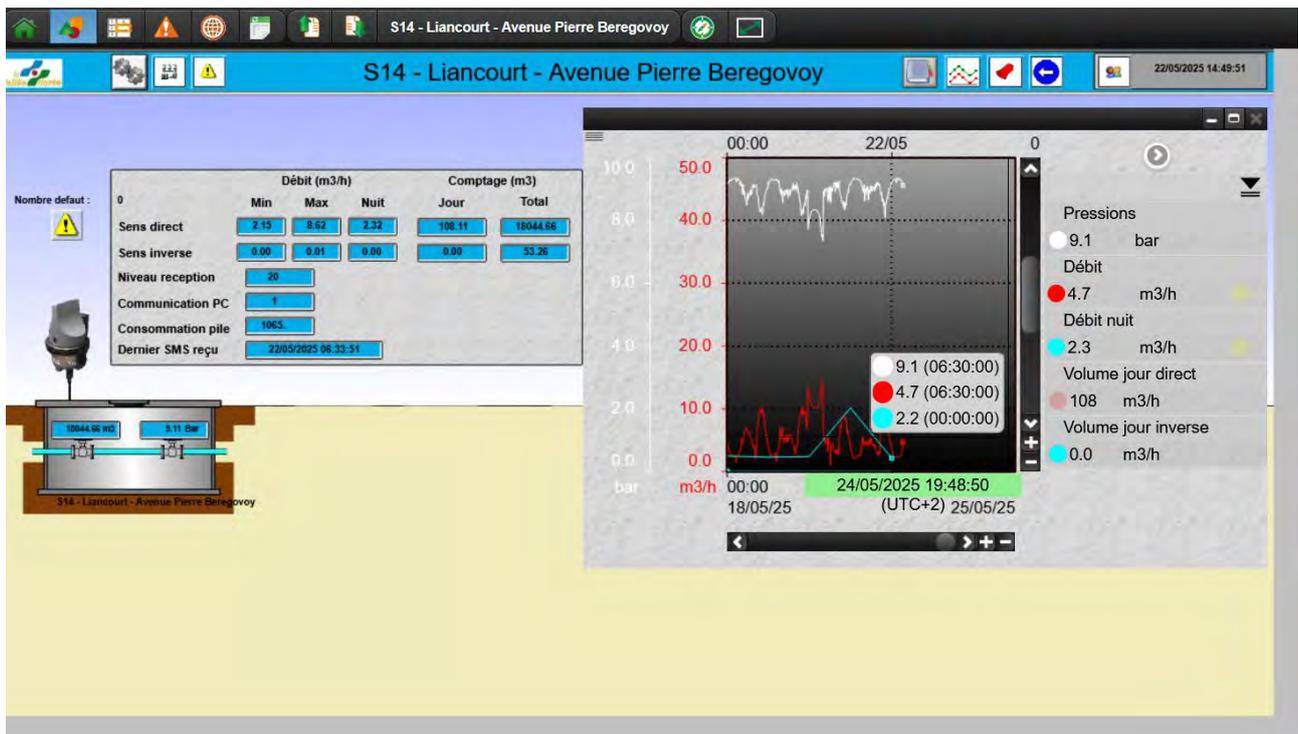


Figure 78 : Vue du topkapi S14 Avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt

	AB	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO	AP	AQ	AR	AS	AT	AU	AV	AW	AX	AY	AZ
1	S1 Secto Rue Pasquale Sens direct	S1 Secto Rue Pasquale Sens Inverse	S2 Secto Rue Garm Sens direct	S2 Secto Rue Garm Sens Inverse	S3 Secto Rue Kaslin Sens direct	S3 Secto Rue Kaslin Sens Inverse	S4 Secto Rue Albert 1er (Rivière) Sens direct	S4 Secto Rue Albert 1er (Rivière) Sens Inverse	S5 Secto Rue Albert 1er (Bus) Sens direct	S5 Secto Rue Albert 1er (Bus) Sens Inverse	S6 Secto Rue 8 mai Sens direct	S6 Secto Rue 8 mai Sens Inverse	S7 Secto Rue Saint Gobain Sens direct	S7 Secto Rue Saint Gobain Sens Inverse	S8 Secto Rosoy Venderonne direct	S8 Secto Rosoy Venderonne Inverse	S9 Secto Rue Victor Hugo Sens direct	S9 Secto Rue Victor Hugo Sens Inverse	S10 Secto Rue Libér. Sens direct	S10 Secto Rue Libér. Sens Inverse	S11 Secto Bellenecourt	S12 Secto Demi lune	S13 Secto Av. du 11 nov.	S14 Secto Av. P. Béhégooy Sens direct	S14 Secto Av. P. Béhégooy Sens indirect
2	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
14	dimanche, janvier 14, 2025	241	0	21	96	4	116	0	0	0	281	0	0	0	0	0	222	0	0	0	219	96	92	121	0
15	lundi, janvier 13, 2025	276	0	18	90	3	122	0	0	0	209	1	0	423	0	0	177	1	1	0	215	82	90	106	0
16	mardi, janvier 14, 2025	256	0	18	96	2	110	0	0	0	202	0	0	407	0	0	171	0	1	0	181	84	92	102	0
17	mercredi, janvier 15, 2025	288	0	22	83	1	131	0	0	0	233	0	0	426	0	0	200	0	1	0	168	89	82	112	0
18	jeudi, janvier 16, 2025	276	0	16	85	2	128	0	0	0	226	0	0	426	0	0	193	1	1	0	197	83	81	108	1
19	vendredi, janvier 17, 2025	270	0	21	83	1	128	0	0	0	202	0	0	423	0	0	181	0	1	0	182	84	81	106	0
20	samedi, janvier 18, 2025	297	0	20	71	1	145	0	0	0	223	0	0	445	0	0	209	0	1	0	184	87	83	114	0
21	dimanche, janvier 19, 2025	345	0	17	96	0	169	0	0	0	275	0	0	478	0	0	252	0	1	0	218	93	89	133	0
22	lundi, janvier 20, 2025	270	0	20	87	4	122	0	0	0	220	0	0	420	0	0	187	0	1	0	205	87	104	108	0
23	mardi, janvier 21, 2025	264	0	13	105	5	109	0	0	0	218	1	0	410	0	0	176	1	1	0	185	85	81	103	0
24	mercredi, janvier 22, 2025	271	0	12	97	2	114	0	0	0	224	0	0	416	0	0	189	0	1	0	188	86	87	105	0
25	jeudi, janvier 23, 2025	282	0	11	100	3	109	0	0	0	215	0	0	405	0	0	178	1	1	0	182	85	78	101	1
26	vendredi, janvier 24, 2025	257	0	10	96	2	107	0	0	0	214	0	0	401	0	0	174	0	1	0	186	86	78	100	0
27	samedi, janvier 25, 2025	270	0	8	88	2	114	0	0	0	227	0	0	426	0	0	182	0	1	0	184	82	79	107	0
28	dimanche, janvier 26, 2025	299	0	11	82	4	133	0	0	0	262	0	0	448	0	0	214	0	1	0	186	100	80	116	0
29	lundi, janvier 27, 2025	268	0	13	100	3	118	0	0	0	223	0	0	433	0	0	182	0	1	0	216	89	77	106	0
30	mardi, janvier 28, 2025	250	0	9	108	6	101	0	0	0	263	0	0	417	0	0	186	0	1	0	186	87	75	99	0

Figure 79 : Extrait du bilan excel topkapi

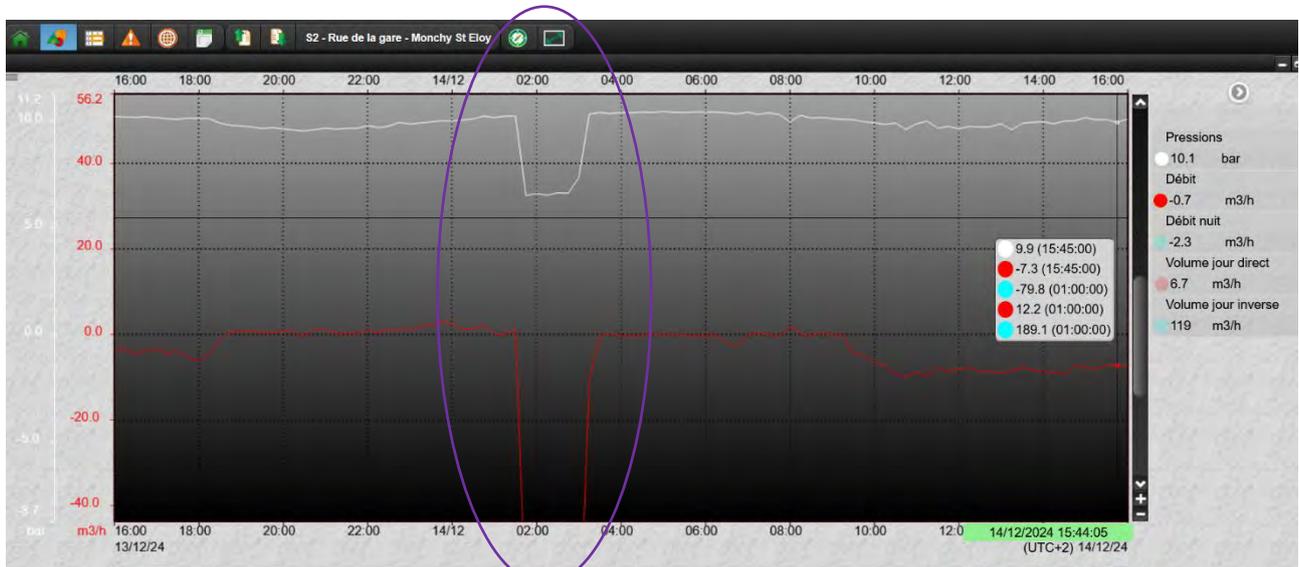


Figure 80 : Vue du topkapi du S2 Rue de la gare à Monchy Saint Eloi (fuite le 14/12/24)

Le montant de **de ces travaux s'élève à 37.872 € HT.**

En 2025, des maintenances sur 2 débitmètres sont prévues (changement de batterie, ...) afin de finaliser la remise à plat de la sectorisation (montant de **5.965 € HT**).

## 2.9.2 PROCEDURES D'INTERVENTION SUR AMIANTE

Les agents de la régie sont amenés à travailler sur des réseaux en amiante ciment.

Les travaux qu'ils réalisent sont classés en SS4.

En 2019, les agents ont suivi une formation spécifique :

- formation opérateur de chantier pour travaux classés en SS4
- pour les encadrants : formation encadrants techniques et formation encadrants de chantier.

Le recyclage a eu lieu en 2022.

En 2019, des mesures d'empoussièrement ont été réalisées sur des chantiers amiante (classement des chantiers en niveau 1 : niveau d'émission inférieur à 100 fibres d'amiante) et les modes opératoires ont été mis à jour. Des EPI complémentaires ont été achetés (cagoule à ventilation assistée notamment).

En 2024, de nouvelles mesures ont été faites en 2024 sur le chantier Rue Albaret à Rantigny. Les mesures d'empoussièrement sont inférieures à 100 fibres d'amiante.



Figure 81 : **Mesures d'empoussièrement lors d'une intervention sur conduite en amiante ciment**

## **2.9.3 BILANS DES INTERVENTIONS**

### **2.9.3.1 Par tâche**

Les interventions de la régie eau CCLVD sont variées et diverses :

- Pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Reprise, création de branchement,
- Pose de compteur,
- Ordres de service (maintenance compteur télérelevé, ouverture branchement, fermeture de branchement, réparation de fuite avant compteur, changement de compteur, ...),
- Travaux de défense incendie (renouvellement/création des poteaux d'incendie),
- Relève,
- Réfection d'enrobé après fuites et branchements,
- Repérages et traçages des conduites et branchements,
- Entretien de véhicules et du matériel,
- Gestion du magasin,
- Formations,
- Contrôles et peinture de vannes,
- Recherche de fuite.

Type d'intervention	2023	2024
Ordres de service, magasin	17,6 %	18,9 %
Réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure	4,7 %	4,2 %
Relève	0,6 %	0,1 %
Pose, reprise ou condamnation de conduite	13,9 %	17,1 %
Fuite	5,1 %	6,9 %
Pose, changement de vannes, de regards, de compteurs	1,6 %	4,9 %
Reprise, création de branchement	31,8 %	18,5 %
Entretien des véhicules et du matériel, magasin	5,2 %	6,2 %
<b>Travaux d'assainissement</b>	0 %	0,2 %
<b>Divers (évacuation des gravats, distribution d'avis de coupure, ...)</b>	5,6 %	6,9 %
Reprise de branchement plomb	0,1 %	0 %
Formation	4,2 %	4,8 %
Travaux pour défense incendie	0,4 %	1,5 %
<b>Syndicat, CTP, évaluation, réunions, visites médicales, ...</b>	2,1 %	1,1 %
Contrôles BAC, PI, peinture de vannes, traçage de réseau, enquêtes branchement	5,4 %	7,0 %
Recherche de canalisation, de fuite	1,7 %	1,7 %

Tableau 36 : Répartition du type d'intervention

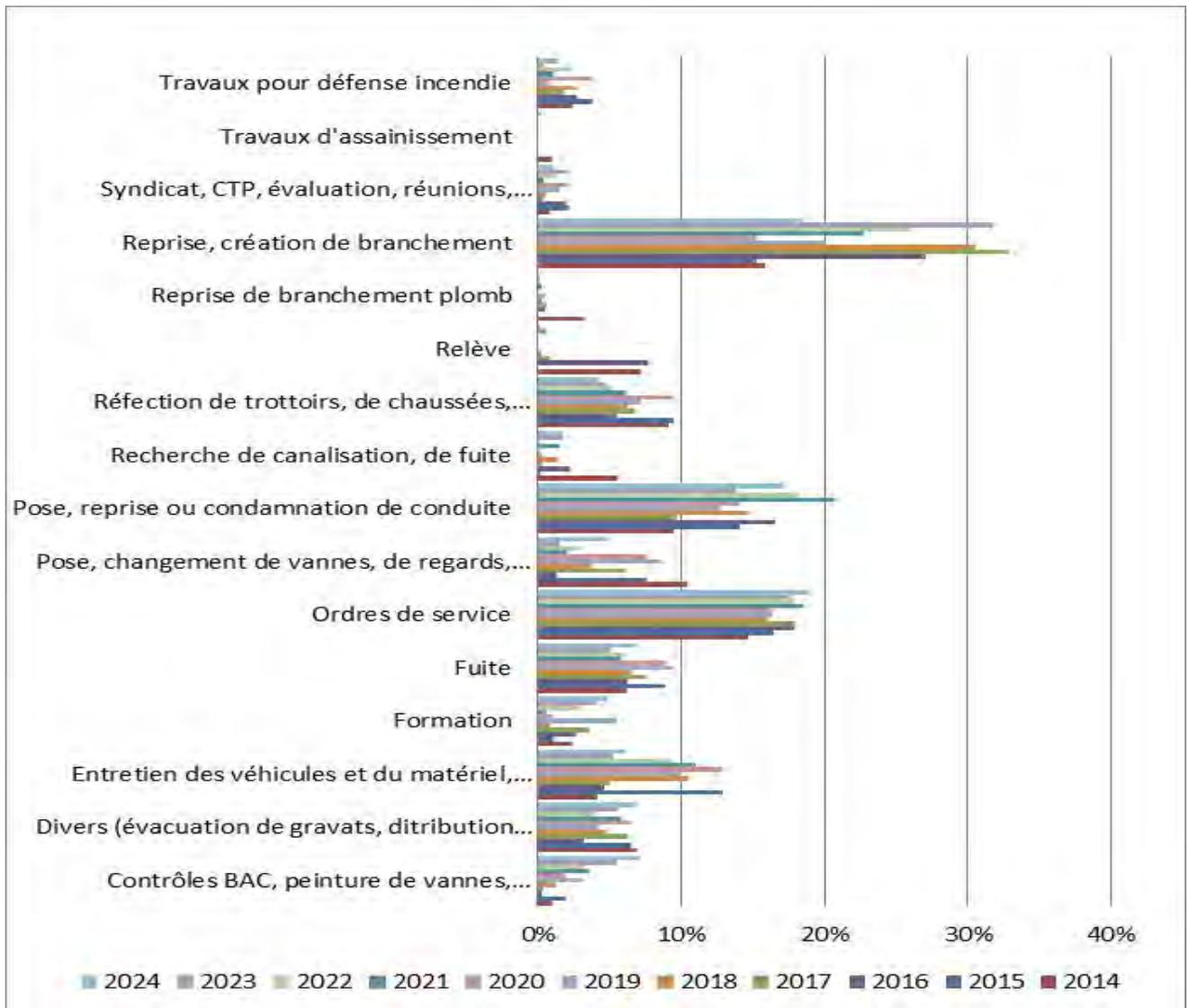


Figure 82 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014

Les chiffres 2024 restent assez semblables à 2023. On retrouve une activité majoritaire de la régie pour :

- De la pose, reprise ou condamnation de conduite,
- De la reprise, création de branchement.

A noter une activité plus importante en 2024 pour les travaux de défense incendie faisant suite à la tournée des hydrants en 2024.

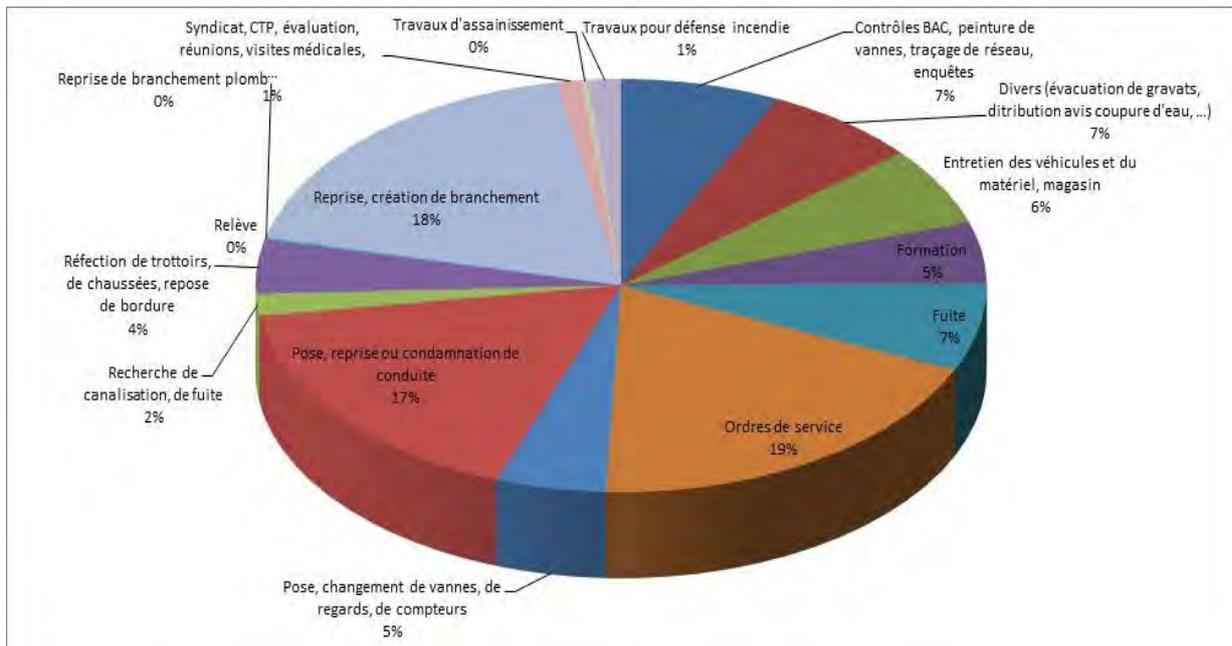


Figure 83 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2024

### 2.9.3.1 Par commune

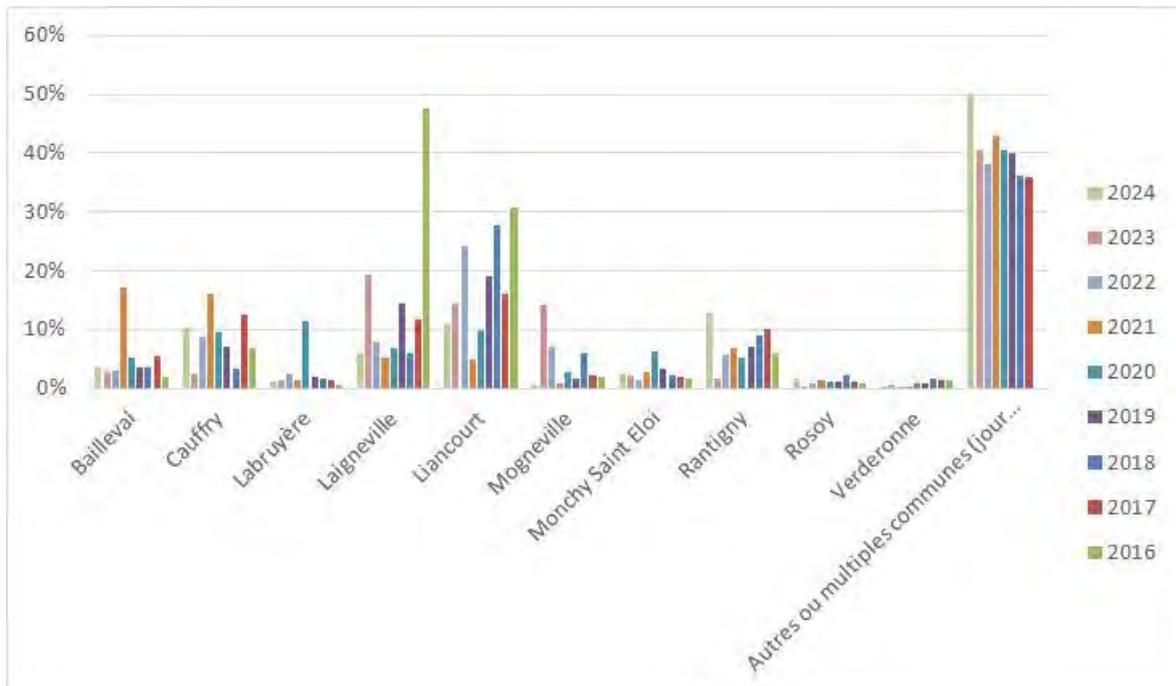


Figure 84 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016

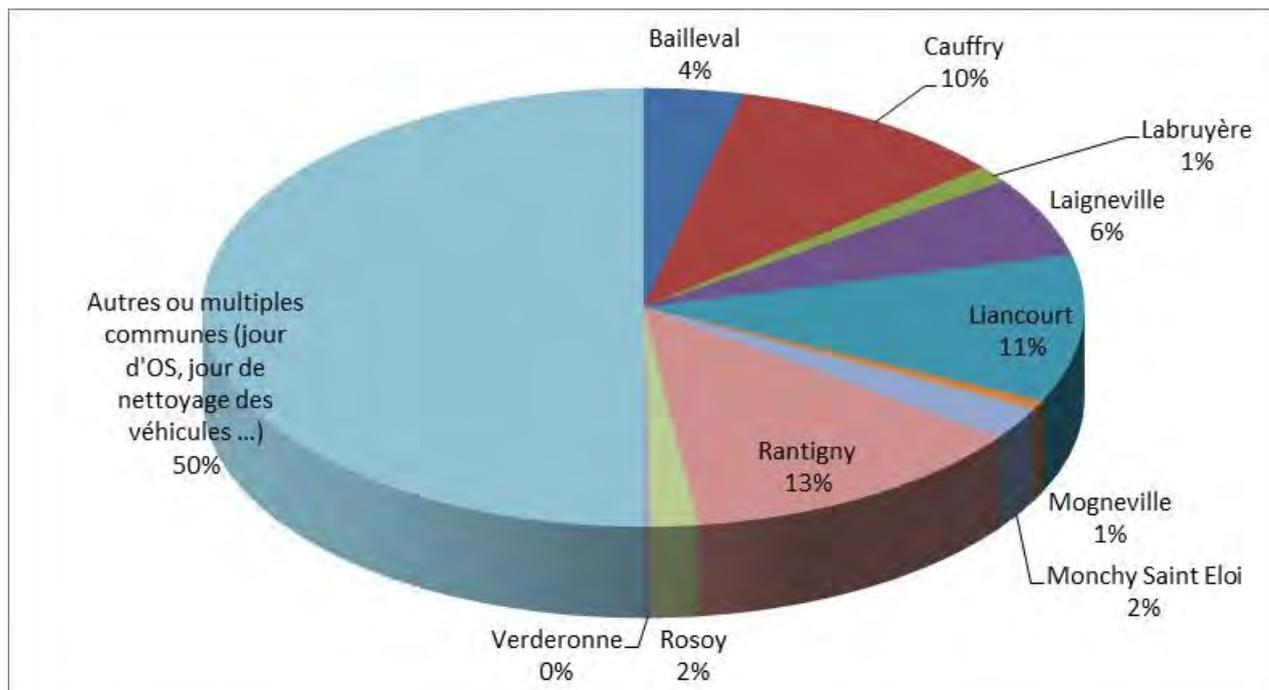


Figure 85 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2024

L'année 2024 a été marquée par un temps de travail de la régie important sur les communes de Rantigny, Cauffry et Liancourt.

En effet, les communes de Cauffry et Rantigny ont fait l'objet en 2024 de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et des branchements au niveau de la grande rue, rue carette, rue Albaret, rue Duvoir et rue Dubuy Raguet.

La régie a également mis en conformité les branchements d'eau potable de la rue Victor Hugo et les places de la Rochefoucault à Liancourt dans la continuité du renouvellement de la conduite d'eau potable sous-traité.

## 2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Depuis mai 2020, les appels émis par les usagers, élus, ... en astreinte sont réceptionnés directement par les encadrants du DEA montant des astreintes (arrêt du marché avec la plate-forme téléphonique d'ANSTEL).

En 2024, 342 appels ont été reçus en astreinte (242 en 2023, 248 en 2022, 241 en 2021, 219 en 2020), la majorité pour l'eau potable :

Thème	Type d'appel	2023	2024
ASSAINISSEMENT	Administratif	-	1
ASSAINISSEMENT	Autres	7	2
ASSAINISSEMENT	Branchement privé	7	17
ASSAINISSEMENT	Branchement public	20	17
ASSAINISSEMENT	Poste de relevage	-	7
ASSAINISSEMENT	Réseau	15	28

Thème	Type d'appel	2023	2024
ASSAINISSEMENT	<b>Station d'épuration</b>	2	1
Total Assainissement		52	73
EAU POTABLE	Administratif	24	27
EAU POTABLE	Autres	11	1
EAU POTABLE	Branchement privé	40	42
EAU POTABLE	Branchement public	40	31
EAU POTABLE	Forages	2	16
EAU POTABLE	Poste de suppression	7	5
EAU POTABLE	<b>Poteau d'incendie</b>	-	-
EAU POTABLE	Réseau	23	115
EAU POTABLE	Réservoirs	8	2
EAU POTABLE	Sectorisation	-	7
EAU POTABLE	<b>Usine d'eau potable</b>	19	13
Total Eau potable		191	259
AUTRES	DED	3	1
AUTRES	Autres (Parc Chedeville, Espace France Service, ...)	14	9
Total Autres		5	10

Tableau 37 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte

L'année 2024 a été marquée par un nombre important d'appel pour le réseau d'eau potable lié à des événements particuliers :

- Le 21/01/24 : fuite sur le réseau Rue du Marais à Rosoy (13 appels)
- Le 15/03/24 : poteau d'incendie percuté Rue Victor Hugo à Laigneville (39 appels)
- Le 14/04/24 : fuite sur le réseau Rue de Rieux à Liancourt (14 appels)

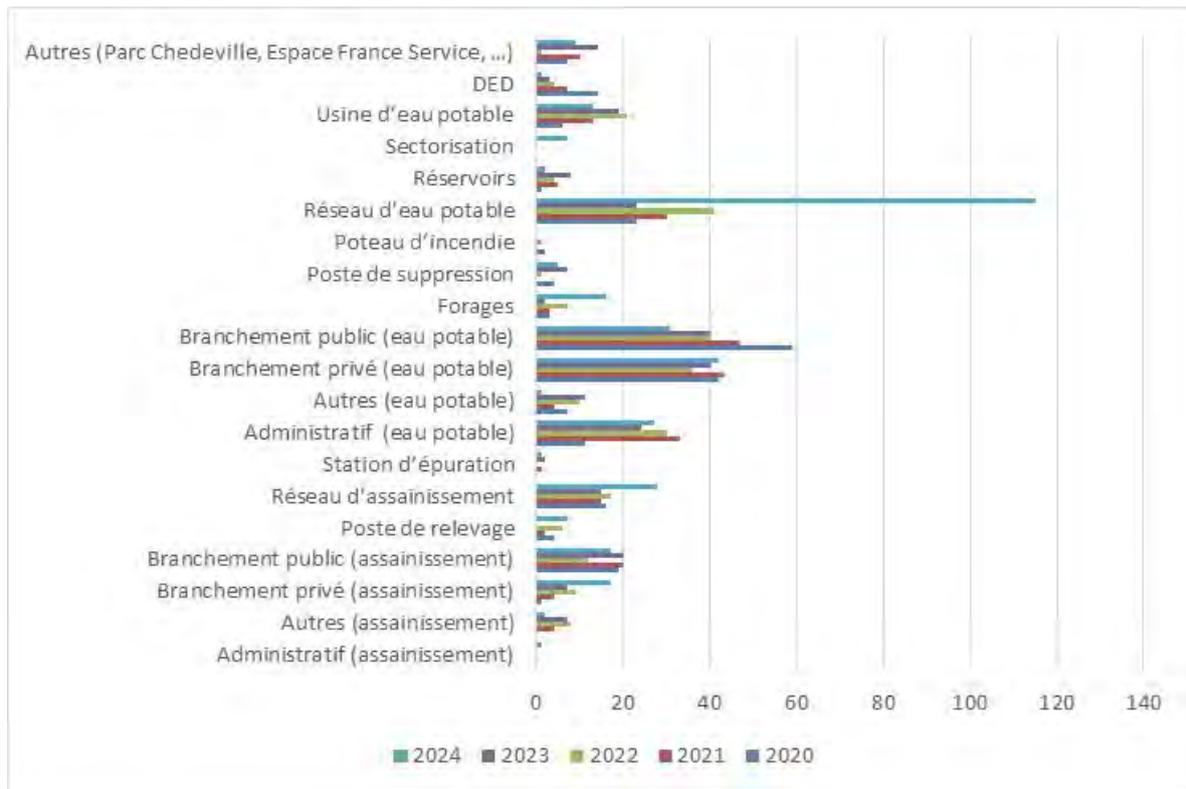


Figure 86 : Nombre d'appels en astreinte depuis 2020

Parmi les 342 appels sur l'eau potable en 2024 reçus en astreinte (242 en 2023, 248 en 2022, 241 en 2021) :

- 52 appels ont généré une sortie de l'agent 1<sup>er</sup> d'astreinte à l'eau potable (44 en 2023, 55 en 2022)
- 12 appels ont généré une sortie des 2 agents d'astreinte à l'eau potable (11 en 2023, 14 en 2022)

NOTA : Ne sont pas comptabilisés dans ces données, les interventions démarrées en heures ouvrées et finalisées en heure d'astreinte

Parmi les 342 appels reçus en 2024, 100 appels ne sont pas de l'ordre de l'urgence ou ne sont pas de la compétence CCLVD, soit 29 % des appels reçus (44 % en 2023, 40% en 2022).

## 2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES

### 2.11.1 MATERIELS

En 2024, il n'y a pas eu d'acquisition de matériels.

### 2.11.2 VEHICULES

En 2024, il n'y a pas eu d'acquisition de véhicules ou engins.

## 2.12 SIG

### 2.12.1 LOGICIEL SIG

Suite à l'audit SIG (Système d'Information Géographique) réalisé en 2019 avec le bureau d'étude GEOMATIQUE CONSEIL, une géomaticienne a été recrutée dès mars 2020.

A partir de son arrivée et selon les conclusions de l'audit SIG précédemment réalisé, il s'est avéré indispensable de changer de solution métier pour le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Jusqu'alors, la solution utilisée était Cart@jour, depuis 2011. En parallèle, une solution web existait, associée au logiciel d'ADS (droit du sol) : Intr@géo depuis 2014. Concernant cette dernière, très peu d'agents et élus l'utilisaient, par manque de communication à ce sujet mais également de formation.

Techniquement, les données appelées « SIG » ne l'étaient pas réellement : pas de structuration claire, peu ou pas de rigueur vis-à-vis des données récupérées et/ou créées. Il est donc indispensable, en plus de l'acquisition nouvelle d'une solution SIG, de s'approprier les données existantes et de repartir sur des données propres, structurées. Actuellement, certaines données provenant de plans de recolement, sous format Autocad, se voyaient transformer en données « dessin » non spatialisées plutôt qu'en données « vectorielles » spatialisées.

Toutes ces observations nous ont amenés à lancer un marché pour l'acquisition d'une nouvelle solution SIG complète :

- Solution métier pour la gestion, le traitement et la production de données SIG dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (avec module ITV (intégration des rapports d'inspection télévisée), pour l'assainissement et module de suivi des interventions)
- Solution SIG permettant le traitement et l'analyse de données d'autres thématiques et compétences existantes ou à venir dans la collectivité : Développement durable, Relais Assistantes Maternelles, Développement économique, Déchets, Mobilité...
- Solution permettant la diffusion des données
- Ainsi que des tranches optionnelles : interface avec le logiciel d'administration du droit du sol ; solution mobile eau et assainissement ; connexion avec notre logiciel abonnés INCOM Anémone ; module de gestion des DT-DICT.

L'appel d'offres pour le marché SIG « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Géographique a été lancé en septembre 2020 avec limite des réponses pour fin octobre. 6 candidatures ont été déposées. Avec analyse technique et financière (toujours en assistance avec GEOMATIQUE CONSEIL), la solution 1SPATIAL\_France a été retenue pour un montant de 111.505,65 € HT.

Désignation	Montant
SIG	41.213,50 € HT
Hébergement pour 8 ans	31.552,00 € HT
*TO 1 : SIG WEB	7.911,80 € HT
TO 2 : Interface avec le logiciel d'administration du droit des sols	9.942,95 € HT
TO 3 : Solution mobile pour l'eau et l'assainissement	4.196,45 € HT
TO 4 : Connexion avec INCOM Anémone	4.833,95 € HT
TO 5 : Module de gestion des DT-DICT	11.855,00 € HT
Total	<b>111.505,65 € HT</b>

Tableau 38 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France »

\*TO = tranche optionnelle

Les solutions 1SAPTIAL exploitent la plateforme SIG ESRI, leader en France dans les collectivités locales. Les solutions métiers retenues sont couvertes par la gamme « ArcOpole PRO Réseaux Humides (APRH) » contenant un logiciel bureautique dédié à l'eau potable (ArcOpole PRO Desktop Eau Potable) et un second dédié à l'assainissement (ArcOpole PRO Desktop Assainissement).

Le socle ESRI permettra la gestion et la diffusion des données pour l'ensemble de toutes nos compétences (ArcGIS : solution bureautique + ArcGIS Online : solution web). De plus, l'acquisition de cette solution permet également d'avoir à disposition un générateur d'applications : ArcOpole Builder. Le paramétrage à partir d'ArcOpole Builder permet d'envisager une multitude de possibilités d'applications pour nos problématiques actuelles et à venir. Il permet entre autres d'avoir une application pour le suivi et la gestion des interventions ; permet à partir d'un outil dédié, la consultation des données cadastrales. Tout cela ayant pour but une diffusion simple des données. Le tout sera géré, sur serveur hébergé, avec une structuration en base de données relationnelle spatiale (PostgreSQL).

L'infrastructure (architecture et composants de la solution technique) retenue est la suivante :

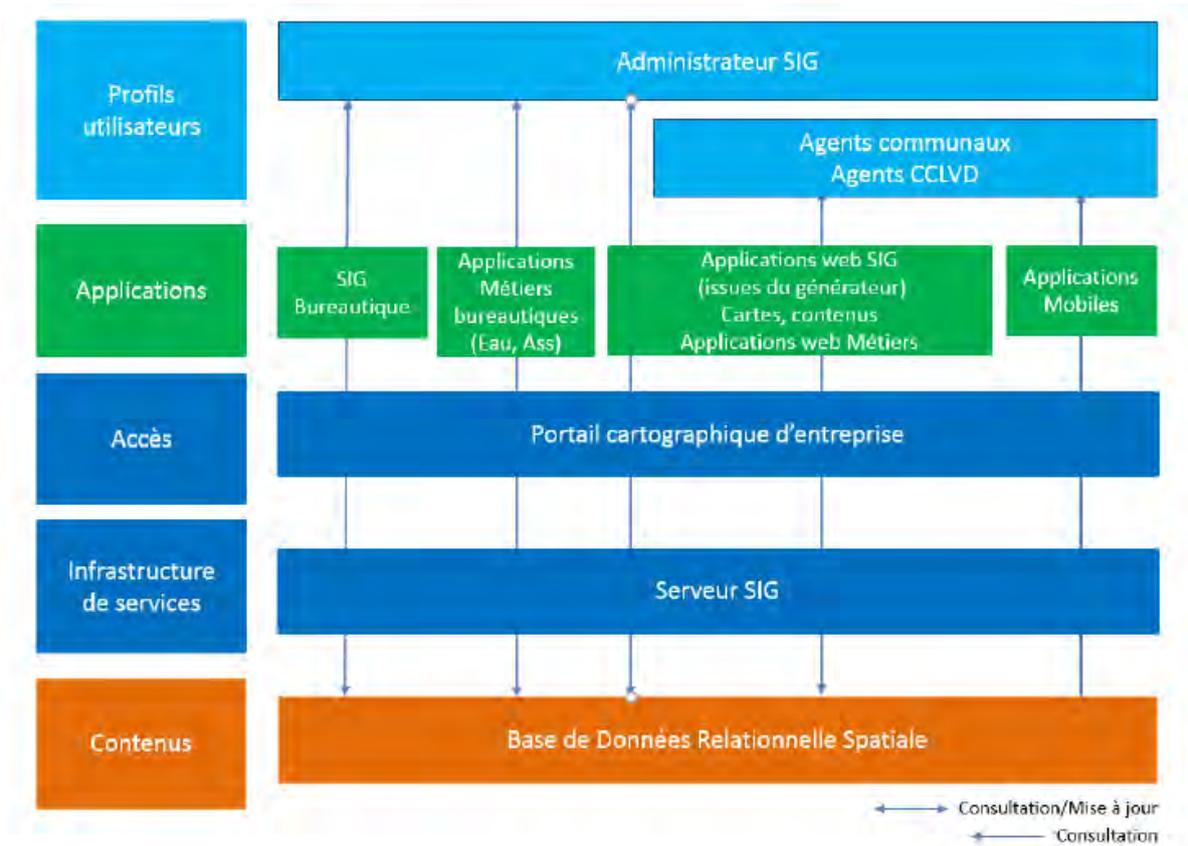


Figure 87 : Infrastructure du SIG

Le marché SIG a été notifié à 1SPATIAL en décembre 2020.

Aucune tranche supplémentaire n'a été affermie en 2024, l'objectif étant d'avoir la totalité des réseaux d'eau potable et d'assainissement saisis avant d'affermir de nouvelles tranches.

### 2.12.2 OPTIMISATION DE TRAITEMENT – CREATION DE SCRIPTS

Une autre branche du service SIG consiste à chercher des solutions techniques permettant l'optimisation de certaines tâches. En 2020, un script R (logiciel de programmation open source dédié notamment aux « DataScience ») a été créé afin de traiter les données issues d'exports ONDEO et INCOM. Le script lit les fichiers, les analyse, les traite pour en sortie, exporter un fichier Excel traité, prêt à être utilisé. Le choix de réaliser un script s'est fait de par la redondance de ces maintenances, réalisées tous les 2 mois.

Ce script a permis en 2021 de faciliter les temps de traitement des données.

D'autres scripts ont été créés en 2024, pour traiter des jeux de données très lourds ou pour géocoder des données (géocodage : convertir une adresse postale en un point de coordonnées).

### 2.12.3 TRANSVERSALITE DU SERVICE SIG

Cette part a été plus faible en 2024 car le poste n'a pas été pourvu sur une partie de l'année.

Pour rappel, face à cette transversalité et au besoin d'avoir une réelle visibilité au sein de la collectivité, un nouveau service Data et SIG avait été créé fin 2022. Désormais directement rattaché à la Direction de l'Aménagement du Territoire, le service conserve ses missions initiales de mise à jour des réseaux d'eau potable

et d'assainissement mais profite de cette nouvelle visibilité pour se rattacher à d'autres projets/services/compétences.

#### 2.12.4 REPONSES AUX DT-DICT-ATU

Lors de la réception de DT, DICT et/ou ATU (demandes de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux, avis de travaux urgents qui sont obligatoires en amont de tout travaux selon la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012), la responsable SIG ou plus récemment le service en charge des interventions et de la relation usagers se charge de répondre aux demandes des entreprises de travaux ou porteurs de projets, sous un délai de 5 jours. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de réponses apportées par mois. Cette partie, réglementaire étant chronophage, elle se verra potentiellement automatisée courant 2025 à partir d'une tranche optionnelle acquise avec le marché SIG, via la solution ArcOpole Pro.

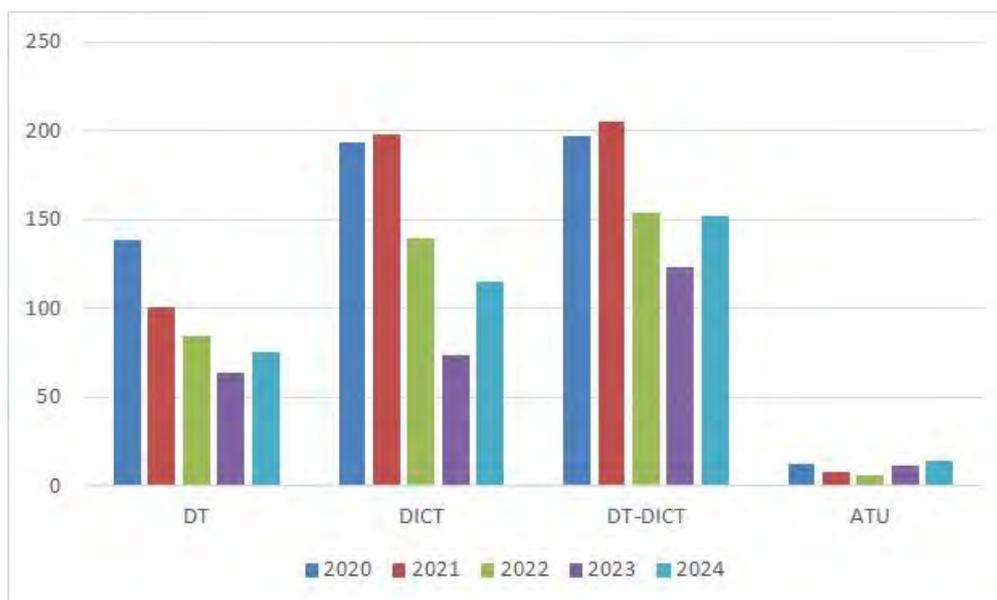


Figure 88 : Nombre annuel de réponses aux DT-DICT-ATU depuis 2020

En 2024, le nombre de réponse aux DT-DICT-ATU reçu était de 356. Ce nombre est en hausse par rapport à 2023 (272 réponses émises en 2023).

#### 2.12.5 AVIS RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

A partir des données réseaux eau potable et assainissement, un avis réseau est donné sur les dossiers d'urbanisme instruits par la CCLVD. Cet avis permet, au demandeur, de connaître l'existence ou non de réseaux d'assainissement et eau potable sur l'emprise du dossier ainsi que les branchements à réaliser. Il donne également les prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

De ces avis découlent également un tableau de suivi permettant de recenser les futures extensions de réseau à réaliser.

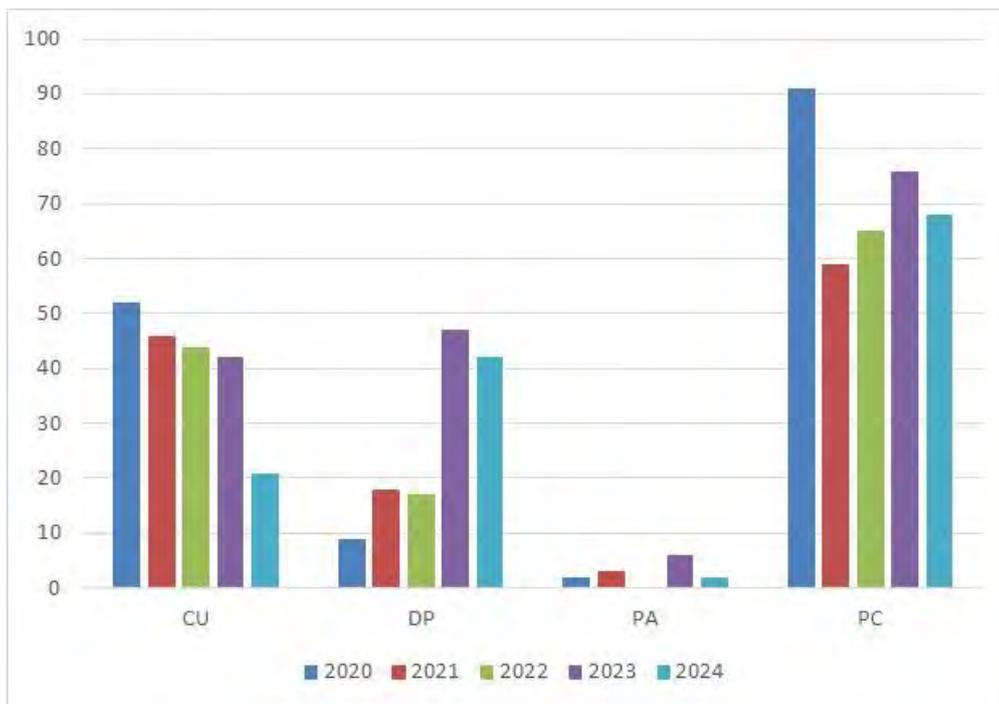


Figure 89 : **Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis** depuis 2020

En 2024, 133 avis réseaux eau potable et assainissement ont été émis (171 en 2023).

## 2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE

### 2.13.1 BILAN 2024

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue Carrette à Cauffry
- Rue Duvoir à Rantigny
- Rue Albaret à Rantigny
- Rue Dubuy Raguét à Rantigny
- Rue Victor Hugo à Liancourt
- Place de la Rochefoucauld à Liancourt
- Place Pierre Mendès France à Liancourt
- Rue Louis Lumière à Liancourt
- Rond-point Olgiate Comasco à Liancourt
- Grande rue à Cauffry

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue Carrette à Cauffry (création d'un maillage)
- Rue Duvoir à Rantigny (création d'un maillage)

Finalisation des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Poursuite des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Entretien du patrimoine, amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement (remise à plat de la sectorisation)

Forages :

- Régénération des forages F9 et F10
- Poursuite de la démarche d'expropriation liée à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que de l'animation BAC (Bassin d'Alimentation de Captages)

Etudes pour travaux réseaux et voirie Fontaine St Maur à Bailleval et démarrage des travaux

Etudes pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable Allée des Fresnes à Rantigny et démarrage des travaux

Lancement du renouvellement de l'appel d'offres pour le marché d'exploitation des forages, de l'usine de déferrisation, des réservoirs et des postes de surpression. Intégration de l'entretien de la sectorisation dans le marché.

Poursuite des études sur la sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie). Sur le budget principal, intégré au service Transition écologique, le recrutement d'un ambassadeur territorial a été réalisé, il a un rôle à jouer sur la sensibilisation aux économies d'eau.

SIG :

- Poursuite du déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

Préparation de la réforme des redevances Agence de l'Eau

### **2.13.2 PERSPECTIVES 2025**

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue Fontaine Saint Maur, rue de la Chesnaie à Bailleval
- Rue Emile Zola à Rantigny
- Rue Roger Duplessis à Liancourt
- Rue du Vieux Château à Liancourt
- Rue Latour à Liancourt
- Rue Portebois à Laigneville
- Rue de la République (côté AFTRAL) à Monchy-Saint-Eloi
- Rue de la Brèche à Rantigny

#### Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)
- Rue de la Brèche à Rantigny (**création d'un maillage**)

#### Etudes pour le renouvellement des conduites d'eau potable :

- Rue du Moulin à Cauffry
- Rue des Sablons à Cauffry
- Clos Marie Bellet à Liancourt

Finalisation des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Entretien du patrimoine, **amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement** (exploitation de la sectorisation)

#### Forages :

- **Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que de l'animation BAC**

**Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois**

**Etude de la réhabilitation des anciens châteaux d'eau de Laigneville et Rantigny**

Etude de re-chloration au niveau des réservoirs

**Travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielle** des installations eau et assainissement communautaires mis en attente **suite à la relance du marché d'exploitation assainissement qui a un impact important sur les choix à réaliser.**

**Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie).** Poursuite de la sensibilisation aux économies d'eau.

Si possible, lancement du PGSSE (**Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux**) afin d'anticiper l'obligation réglementaire (12/07/2027 : **obligation de l'établissement d'un PGSSE zone de captage**, 12/01/2029 : **établissement d'un PGSSE Production de distribution**).

Formalisation de la Stratégie de Protection de la ressource en eau (SPRE)

Obligation réglementaire de réaliser un diagnostic territorial **pour l'accès à l'eau pour tous réalisé par la collectivité au 01/01/2025.**

#### SIG :

- **Poursuite du déploiement des données d'eau potable et d'assainissement**
- **Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD**

Mise en œuvre de la réforme des redevances Agence de l'Eau

### 3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un contrôle sanitaire permanent.

#### 3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par des forages de 40 à 50 m de profondeur.

L'eau prélevée est d'excellente qualité, légèrement ferrugineuse avant traitement.

#### 3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BEAUVAIS qui effectue régulièrement des prélèvements d'échantillons d'eau, les contrôles et les analyses.

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de ces analyses sur l'année 2024 :

	Nombre d'analyses bactériologiques	Conformité bactériologique		% de conformité bactériologique
		Oui	Non	
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	2	2	0	100 %
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	6	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	26	26	0	100 %

Tableau 39 : Analyses bactériologiques

	Nombre d'analyses chimiques	Conformité chimique		% de conformité chimique
		Oui	Non	
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	2	2	0	100 %
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	2	4	66.7 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	28	28	0	100

Tableau 40 : Analyses chimiques

Le rapport annuel 2024 de l'ARS est joint en annexe du présent rapport (cf. annexe 1).

Comme en 2023 et en 2022, des non-conformités chimiques sont observées par rapport aux limites de qualité réglementaires sur l'eau après traitement. **Cela s'explique par le fait que 8 nouveaux métabolites de pesticides sont mesurés, ils n'étaient pas recherchés jusqu'alors.**

En 2024, pour la CCLVD, 2 substances : le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), résidus de la chloridazone, sont supérieures aux limites de qualité (respectivement 0,53  $\mu\text{g/l}$  et 0,15  $\mu\text{g/l}$  pour une limite de qualité à 0,1  $\mu\text{g/l}$ ). **C'est stable par rapport à 2023.** La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité de 0,1  $\mu\text{g/l}$  pour chaque pesticide. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la **présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau, elle n'a pas de signification sanitaire** qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

La chloridazone est un herbicide utilisé essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle qui n'est plus autorisé depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Les valeurs maximales à ne pas dépasser dans l'eau de boisson pour une consommation quotidienne de 2 l/j sont de 44,4  $\mu\text{g/l}$ , nous sommes donc bien loin des valeurs mesurées, l'eau ne fait l'objet d'aucune restriction de consommation.

Pour autant, un suivi renforcé a été mis en place par l'ARS afin de voir l'évolution de la situation (analyses trimestrielles) et la Communauté de communes poursuit ses actions de protection de la ressource en eau notamment en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés sur la réduction à la source des pollutions diffuses.

Une note d'information de l'ARS est annexée au présent rapport (annexe 10).

### 3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ

L'eau distribuée est d'excellente qualité, elle est dure (44,8°F) et peu fluorée.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé, et stable : en moyenne 25,2 mg/l sur l'exercice 2024 (pour une norme de 50 mg/l, 22.6 mg/l en 2023).

**L'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2024 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables hormis le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), cf. paragraphe précédent.**

A noter que la transposition en droit français de la directive européenne sur l'eau fin 2022 rend désormais obligatoire la recherche des composants perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) dans l'eau destinée à la consommation humaine à compter du 1er janvier 2026 et introduit une limite de qualité pour la somme de 20 PFAS, en vigueur depuis le 1er janvier 2023. Les PFAS sont une famille de micro-polluants très stable (liaison carbone – fluor) d'où le surnom de « polluants éternels ». On les retrouve dans de nombreux produits : traitement des textiles, agricultures, revêtements antiadhésifs, vernis, peintures, produits ménagers, emballages alimentaires...

En janvier 2023, le Gouvernement a présenté un plan sur les PFAS, porté par le Ministre de la Transition écologique, dans lequel est notamment prévu une intégration anticipée des 20 PFAS dans le contrôle sanitaire, en particulier dans les secteurs identifiés vis-à-vis de la problématique PFAS. De plus, la Direction générale de la Santé recommande d'établir un état des lieux complet en PFAS avant l'échéance réglementaire du 1er janvier 2026. Aussi, l'ARS Hauts-de-France va faire effectuer, en 2025, des analyses de l'eau sur les sites de production et de distribution d'eau potable dans le cadre d'une campagne prospective.

## 4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2024, pour l'eau, il y a eu 11 courriers, mails, fax de réclamations ou informations (11 en 2023, 16 en 2022).

Les principales réclamations portent sur les problèmes de pression, les non prises en charge des dossiers de surconsommation d'eau, les problèmes de voirie suite à la réalisation de nos travaux, la qualité de l'eau trop chlorée.

	2023	2024
Bailleval	1	2
Cauffry	-	1
Labruyère	-	-
Laigneville	6	1
Liancourt	3	2
Mogneville	1	1
Monchy Saint Eloi	-	-
Rantigny	-	3
Rosoy	-	-
Verderonne	-	1
Total	11	11

Tableau 41 : Nombre de réclamation par commune

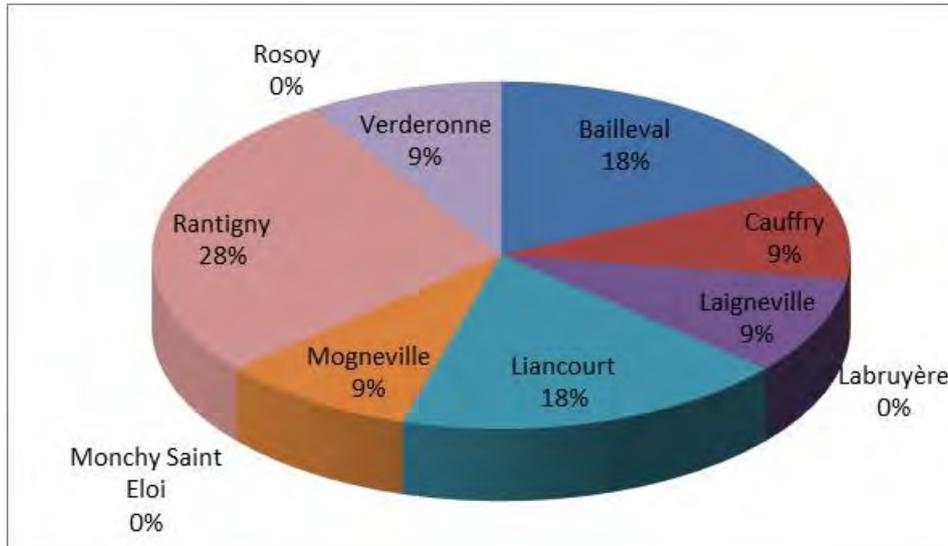


Figure 90 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Et 25 demandes liées aux dossiers fuites ont été reçues (65 en 2023).

	2023	2024
Bailleval	9	4
Cauffry	13	4
Labruyère	-	-
Laigneville	13	8
Liancourt	13	4
Mogneville	7	-
Monchy Saint Eloi	3	2
Rantigny	5	2
Rosoy	2	1
Verderonne	-	-
Total	65	25

Tableau 42 : Nombre de dossiers fuite

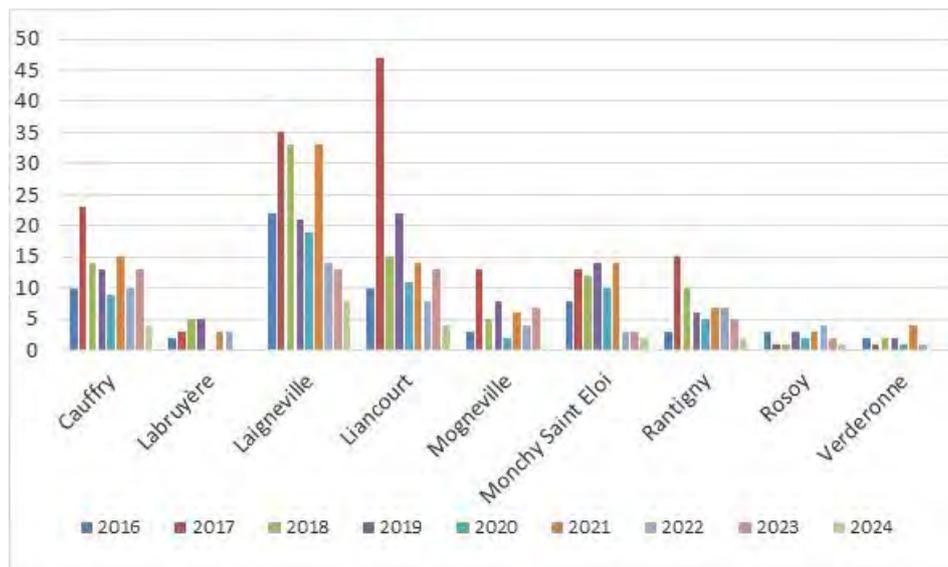


Figure 91 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de dossier fuite a fortement diminué par rapport à 2023, et représente la somme de 8 **854.09€ TTC** (33.318,16€ TTC en 2023, 34.268,46€ TTC en 2022, 38.044,42 € TTC en 2021, 22.029,29 € HT en 2020, 30.810,70 € HT en 2019, 20.804,71 € HT en 2018).

A noter que 1 071 dossiers ont été créés suite à des alertes surconsommation sur Sitr (1 175 en 2023, 1.090 en 2022 - 1.164 en 2021, 1.071 en 2020 et 819 en 2019).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2024 est de 3,60 (7,63 en 2023, 8,28 en 2022, 12,73 en 2021, 8,27 en 2020 et 13,75 en 2019).

3 usagers en 2024 (1 en 2023, 0 en 2022, 2 usagers en 2021, 2 en 2020 et 3 en 2019) a saisi la médiation de l'eau. 1 seul dossier a abouti.

**La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.**

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

## 5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont l'objectif est de développer l'action éducative dans le domaine de la protection de la ressource en eau en favorisant l'émergence et le suivi de « Classes d'eau ».

### 5.1 CLASSES D'EAU

#### 5.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Classe d'eau joue un rôle éducatif déterminant pour développer un engagement citoyen en apportant des connaissances de base de la gestion de l'eau. Elle participe à une prise de conscience des responsabilités de chacun.

Elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit le niveau.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en partenariat avec la Vallée dorée, propose une méthodologie à tout organisateur de classe d'eau sur le territoire de la Vallée dorée.

Elle se base sur une unité d'action, de temps et de lieu afin de favoriser la découverte active de la gestion locale.

#### 5.1.2 ROLE DE LA CCLVD

Elle gère financièrement les classes d'eau.

Elle conseille pour la préparation d'un programme de classe d'eau.

Elle propose des animations en classe sur la problématique de l'eau.

Elle réalise les visites d'équipements d'eau potable à Labryère et station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi.

Les animations en classe sont gratuites.

La visite des équipements et les « sorties natures » sont payantes.

Le transport est pris en charge par la Vallée dorée.

#### 5.1.3 NOMBRE DE CLASSES

En 2024, aucune classe d'eau n'a été réalisée (6 en 2023, 2 classes en 2022, 5 classes en 2021).

Visite des équipements d'eau potable : 16 visites en 2024 - 12 visites en 2023 - 15 visites en 2022

Coût pour les écoles de la CCLVD	175 € par classe
Coût pour la CCLVD	457,05 € (prise en charge du transport)
Subvention versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à la CCLVD	300 €

Tableau 43 : Coût des visites



Figure 92 : *Illustration d'animation*

## 5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

En 2024, la Vallée dorée a poursuivi sa communication sur :

- la préservation de la ressource en eau,
- ses compétences,
- les travaux effectués sur le territoire,
- **l'entretien des équipements,**
- les restrictions liées à la période de sécheresse estivale, **les économies d'eau**
- **les services à la population comme par exemple les diagnostics assainissement, l'Espace Autogéré des Usagers.**

Les différents travaux /interventions sur l'eau potable ont été relayés sur le Facebook de la CCLVD.



Figure 93 : Exemples de quelques communications Facebook

### 5.3 SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU

En complément de la mise en place de la tarification progressive qui s'appliquera à compter du 01/01/2024 et à visée environnementale (objectif de baisse de 10 % des consommations), par délibération en date du 15/05/2023, la Communauté de communes a souhaité initier une démarche de sensibilisation aux économies d'eau en distribuant gratuitement des kits d'économiseurs d'eau et d'octroi d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (50 % du prix d'achat dans la limite de 50 € / foyer).



Ainsi, 303 kits ont été distribués et 48 aides à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales ont été versées en 2023 (2303 €).

Cette démarche s'est poursuivie en 2024 par délibération du 22/01/2024 avec pour objectifs la distribution de 1500 kits et le versement de 50 aides à l'achat de récupérateurs des eaux pluviales. Au final, 79 kits ont été distribués et 34 aides à l'achat de récupérateur des eaux pluviales ont été versées.

Depuis le début de la démarche, 586 demandes de kits et 69 demandes d'aides à l'achat de récupérateurs ont été faites.

Une nouvelle délibération a été prise en conseil communautaire le 12/05/2025 pour poursuivre le dispositif avec les mêmes objectifs.

Il est à noter qu'en 2024, le Comité de Suivi de la Ressource en eau s'est réuni plusieurs fois. Un bilan de l'état hydrologique et de la mise en œuvre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan Eau) a notamment été fait. A noter qu'une étude à l'échelle départementale est lancée pour la détermination des volumes prélevables. En 2024, une consultation des collectivités, chambres consulaires, ARS et AESN a été lancée sur le projet de cahier des charges. L'étude devrait être lancée au 1<sup>er</sup> semestre 2025, l'étude devrait durer 48 mois. La Communauté de communes du Liancourtois est intervenue lors du CSRE du 13/09/2024 afin de présenter sa démarche de télérelève, de tarification incitative et d'aides à l'achat de récupérateurs et distribution des kits d'économie d'eau.

Le Président de la Communauté de communes est également intervenu lors d'un Webinaire organisé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à l'échelle du bassin Seine Normandie pour une table ronde intitulée « Sobriété » et « Agir dans les territoires avec l'agence de l'eau Seine-Normandie : les financements et solutions du nouveau programme Eau, climat & biodiversité 2025-2030 ».

## 6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION

#### 6.1.1 MODE DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'ABONNES

Abonnés domestiques : abonnement annuel et prix au m<sup>3</sup>

Abonnés non domestiques : abonnement annuel et prix au m<sup>3</sup>

#### 6.1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2024 sont les suivants :

- L'abonnement forfaitaire selon le diamètre du compteur,
- Redevance de la Communauté de Communes ;
- Redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance de pollution de l'Agence de l'Eau ;
- TVA à 5,5 % pour la part eau potable

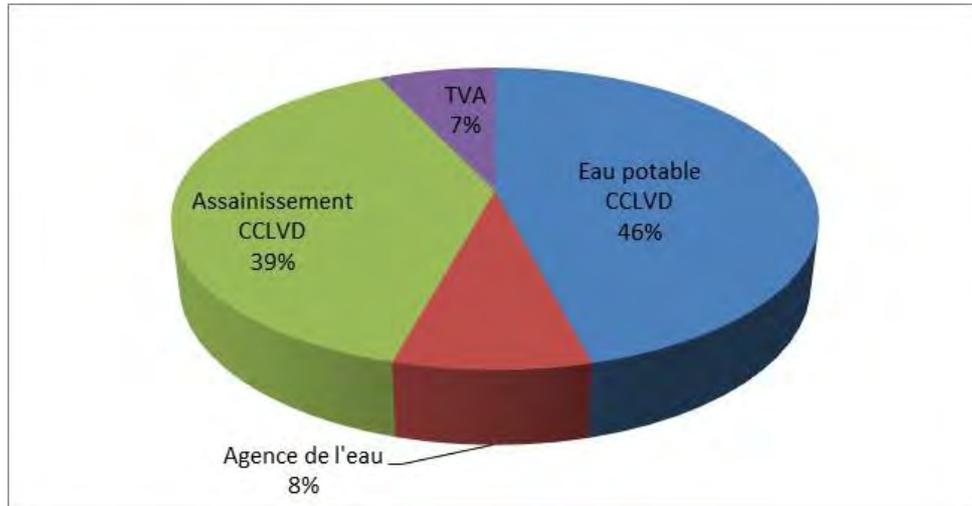


Figure 94 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2024, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable a évolué. Le montant pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> est de 715,977 € TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2023 à 2024 sont indiqués en Annexe 2.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

En 2024 le prix au m<sup>3</sup> de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> s'élevait à 5,97 € par m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris).

La mise en place d'une tarification progressive a été instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable pour une facture au-delà de 140 m<sup>3</sup> est de 6,09 € TTC.

La Communauté de communes a réalisé au cours de l'année 2023 une étude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette étude a été réalisée par le cabinet CITEIXIA. Les consommations ont été étudiées sur la base des consommations réelles d'usagers par catégorie d'usages (ménages en maison, en collectif, assimilés ménages : petits commerces, professions libérales..., consommateurs « moyens » : administrations, grandes entreprises..., « gros » consommateurs : hôpital, pénitencier, très grandes entreprises, industriels...).

L'objectif principal de l'étude était la mise en œuvre d'une tarification plus incitative de l'eau, en vue d'inciter les usagers à avoir une consommation raisonnée de l'eau et à réduire leurs consommations. L'objectif de réduction globale de la consommation est attendu à hauteur de 10 % des volumes prélevés.

Un premier seuil d'augmentation dès le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> a été défini afin d'inciter tout usager à réduire sa consommation.

Un deuxième seuil de tarification a été défini à 140 m<sup>3</sup>. En effet, ce seuil de 140 m<sup>3</sup> correspond à la consommation économe d'un ménage de 6 personnes. Ce chiffre est basé sur l'étude de nos consommations locales. Ainsi, avec la grille tarifaire qui est proposée, les ménages et assimilés domestiques diminuent leur facture de 3% s'ils réduisent leurs volumes de 10%. A titre d'illustration, une personne seule peut réduire sa consommation de 4 m<sup>3</sup> si elle réduit de 1 minute sa douche quotidienne.

Une délibération actant la tarification progressive a été prise le 16/10/2023 pour mise en application au 01/01/2024. Cette démarche contribue au déploiement du plan Eau annoncé par le président de la République le 30 mars 2023.

Un premier bilan a été établi fin 2024 notamment dans le cadre d'un contrôle de la Cours Régionale des Comptes. La consommation des usagers domestiques a légèrement augmenté (+1.9 %). En revanche, la consommation des gros consommateurs a fortement diminué (-16.6 %). Au global, la consommation facturée a

baissé de 2.6 % et la consommation prélevée de -5.3 %. **Pour rappel, l'objectif du plan Eau 2023 est la baisse des prélèvements à l'échéance 2030 de 10 %.**

**Il est à noter également qu'une réforme des redevances Agence de l'Eau a vu le jour en 2024.**

Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » ont été supprimées et remplacées par la création :

- **d'une** redevance « consommation eau »
- de 2 redevances « performance **réseau d'eau** » et « **performance du système d'assainissement** ».

Cette réforme a pour objectifs :

- **Rééquilibrer progressivement les contributions entre différents usagers de l'eau (domestiques, professionnels, agriculteurs, ...)**
- Valoriser les efforts des collectivités pour leur bonne gestion patrimoniale, la performance de leurs ouvrages
- Accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs **économiques face à l'urgence climatique**

Elle sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

### 6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2024, les recettes d'exploitation hors taxes s'élevaient à 6.377.881,78 € HT (- 11,37% /2023).

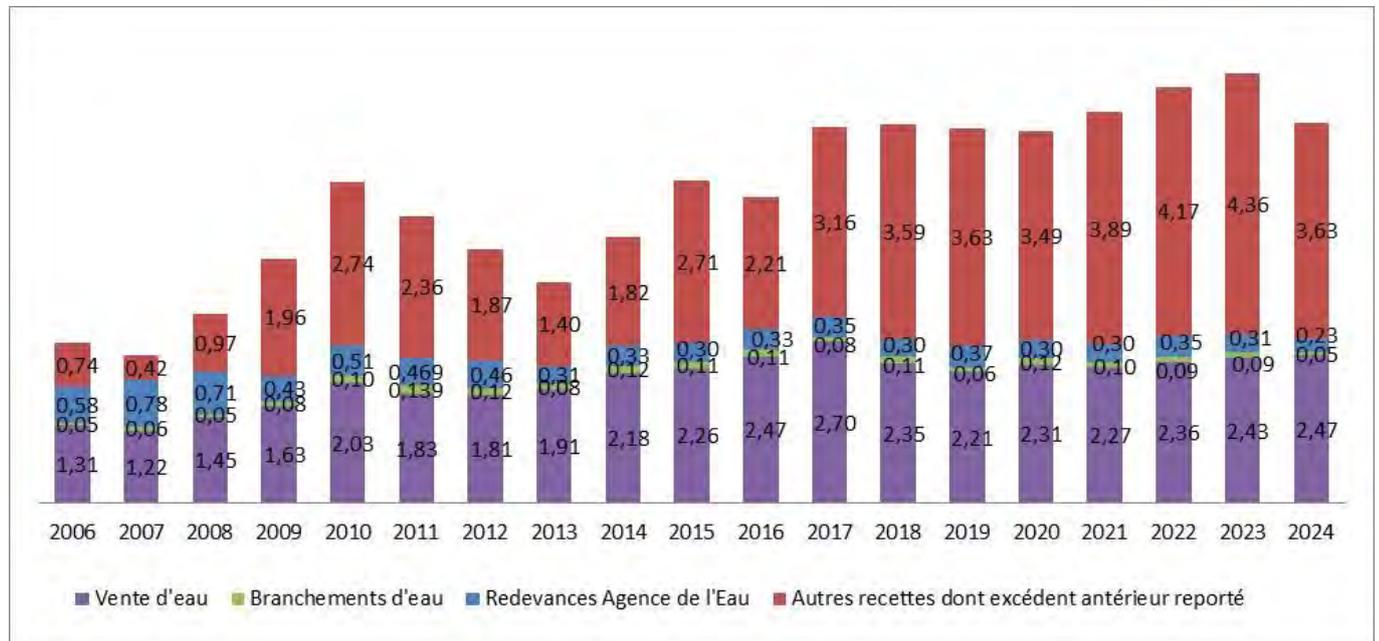


Figure 95 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2023	2024	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	31 446,59	177 072,69 HT	463,09 %
70	Produits des services du domaine	3.344.779,58 € HT	3.288.991,05 € HT	- 1,67 %
74	Dotations, subventions, participations	18.218,00 € HT	-	-100,00 %
75	Autres produits de gestion courante	21.050,27 € HT	2.003,28 € HT	- 90,48 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	6.354,29 € HT	50.767,58 € HT	698,95 %
013	Atténuation de charges	21.705,00 € HT	9.380,18 € HT	- 56,78 %
002	Excédent antérieur reporté	3.752.764,31 € HT	2.809.401,21 € HT	- 25,14 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	40 265,79 € HT	-
	<b>Total</b>	<b>7.196.317,92 € HT</b>	<b>6.377.881,78 € HT</b>	<b>- 11,37 %</b>

Tableau 44 : Evolution des recettes par chapitre

Les recettes ont baissé de 11,37 % de 2023 à 2024. Hors excédent antérieur reporté **et opérations d'ordre entre section** (principalement **mise en concordance d'amortissement**), elles sont stables (- 0,61 % par

rapport à 2023). **Ainsi, la baisse des recettes vient principalement de la baisse de l'excédent antérieur reporté.**

Le chapitre 042 lié aux subventions transférables a augmenté, **l'augmentation vient principalement d'écritures de régularisation comptables liées à des mises en concordance d'amortissements pratiqués sur les subventions. Les travaux en régie 2020, 2021, 2022, 2023 n'ont pas encore été basculés sur l'investissement.**

Les produits des domaines (chapitre 70 : **ventes d'eau**) a baissé **mais c'est principalement lié à la baisse des recettes de travaux de branchement d'eau potable (-37 000 € HT), aux redevances Agence de l'Eau Seine-Normandie qui ont légèrement baissé (- 10 000 € HT) et à la baisse du remboursement de charges des budgets principal et assainissement (- 30 000 € HT). On observe une hausse des recettes liées à la vente d'eau (+ 35 000 € HT).**

Le chapitre 74 correspond aux subventions **de fonctionnement de l'Agence de l'Eau a baissé, il n'y a pas eu de subventions sur l'année 2024.**

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » a baissé. **Sur l'année 2023, était perçu notamment le remboursement pour les frais d'affranchissement des factures d'eau par l'Agence de l'Eau mais la Communauté de communes n'envoie plus les factures, cela est directement géré par le centre d'encaissement de Lille.**

Le chapitre 77 a **augmenté, en effet, deux cessions de véhicules ont eu lieu en 2024, ainsi qu'un remboursement de PROXELIA (fournisseur d'électricité) dans le cadre de l'amortisseur 2023 (bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement qui a permis de contenir la hausse des prix de l'électricité).**

Le chapitre 013 a baissé, il correspond notamment aux indemnités journalières perçues par la collectivité en **cas d'accident de travail d'un agent.**

**L'excédent antérieur reporté a baissé de 943 000 € HT ce qui explique la baisse des recettes.**

Le chapitre 78 a augmenté : ce sont des reprises sur provisions liées aux provisions aux admissions en non valeur faites en 2023 **que l'on affecte au fur et à mesure à des écritures réelles (dépenses / recettes qui s'équilibrent).**

La répartition des recettes est présentée ci-dessous :

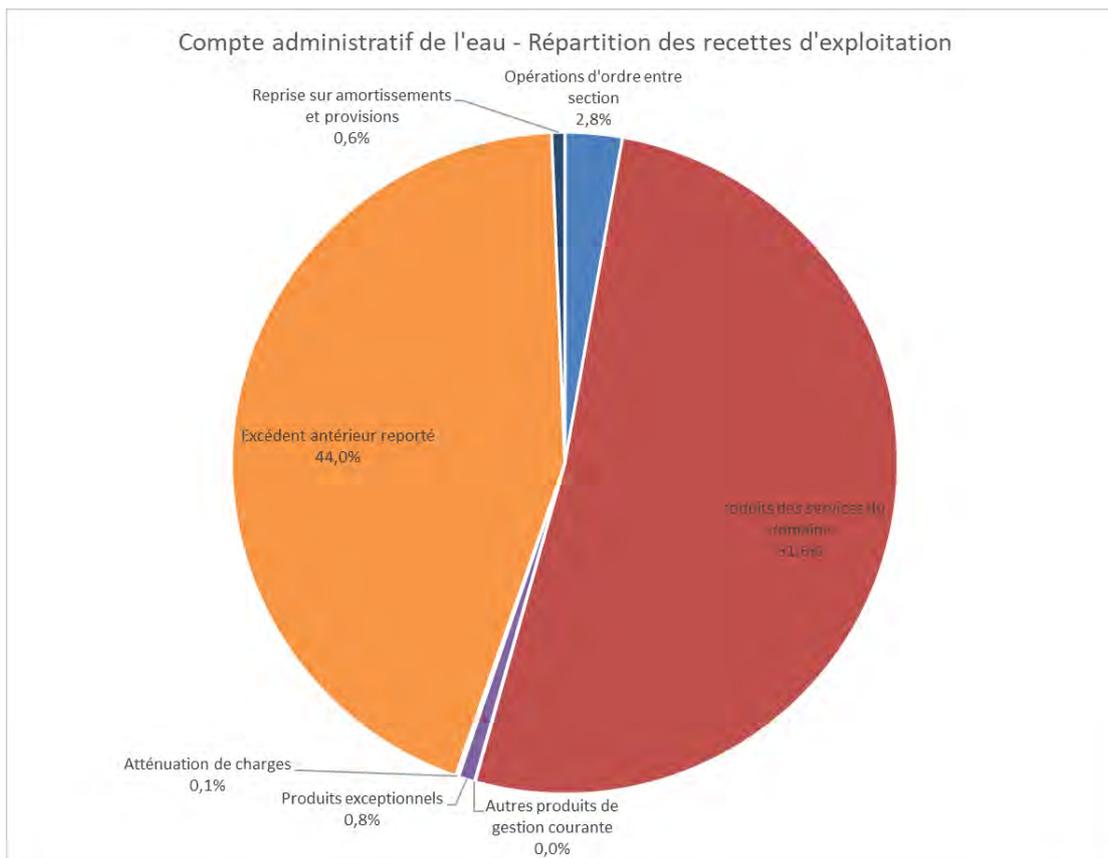


Figure 96 : Répartition des recettes par chapitre

Les recettes du budget de l'eau proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, l'eau paye l'eau.

## 6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2024, les dépenses d'exploitation hors taxes s'élevaient à 3.028.457,14 € HT (- 9,27 %/2023).

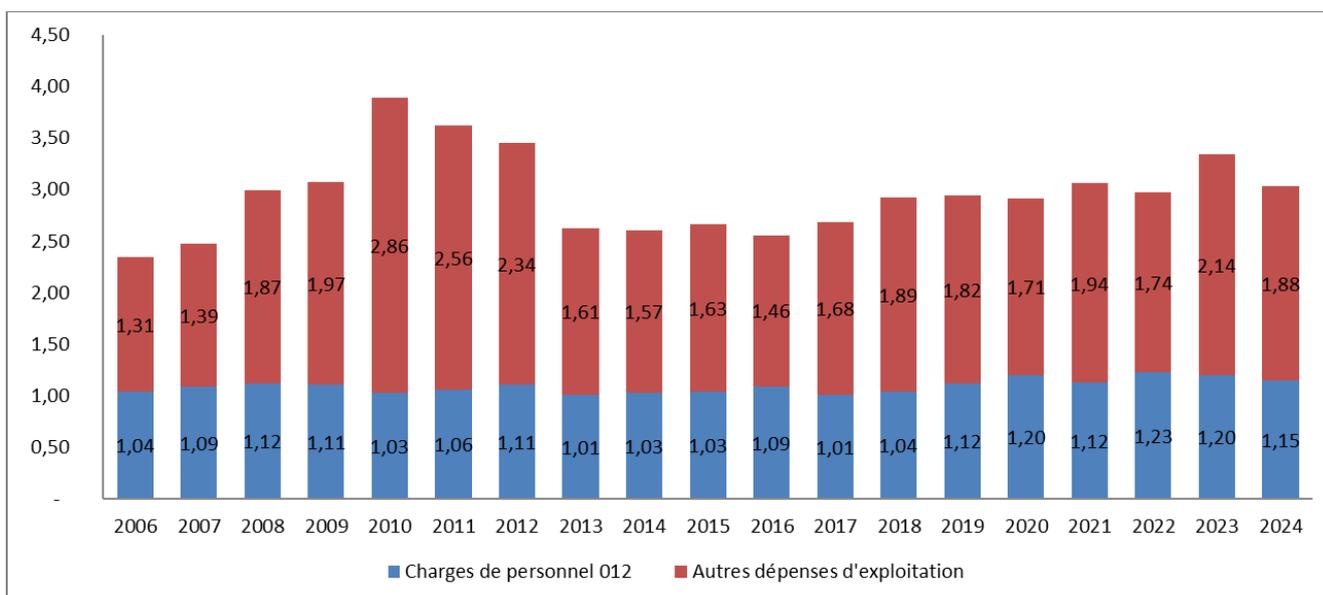


Figure 97 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2023	2024	Evolution
011	Charges à caractère général	845.813,46 € HT	805.510,47 € HT	- 4,76 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.200.549,18 € HT	1.145.147,16 € HT	- 4,61 %
65	Autres charges de gestion courante	<b>23.183,44 € HT</b>	44.148,85 € HT	90,43 %
66	Charges financières	150.510,99 € HT	133.871,14 € HT	- 11,06 %
67	Charges exceptionnelles	<b>144.424,59 € HT</b>	15.554,81 € HT	- 89,23 %
68	Dotations aux provisions pour risques	<b>300.000,00 € HT</b>	0,00	- 100,00 %
042	Opérations d'ordre entre section	<b>463 022,33 € HT</b>	641.721,71 € HT	38,59 %
022	Dépenses imprévues	-	0,00	-
023	Virement à section d'investissement	-	0,00	-
014	Atténuations de produits	<b>210.448,00 € HT</b>	242.503,00 € HT	15,23 %
	<b>Total</b>	<b>3.337.951,99 € HT</b>	<b>3.028.457,14 € HT</b>	<b>- 9,27 %</b>

Tableau 45 : Evolution des dépenses par chapitre

Les dépenses ont baissé de 9,27 % entre 2023 et 2024. **Hors opérations d'ordre, elles ont baissé de 17 %.**

Concernant le chapitre 011, il a baissé de 4,76 %. **Cela est notamment lié à la baisse des dépenses d'énergie (- 58.000 € HT), baisse qui fait suite à une forte augmentation des dépenses d'énergie en 2023 (pour rappel multipliées par 2,2 entre 2022 et 2023 : 258.000 €HT en 2023 contre 116.000 €HT en 2022).** On observe également une baisse des fournitures d'entretien et de petit équipement (-20 000 € HT). Ainsi, les dépenses à ce chapitre sont équivalentes à celles de 2022.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » a baissé de 4.61 %. Cela vient principalement des charges réparties qui **ont baissé de 58 000 € HT suite à une erreur matérielle en 2022 et 2023 conduisant à la surestimation des charges réparties.** Ces erreurs matérielles vont être rectifiées en 2025 (le budget principal va rembourser au budget de l'eau le trop-perçu). A noter que les effectifs de la régie eau potable sont en baisse du fait d'une difficulté de recrutement dans ce secteur, ainsi une hausse du 012 pourrait être observée si les effectifs étaient pourvus à 100 %.

Le chapitre 65 correspondant principalement aux admissions en non-valeur a augmenté (ces dépenses font l'objet d'une reprise sur provisions et sont donc compensées par une recette au 78).

Le chapitre 66 correspondant aux intérêts des emprunts a baissé.

Le chapitre 67 correspondant notamment aux dégrèvements **et aux remboursements de fin d'année** a fortement baissé. Pour rappel en 2023, il y avait eu des remboursements à hauteur de 97.000 € HT à ETEX pour des redevances Agence de l'Eau facturées par erreur, ETEX étant redevable direct auprès de l'Agence de l'Eau.

Le chapitre 68 est égal à 0 en 2024. Pour rappel en 2023, la Vallée dorée a décidé de réaliser des provisions pour admissions en non-valeur permettant de provisionner pour des sommes impayées qui seraient à terme non recouvrables. Une hypothèse d'un reliquat de l'ordre de 50.000 € HT par an par budget est faite, la somme de 300.000 € HT permet donc de couvrir plusieurs années antérieures. Cette démarche n'a pas été renouvelée en 2024 puisqu'une forte provision avait eu lieu en 2023. Les admissions en non-valeur passées en 2024 ont fait l'objet d'une reprise sur provisions.

Le chapitre 042 correspondant aux amortissements a augmenté. Comme pour les recettes, l'augmentation vient principalement d'écritures de régularisation comptables liées à des mises en concordance des amortissements pratiqués sur les années antérieures.

Le chapitre 014 a augmenté (redevance pollution Agence de l'Eau).

La répartition des dépenses est présentée ci-dessous :

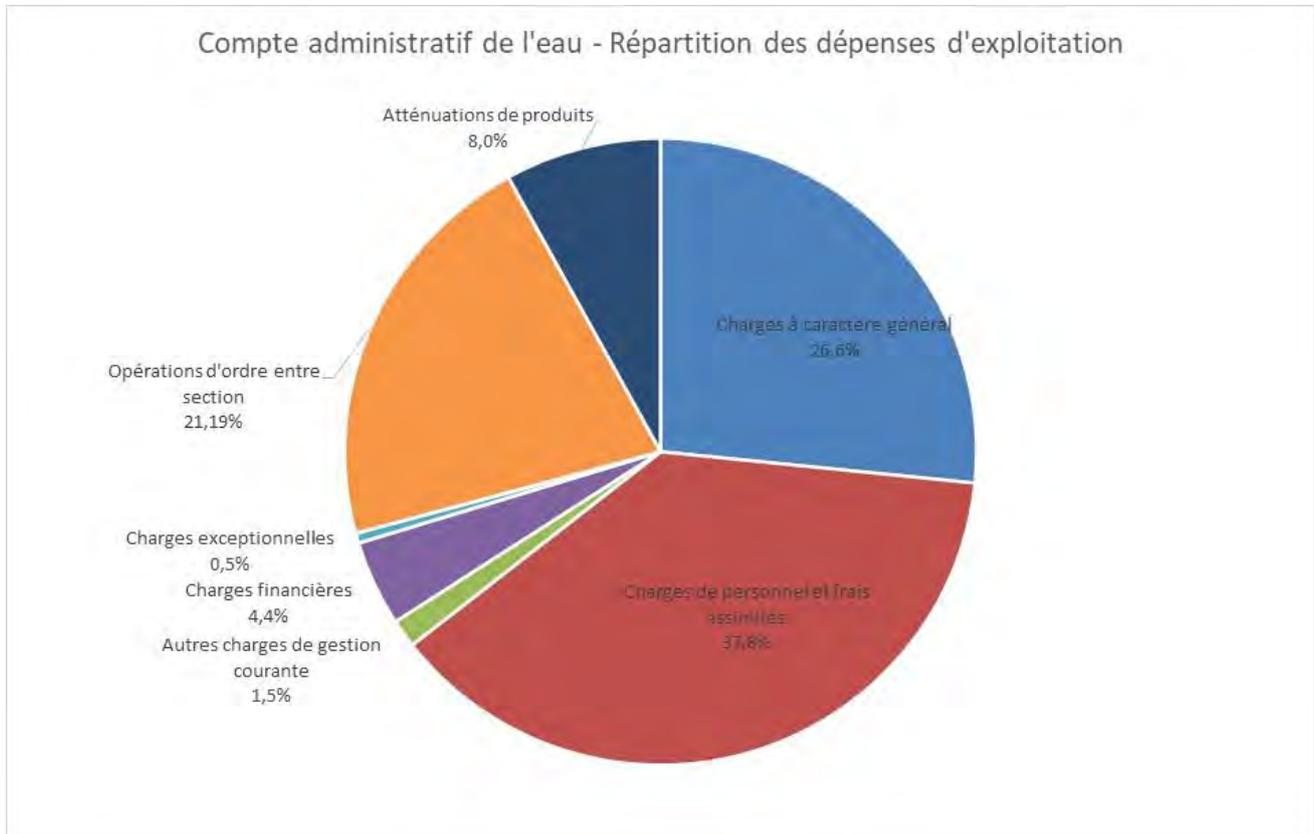


Figure 98 : Répartition des dépenses par chapitre

Les charges de personnel représentent 37.8 % des dépenses.

L'évolution de la masse salariale est présentée sur le graphique ci-dessous :

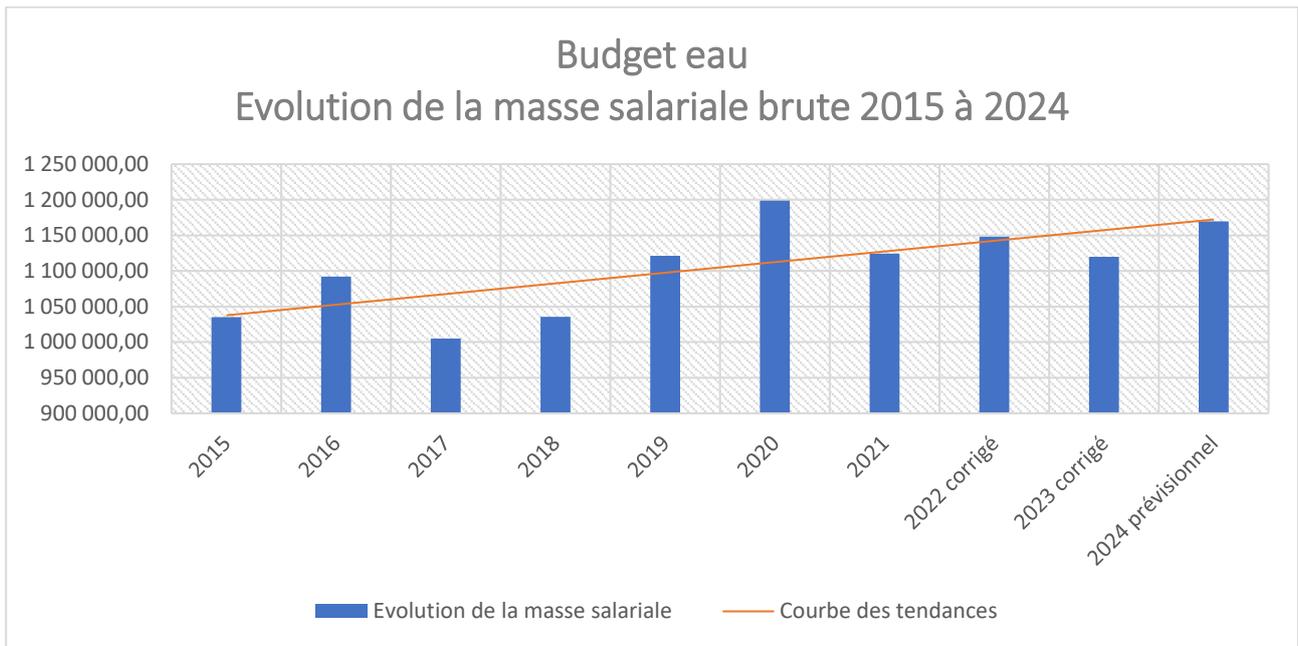


Figure 99 : Evolution de la masse salariale

Il est à noter qu'en 2022 et 2023, les charges réparties étaient surestimées. Ainsi, les charges réparties corrigées sont indiquées dans le graphe ci-dessus. Elles feront l'objet d'une correction réellement sur 2025 avec un remboursement du budget principal vers le budget eau.

L'évolution du résultat de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

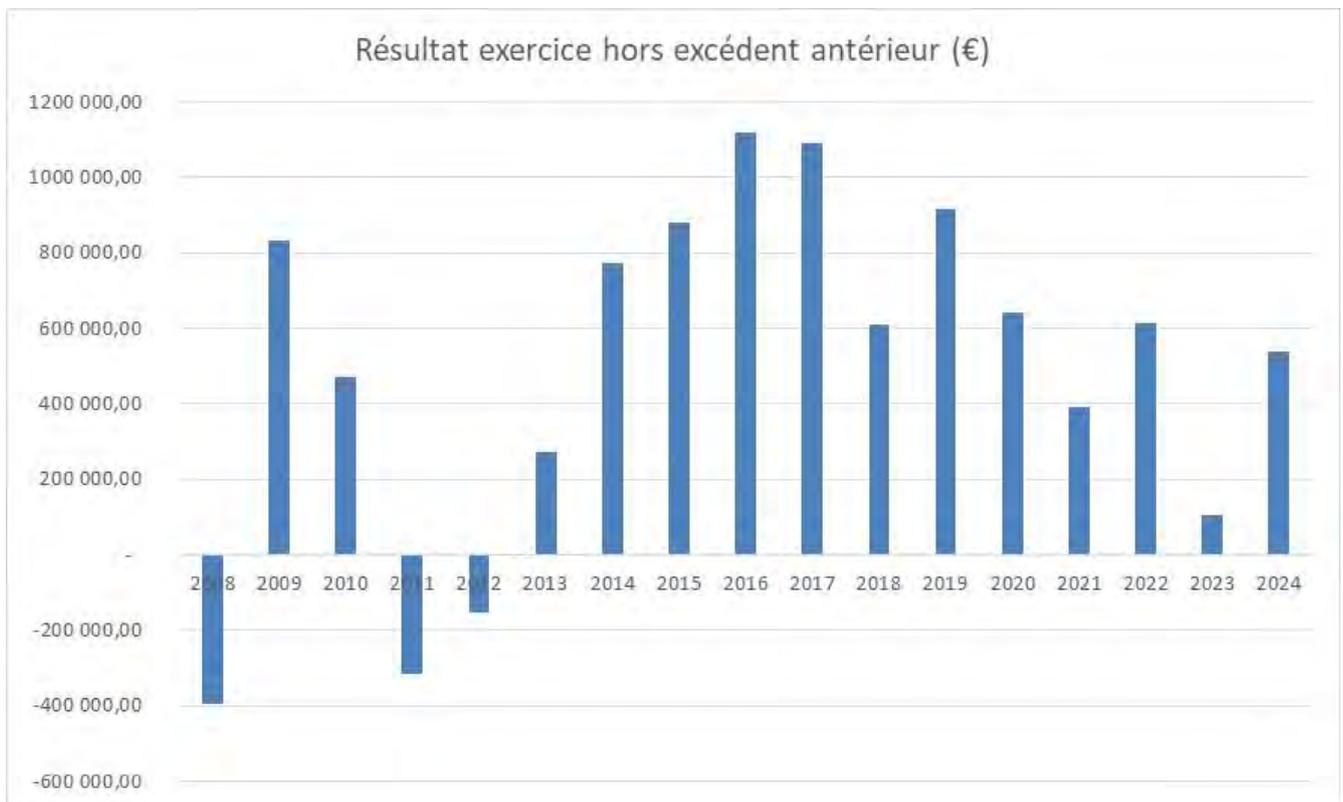


Figure 100 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€)

**Le résultat de l'exercice** 2024 est de 540.023,43 € HT supérieur à celui de 2023 (105.601,62 € HT, +411 %) et proche de celui de 2022. **Cela s'explique par** une stabilité des recettes (hors excédent antérieur reporté) et à une baisse des dépenses.

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'eau couvre 61% du fonctionnement sur l'eau. Le reste des recettes liées au prix de l'eau permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	3.288.991,05 €
Charges d'exploitation réelles	1.994.806,48 €
Annuité d'emprunt	137.704,63 €
	248.441,85 €
Epargne nette (autofinancement)	908.038,09 €
Poids du fonctionnement seul	61 %

Tableau 46 : Analyse budgétaire CA Eau 2024

### 6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

De 2006 à 2008, les dépenses d'équipement ont augmenté du fait des travaux du Schéma Directeur d'eau potable (nouveau château d'eau, nouvelle station de déferrisation, doublement de la canalisation de transport d'eau, réhabilitation des réservoirs de Liancourt).

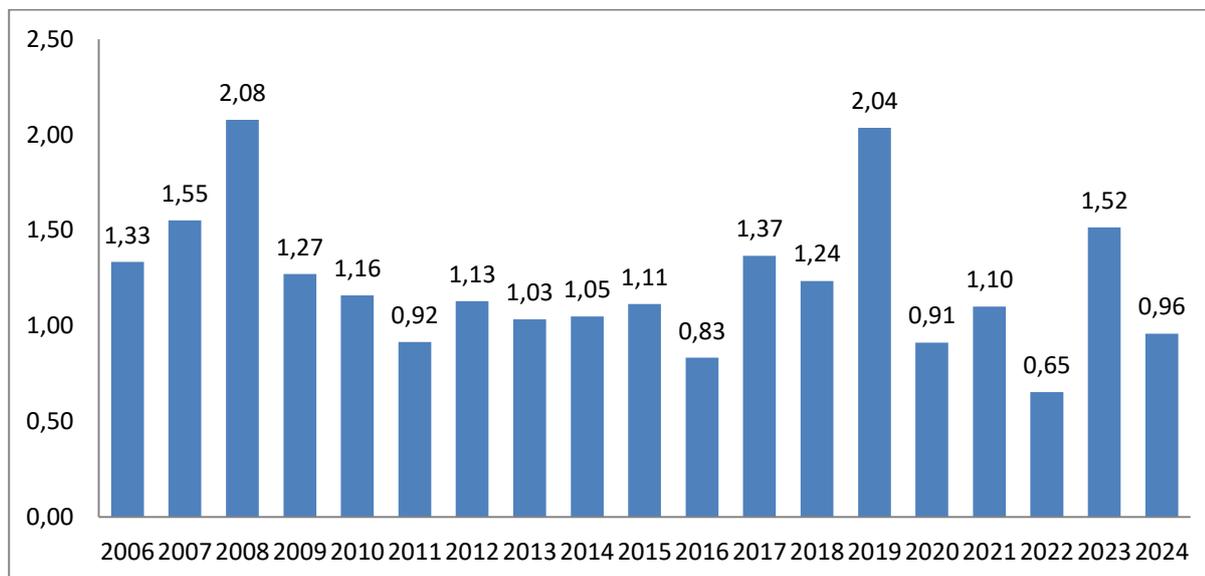


Figure 101 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)

L'investissement 2019 est élevé par rapport à 2018, cela vient notamment des travaux en régie 2016, 2017, 2018 qui n'avaient pas été basculés sur l'investissement (environ 400 000 € HT) et de la part de travaux plus importante en 2019 (+ 400 000 €HT).

L'investissement 2024 a baissé par rapport à 2023. En effet, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite des travaux qui ont démarré en 2023. Il est précisé qu'il y a du retard sur l'imputation des travaux en régie en investissement et de nombreux travaux sont réalisés en régie.

## 6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2024, le service d'eau de la CCLVD est endetté à hauteur de 2,953 Millions d'euros soit 295 € HT par abonné (à titre de comparaison, l'endettement par abonné en 2018 était de 453 €HT par abonné).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget eau (2024) :

Amortissement	248.441,85 € HT
Intérêts	137.704,63 € HT
Annuité	386.146,48 € HT

Tableau 47 : Montant des annuités

L'en-cours de dette diminue de manière constante depuis 2014 :

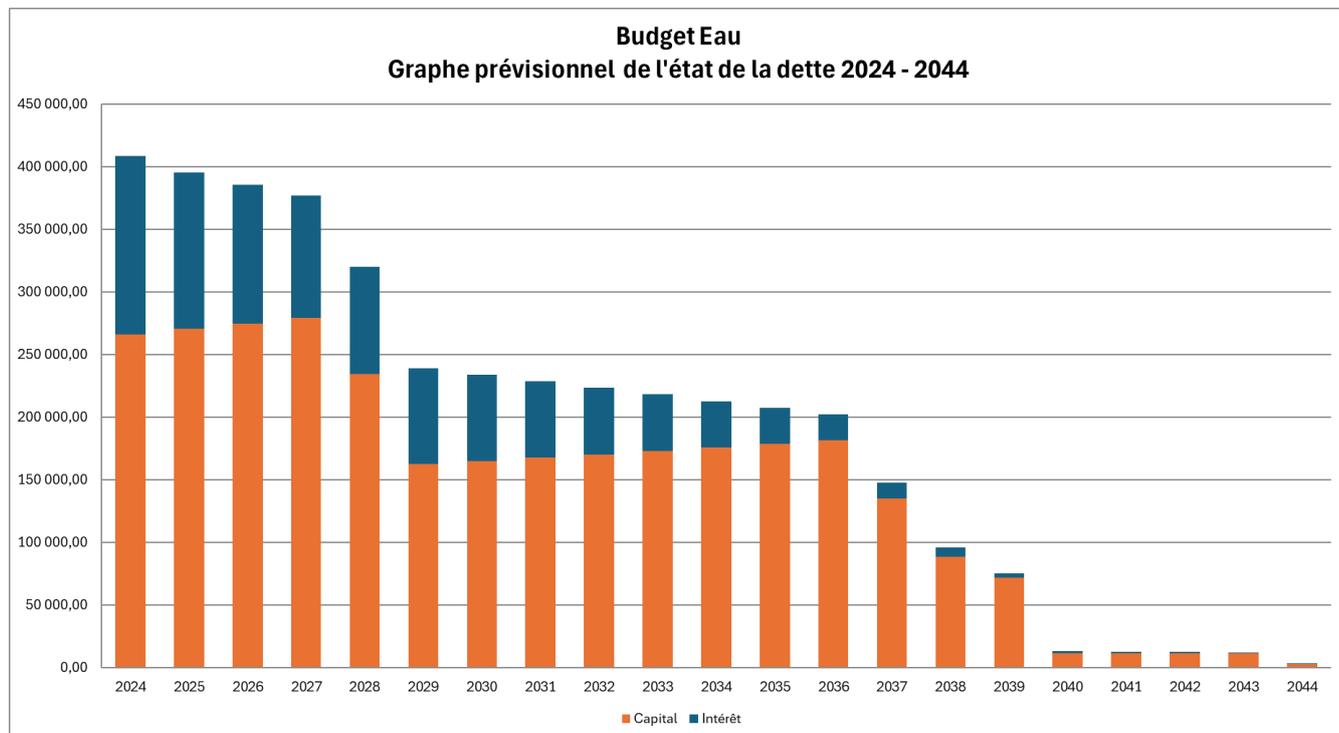
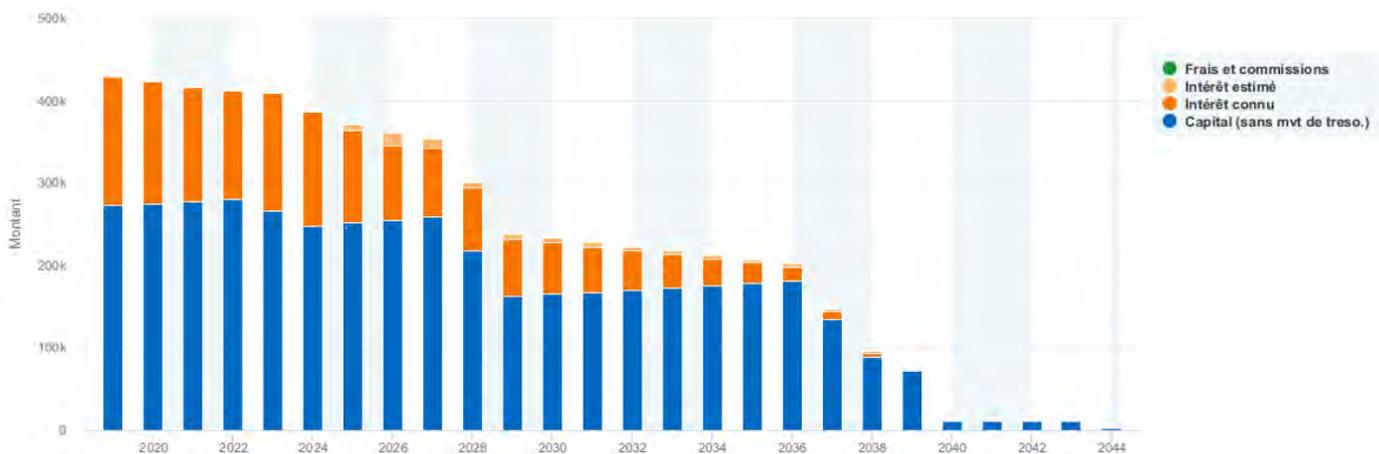


Figure 102 : Evolution de la dette

- **Durée théorique d'extinction de la dette** : 5 ans. Celle-ci a fortement baissé par rapport à 2023 car le **résultat d'exercice 2024** est plus élevé.
- Montant des impayés

**Le pourcentage d'impayés au 31/12/2024** pour les factures 2023 est de 3,04 % (soit environ 96.000 € HT), il était de 5,24 % en 2023 (soit environ 184.000 € HT), 3,10 % en 2022 (soit environ 105.000 € HT), 4,38 % en 2021 (soit environ 155.000 € HT), 5,67% (soit environ 187.000 € HT) en 2020, 7,41 % en 2019 (soit environ 271.000 € HT), 7% en 2018 (soit environ 215.000 € HT), 8 % en 2017 pour les factures 2016 (soit environ 280.000 € HT), de 5,85 % en 2016 pour les factures 2015 (soit environ 181.000 € HT), 5,44% en 2015 pour les factures 2014 (soit environ 160.000 € HT), 3,59 % en 2014 pour les factures 2013 (soit 100.000 € HT).

Le taux d'impayés a baissé par rapport à 2023.

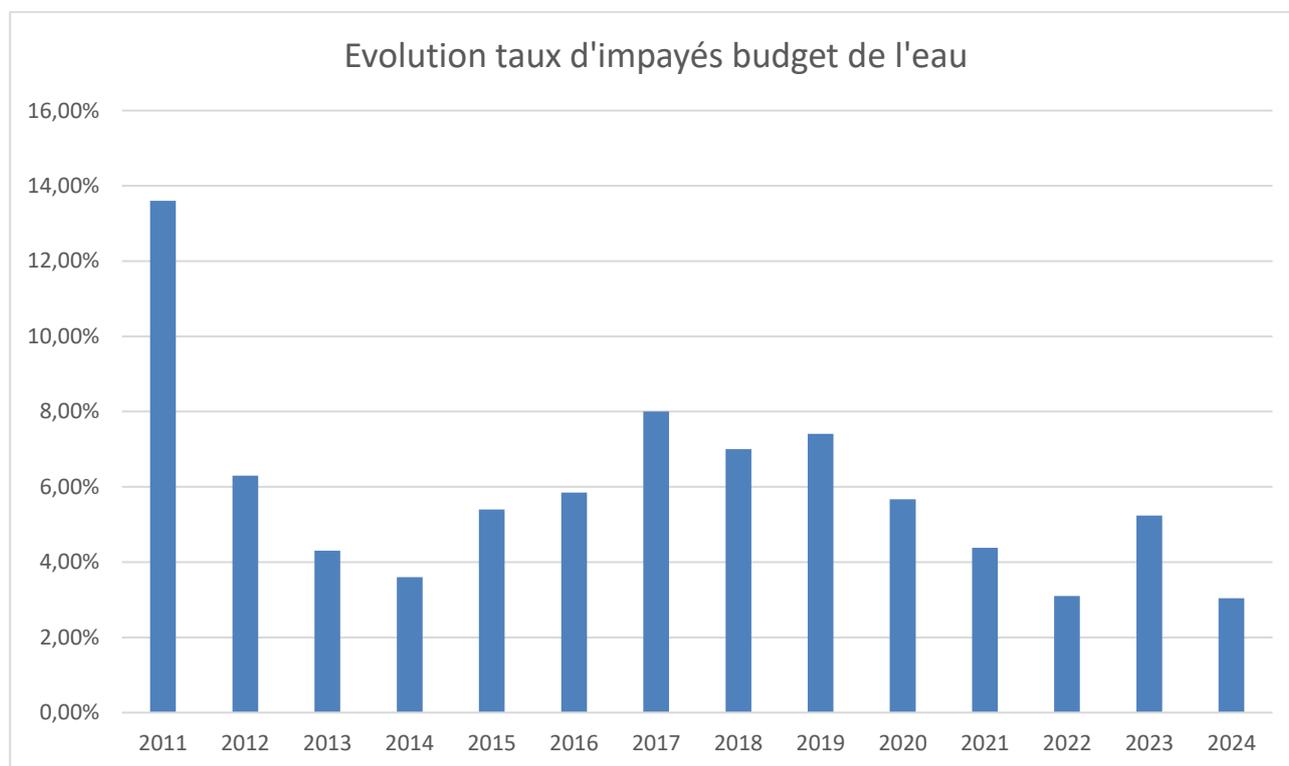
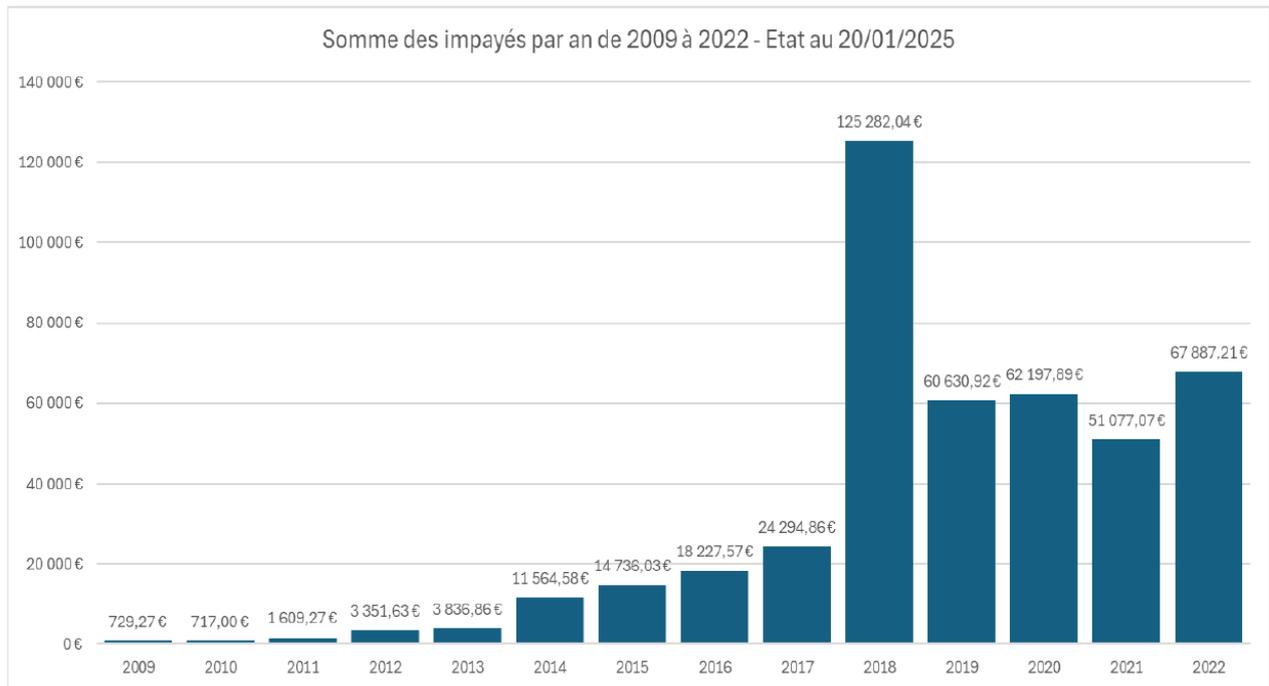


Figure 103 : Evolution du taux d'impayés

**L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente, la moyenne de l'indicateur au 01/01/2023 au niveau national est de 2.54 %.**

Au 31/12/2024, **le montant total d'impayés budget eau** de 2009 à 2022 sont de 456 207 € HT portant sur **795 débiteurs dont 700 présentent une dette supérieure à 10 € HT pour un montant de 456 020.41 € HT et 108 une dette supérieure à 1000 € pour un total de 323 532.51€ HT dont 84 712 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour une entreprise ayant été mise en liquidation en 2019, 28 921 € HT (dette de 2018) pour un bailleur en cours de recouvrement (suite à une fuite importante en sous-sol), et 18 348.65 € HT (dette principalement sur 2020) pour un usager suite à une fuite, affaire en cours au tribunal de commerce.** Celui-ci a baissé car des admissions en non-valeur ont été opérées en 2024, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place.



Au 31/12/2024, le montant des impayés global 2009 – 2023 est de 551.734,40 € HT (en 2023 : 671.000 € HT).

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception.

Il y a eu 42.730,73 € HT d'admissions en non-valeur en 2024 (8.594,42 € HT en 2023, 21.276,25 € HT en 2022, 189.868,32 € HT sur 2021) pour le budget eau. Pour rappel, 300.000 € HT de provisions pour risques ont été réalisés en 2023. Les admissions en non valeur 2024 ont donc consisté en une reprise sur ces provisions à hauteur de 42.730,73 € HT.

L'évolution des admissions en non-valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :

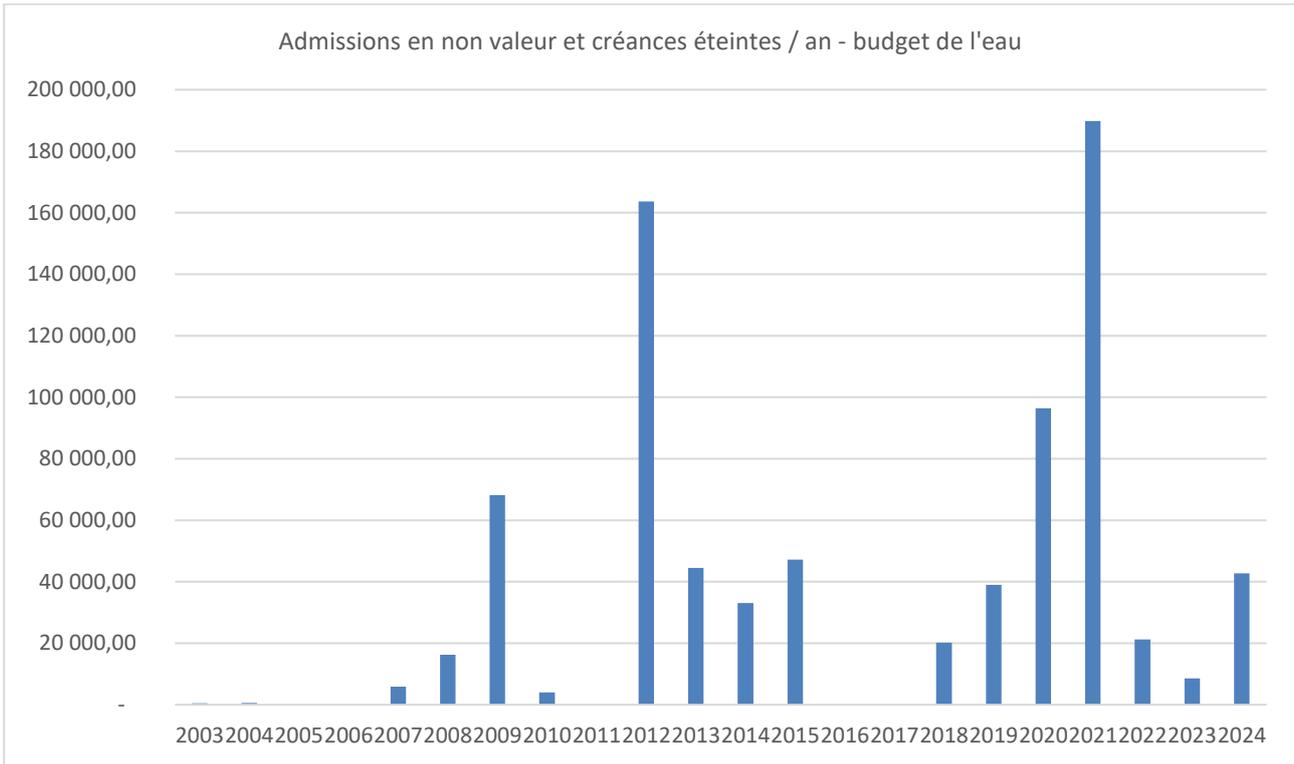


Figure 104 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes

Depuis 2003, c'est environ 802.000 € HT qui ont été admis en non-valeur soit en moyenne 36.000 € HT / an.

A noter que pour l'année 2024, la CCLVD a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes à partir de septembre 2024. Le rapport d'observations définitives sera produit en 2025. Une des recommandations est de mettre en place une prospective relative aux coûts du service eau et assainissement, afin de s'assurer du bon dimensionnement des tarifs et d'anticiper les équilibres financiers des budgets annexes concernés, en fonction de l'évolution du produit des tarifications, net des redevances.

## 7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour le réseau d'eau sont présentés en Annexe 4.

## PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 1 PREAMBULE – TEXTE CADRE

En 2015, un nouvel arrêté a été publié (arrêté du 21 juillet 2015) **relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>**, avec une entrée en vigueur au 01/01/2016 hormis pour l'autosurveillance collective qui doit être opérationnelle au 31/12/2015 et pour certaines exigences qui s'appliquent aux ouvrages existants avec des délais de mise en conformité.

Cet arrêté abroge celui du 22 juin 2007 et définit l'ensemble des notions utilisées dans l'assainissement, les prescriptions techniques et les modalités de surveillance ainsi que le contrôle des installations et des systèmes collectifs et non collectifs.

**L'arrêté du 31 juillet 2020** modifie l'arrêté du 21 juillet 2015. Il étend notamment l'analyse des risques de défaillance aux réseaux et actualise un certain nombre d'échéances réglementaires :

- Réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement au plus tard pour le 31/12/2021,
- Réalisation d'une analyse des risques de défaillance aux réseaux à réaliser avant le 31/12/2021
- Il devra **exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue** (Art. 9 de l'Arrêté du 31 juillet 2020).
- Registre d'assainissement à tenir,
- Exploitation selon une logique d'amélioration continue.

## 2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

### 2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liencourtois – La Vallée Dorée  
1 rue de Nogent  
60 290 LAIGNEVILLE  
Tel : 03.44.73.89.10



Figure 105 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires **sur l'année 2024** :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOICHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique** du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

En 2024, la commission « environnement » **s'est réunie 1 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement (et 2 fois pour la thématique déchets)** :

- Le 28/08/2024 : présentation du rapport annuel DEA 2023

## 2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie

COMPIEGNE

M. BEAUVAIS

Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt

Bureau Politique et Police de l'eau

BEAUVAIS

Mme LABARTHE

Tel : 03.64.58.16.67

## **2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ**

Collecte, transport et traitement des eaux par un prestataire de services :

VEOLIA EAU  
1 rue du Thérain  
60000 BEAUVAIS

Contrôles de conformité : régie

Facturation : régie

## 2.4 ORGANIGRAMME

En 2024, une 6<sup>ème</sup> direction a été créée : la direction aménagement et développement du territoire et patrimoine.

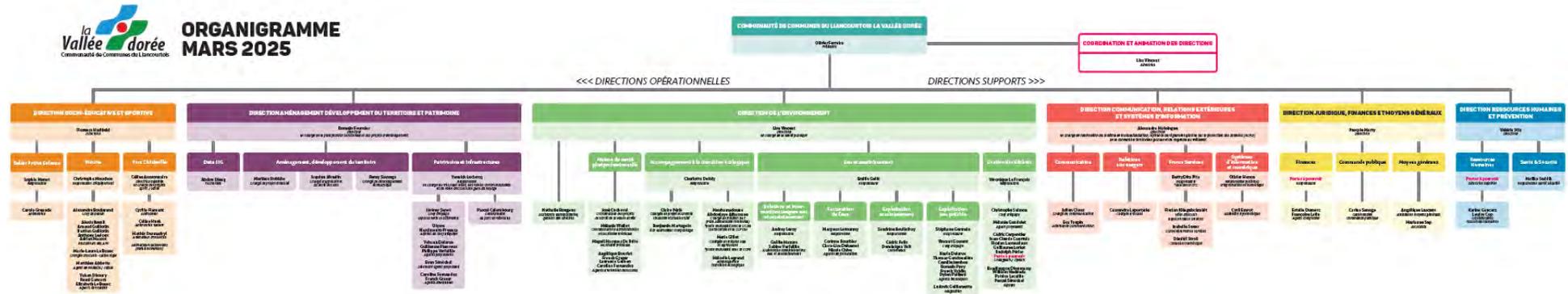


Figure 106 : Organigramme

Le service « facturation de l'eau » initialement rattaché au pôle finances a été rattaché au pôle eau et assainissement.

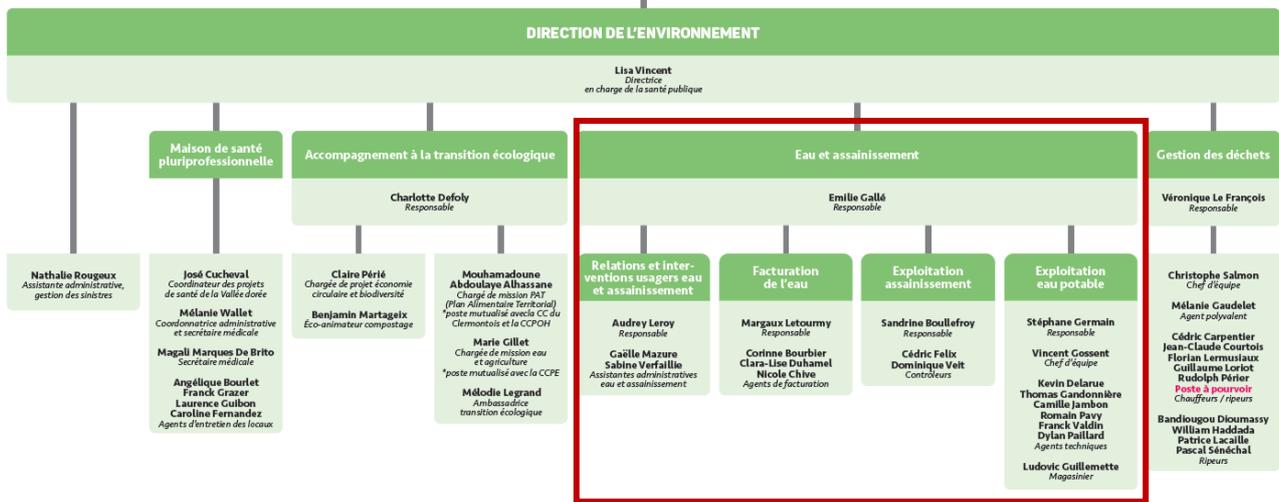


Figure 107 : Direction de l'environnement

En 2024, le service assainissement collectif est composé de :

- 1 responsable assainissement
- 1 chargé de contrôle assainissement.

A noter le départ du 2<sup>ème</sup> chargé de contrôle en février 2024.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de 18 personnes en 2024 (14,5 personnes en 2023 hors service facturation). Depuis le 01/04/2024, les services facturation et relations / interventions usagers sont sous la responsabilité du service Eau et Assainissement.

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

## 2.5 PRESTATAIRES

Jusqu'au 31 mars 2021 :

SUEZ  
Rue Buhl  
60316 CREIL Cedex

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 :

VEOLIA  
1 Rue du Thérain  
60000 BEAUVAIS

## 2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Au 31 mars 2021, le contrat d'exploitation des installations d'assainissement avec SUEZ est arrivé à échéance.

Ainsi, un nouvel appel d'offre a été lancé pour **une durée d'un an renouvelable** 3 fois **et c'est VEOLIA qui a** remporté ce marché pour un montant de 504.281,64 **€ HT / an** (montant estimatif dépendant du volume traité et du tonnage de boues évacuées, hors électricité des postes reprise en direct par la CCLVD).

Ce contrat se compose :

- De l'**exploitation de la station d'épuration** de Monchy-Saint-Eloi et des postes de pompage,
- De l'entretien des réseaux et ouvrages annexes comprenant :
- **De l'exploitation des réseaux** (unitaires, pluviaux, assainissement)
- Du curage des bouches, avaloirs, grilles (BAG), ouvrages sur réseaux (dessableurs, déversoirs d'orage...).

Ce marché va être relancé en 2025 **pour une prise d'effet au 01/10/2025.**

### 3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### 3.1 STATISTIQUES

##### 3.1.1 GENERALITES

	2023	2024
<b>Nombre d'habitants</b>	24.062 habitants (données 2023)	24.218 habitants (Données INSEE 2024)
<b>Nombre d'abonnés assainissement</b>	9.838 abonnés (y compris industriels) (+ 0,7 %/2022)	9.913 abonnés (y compris industriels) (+ 0,8 %/2023)
<b>Nombre d'abonnés mensualisés assainissement</b>	5.064 abonnés soit 51,5 %	5.183 abonnés soit 52,3 %
Volumes facturés abonnés domestiques	730.600 m <sup>3</sup> -9.0 %/2022	747.262 m <sup>3</sup> + 2,3 %/2023
Volumes facturés Gros consommateurs	204.395 m <sup>3</sup> + 14.4 %/2022	187.682 m <sup>3</sup> - 8,2 %/2023
Volumes facturés Communaux	13.812 m <sup>3</sup> - 19.9 %/2022	17.559 m <sup>3</sup> + 27,1 %/2023
Volumes Totaux	948.807 m <sup>3</sup> -4.97 %/2022	952.503 m <sup>3</sup> + 0,39 %/2023

Tableau 48 : Généralités de données assainissement

### 3.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

#### 3.1.2.1 Consommations

Communes	2023					2024				
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)
Bailleval	48.346 (-16,0%/2022)	573 (- 1,2 %/2022)	817 (-21,8 %/2022)	49.736 (-16,0%/2022)	50.980 (- 15,7 %/2022)	49.909 (+3,2 %/2023)	714 (+24,5 %/2023)	941 (+15,1 %/2023)	51.564 (+3,7 %/2023)	52.658 (+3,3 %/2023)
Cauffry	83.477 (-5,8 %/2022)	18.235 (+59,8 %/2022)	1.105 (-22,4 %/2022)	102.817 (1,4 %/2022)	103.473 (+ 1,1 %/2022)	81.743 (-2,1 %/2023)	18.830 (-35,1 %/2023)	1.055 (-4,5 %/2023)	94.628 (-8 %/2023)	95.079 (- 8,1 %/2023)
Labruyère	17.115 (- 11,7 %/2022)	16.767 (- 26,4 %/2022)	46 (- 34,3 %/2022)	33.928 (- 19,7 %/2022)	36.876 (- 18,7 %/2022)	16.972 (- 0,8 %/2023)	18.766 (+11,9 %/2023)	45 (- 2,2 %/2023)	35.783 (+5,5 %/2023)	39.051 (+ 5,9 %/2023)
Laigneville	158.171 (-9,8 %/2022)	24.403 (+ 23,3 %/2022)	3.028 (-17,5 %/2022)	185.602 (-6,7 %/2022)	187.378 (- 6,8 %/2022)	166.716 (+5,4 %/2023)	15.569 (- 36,2 %/2023)	3.717 (+22,8 %/2023)	186.003 (+0,2 %/2023)	187.725 (+ 0,2 %/2023)
Liancourt	200.817 (-4,4 %/2022)	111.441 (+ 19,4 %/2022)	5.779 (-6,2 %/2022)	318.037 (- 0,5 %/2022)	318.926 (- 0,8 %/2022)	195.605 (-2,6 %/2023)	108.005 (- 3,1 %/2023)	9.211 (+59,4 %/2023)	312.820 (- 1,6 %/2023)	314.320 (- 1,4 %/2023)
Mogneville	41.243 (- 8,0 %/2022)	298 (-33 %/2022)	645 (- 68,8 %/2022)	42.186 (-10,9 %/2022)	46.156 (- 10,3 %/2022)	44.539 (+ 8,0 %/2023)	427 (+43,2 %/2023)	522 (- 19,0 %/2023)	45.488 (+7,8 %/2023)	46.693 (+1,2 %/2023)
Monchy Saint Eloi	59.730 (-10,6 %/2022)	14.562 (+16,6 %/2022)	932 (-32,5 %/2022)	75.224 (- 6,7 %/2022)	75.363 (- 7,2 %/2022)	62.913 (+5,3 %/2023)	11.182 (-23,2 %/2023)	823 (-11,7 %/2023)	74.918 (- 0,4 %/2023)	75.129 (- 0,3 %/2023)
Rantigny	79.932 (-13,4 %/2022)	18.116 (+ 1,9%/2022)	1.323 (+ 2,1 %/2022)	99.371 (-10,8 %/2022)	130.546 (+ 5,9 %/2022)	87.292 (+9,2 %/2023)	16.114 (- 11,1%/2023)	1.104 (- 16,5 %/2022)	104.510 (+5,2 %/2023)	116.481 (- 10,8 %/2023)
Rosoy	20.670 (-13,9 %/2022)	Sans objet	88 (14,3 %/2022)	20.758 (-13,8 %/2022)	20.295 (- 14 %/2022)	20.922 (+1,2 %/2023)	Sans objet	94 (+6,9 %/2023)	21.016 (+1,2 %/2023)	21.185 (+ 1,2 %/2023)
Verderonne	21.099 (- 10,7 %/2022)	Sans objet	49 (-25,8 %/2022)	21.148 (- 10,7 %/2022)	21.186 (- 10,7 %/2022)	20.652 (- 2,1 %/2023)	Sans objet	47 (-4,0 %/2023)	20.699 (- 2,1 %/2023)	20.802 (+0,7 %/2023)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	8.317 (- 17,6 %/2022)	Sans objet	5076	Sans objet	5076	5076 (- 39,0 %/2023)
Total	730.600 (- 9 %/2022)	204.395 (+ 14,4 %/2022)	13.812 (- 19,9 %/2022)	948.807 (-4,97 %/2022)	1.000.126 (- 4,3 %/2022)	747.262 (+ 2,3 %/2023)	187.682 (- 8,2 %/2023)	17.559 (+27,1 %/2023)	952.503 (+ 0,39 %/2023)	974.200 (- 2,6 %/2023)

Tableau 49 : **Données de consommation d'assainissement collectif par commune**



Les consommations des gros consommateurs ont baissé sur Cauffry (notamment FIGA), Laigneville (notamment LINAMAR), Monchy-Saint-Eloi.



Les consommations domestiques ont légèrement augmenté. Pour la 1<sup>ère</sup> année, les volumes d'assainissement concernant les usagers d'Angicourt apparaissent car le réseau d'assainissement a été déployé sur l'Ordibée à Mogneville et dessert ces usagers. Cela explique également en partie la hausse du volume d'assainissement domestiques sur Mogneville. On observe également une hausse de volumes chez les gros consommateurs de la commune de Labruyère (principalement hausse de la consommation de Doumer).

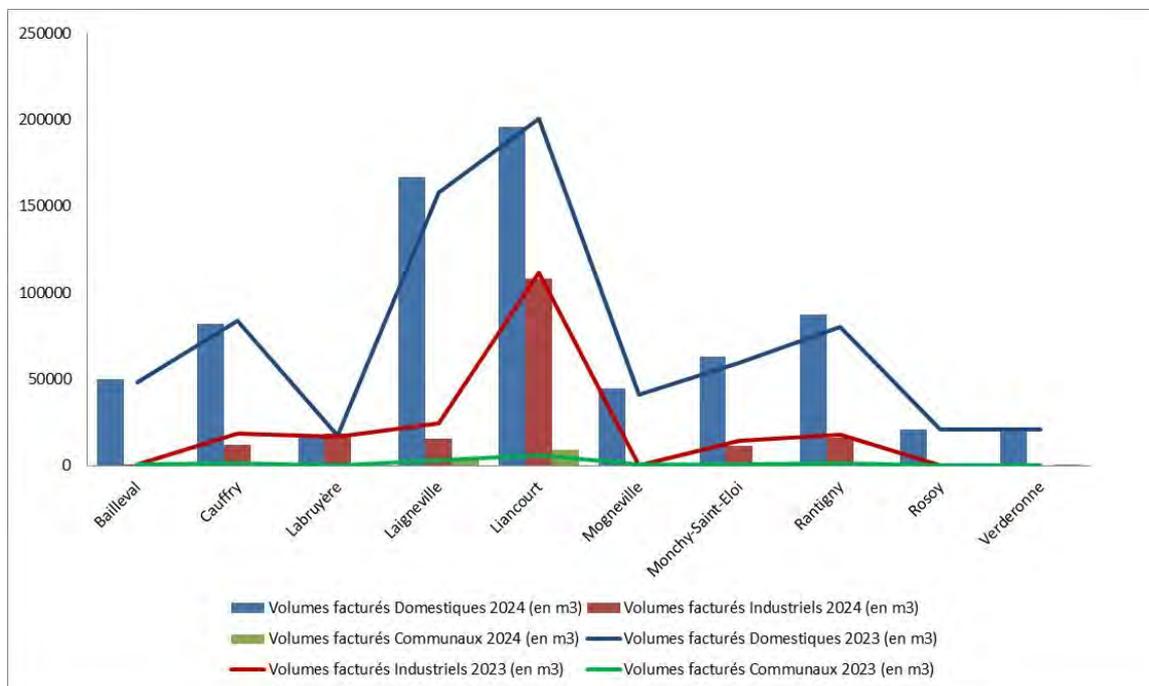


Figure 108 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2023 et 2024

La différence entre le volume assujetti à l'assainissement et le volume d'eau consommé pour les industriels est liée au fait que des entreprises telles que ETEX (ex-SINIAT) ne sont pas raccordées à l'assainissement. En revanche il s'est réduit par rapport aux années précédentes car le camping la Falaise, la crèche usagers d'Angicourt sont maintenant raccordés sur le réseau d'assainissement de l'Ordibée.

La différence entre volumes assujettis à l'assainissement et volumes d'eau potable et du nombre d'abonnés (94 abonnés de moins en assainissement) pour les abonnés domestiques et communaux provient des abonnés en assainissement non collectif et des branchements verts qui ne sont pas assujettis à l'assainissement. Les volumes domestiques et communaux liés à l'assainissement sont donc plus faibles que les consommations eau potable. Cependant la différence d'abonnés s'est réduite puisque les usagers de l'Ordibée (35) se sont assujettis à l'assainissement collectif contrairement aux années précédentes.

La répartition des volumes 2024 n'a quasiment pas bougé par rapport à 2023 :

- 78.5 % liés aux domestiques (77.0 % en 2023),
- 19.7 % liés aux gros consommateurs (21.5 % en 2023),
- 1.8 % liés aux bâtiments communaux (1.5 % en 2023).

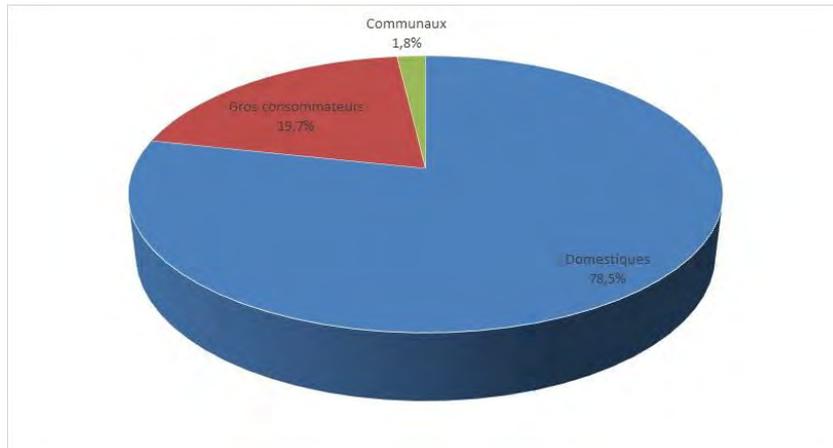


Figure 109 : Répartition **des volumes d'assainissement** en 2024

### 3.1.2.2 Nombre d'abonnés

Communes	2023	2024
Bailleval	648 (+ 1.4 %/2022)	656 (+ 1.2 %/2023)
Cauffry	1.031 (- 0.7 %/2022)	1.036 (+ 0.5 %/2023)
Labruyère	235 (+ 0.4 %/2022)	233 (- 0.9 %/2023)
Laigneville	2.076 (+ 0,8 %/2022)	2.081 (+ 0,2 %/2023)
Liancourt	2.556 (+ 1.1 %/2022)	2.550 (- 0.2 %/2023)
Mogneville	549 (- 1,6 %/2022)	596 (+ 8,6 %/2023)
Monchy Saint Eloi	782 (0,3 %/2022)	779 (- 0,4 %/2023)
Rantigny	1.191 (+ 0.1 %/2022)	1.206 (+ 1.3 %/2023)
Rosoy	258 (+ 0,0 %/2022)	258 (0 %/2023)
Verderonne	283 (+ 2.9 %/2022)	282 (- 0.4 %/2023)

Communes	2023	2024
Industriels	229 (+ 6.0 %/2022)	236 (+ 3.1 %/2023)
Total	9.838 (+ 0,7 %/2022)	9.913 (+ 0,76 %/2023)

Tableau 50 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2023, le nombre d'abonnés a légèrement augmenté. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » puisque comme en 2023, la mise à jour de la base de données s'est poursuivie : lorsqu'un usager dispose d'un numéro SIREN, il est catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment. Il y a également de nouveaux usagers assujettis à l'assainissement collectif (habitants de l'Ordibée).

### 3.1.2.3 Consommation / abonnés

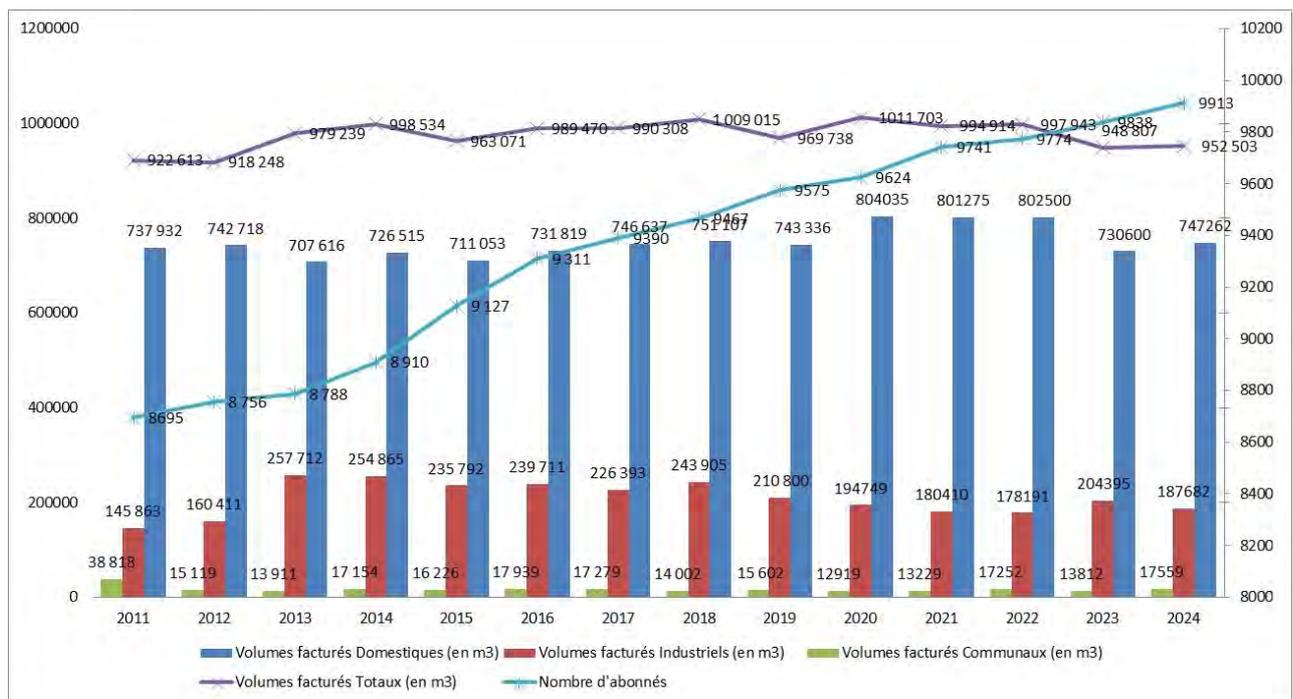


Figure 110 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2024 a légèrement augmenté (+ 0.39%/2023). C'est principalement lié aux nouveaux volumes comptabilisés pour les usagers de l'Ordibée, le camping et la crèche sur Angicourt.

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement **les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique.** La hausse des volumes facturés sur 2024 est principalement liée aux nouveaux usagers assujettis. Concernant les volumes « industriels » cela reste variable selon les années mais la tendance est à la baisse **ce qui peut s'expliquer par la mise en place de la tarification progressive. Cette tendance est à suivre dans les années qui viennent dans le cadre de la mise en place d'une tarification progressive. Pour rappel, la**

Communauté de communes a travaillé en 2023 sur la mise en place d'une tarification progressive en vigueur depuis le 01/01/2024 dont l'objectif est la baisse des volumes consommés de 10 % en moyenne.

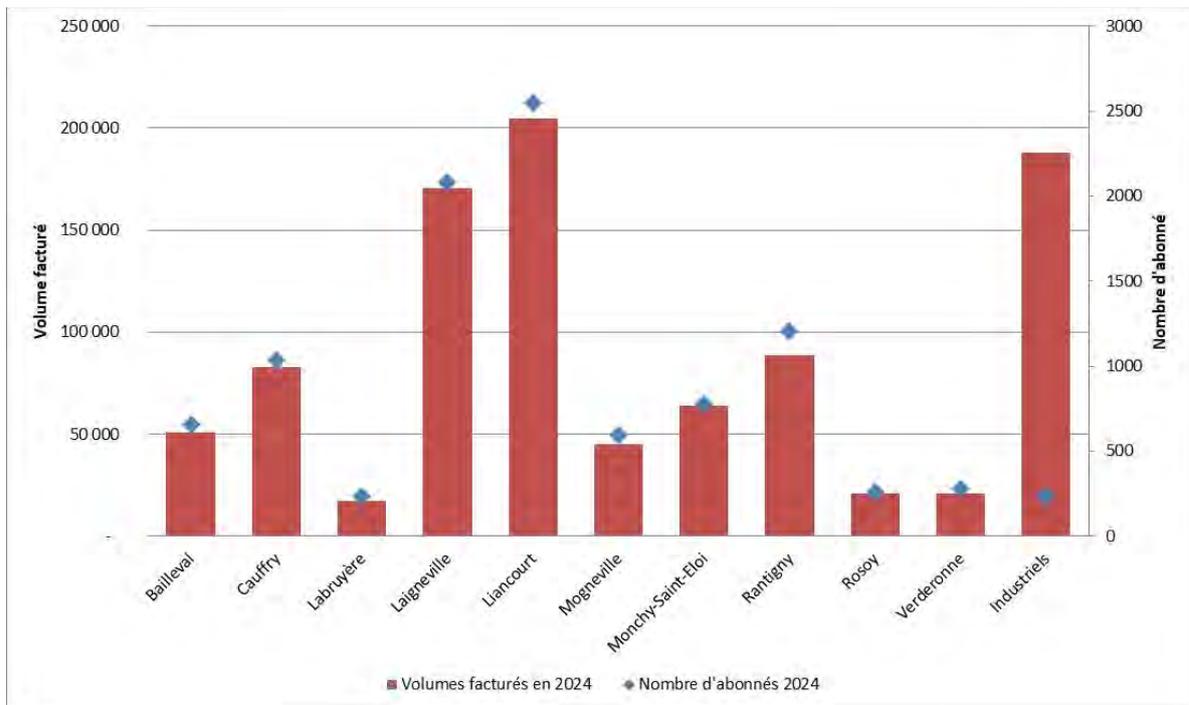


Figure 111 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2024

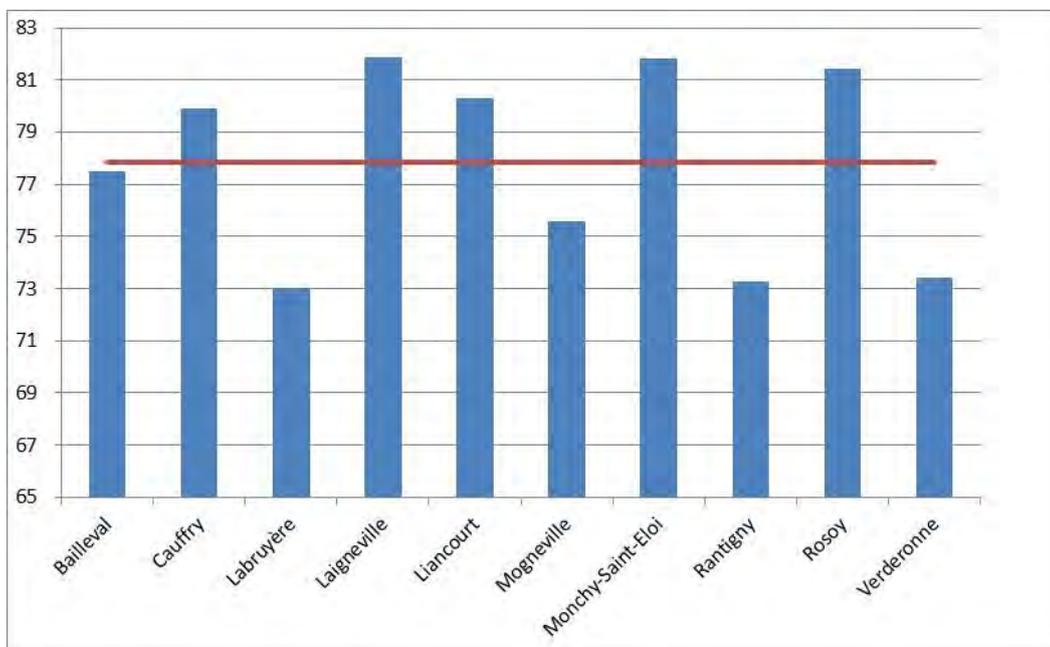


Figure 112 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 73 m³/an/abonné (Labruyère et Rantigny) et 82 m³/an/abonné (Laigneville et Monchy saint Eloi). La moyenne sur le territoire est de

78 m<sup>3</sup>/an/abonné (en hausse par rapport à 2023, + 2 m<sup>3</sup>/an/abonné), soit 95 l/j/hab. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de 120 l/j/hab et de l'ordre de 120 m<sup>3</sup>/an/foyer. Une étude plus fine de croisement des données INSEE et de consommations a été faite en 2023.

Les typologies de consommation sont les suivantes :

Usager type		Nb de points	Volume 2022
Ménage en maison individualisé de 1 pers.		1 387	45
Ménage en maison individualisé de 2 pers.		2 415	75
Commerce		195	120
Ménage en maison individualisé de 6 pers.		161	155

On retrouve donc pour un foyer de 2 personnes une consommation annuelle de l'ordre de 75 m<sup>3</sup> ce qui est proche de la moyenne évoquée dans la figure 7.

### 3.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 52,3 % en 2024 contre 51,5 % en 2023.

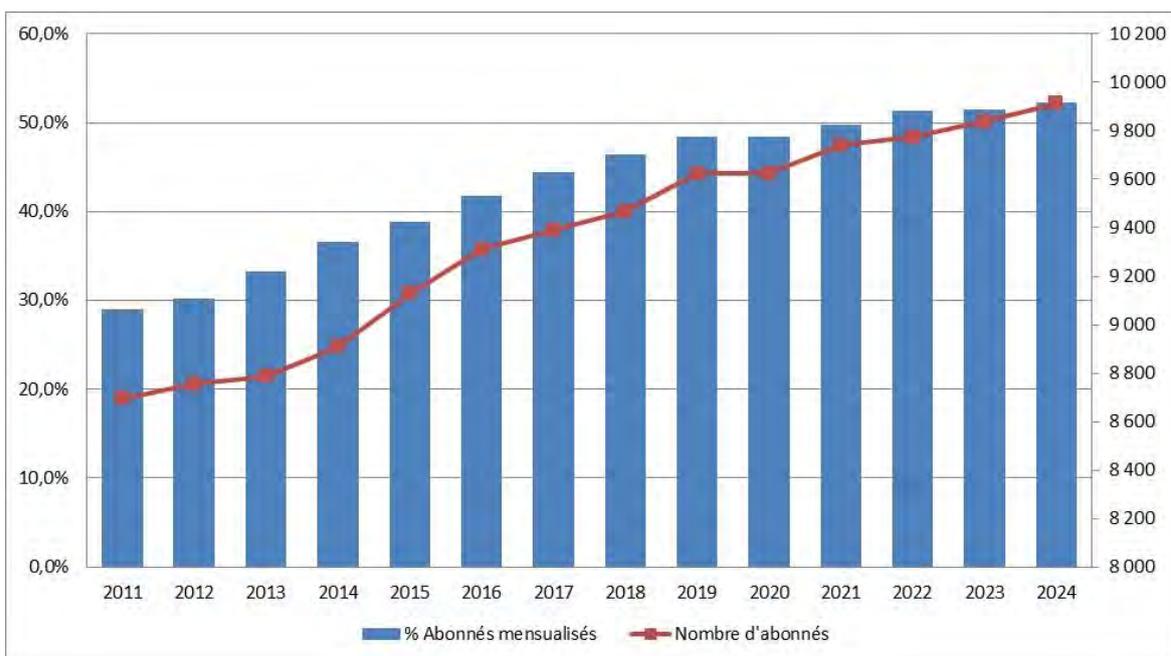


Figure 113 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 1020 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 62,6% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

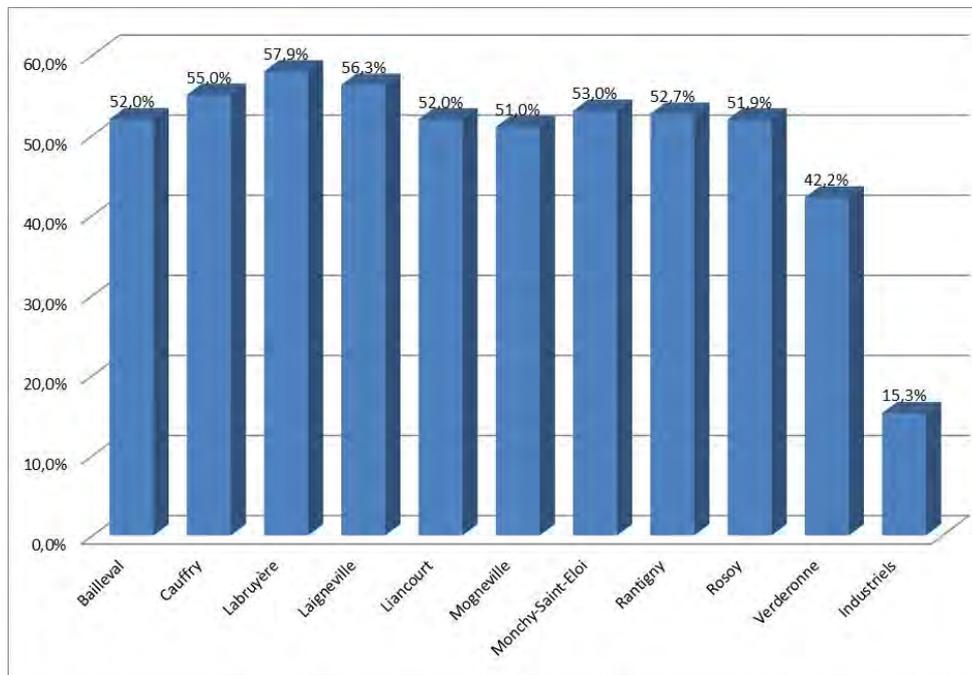


Figure 114 : **Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune** en 2024

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins.

Les industriels sont très peu mensualisés.

## 3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS

### 3.2.1 TYPE DE RESEAU ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Le type de réseau sur le territoire de la CCLVD est majoritairement en séparatif hormis la commune de Liancourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires.

Les effluents de 7,5 communes (Bailleval, Cauffry, Labruyère (Demi-Lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi et Rantigny) sont traités sur **la station d'épuration de la CCLVD située à Monchy Saint Eloi**.

Les effluents de Labruyère (bas) sont traités sur la **station d'épuration du SMECTEUR à Sacy Le Grand** et les effluents des communes de Rosoy, Verderonne, sur la **station d'épuration du SITTEUR située à Pont Sainte Maxence**.

A cela se rajoute depuis 2024, les effluents des habitants de l'Ordibée à Mogneville.

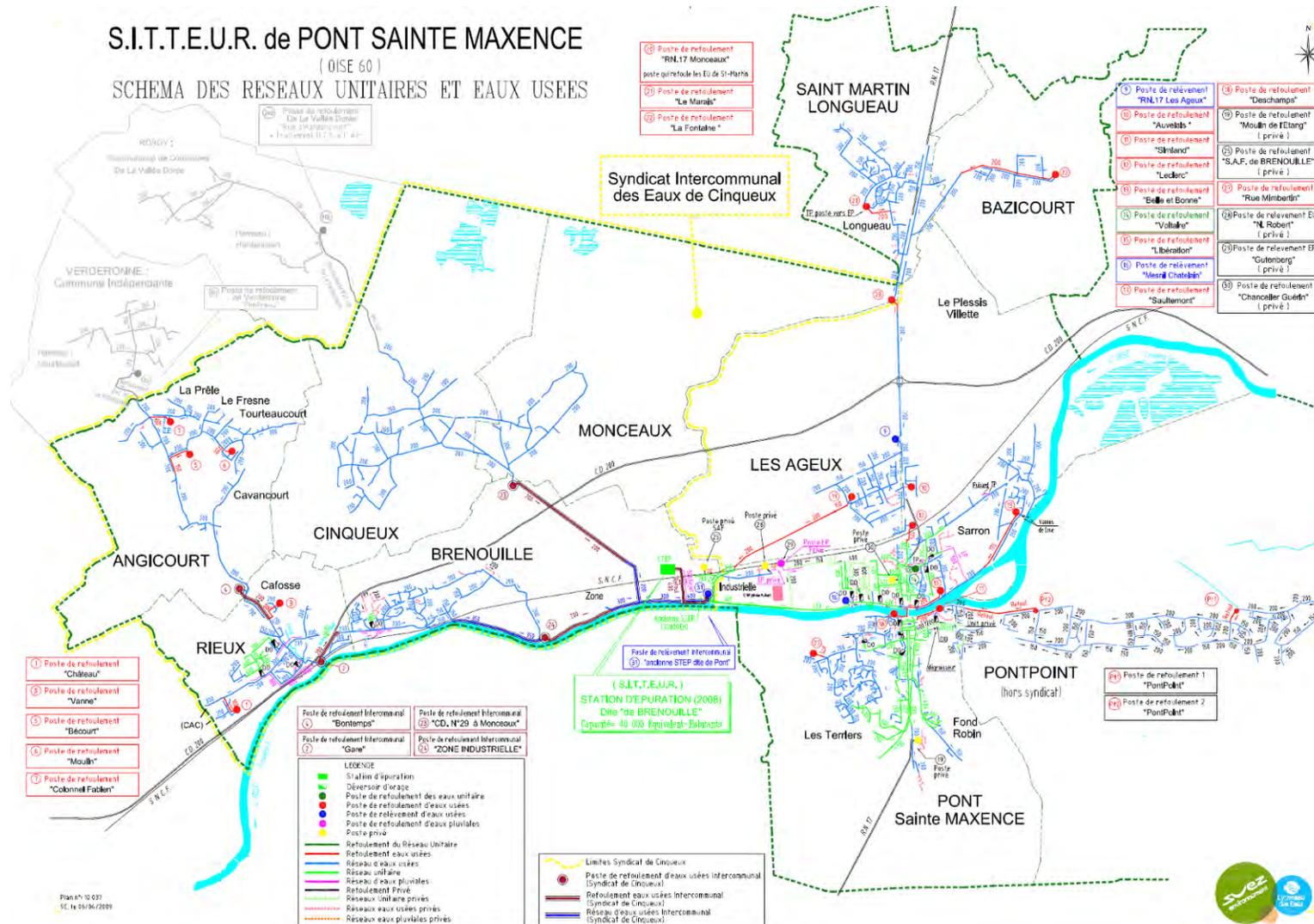


Figure 115 : Territoire SITTEUR

### 3.2.2 LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire 2023 (en ml)				Linéaire 2024 (en ml)			
	EU (eaux usées)	EP (eaux pluviales)	UNI (unitaire)	Refoulement	EU (eaux usées)	EP (eaux pluviales)	UNI (unitaire)	Refoulement
Bailleval	9.072	3.955	1.328	578	9.072	3.955	1.328	578
Cauffry	11.230	5.214	985	945	11.230	5.214	985	945
Labruyère	3.436	1.156	-	1.375	3.436	1.156	-	1.375
Laigneville	19.728	10.783	1.265	3.160	19.728	10.783	1.265	3.160
Liancourt	14.448	11.007	10.503	3.457	14.448	11.007	10.503	3.457
Mogneville	7.192	2.464	2.120	720	7.192	2.464	2.120	720
Monchy Saint Eloi	7.431	3.692	-	4.201	7.431	3.692	-	4.201
Rantigny	8.758	6.477	1.699	1.387	8.970	6.477	1.699	1.387
Rosoy	6.179	1.983	-	1.445	6.179	1.983	-	1.445
Verderonne	5.128	136	-	640	5.128	136	-	640
Total	93.602	46.866	17.900	17.908	93.814	46.866	17.900	17.908
	158.368				158.368			

Tableau 51 : **Linéaire des réseaux d'assainissement**

212 ml de réseaux **d'eaux usées** ont été créés sur le territoire en 2024.

### 3.2.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAU 2024

	Linéaire 2023	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2024	Entité	Travaux de création 2024	Entité	Linéaire 2024
Bailleval	14.355 ml	/	/	/	/	14.355 ml
Cauffry	17.429 ml	/	/	/	/	17.429 ml
Labruyère	4.592 ml	/	/	/	/	4.592 ml
Laigneville	31.776 ml	Rue de la République (48,90 ml d'EU et 111,10 ml d'EP en traditionnel)  Rue de la République (1.156 ml d'EU et 123 ml d'EP chemisé)	DEGAUCHY  DEGAUCHY (TELEREP)	/	/	31.776 ml
Liancourt	36.959 ml	/	/	/	/	36.959 ml
Mogneville	11.776 ml	/	/	/	/	11.776 ml
Monchy Saint Eloi	11.122 ml	/	/	/	/	11.122 ml
Rantigny	16.933 ml	/	/	Chemin du Marais d'Uny (212 ml d'EU RRSP en PEHD DN75)	COLAS	17.145 ml
Rosoy	8.162 ml	/	/	/	/	8.162 ml
Verderonne	5.264 ml	/	/	/	/	5.264 ml
<b>Total</b>	<b>158.368 ml</b>	<b>1.204,90 ml d'EU 234,10 ml d'EP</b>	<b>/</b>	<b>212 ml EU</b>	<b>/</b>	<b>158.368 ml</b>

Tableau 52 : Linéaire créée ou renouvelé

En 2024, 212 ml de réseau d'eaux usées ont été créés (soit 0,13 %) au niveau du chemin du marais d'Uny à Rantigny. Ces travaux font suite à la révision du zonage. Le marché a été attribué à la société COLAS pour un montant de 69.982,05 € HT.



Figure 116 : Extension du réseau **d'eaux usées** – **Chemin du marais d'Uny à Rantigny** (COLAS)

En 2023-2024, des travaux conséquents de requalification de la rue de la République et de la place de la mairie à Laigneville ont été menés par la commune de Laigneville en collaboration avec le département et le SE60, il s'agissait d'une 1<sup>ère</sup> phase de travaux



Figure 117 : Travaux de requalification – Rue de la République à Laigneville

Une 2<sup>nd</sup>e phase est planifiée en 2026-2027.

Dans ce cadre la CCLVD a réhabilité ponctuellement ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par méthode traditionnelle et par chemisage avec les sociétés DEGAUCHY – TELEREP pour un montant de 635.870,50 € HT (montant appel d'offre pour la part d'eaux usées et d'eaux pluviales).



Figure 118 : **Chemisage des réseaux d'assainissement** – Rue de la République à Laigneville  
(DEGAUCHY – TERELEP)

En 2024, les travaux conséquents de mise en séparatif de la rue Victor Hugo et des places de la Rochefoucault à Liancourt se sont poursuivis en coordination avec des travaux de requalification par la commune.

Le marché des travaux CCLVD a été attribué à la société DEGAUCHY pour un montant de 932.302,46 € HT (pour la part assainissement eaux usées et eaux pluviales).



Figure 119 : Travaux de mise en séparatif – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 120 : Travaux de requalification – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY)

Ces travaux s'achèveront en 2025.

En 2024, il y a eu :

- 1.204,90 ml de réseau **d'eaux usées renouvelés**,
- 234,10 ml de réseau **d'eaux pluviales renouvelés**,

En 2024, le taux de renouvellement est de 0,91 % (0,35 % en 2023).

Par ailleurs, le système de collecte des eaux usées du parc Chedeville géré par la CCLVD a été complètement refondu en 2024. Les travaux de réseaux ont été réalisés par la société COLAS (98.765,61 € HT) et les travaux du poste de relevage par la société SADE (244.150,02 € HT).



Figure 121 : Réseaux d'eaux usées du Parc Chedeville (COLAS)



Figure 122 : Poste de relevage du parc Chedeville (SADE)

Des travaux ponctuels d'assainissement ont été menés sur la rue Carette, la rue des Vieilles Ecoles et la grande rue à Cauffry, sur l'impasse de la pyramide à Liancourt, sur la rue de la Varenne à Mogneville ainsi que la rue du Marais à Rosoy (reprise de branchements, reprise de fond de regard, création de branchements, réparation de fissures, ...).



Figure 123 : Pose de manchettes – Grande rue à Cauffry (DMVA – ARESO)



Figure 124 : **Travaux ponctuels d'assainissement** – Rue du Marais à Rosoy (DMVA)



Figure 125 : **Travaux ponctuels d'assainissement** – Rue de la Varenne à Mogneville (DMVA)



Figure 126 : **Travaux ponctuels d'assainissement** – Impasse du parc à Liancourt (DMVA)

Sur l'assainissement, la politique de travaux consiste plus en de la réhabilitation ponctuelle que du renouvellement total de conduites comme pour l'eau. En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes et les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de pression.

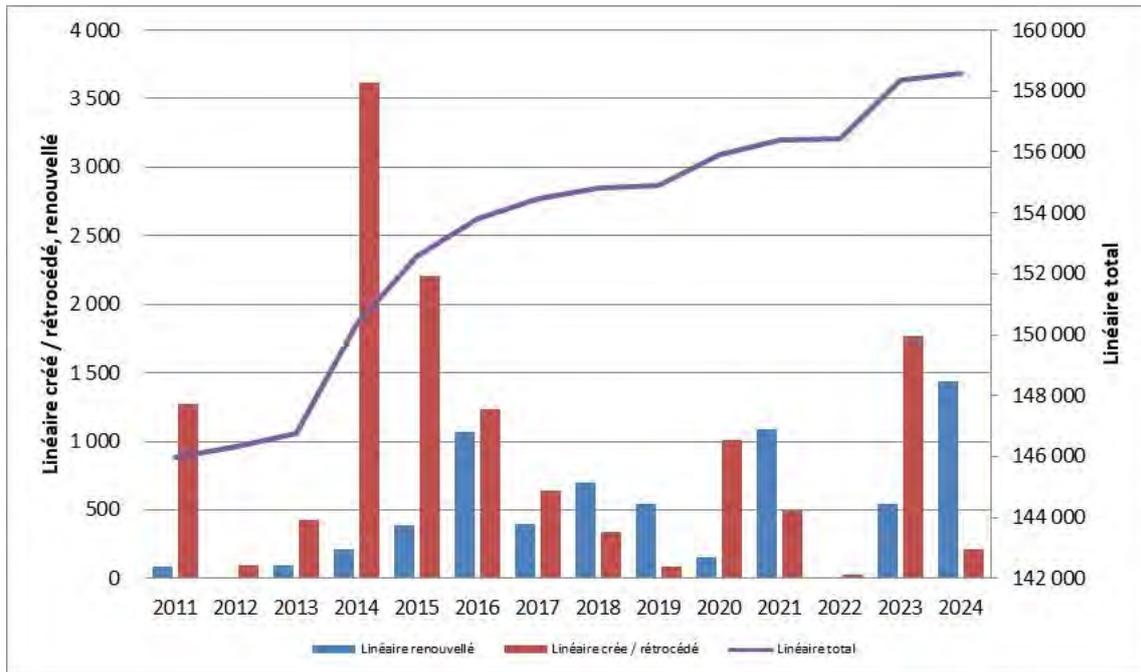


Figure 127 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011

Fin d'année 2024, ont démarré les derniers travaux résultant de la révision du zonage d'assainissement, des travaux d'extension de réseau d'eaux usées Rue de la République à Monchy Saint Eloi. Un marché de travaux a été attribué à la société DMVA.



Figure 128 : **Extension du réseau d'eaux usées** – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (DMVA)

Ces travaux se termineront en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre du marché à bons de commande, le prestataire DMVA réalise également des petits travaux de réparation des réseaux d'assainissement.



Figure 129 : Réparation d'un avaloir – Rue de la liberté à Laigneville (DMVA)



Figure 130 : Réparation de réseau – Route de Mouy à Cauffry (DMVA)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2024 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Rantigny	<b>Chemin du marais d'Uny</b>	69.982,05€ HT	COLAS
Laigneville	Rue de la République	635.870,35 € HT	DEGAUCHY – TELEREP
Mogneville	Parc Chedeville (réseaux)	98.765,61 € HT	COLAS
Mogneville	Parc Chedeville (poste de relevage)	<b>244.150,02 € HT</b>	SADE
Cauffry	Rue Carette et rue des vieilles écoles	<b>20.756,99 € HT</b>	DMVA
Liancourt	Impasse du parc	<b>8.497,4 € HT</b>	DMVA
Cauffry	Grande rue	<b>31.774,56 € HT</b>	DMVA
Mogneville	Rue de la Varenne	<b>4.877,22 € HT</b>	DMVA
Rosoy	Rue du Marais	<b>16.273,75 € HT</b>	DMVA
	<b>Total</b>	<b>1.130.948,10 € HT</b>	

Tableau 53 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

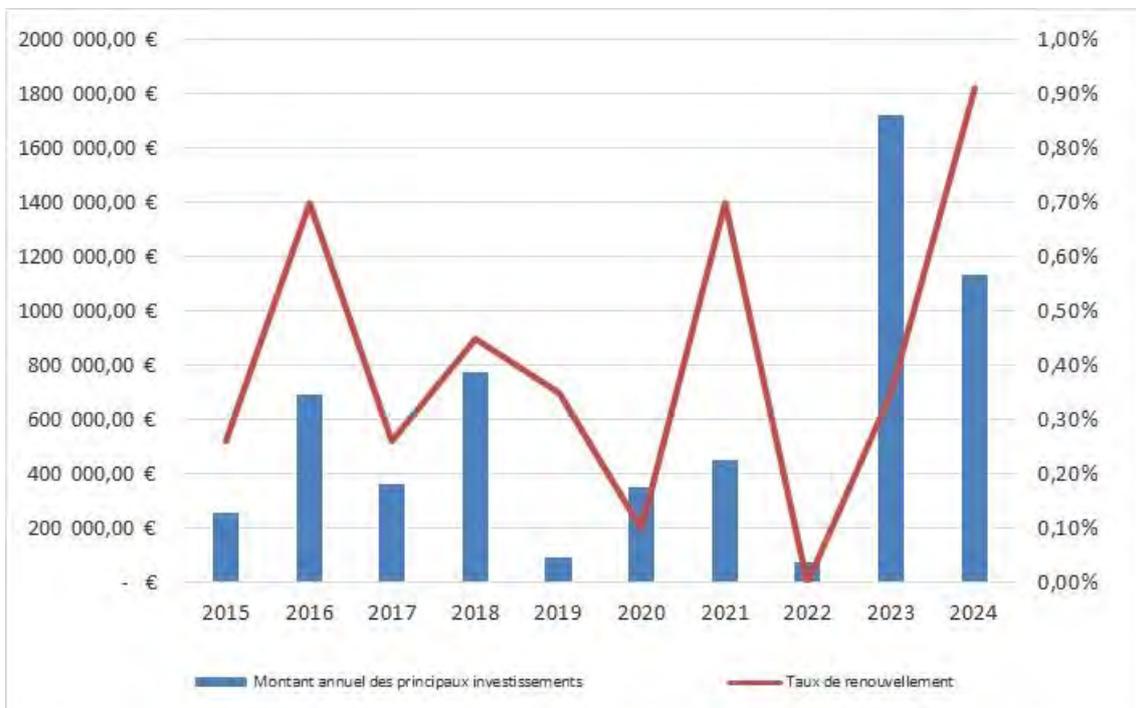


Figure 131 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue du Sougnehain à Bailleval.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Emile Zola à Rantigny et les travaux d'assainissement au niveau de la voirie Crinville à Labruyère. Par ailleurs, des travaux de renouvellement partiel de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieu sur la rue Anatole France et la Rue Emile Zola à Rantigny.

Dans le cadre du marché à bons de commande avec l'entreprise DMVA, des travaux de 2<sup>nd</sup> ordre ont été réalisés tel que des renouvellements de tampons, d'avaloirs, ...



Figure 132 : Clapet anti-odeur sur avaloir – Rue Pasteur à Liancourt (DMVA)

En 2021, les travaux majeurs se sont déroulés sur la commune de Rantigny avec la rue Parmentier pour du renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la rue Emile Zola pour du chemisage de réseaux usées, l'avenue Pierre Curie pour du tubage d'eaux pluviales et la rue Passerelle pour une extension de réseaux usées.

L'année 2023 a été riche en travaux d'assainissement avec des travaux de renouvellement ponctuel, des travaux d'extension et des travaux conséquents sur l'avenue du général de gaulle, place Chanoine Snjedareck et ruelle Niville à Liancourt dans le cadre des travaux de requalification, la création de la desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville.

En 2024, les travaux réalisés sont cités précédemment.

### 3.2.4 CURAGE

	Linéaire curé (en ml)					
	2023			2024		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	1.725	478		2.627	518	
Cauffry	2.135	1.244		1.873	239	
Labruyère	942			0	0	
Laigneville	4.348	513		725	0	
Liancourt	2.167	424	668	549	868	250

	Linéaire curé (en ml)					
	2023			2024		
Mogneville	360			1.771	0	
Monchy Saint Eloi	1.395	677		2.242	881	
Rantigny	2.690			634	100	
Rosoy	645	540		300		
Verderonne	970			399		
Total	17.377	3.876	668	11.120	2.606	250
	21.921			13.976		

Tableau 54 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV)

Ces curages sont réalisés dans le contrat d'entretien annuel.

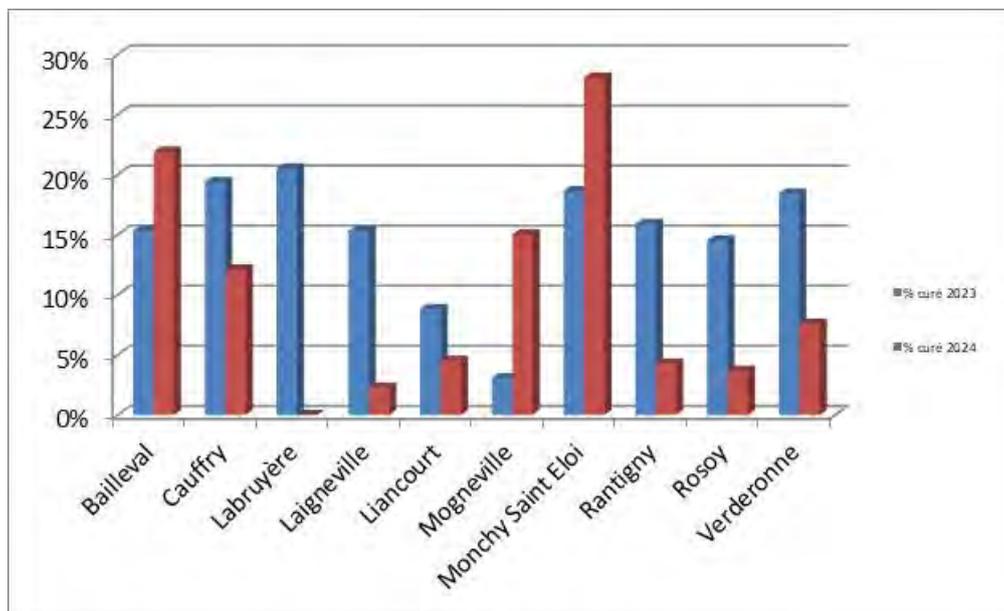


Figure 133 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2023 et 2024

14 km ont été curés en 2024 soit 9 % du linéaire (21,9 km en 2023) ce qui est en deçà de l'objectif du marché (20 %). Cependant, en ajoutant à ce linéaire, le linéaire des réseaux curés en amont des ITV, celui-ci est donc porté à 33 km soit 21 % du patrimoine.

A noter également que la campagne de curage 2024 a pris du retard par le prestataire et va s'achever en 2025.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire annuel curé	29.161 ml	39.893 ml	9.254,01 ml	47.726 ml	32.255 ml	23.417 ml (*)	12.542 ml (*)	8.055 ml (*)	21.921 ml (*)	13.976 ml (*)
% du linéaire	19 %	26 %	6 %	31 %	21 %	15 %	8 %	5 %	14 %	9 %

Tableau 55 : Linéaire annuel curé

(\*) Dans ce linéaire, les curages réalisés en amont d'ITV ne sont pas comptabilisés.

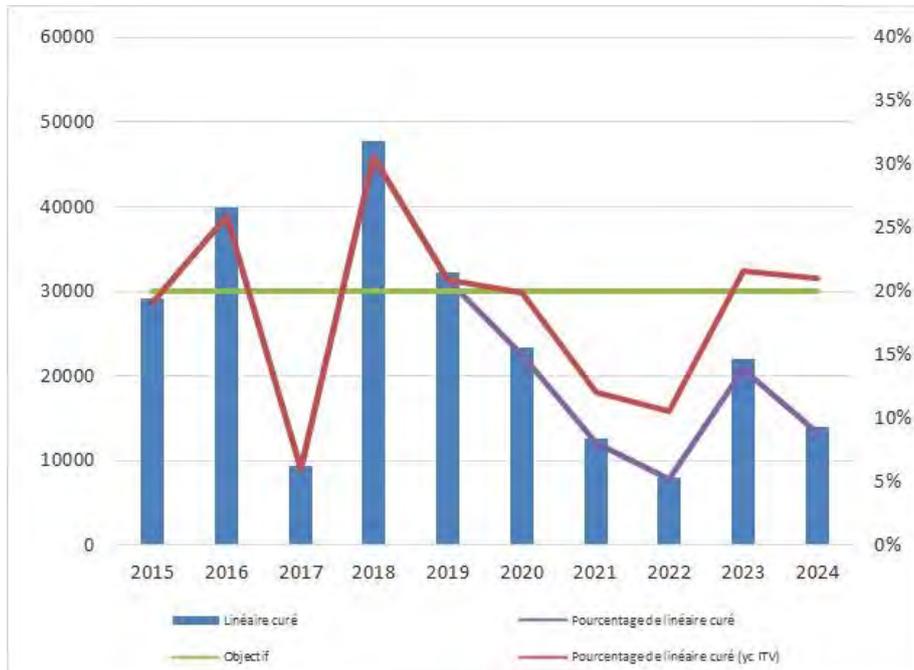


Figure 134 : Evolution du linéaire curé depuis 2015

L'objectif est d'avoir curé l'ensemble du réseau sur 5 ans soit une moyenne annuelle de 31 km de réseau à curer). Les points noirs sensibles sont curés plus régulièrement (1 fois/an).

A noter que VEOLIA, titulaire du marché d'exploitation des réseaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 a changé de prestataire en 2022 suite à des difficultés rencontrées avec son sous-traitant initial. Sur le prochain marché en 2025, l'objectif de curage est ramené à 10 % / an.

### 3.2.5 INSPECTIONS TELEVISEES (ITV)

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2023			2024		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	116	-	-	-	-	-
Cauffry	1.642	789	-	1.377	585	-
Labruyère	2.064	693	-	-	-	-
Laigneville	1.681	1.000	-	4.125	1.669	-
Liancourt	1.525	338	-	56	817	-
Mogneville	549	110	-	4.186	1.320	454
Monchy Saint Eloi	-	-	-	356	316	-
Rantigny	-	-	-	2.659	1.274	-

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2023			2024		
Rosoy	1.733	-	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	125	-	-
Total	9.309	2.929	-	12.884	5.981	454
	12.238			19.319		

Tableau 56 : Linéaire annuel inspecté par commune

Ces linéaires inspectés correspondent aux canalisations ainsi qu'aux branchements. Ces ITV sont réalisées à la demande de la CCLVD dans le cadre de futurs projets de voirie ou de dysfonctionnements constatés.

Celles-ci sont demandées également en cas de rétrocession par les lotisseurs.

19.319 ml ont été inspectés en 2024 (12.238 ml en 2023).

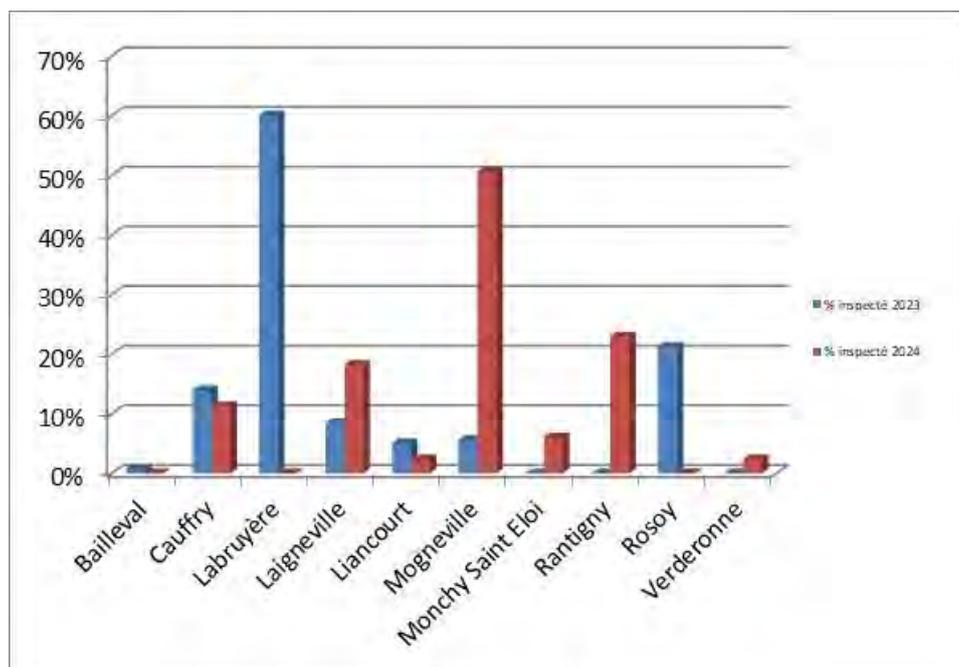


Figure 135 : Linéaire inspecté par commune en 2023 et 2024

L'année 2024 a été marquée par un linéaire de réseau conséquent inspecté sur la commune de Mogneville (rue Pasteur, rue Fontaine Saint Denis, rue du clos guillaume, voirie saint sacrement, Ordibée) et la commune de Rantigny (**hameau d'Uny**) ainsi que la commune de Laigneville (rue de la Commanderie, rue de la République, rue des Cerisiers, rue Portebois, rue Jules Ferry).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire annuel d'ITV	5.861 ml	4.777 ml	6.852 ml	8.578 ml	15.896 ml	13.175 ml	7.583 ml	6.313 ml	8.379 ml	12.238 ml	19.319 ml
% du linéaire	4 %	3 %	4 %	6 %	10 %	9 %	5 %	4 %	5 %	8 %	12 %

Tableau 57 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014

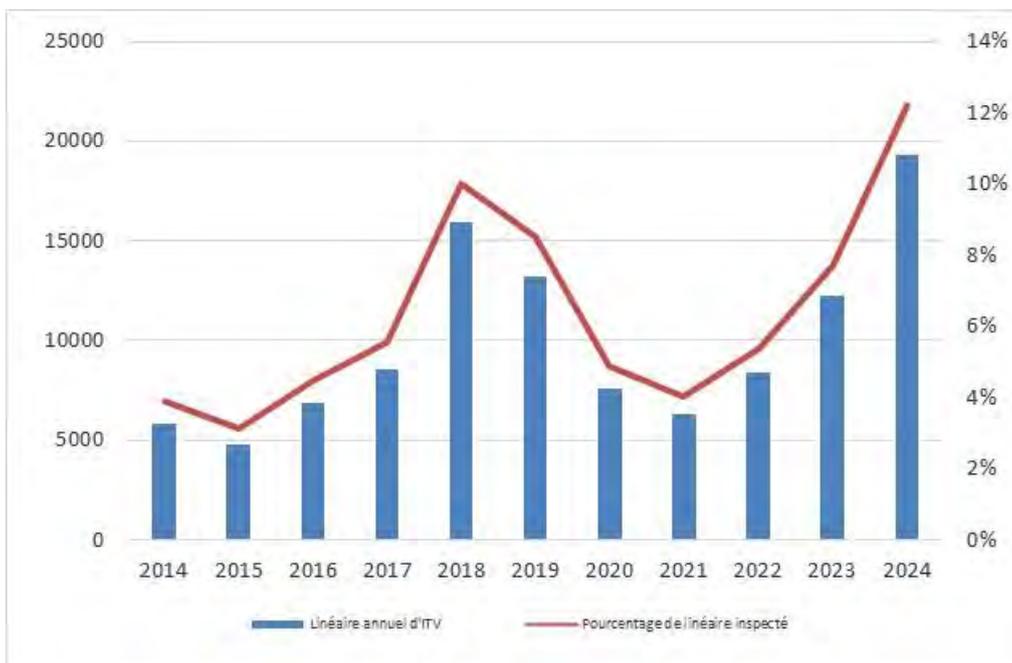


Figure 136 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015

**Le linéaire d'ITV 2024** est en baisse légère par rapport à 2023 (9 % du patrimoine inspecté), la moyenne sur ces 10 dernières années est de 6%.

Les années 2018 et 2019 avaient été marquées par des linéaires conséquents inspectés sur des avenues et rues majeures du territoire de la CCLVD (avenue Albert 1<sup>er</sup> et la rue Jules Michelet à Liancourt, rue de la République à Laigneville, ...).

### 3.2.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX EN JOURNEE ET D'ASTREINTE

	2023	2024		
	EU / EP / UN	EU	EP	UN
Bailleval	4	5	2	-
Cauffry	12	8	-	-
Labruyère	1	5	-	-
Laigneville	29	12	-	-
Liancourt	23	13	3	-
Mogneville	7	18	-	-
Monchy Saint Eloi	9	9	-	-
Rantigny	10	13	2	-
Rosoy	4	1	-	-
Verderonne	1	1	-	-
Total	100	85	7	-
		92		

Parmi les 92 interventions en 2024 (contre 100 en 2023) :

- 33 ont été réalisées en astreinte (29 en 2023),
- 38 pour des branchements d'eaux usées / d'eaux pluviales (54 en 2023).

Le nombre d'intervention est à mettre en liaison avec le patrimoine des communes (linéaire, âge des réseaux, ...).

### 3.2.7 CONTROLES DE CONFORMITE

	2023			2024		
	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	39	7	18 %	19	8	42 %
Cauffry	81	23	28 %	28	9	32 %
Labruyère	3	1	33 %	6	2	33 %
Laigneville	116	55	47 %	63	21	33 %
Liancourt	125	50	40 %	100	31	31 %
Mogneville	52	11	21 %	64	16	25 %
Monchy Saint Eloi	27	11	41 %	43	21	49 %
Rantigny	50	20	40 %	83	26	31 %

	2023			2024		
Rosoy	19	8	42 %	12	5	42 %
Verderonne	5	2	40 %	8	1	13 %
Total	517	188	36 %	426	140	33 %

Tableau 58 : Nombre de contrôles de conformité par commune

\*NC = Non-conformité

Les contrôles de conformité ont été rendus obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 en cas de vente, 426 contrôles ont été effectués en 2024 (517 en 2023). Ce nombre est en baisse par rapport à 2023 du fait notamment **du départ d'un chargé de contrôle en début d'année 2024**.

Une augmentation de ce nombre de contrôles est à noter depuis 2021. L'**année 2021 avait été** marquée par des **mouvements de personnel dans le service assainissement (arrivée d'un nouvel agent contrôleur en avril 2021, novice en assainissement et départ du responsable assainissement en juillet 2021)**.

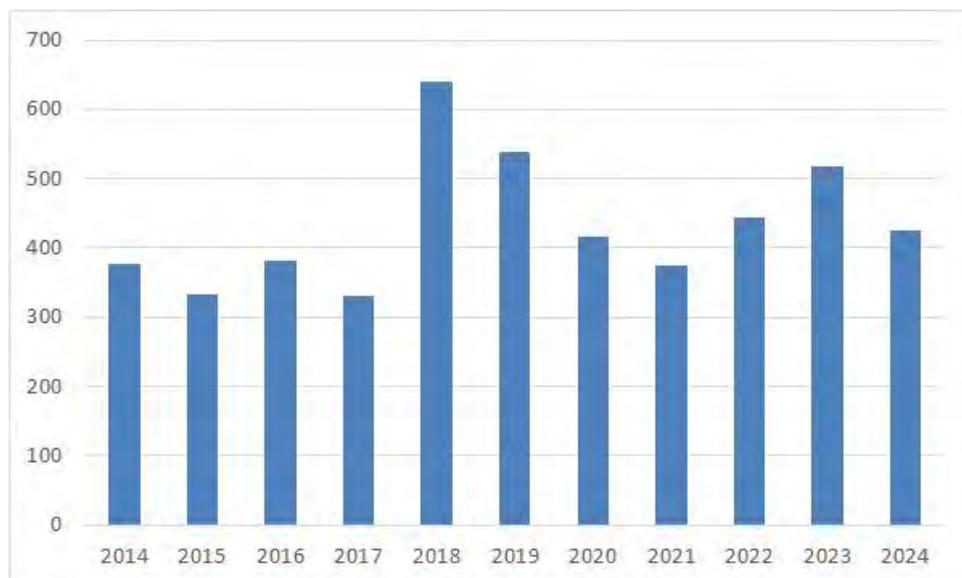


Figure 137 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2014

Environ 440 contrôles/an ont été réalisés sur ces 10 dernières années soit un total de 4.402 contrôles en 10 ans.

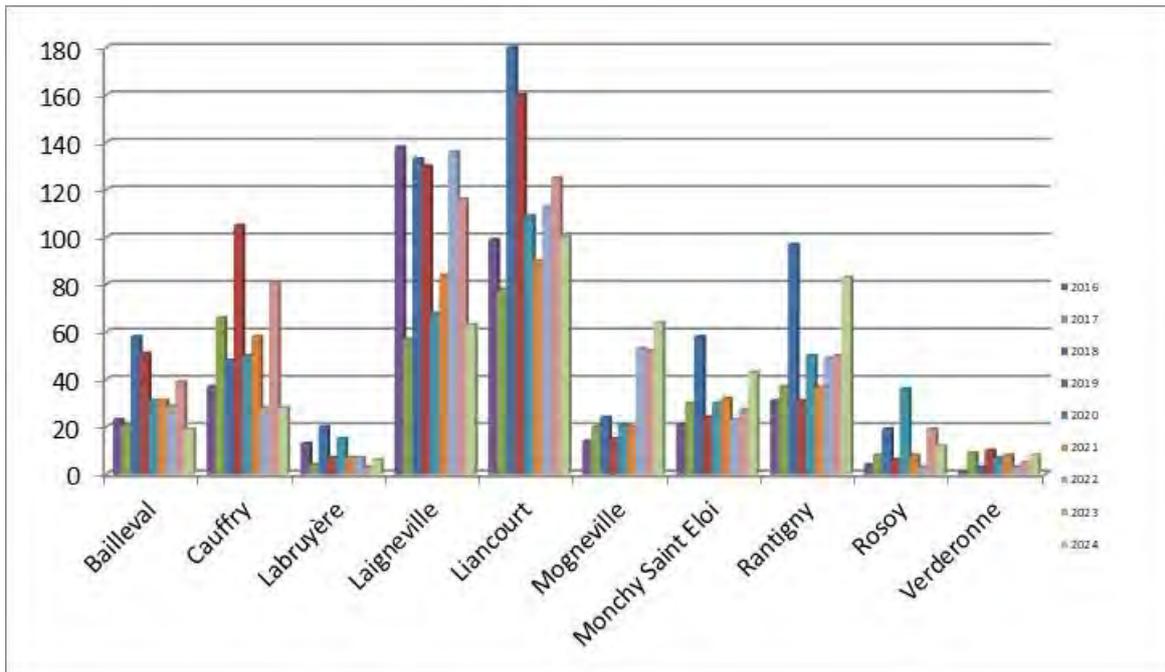


Figure 138 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016

Depuis début 2018, 2 contrôleurs d'assainissement réalisent cette mission (auparavant un unique contrôleur) afin de rattraper notamment le retard pris sur le contrôle des branchements neufs. Cependant, les effectifs peuvent varier selon les années.

Le nombre de contre-visites en 2024 est de 121 (99 contre-visites en 2023).

447 contre-visites ont été réalisées sur ces 5 dernières années.

Par ailleurs, sur les 426 contrôles réalisés en 2023, 14 ont fait l'objet de l'utilisation d'un test complémentaire à la fumée soit 3% des contrôles (envoi de fumée dans les réseaux assainissement pour voir si des mauvais raccordements EP sur EU sont présents) afin de lever potentiellement des doutes sur certaines évacuations.



Figure 139 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt

	2023			2024		
	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	6	-	-	10	-	-
Cauffry	16	-	-	11	-	-
Labruyère	-	-	-	25	-	-
Laigneville	29	-	-	29	-	-
Liancourt	15	-	-	9	1	13%
Mogneville	5	-	-	18	-	-
Monchy Saint Eloi	9	-	-	5	-	-
Rantigny	13	-	-	1	-	-
Rosoy	4	-	-	12	-	-
Verderonne	2	-	-	1	-	-
Total	99	-	-	121	1	-

Tableau 59 : Nombre de contre-visites par commune

L'année 2019 avait été marquée par le début du renforcement de la procédure de relance auprès des usagers dont le contrôle d'assainissement initial était non-conforme (envoi de plusieurs courriers de relance avant l'échéance de l'application du doublement de la redevance), recrutement d'une personne administrative dédiée à ces missions. Cette mission s'est poursuivie en 2020 puis sur les années suivantes.

33 % de ces contrôles se sont révélés non-conformes en 2024 (contre 36 % en 2023).

Depuis 2015, la CCLVD propose d'accompagner les abonnés non-conformes à monter des dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) afin de les inciter et les aider à se mettre en conformité. De 2022 à 2024, pour fluidifier les dossiers, la CCLVD a signé une convention de mandat avec l'AESN afin de pouvoir traiter les dossiers au fil de l'eau. La démarche sera renouvelée en 2025.

	2023	2024
Nombre de dossier traité	20	62
Montant de subvention allouée	64.160 €	159.948 €

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre :

- d'une vente
- d'un contrôle de réalisation d'un branchement neuf,
- de futurs travaux de voirie,

- d'enquêtes spontanées de la CCLVD (dysfonctionnements constatés sur le réseau, ...).

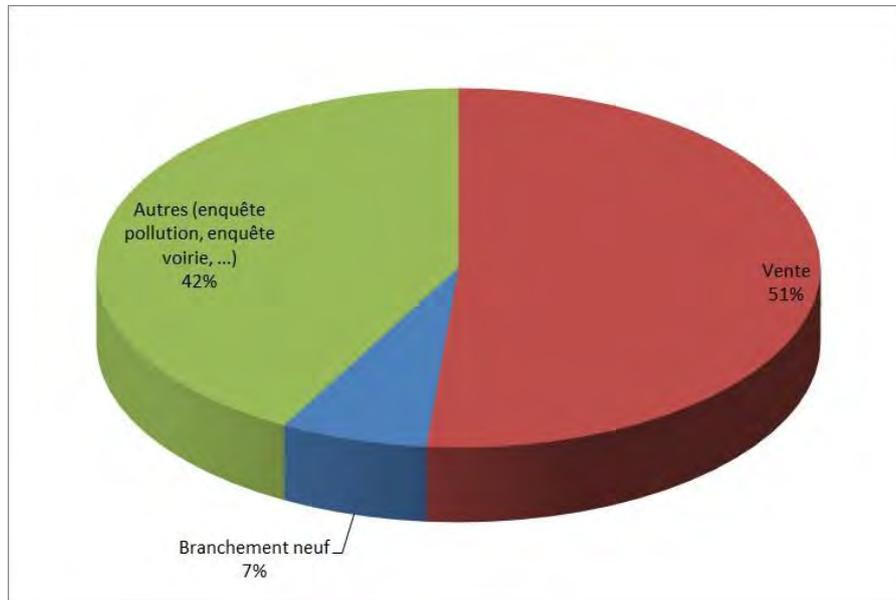


Figure 140 : Répartition du nombre des contrôles 2024

En 2024, 219 contrôles ont été réalisés dans le cadre de vente, soit 51 % des contrôles (206 contrôles en 2023 soit 41%).

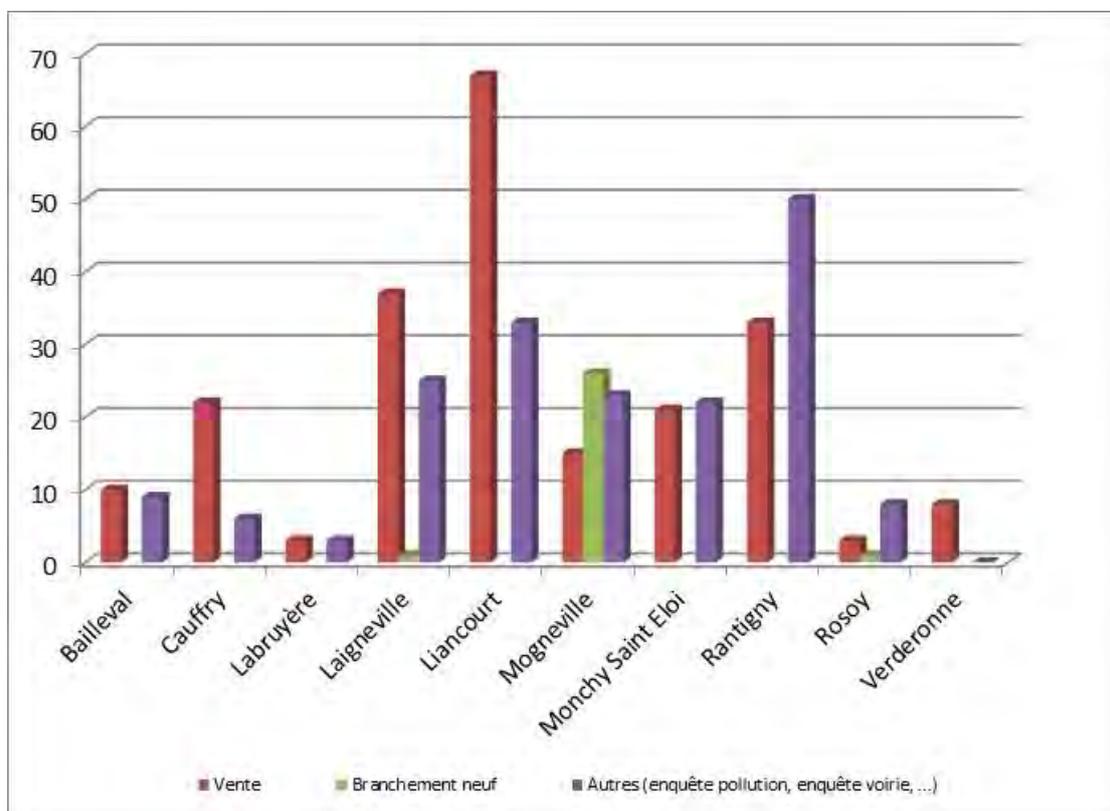


Figure 141 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2024

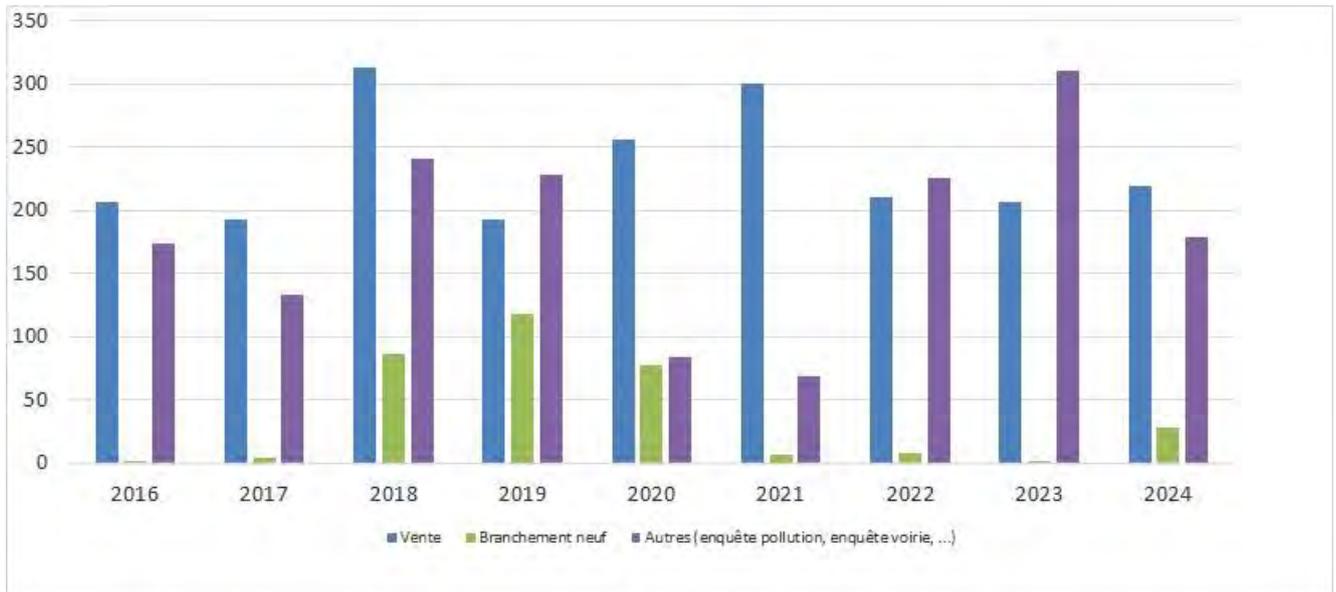


Figure 142 : Evolution du type de contrôle depuis 2016

En 2024, de nombreuses enquêtes ont été réalisées sur la rue Louis Portebois à Laigneville, le hameau de l'Ordibée, rue de la Varenne et la place Jean Jaurès à Mogneville, la rue de la République à Monchy Saint Eloi, l'avenue Pierre Curie à Rantigny, l'impasse du parc à Liancourt et la rue du Marais à Rosoy conformément au planning de travaux.

Les contrôles branchements neufs ont augmenté à partir de 2018 **puisque un 2<sup>ème</sup> contrôleur a été affecté au service pour rattraper le retard (cependant l'effectif est variable selon les années).**

En 2024, le **coût de réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif est de 143 € HT (143 € HT en 2023)** et la contre visite, **48 € HT (48 € HT en 2023).**

### 3.2.8 CONVENTIONS DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

Initialement, la CCLVD disposait de 2 conventions industrielles (Hôpital Paul Doumer à Labruyère, Linamar à Laigneville), qui cadrent le rejet des effluents dans les réseaux d'assainissement publics (débit, qualité).

En 2015, la CCLVD a démarré avec l'aide de SUEZ, l'élaboration de 3 autres conventions avec les industriels ISOVER à Rantigny, ALKOR DRAKA à Liancourt et POUDMET à Bailleval.

Ces conventions ont été finalisées et signées en 2016.

En 2018, les stations **services ont été ciblées avec l'élaboration de** conventions de rejet (établissement Leclerc à Cauffry et à Liancourt, Diximus Total à Liancourt, Total à Rantigny et établissement Intermarché à Cauffry) mais ces conventions **n'ont pas encore abouti à ce jour.**

En 2020, une mise à jour des conventions de CGT ALKOR et de LINAMAR (ex MONTUPET) a débuté suite à une évolution de leur activité industrielle, elles ont abouti en 2021.

Par la suite, la CCLVD souhaite poursuivre la réalisation de conventions avec les PME de type métiers de bouche (restaurant, boucherie, ...).



### 3.2.9 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements neufs 2023	Branchements neufs 2024
Bailleval	2	1
Cauffry	6	3
Labruyère	-	-
Laigneville	8	6
Liancourt	3	4
Mogneville	9 (*) (dont 4 dans le cadre du chantier Rue Emile Lambert par anticipation)	1
Monchy Saint Eloi	1	-
Rantigny	1	3
Rosoy	1	1
Verderonne	-	1
Total	30	20

Tableau 60 : Nombre de branchements neufs par commune

En 2024, le nombre de branchements neufs assainissement a baissé par rapport à 2023 (même tendance **que les branchements d'eau potable**).

En 2024, le coût d'un branchement « standard » (moins de 6 ml de longueur et moins de 1,30 m de profondeur et avec regard 40\*40) était de 1.902,33 € HT (1.902,33 € HT en 2023).

Ces branchements sont réalisés par notre prestataire DMVA dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Ce marché à bons de commande a été repassé en juillet 2021 avec DMVA pour **une durée d'un an** renouvelable 3 fois, pour un montant de 306.262,25 € HT / an (montant estimatif dépendant des travaux réalisés). Ce marché sera relancé en 2025.



Figure 143 : Exemple de branchement réalisé par DMVA

### **3.2.10 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Les zonages d'assainissement des communes de la Communauté de communes ont été réalisés en 2007 (enquête publique).

En 2015, la révision du zonage des eaux pluviales sur les communes de Rosoy et Labryère a été réalisée dans **le cadre de l'étude** hydraulique liée aux ruissellements **afin d'assurer la protection des biens, des personnes, des milieux sensibles et de la ressource en eau.**

Ce zonage a abouti à la carte suivante :



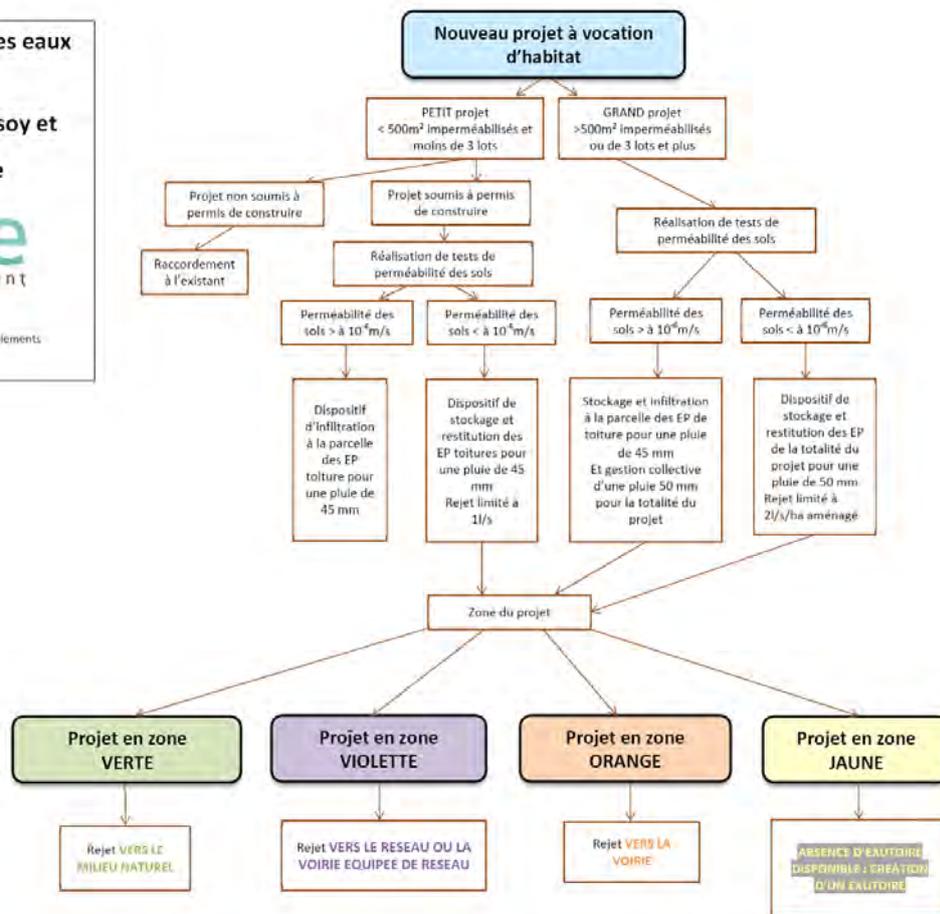
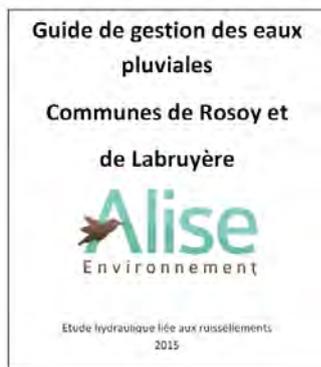


Figure 145 : Schéma de zonage

En 2017, la **révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales** a été lancée sur le reste des communes de la Communauté de communes.

Cette révision **s'est poursuivie en 2018-2019** et **s'est achevée en 2020** avec la mise à enquête publique pour **l'ensemble des communes**. Les plans de zonage et le règlement doivent être annexés par les communes **aux documents d'urbanisme**.

Le hameau de l'Ordibée à Mogneville a été **définitivement zonné en assainissement collectif**, les études pour ces travaux ont démarré en 2022 et les travaux ont été réalisés en 2023.

Les travaux d'extension du réseau d'eaux usées **Chemin du marais et rue Pierre Curie à Liancourt** ont été également réalisés en 2023, **les travaux d'extension chemin du Marais à Rantigny** en 2024. Il reste les travaux **Rue de la République à Monchy Saint Eloi** qui ont démarré fin d'année 2024.

## 3.3 POSTES

### 3.3.1 INVENTAIRE

	2023			2024		
	Général	PR équipé d'un traitement anti H <sub>2</sub> S	Type de traitement	Général	PR équipé d'un traitement anti H <sub>2</sub> S	Type de traitement
Bailleval	4	2	Injection de réactif (nutriox)	4	2	Injection de réactif (nutriox)
Cauffry	5	-	-	5	-	-
Labruyère	3	2	Injection de réactif (nutriox) Injection d'air	3	2	Injection de réactif (nutriox) Injection d'air
Laigneville	10	-	Désodorisation	10	-	Désodorisation
Liancourt	5	1	Injection de réactif (nutriox)	5	1	Injection de réactif (nutriox)
Mogneville	3	1	Injection de réactif (nutriox)	3	1	Injection de réactif (nutriox)
Monchy Saint Eloi	4	3	Injection de réactif (nutriox)	4	3	Injection de réactif (nutriox)
Rantigny	4	-	-	4	-	-
Rosoy	1	1	Injection d'air	1	1	Injection d'air
Verderonne	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)
Total	40	10		40	10	

Tableau 61 : Inventaire des postes par commune

### 3.3.2 ENERGIE

	2023	2024	Evolution 2023/2024
Consommation énergétique (en kWh/an)	225.476	177.354	- 21,3 %
<b>Nombre d'heure de fonctionnement des pompes (h/an)</b>	NC	33.126	-
Ratio kWh/h de fonctionnement des pompes	-	5,3	-

Tableau 62 : Consommation énergétique des postes

La consommation énergétique 2024 des postes est en forte baisse par rapport à 2023 suite aux changements de plusieurs pompes.

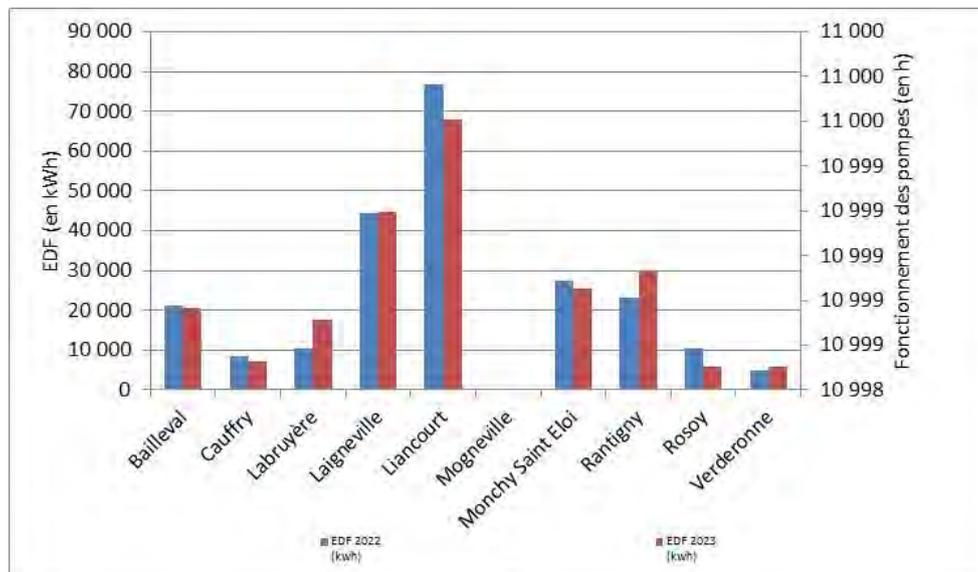


Figure 146 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2023 et 2024

### 3.3.3 REACTIFS

	2023	2024	Evolution 2023 / 2024
Nutriox	47,5 t	78,5 t	+ 65 %

Tableau 63 : Consommation des réactifs sur les postes

L'année 2024 a été marquée par le remplissage 2 fois de la cuve du PR BEREGOVY à Liancourt (pas de remplissage de cette cuve en 2023).



Figure 147 : Cuve de nutrix du PR « BEREGOVOY » à Liancourt (15 m<sup>3</sup>)

### 3.3.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2024

Les principaux aménagements et travaux sur les postes en 2024 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement de l'armoire électrique du PR « ISORE » à Bailleval y compris le sofrel	VEOLIA	8.200,00 € HT
Renouvellement de l'armoire électrique du PR « MOULIN » à Bailleval y compris le sofrel	VEOLIA	8.200,00 € HT
Renouvellement de l'armoire électrique du PR « MARAIS » à Cauffry y compris le sofrel	VEOLIA	8.200,00 € HT
Renouvellement de l'armoire électrique du PR « NOGENT » à Laigneville y compris le sofrel	VEOLIA	8.200,00 € HT
Renouvellement de l'armoire électrique du PR « THEBAULT » à Laigneville y compris le sofrel	VEOLIA	8.200,00 € HT
Mise en place d'un réenclencheur sur le PR « PYRAMIDE » à Liancourt et modification du système de régulation	VEOLIA	3.550,00 € HT
Renouvellement des sangles du dégrilleur du PR « BEREGOVOY » à Liancourt	VEOLIA	452,71 € HT

Opération	Société	Montant
Contrôle des 3 ballons anti-bélier du PR « BEREGOVOY » à Liancourt	VEOLIA	10.362,96 € HT
Renouvellement du sofrel sur le PR « BEREGOVOY » à Liancourt	VEOLIA	4.950,00 € HT
Renouvellement de trappes sur le PR « BEREGOVOY » à Liancourt	VEOLIA	15.525,15 € HT
Renouvellement des 2 pompes du PR « VARENNE » à Mogneville	VEOLIA	<b>13.584,74 € HT</b>
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « VARENNE » à Mogneville	VEOLIA	<b>651,25 € HT</b>
Renouvellement des trappes du PR « VARENNE » à Mogneville	VEOLIA	<b>5.488,91 € HT</b>
Renouvellement des clapets-vannes du PR « UNY » à Rantigny	VEOLIA	<b>3.303,32 € HT</b>
Renouvellement des 2 pompes du PR « UNY » à Rantigny	VEOLIA	<b>14.239,48 € HT</b>
<b>Renouvellement des trappes d'accès au PR « UNY » à Rantigny</b>	VEOLIA	7.655,34 € HT
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « PASSERELLE » à Rantigny	VEOLIA	<b>651,25 € HT</b>
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « PARMENTIER » à Rantigny	VEOLIA	<b>651,25 € HT</b>
<b>Renouvellement des trappes d'accès au PR « ROUTE DE MOUY » à Rantigny</b>	VEOLIA	5.045,59 € HT
Renouvellement des 2 pompes du PR « PONCEAU » à Verderonne	VEOLIA	16.616,90 € HT
Renouvellement <b>de la trappe d'accès au PR « PONCEAU » à Verderonne</b>	VEOLIA	8.564,98 € HT
Thermographie des armoires électriques des postes	VEOLIA	5.649,80 € HT
Installation de plots anti-stationnement sur le PR « MOUY » à Rantigny	DMVA	935,09 € HT
	Total	<b>158.878,72 € HT</b>

Tableau 64 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2024



Figure 148 : Renouvellement **de l'armoire électrique du PR « MOULIN »** à Bailleval (VEOLIA)



Figure 149 : Renouvellement **de l'armoire électrique du PR « NOGENT »** à Laigneville (VEOLIA)



Figure 150 : Renouvellement **de l'armoire électrique du PR « THEBAULT »** à Laigneville (VEOLIA)



Figure 151 : Renouvellement **de l'armoire électrique du PR « ISORE »** à Bailleval (VEOLIA)



Figure 152 : Renouvellement de trappes sur le PR « BEREGOVOY » à Liancourt (VEOLIA)



Figure 153 : Renouvellement des 2 pompes sur le PR « VARENNE » à Mogneville (VEOLIA)



Figure 154 : Renouvellement de la sonde de niveau du PR « VARENNE » à Mogneville (VEOLIA)



Figure 155 : Renouvellement de la sonde de niveau du PR « PASSERELLE » à Rantigny (VEOLIA)



Figure 156 : Renouvellement des 2 pompes du PR « UNY » à Rantigny (VEOLIA)



Figure 157 : Renouvellement **de la trappe d'accès au** PR « PONCEAU » à Verderonne (VEOLIA)

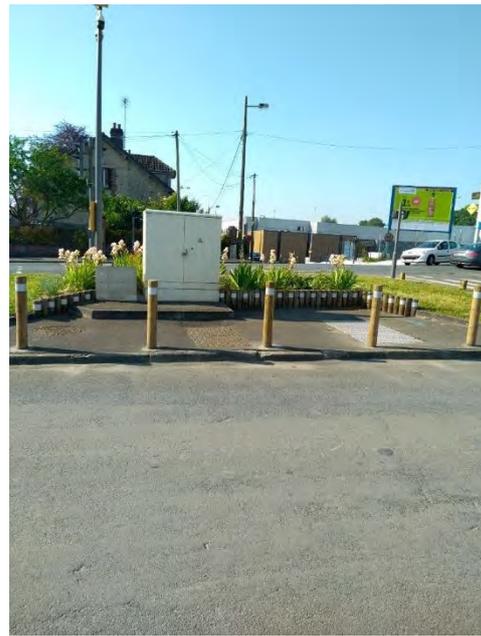
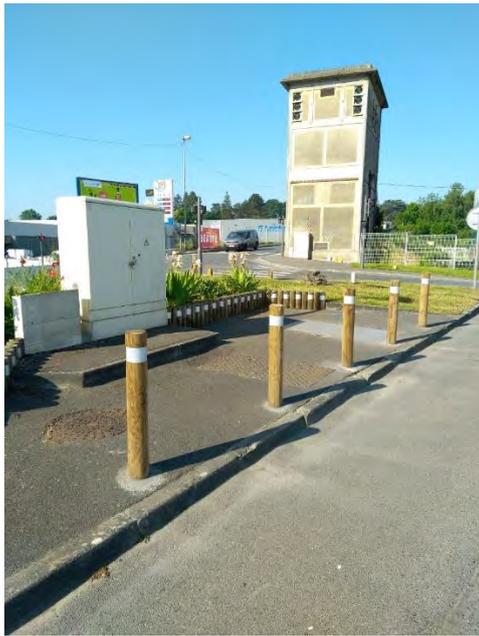


Figure 158 : Installation de plots anti-stationnement sur le PR « MOUY » à Rantigny (DMVA)

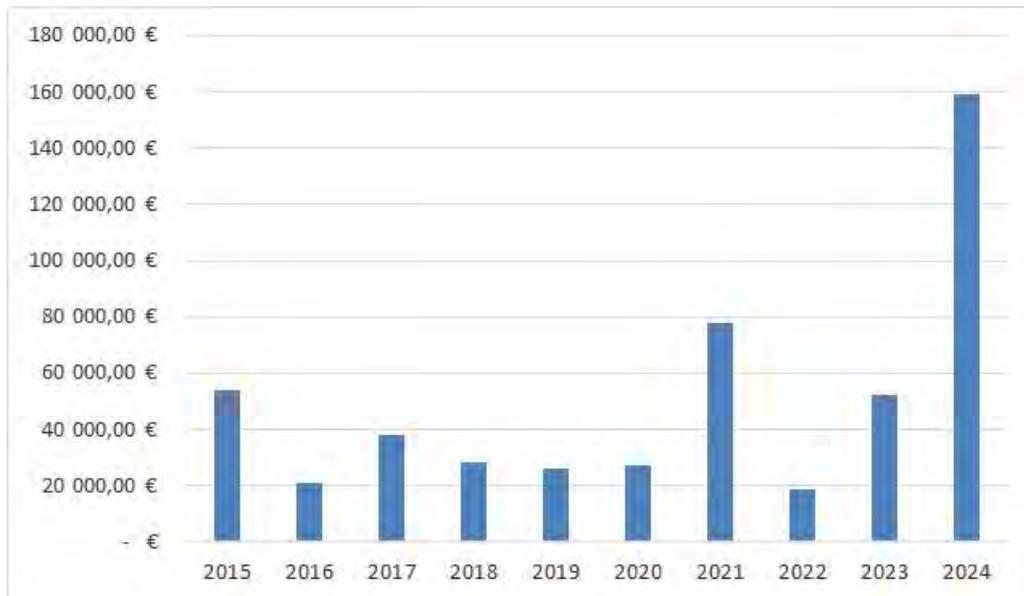


Figure 159 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre d'un traitement H<sub>2</sub>S sur le PR « Marais » à Rosoy et le PR « Ponceau » à Verderonne.

Concernant l'année 2021, des soffres de type S4W ont été installés sur de nombreux postes en remplacement des automates de type WIT échus suite aux suppressions des lignes téléphoniques RTC. Ces changements se sont poursuivis en 2024.

Par ailleurs, suite aux difficultés rencontrées lors de la passation du marché d'exploitation notamment sur la partie supervision des installations d'assainissement, VEOLIA a proposé à la CCLVD de réaliser un audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires (**montant de 15.000 € HT**).

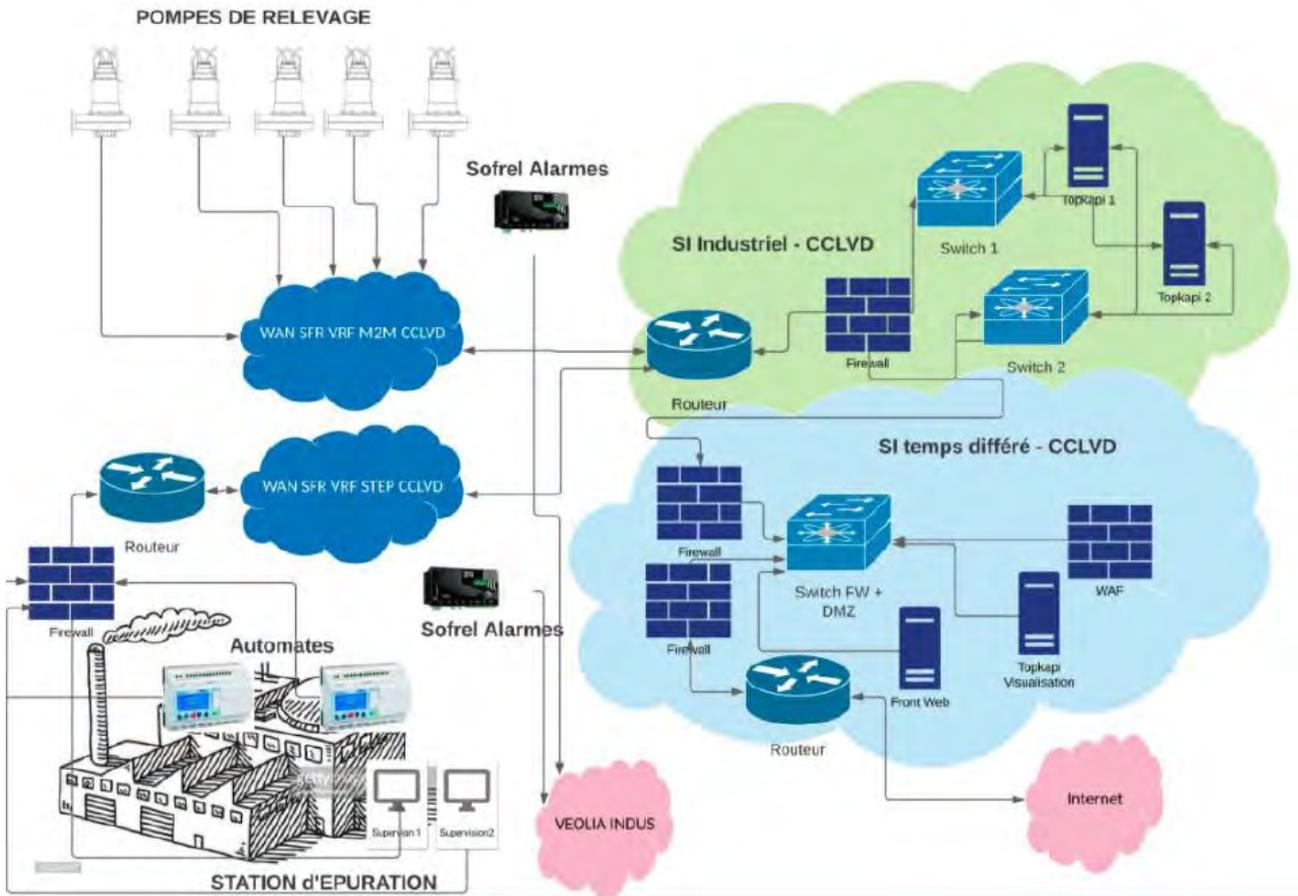


Figure 160 : Architecture cible

L'objectif de cet audit est de répondre aux 6 piliers suivants.

- Homogénéité** - Pertinence de regrouper sur le même serveur les données de la STEP d'assainissement et les données des points de relèvement
- Cybersécurité** - Durcissement des procédures et infrastructures afin d'éviter les intrusions
- Résilience** - Redondance des serveurs de supervision afin d'assurer le plan de continuité de service
- Visualisation** - Accès sécurisé depuis l'extérieur via internet des informations de supervision
- Réversibilité** - Déploiement de l'architecture cible avec une stratégie d'autonomie pour le CCLVD
- Sûreté** - Hébergement des infrastructures réseau et serveurs sur le data center du CCLVD

Figure 161 : Piliers de l'audit

La restitution de cet audit a été faite en 2022. Les études pour les travaux de sécurisation ont démarré en 2023 et se sont poursuivies en 2024. **Pour le moment, elles n'ont pas été suivies de travaux en attendant le renouvellement du marché d'exploitation au 01/10/2025.**

### 3.3.5 ETUDE H<sub>2</sub>S

En 2015, la CCLVD a missionné **le bureau d'étude ATHEO** pour la réalisation **d'une étude H<sub>2</sub>S** sur le secteur de Bailleval suite à une constatation de forte dégradation du réseau d'assainissement lors d'ITV et un effondrement de réseau en 2014.

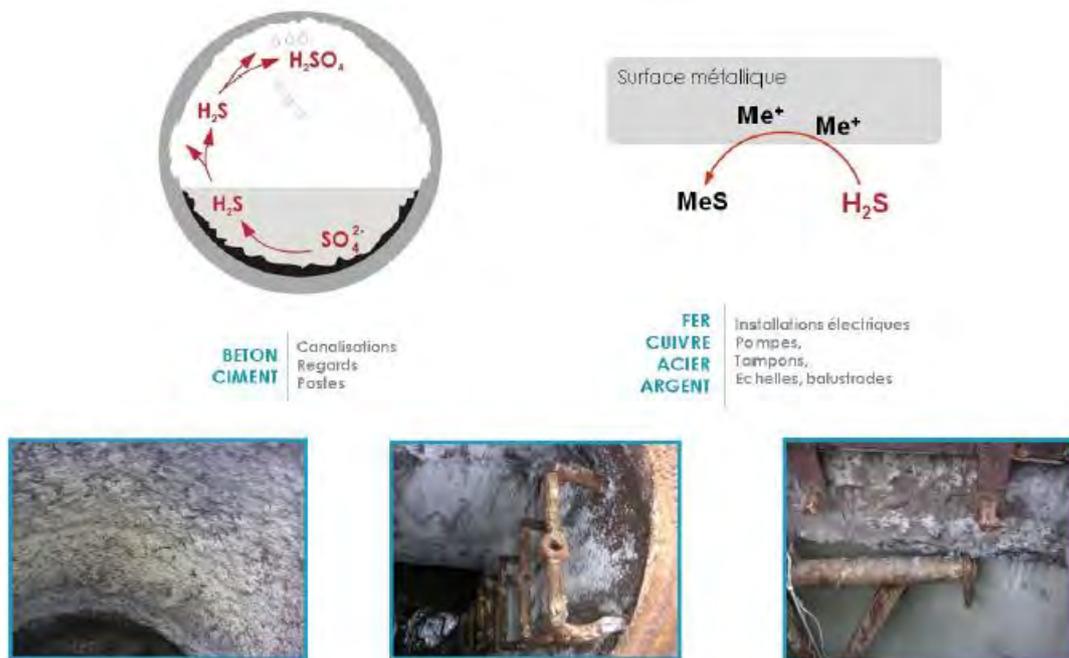


Figure 162 : Illustrations de l'H<sub>2</sub>S

Cette étude a été approfondie en 2018 afin **d'étudier l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD** et leurs exutoires, **c'est dire** 33 postes.

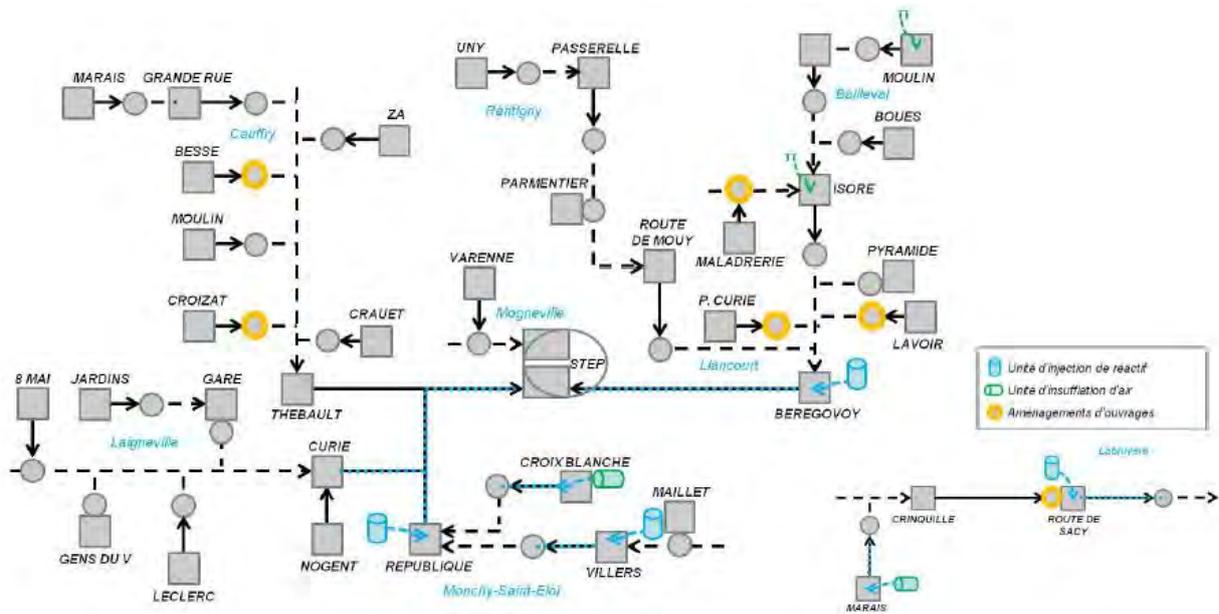


Figure 163 : Architecture des postes de la CCLVD

A l'issue de cette étude, il en est ressorti :

- 6 postes de priorité 1 : à équiper en traitement chimique ou physique rapidement
- 3 postes de priorité 2 : à surveiller
- 4 postes de priorité 3 : à surveiller (problématique modérée)

	Secteur	Site	Type d'aménagement	Objectif	Commentaires
Priorité 1	Liancourt	PR BEREGOVOY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement. Traitement complémentaire au traitement au PR REPUBLIQUE.
	Monchy	PR REPUBLIQUE	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement. Le dosage permettra de traiter également les effluents de PR CURIE et PR THEBAULT.
	Monchy	PR CROIX BLANCHE	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refoulement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Monchy	PR VILLERS	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement.
	Labroyère	PR MARAIS	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refoulement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Labroyère	PR ROUTE SACY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif. Aménagements hydrauliques.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au PR ROUTE DE SACY et dans le réseau aval. Eviter d'installer un dispositif de traitement au PR Crinquille.	Un traitement des effluents depuis PR ROUTE DE SACY peut être envisagé, en apportant quelques modifications hydrauliques complémentaires.
Priorité 2	Liancourt	PR MALADRERIE	Modification de la conduite de refoulement. Diminution du volume de marnage.	Eviter les nuisances olfactives au niveau du regard d'exutoire du refoulement.	Réduction du diamètre de refoulement et accompagnement de chute à l'exutoire. Diminution du volume de marnage.
	Liancourt	PR PIERRE CURIE	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.
	Labroyère	PR CRINQUILLE	Diagnostic complémentaire.	Identifier l'origine des sources des sulfures dans la bêche de PR Crinquille.	Les arrivées septiques au PR Crinquille génèrent des nuisances et participent à la formation d'H <sub>2</sub> S dans les deux refoulements successifs de PR CRINQUILLE et PR ROUTE DE SACY.
Priorité 3	Laigneville	PR CROIZAT	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refoulement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.
	Laigneville	PR GARE	Diagnostic complémentaire.	Confirmer ou non la production d'H <sub>2</sub> S régulière par le poste de relevage PR GARE.	Simple relevage, le poste PR GARE n'est théoriquement pas sensé produire de l'H <sub>2</sub> S. Un événement particulier a peut être eu lieu pendant l'étude.
	Cauffy	PR BESSE	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refoulement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.
	Liancourt	PR LAVOIR	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.

Figure 164 : Liste des postes à équiper par priorité

Le coût de l'étude était de **18.000 € HT** subventionné à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Un appel d'offre pour les postes de priorité 1 a été lancé en 2019, un 7<sup>ème</sup> poste (poste Thébault à Laigneville) a été intégré dans cet appel d'offre avec la mise en place d'une désodorisation suite à la réalisation d'analyses complémentaires révélant des teneurs en H<sub>2</sub>S.

La société HYDRA a été retenue en 2020 pour un montant de **421.823,24 € HT**. Les travaux ont démarré en 2021 et se sont achevés en 2022.



Figure 165 : Traitement anti H<sub>2</sub>S du PR BEREGOVOY à Liancourt



Figure 166 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville



Figure 167 : Traitement anti H<sub>2</sub>S du PR MARAIS à Labruyère

Par ailleurs, suite à des fuites constatées sur la cuve enterrée de réactif du PR PONCEAU à Verderonne, le traitement anti H<sub>2</sub>S de ce poste a été renouvelé dans le cadre de ce marché pour un montant de 66.252,79 € HT.



Figure 168 : Traitement anti H<sub>2</sub>S du PR PONCEAU à Verderonne

## 3.4 OUVRAGES ANNEXES

### 3.4.1 INVENTAIRE

	2023							2024						
	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse (*)	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert) (*)	Puits infiltration (*)	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert)	Puits infiltration	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)
Bailleval	119	-	4	1	5	-	-	119	-	4	1	5	-	-
Cauffry	143	1	-	-	-	-	-	143	1	-	-	-	-	-
Labruyère	34	-	-	1	-	-	-	34	-	-	1	-	-	-
Laigneville	275	1	5	2	-	3	-	275	1	5	2	-	3	-
Liancourt	406	6	18	-	1	-	7	406	6	18	-	1	-	7
Mogneville	55	1	-	-	2	-	-	55	1	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	89	-	-	2	-	-	1	89	-	-	2	-	-	1
Rantigny	166	1	1	3	-	-	-	166	1	1	3	-	-	-
Rosoy	60	-	-	-	1	-	-	60	-	-	-	1	-	-
Verderonne	46	-	-	-	-	-	1	46	-	-	-	-	-	1
Total	1.393	10	28	9	9	3	9	1.393	10	28	9	9	3	9

Tableau 65 : Inventaire des ouvrages annexes

(\*) Inventaire mis à jour suite à une tournée des sites

### 3.4.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2024

Les principaux aménagements et travaux sur les ouvrages annexes en 2024 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement de la sonde du DO « COMASCO » à Liancourt	VEOLIA	3.292,00 € HT
Renouvellement de la sonde du DO « MAPA » à Liancourt	VEOLIA	3.292,00 € HT
	Total	6.584,00 € HT



Figure 169 : Renouvellement de la sonde du DO « MAPA » à Liancourt (VEOLIA)



Figure 170 : Renouvellement de la sonde du DO « COMASCO » à Liancourt (VEOLIA)

## 3.5 FOSSES / BASSINS

### 3.5.1 RAPPEL DES COMPETENCES

La CCLVD a pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires des réseaux d'eaux pluviales (fossés, bassins).

Le SMBVB (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche) a pour compétence l'entretien de la Brèche mais également de ces principaux affluents (premier ordre et deuxième ordre).

Les communes ont pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires d'eaux de ruissellement / de source (fossés, bassins).

### 3.5.2 CAMPAGNE D'ENTRETIEN 2024

Depuis 2023, le marché à bons de commande pour l'entretien des fossés et des bassins est échu.

En 2024, le fossé situé ZA des Cailloux « LAI 8- ZA DES CAILLOUX » à Laigneville a été curé par le service technique polyvalent de la CCLVD.



Figure 171 : Fossé ZA des Cailloux à Laigneville (Services Techniques CCLVD)

Il n'y a pas eu de curage de bassin en 2024.

Par ailleurs, les espaces verts de ces fossés et bassins sont entretenus régulièrement par le service technique polyvalent de la CCLVD.

### **3.5.3 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2024**

En 2024, l'arrivée de la buse dans le fossé situé ZA des Cailloux « LAI 8- ZA DES CAILLOUX » à Laigneville a été aménagée avec des pierres par la société DMVA pour un montant de 3.038,52 € HT.



Figure 172 : Fossé ZA des Cailloux à Laigneville (DMVA)

## 3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI

### 3.6.1 REMARQUES PREALABLES

Les réseaux raccordés à la station d'épuration de Monchy-St-Eloi sont les réseaux de l'ensemble des communes de la CCLVD, à l'exception :

- Des communes de Rosoy et Verderonne, du hameau de l'Ordibée à Mogneville dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Pont-Ste-Maxence,
- D'une partie de Labruyère dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

La nouvelle station d'épuration de Monchy Saint Eloi a été mise en service en octobre 2008. Elle présente une capacité nominale de 27.000 EH et a été dimensionnée pour un débit de pointe de 600 m<sup>3</sup>/h par temps sec et 1.000 m<sup>3</sup>/h par temps de pluie.



Figure 173 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi

L'arrêté préfectoral d'autorisation du rejet de la station a été renouvelé le 14 mars 2022.

### 3.6.2 BILAN HYDRAULIQUE

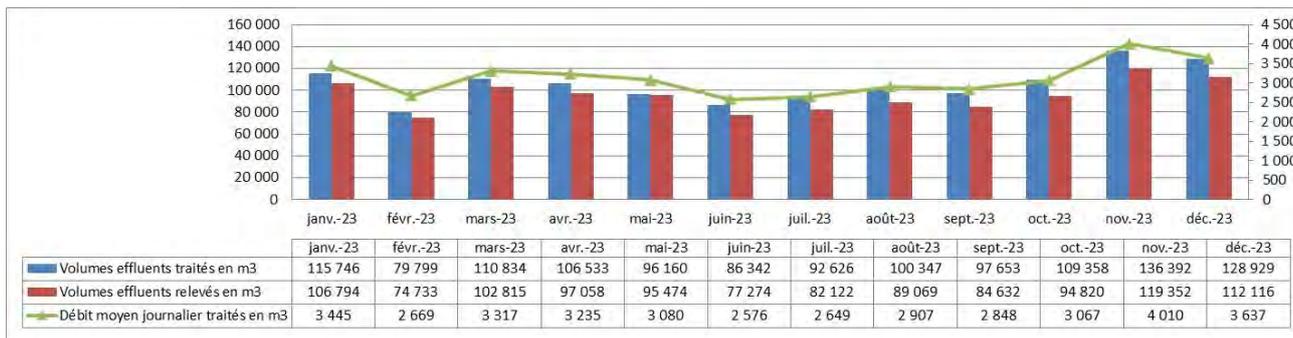


Figure 174 : Volumes et débits en 2023

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 136.392 m<sup>3</sup> (novembre 2023)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 79.799 m<sup>3</sup> (février 2023)

**Volume moyen mensuel d'eau traitée** : 105.060 m<sup>3</sup>

**Volume annuel d'eau traitée** : 1.260.719 m<sup>3</sup>

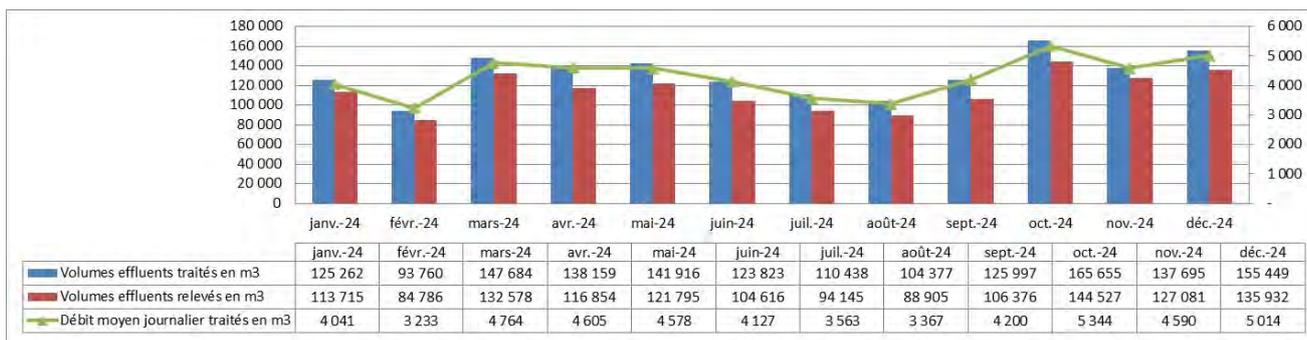


Figure 175 : Volumes et débits en 2024

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 165.655 m<sup>3</sup> (octobre 2024)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 93.760 m<sup>3</sup> (février 2024)

**Volume moyen mensuel d'eau traitée** : 130.851 m<sup>3</sup>

**Volume annuel d'eau traitée** : 1.570.215 m<sup>3</sup>

Les volumes 2024 sont en hausse par rapport à 2023 (+ 25 %), notamment lié à une hausse significative de la pluviométrie (713 mm en 2024 et 628 mm en 2023).

### 3.6.3 BILAN D'EXPLOITATION

#### 3.6.3.1 Charges entrantes

	2023	2024	Evolution
Débit moyen (en m <sup>3</sup> /j)	3.454	3.743	+ 8 %
MES (en kg/j)	826	1.352	+ 64 %
DBO <sub>5</sub> (en kg/j)	710	833	+ 17 %
DCO (en kg/j)	2.156	2.964	+ 38 %
NTK (en kg/j)	287	291	+ 1 %
Pt (en kg/j)	30	27	- 12 %

Tableau 66 : Charges entrantes sur la STEP

Ces moyennes sont basées sur 12 à 24 mesures annuelles en fonction des paramètres.

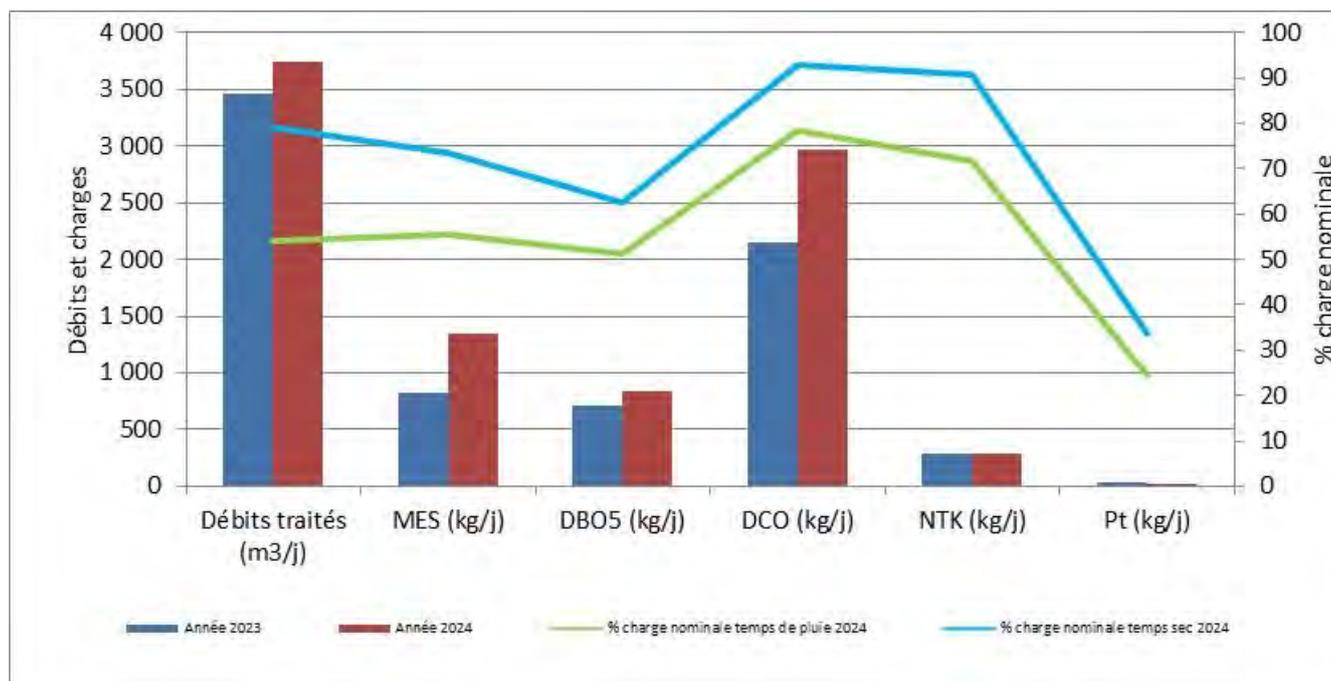


Figure 176 : Graphiques des charges entrantes

Les **charges de pollution reçues sur la station d'épuration en 2024** sont en hausse par rapport à 2023, expliquées notamment par une hausse de la pluviométrie en 2024.

En 2024, la station d'épuration a fonctionné à :

- 79 % de sa charge hydraulique (temps sec)
- 63 % de sa charge organique (paramètre DBO<sub>5</sub>) par rapport à la capacité nominale de temps sec.

	2023	2024	Evolution
Pluviométrie (en mm)	628	713	+ 13 %
Volume entrant (en m <sup>3</sup> /an)	1.136.259	1.371.310	+ 14 %
Volume sortant (en m <sup>3</sup> /an)	1.260.719	1.570.215	+ 25 %
Volume by-passé (en m <sup>3</sup> /an)	3.717	3.555	- 4 %
<b>Volume d'assainissement facturé (m<sup>3</sup>/an)</b>	948.807	952.503	+ 0,39 %

Tableau 67 : Principaux volumes

Les volumes sortants sont plus importants que les volumes entrants car les mesures sont de technologies différentes (addition de plusieurs débitmètres électromagnétiques pour les eaux brutes et un canal venturi pour les eaux traitées).

Les volumes totaux entrant et sortant sur la STEP de Monchy-Saint-Eloi en 2024 ont augmenté par rapport à 2023, ce qui est en corrélation avec la hausse de la pluviométrie (réseaux majoritairement unitaires sur la commune de Liancourt et une partie de Mogneville).

Le volume entrant 2024 (1.371.310 m<sup>3</sup>) **est supérieur au volume d'assainissement facturé (952.503 m<sup>3</sup>) qui est assis sur la consommation d'eau potable.**

La différence (environ 418.807 m<sup>3</sup>) vient des eaux claires parasites et des eaux claires météoriques (réseaux unitaires sur Liancourt et une partie de Mogneville). Cette différence est supérieure à 2023 du **fait d'une pluviométrie annuelle en 2024 plus importante.**



Figure 177 : Evolution des volumes reçus depuis 2014

### 3.6.3.2 Qualité des effluents rejetés

	Obligations de rejet de la nouvelle station (concentration)	Obligation de rejet de la nouvelle station (rendement)	Concentration rédhibitoire	
MES	30 mg/l	90 %	30 mg/l	Moyenne journalière
DBO <sub>5</sub>	25 mg/l	80 %	40 mg/l	Moyenne journalière
DCO	90 mg/l	75 %	120 mg/l	Moyenne journalière
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	7 mg/l	-	10 mg/l	Moyenne journalière
NGL	15 mg/l	70 %	20 mg/l	Moyenne annuelle
Pt	1 mg/l	80 %	2 mg/l	Moyenne annuelle

Tableau 68 : Normes de rejet

Les résultats de conformité des bilans 24 h entrée/sortie réalisés par le prestataire de services sont les suivants :

- 100% sur le paramètre DBO<sub>5</sub> (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre DCO (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre MES (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre NGL (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre Pt (12 bilans conformes /12)

	2023			2024		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
Débit moyen (en m <sup>3</sup> /j)	3.464	2.330	11.251	4.290	1.775	13.330
MES (en mg/l)	3	2	6	3,5	2	6
DBO <sub>5</sub> (en mg/l)	4,1	3	6,9	4,4	3	7,1
DCO (en mg/l)	22	12	31	17,2	5	24
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (en mg/l)	1,7	0,4	4	1	0,4	2
NGL (en mg/l)	3,6	1,9	5,7	2,8	0,7	4,2
Pt (en mg/l)	0,45	0,1	1	0,4	0,1	0,9

Tableau 69 : Concentrations de rejet

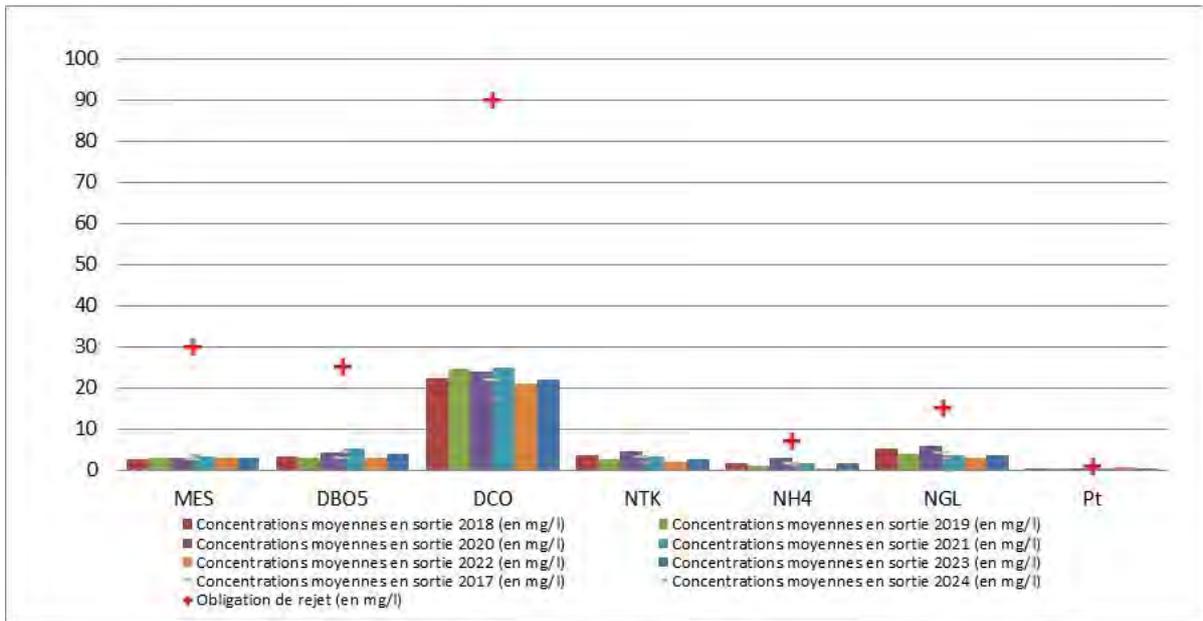


Figure 178 : Evolution des paramètres depuis 2017

Les flux en sortie de station respectent les valeurs réglementaires.

Les concentrations en sortie en 2024 sont stables par rapport à 2023.

	2023			2024		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
MES (en %)	98,8	96,4	99,4	98,1	95,7	99,9
DBO <sub>5</sub> (en %)	98	96,4	98	97,2	91,4	99,2
DCO (en %)	96,5	93,1	98,2	96,4	92,1	99,7
NTK (en %)	96,6	89,4	98,6	96,8	91,2	99,4
Pt (en %)	94,9	89,5	98,3	93,5	81,7	98,3

Tableau 70 : Rendement

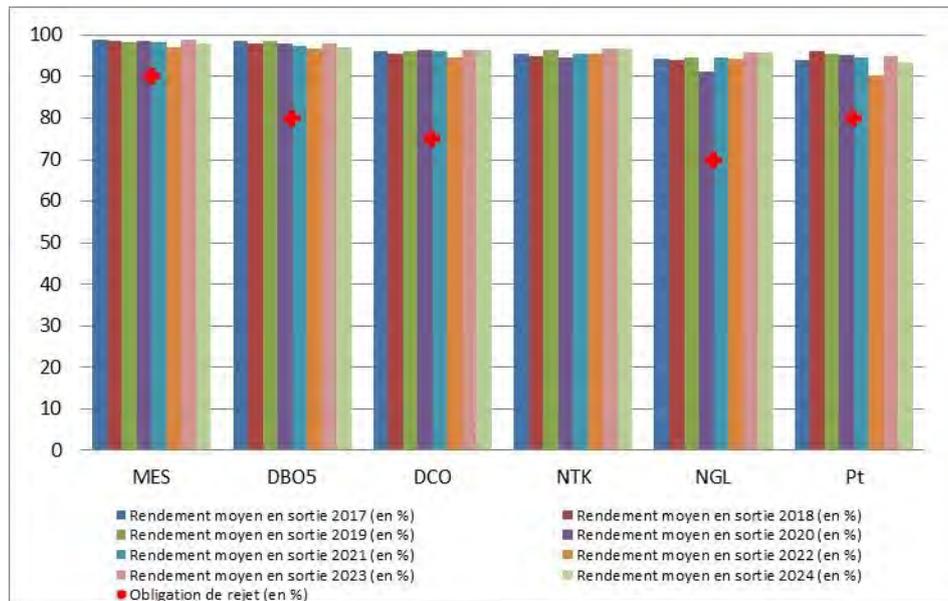


Figure 179 : Evolution des rendements depuis 2017

Les rendements moyens sont élevés et conformes aux exigences réglementaires.

La station présente de très bonnes performances épuratoires.

### 3.6.3.3 Boues produites

Les boues de la station sont déshydratées sur place et sont ensuite envoyées en méthanisation au centre de compostage de Reuil sur Brèche (60480).

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023
Tonnage de boues produites	466 t MS	469 t MS	+ 0,6 %

Tableau 71 : Quantité de boues produites

En 2024, la quantité de boues évacuées est stable par rapport à 2023.

Les boues respectent les teneurs réglementaires en chrome, zinc, nickel, cuivre (teneurs observées nettement inférieures aux valeurs réglementaires).

### 3.6.3.4 Sous-produits

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023
Sables	15 t	0 t	- 100 %
Refus de dégrillage	28,25 t	44,4 t	+ 57,2 %

Tableau 72 : Production des sables et des refus de dégrillage

### 3.6.3.5 Réactifs

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023
Chlorure ferrique	56,05 t	55,86 t	- 0,3 %
Polymère	11.724 kg	10.852 kg	- 7,4 %

Tableau 73 : Consommation de réactifs

En 2024, la consommation de chlorure ferrique est stable par rapport à 2023 et celle de polymère en baisse.

### 3.6.3.6 Énergie

	Energie (en kWh)	
	2023	2024
Janvier	76.213	67.691
Février	61.677	63.126
Mars	69.358	67.520
Avril	67.059	64.171
Mai	73.880	67.486
Juin	74.428	68.121
Juillet	63.591	61.071
Août	63.375	64.527
Septembre	67.269	70.927
Octobre	64.879	79.019
Novembre	65.210	76.074
Décembre	65.214	78.832
Total	812.153	828.565
Moyenne	67.679	69.049
Ratio (kW/m <sup>3</sup> traité)	0,64	0,53

Tableau 74 : Consommation énergétique mensuelle

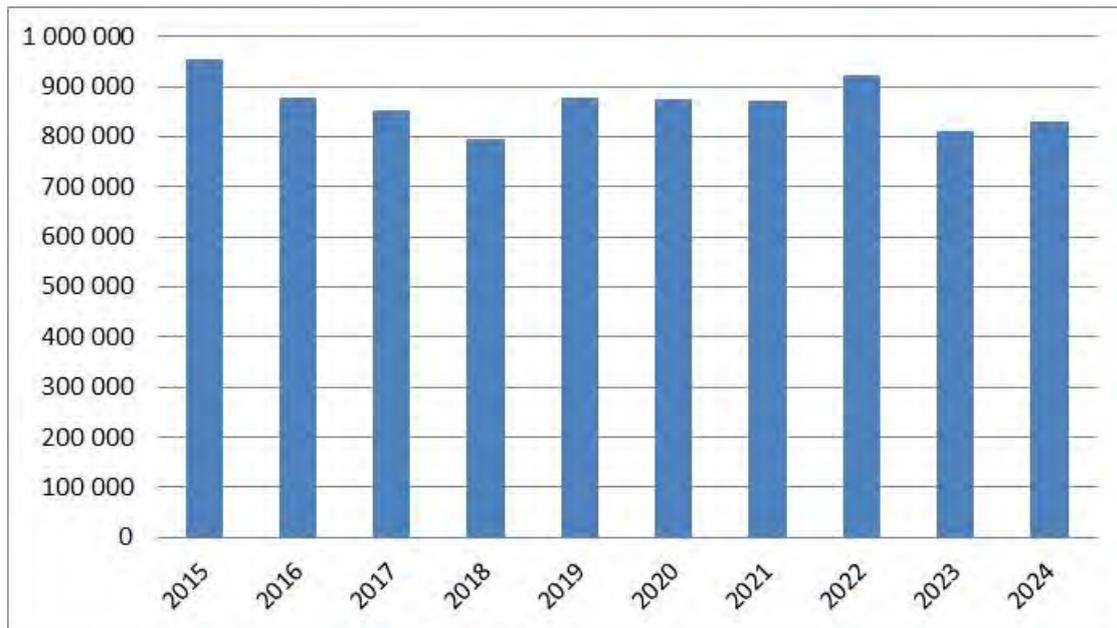


Figure 180 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015

**La consommation d'énergie** 2024 est en hausse par rapport à 2023 en corrélation avec la hausse des effluents traités.

**L'année 2018 était exceptionnellement** basse en consommation énergétique (793.424 kWh).

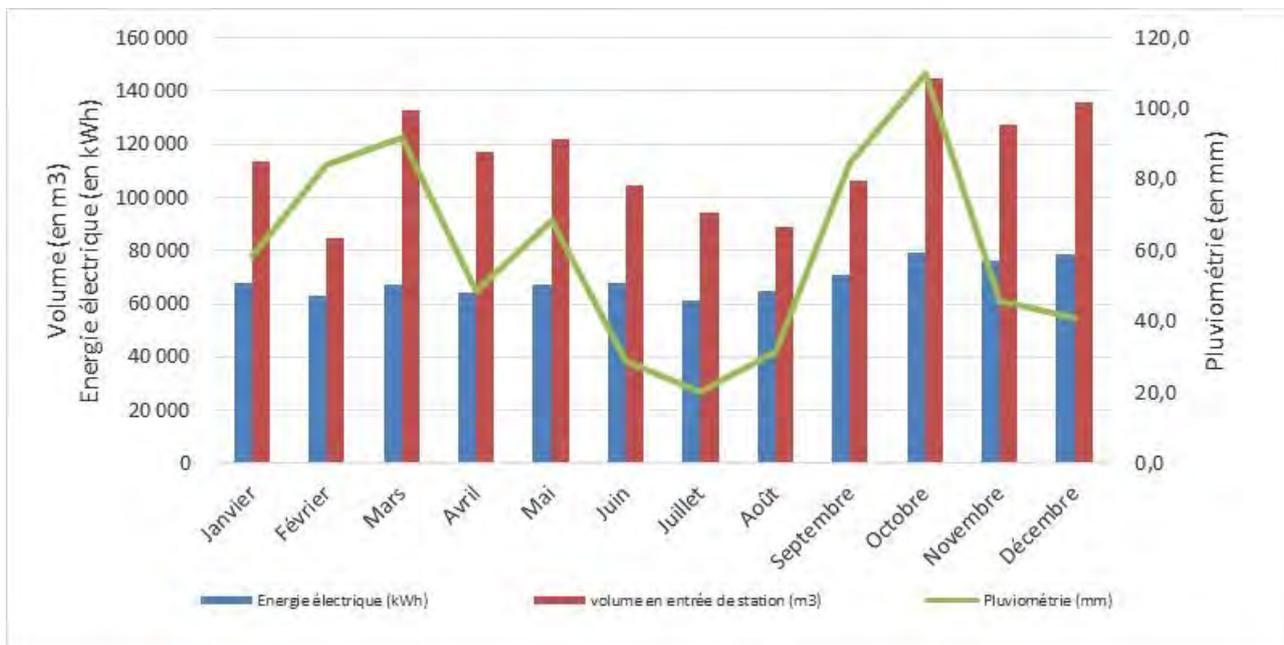


Figure 181 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2023

### 3.6.3.7 Travaux / aménagements 2024

Les principaux aménagements et travaux sur la **station d'épuration en 2024** ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Révision, maintenance et automate dégrilleur	VEOLIA	8.518,75 € HT
Mesure de niveau amont dégrilleur	VEOLIA	4.512,92 € HT
Limiteur de couple	VEOLIA	1.000 € HT
Réparation auge et vis du classificateur à sables	VEOLIA	20.925,06 € HT
Renouvellement du surpresseur d'air du biomaster (traitement des graisses) (*)	VEOLIA	20.703,81 € HT
Portillon sur escalier prétraitement	VEOLIA	691,08 € HT
Réhausse et couverture pour le Biomaster et le préleveur fixe	VEOLIA	4.612,14 € HT
Remplacement du câble d'alimentation du pont brosse B	VEOLIA	5.162,21 € HT
<b>Renouvellement de l'agitateur anaérobie 1</b>	VEOLIA	5.021,84 € HT
Réparation câble alimentation agitateur anaérobie	VEOLIA	683,27 € HT
Moto-réducteur du racleur du clarificateur	VEOLIA	2.500 € HT
<b>Renouvellement d'une pompe de recirculation</b>	VEOLIA	2.611,50 € HT
Maintenance-révision centrifugeuse 1	VEOLIA	18.880,68 € HT
Maintenance-révision centrifugeuse 2	VEOLIA	13.874,97 € HT
Pompe à boues centrifugeuse 2	VEOLIA	<b>5.500 € HT</b>
Remplacement rotor, stator, tresse étanchéité pompe gavageuse, motoréducteur	VEOLIA	14.478,70 € HT
Palonnier pour centrifugeuse	VEOLIA	2.285,99 € HT
Tuyauterie pompe de forage 1	VEOLIA	1.782,59 € HT
Onduleur armoire boues	VEOLIA	<b>2.887,07 € HT</b>
Renouvellement de plusieurs trappes	VEOLIA	22.179,87 € HT
Thermographie des armoires électriques	VEOLIA	<b>1.444,43 € HT</b>
Entretien centrale détection incendie	VEOLIA	3.035,63 € HT
	Total	163.292,51 € HT

Tableau 75 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2024

(\*) Travaux réalisés en 2025

Ce montant annuel est cohérent avec le plan de renouvellement annuel d'une STEP (station d'épuration) de cette taille.

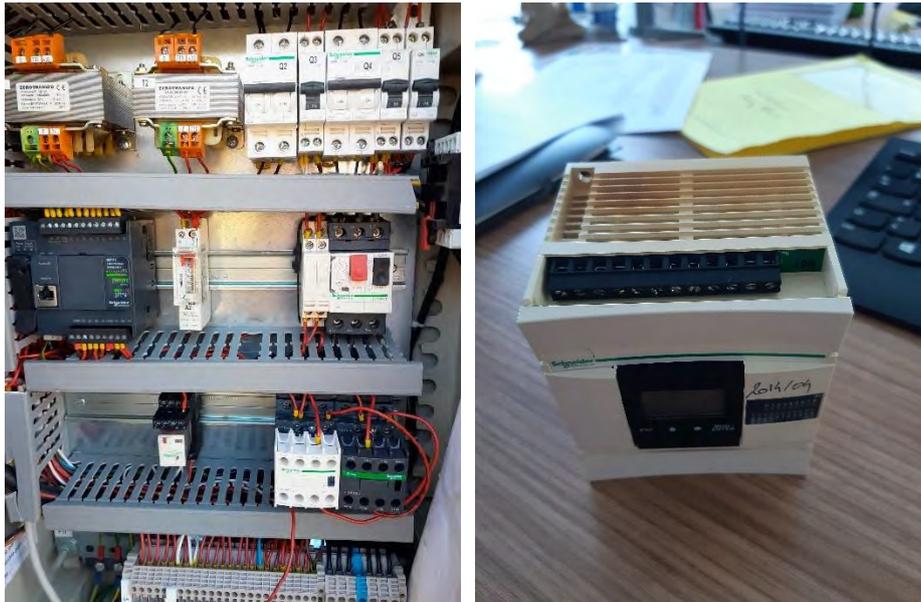


Figure 182 : **Renouvellement de l'automate du dégrilleur (VEOLIA)**



Figure 183 : **Portillon d'accès aux canaux de dégrillage (VEOLIA)**



Figure 184 : **Renouvellement de l'agitateur** (VEOLIA)



Figure 185 : **Maintenance de la pompe gaveuse** (VEOLIA)



Figure 186 : Renouvellement de plusieurs trappes (VEOLIA)



Figure 187 : Réparation auge et vis du classificateur (VEOLIA)



Figure 188 : Révision des centrifugeuses (VEOLIA)



Figure 189 : Renouvellement du surpresseur d'air du biomaster (traitement des graisses) et création **d'une réhausse et couverture pour le préleveur (VEOLIA)**

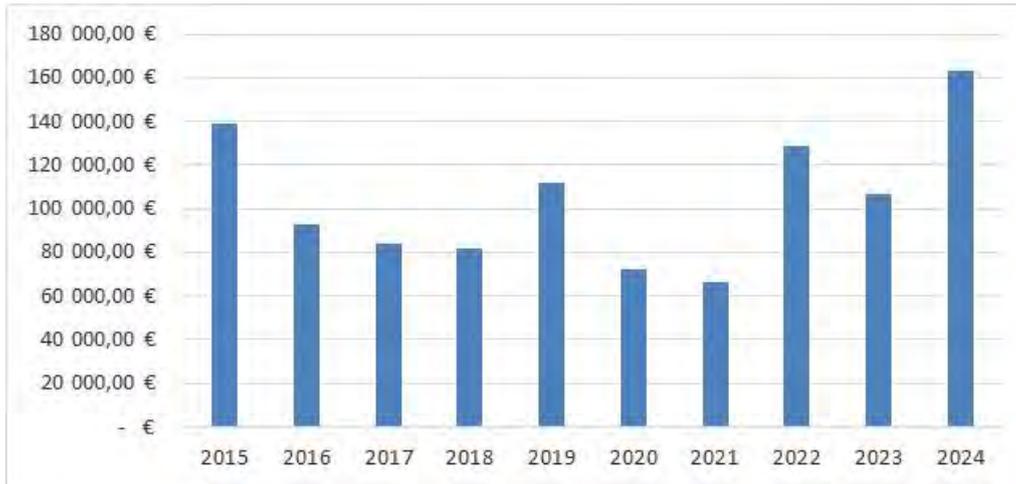


Figure 190 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par le renouvellement du dégrilleur et l'installation d'un débitmètre sur la canalisation de by-pass. La moyenne annuelle d'investissement au cours de ces 10 dernières années est d'environ 105.000 € HT.

### 3.6.4 RSDE (RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU)

Conformément à la réglementation (note technique du 12 août 2016), en 2018-2019, 6 campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration ont été réalisées.

15 substances significatives ont été trouvées :

Substance	Eau brute	Eau traitée
4-nonylphenols ramifiés	X	
Aclonifène	X	
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(b)fluoranthène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	
Benzo(k)fluoranthène	X	
Cuivre	X	
Cyperméthrine	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	
Dichlorvos	X	
Diflufenicanil		X
Fluoranthène	X	
Zinc	X	X
Somme des heptachlore et heptachlore epoxyde	X	
Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols	X	

Figure 191 : Liste des substances significatives retrouvées en 2018-2019

Entrée de station :

Les substances ont été retrouvées significativement sur au moins 50% et plus des campagnes réalisées, **excepté pour l'aclonifène et le dichlorvos qui n'ont été retrouvés significativement que sur 17 % des campagnes.**

Sortie de station :

Le zinc a été retrouvé à chaque campagne. Le diflufenicanil n'a été retrouvé significativement que lors d'une campagne (en juin), il est à noter qu'il n'était pas présent significativement en entrée de station.



Figure 192 : **Identification des domaines d'activité des substances significatives**

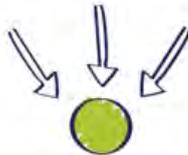
Suite aux analyses RSDE, le diagnostic amont (études des rejets en amont de la station d'épuration) a été réalisé en 2021 afin d'identifier l'origine des émissions de micropolluants.



### 1 Cartographie du réseau

bassins, types de réseau,  
occupation des sols

2



**Identification des émissions potentielles**  
de micropolluants  
par type de contributeur et  
par bassin

3



### 3 Proposition d'actions

- Réduction avec calendrier
- Certaines actions doivent être mises en œuvre l'année suivant la réalisation du diagnostic
- Identification des micropolluants pour lesquels aucune action n'est possible

Figure 193 : Découpage des étapes du diagnostic amont

La restitution du RSDE s'est déroulée en 2022. Une campagne de mesures a été réalisée sur 11 points du réseau de collecte du territoire de la CCLVD et a permis d'établir des cartes pour chaque famille de substances.

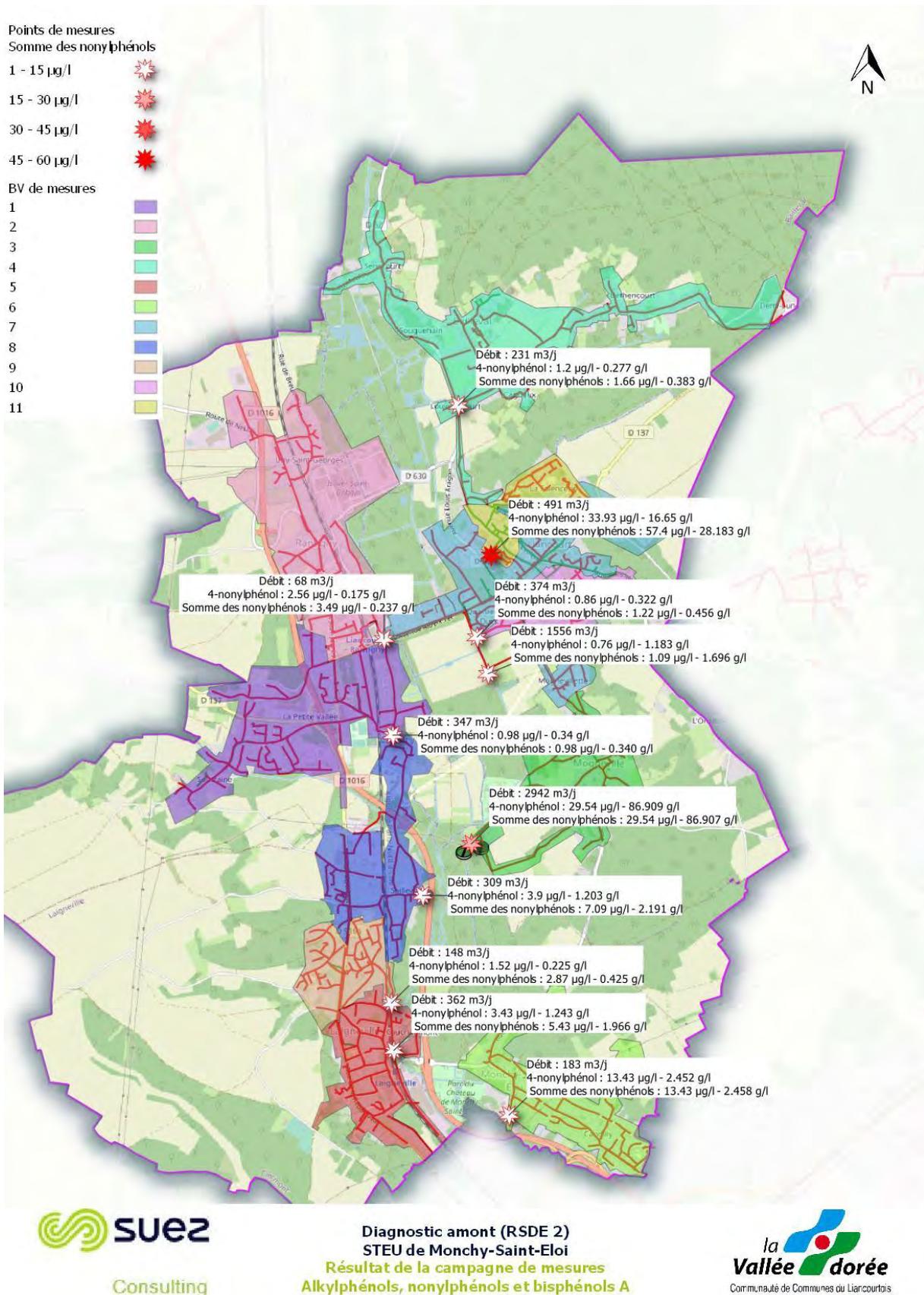


Figure 194 : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonylphénols

Enfin, un plan d'action a été proposé afin de réduire ces substances.

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence	
<b>Prévention</b>	<b>Communication / Sensibilisation des professionnels (artisans, industriels, agriculteurs, professionnels de santé) :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un dialogue avec les établissements de santé sur l'écologisation des pratiques</li> <li>• Sensibilisation des agriculteurs pour promouvoir les changements de pratiques ou de systèmes agricoles</li> <li>• Sensibilisation des industriels/artisans à la problématique des micropolluants et de la ressource en eau</li> <li>• Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires</li> </ul>	P.10 P.13 P.14 P.9	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Pas de coût supplémentaire	Difficile Modérée Facile Facile	Modérée Modérée Modérée Modérée	Importante Importante Importante Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme	
	<b>Communication / Sensibilisation des collectivités et particuliers :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de restitution des résultats de l'étude auprès des élus du territoire</li> <li>• Éducation à la citoyenneté dans les établissements d'enseignement</li> <li>• Sensibilisation et prévention du grand public</li> <li>• Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de produits phytosanitaires</li> <li>• Information et sensibilisation aux "mauvais rejets" (restes de peinture, médicaments périmés, huiles...)</li> <li>• Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de métaux</li> <li>• Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires</li> <li>• Visites de la station d'épuration</li> </ul>	P.1 P.4 P.5 P.6 P.7 P.8 P.9 P.3	≈ 1 200€ Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Pas de coût supplémentaire Non chiffrable à ce stade	Facile Modérée Modérée Facile Facile Facile Facile Facile	Modérée Faible Modérée Modérée Modérée Modérée Modérée Faible	Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Moyen terme Long terme	
	<b>Actions auprès des industriels :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi de formulaires/questionnaires aux 37 industriels prioritaires</li> <li>• Visites approfondies des industriels/artisans suite à l'envoi/retour des questionnaires</li> <li>• Mise en place de convention avec industriels/artisans incluant dans les analyses les substances faisant l'objet du diagnostic amont</li> <li>• Sensibilisation et suivi des actions collectives sur la gestion de la collecte des effluents concentrés toxiques ou gras</li> </ul>	P.15 P.16 P.17 P.18	Non chiffrable ≈ 9 250€HT ≈ 14 800€HT Non chiffrable à ce stade	Facile Facile Modérée Difficile	Forte Forte Forte Modérée	Importante Importante Importante Importante	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme	
	<b>Actions de suivi du milieu :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• campagne de suivi des micropolluants en réseau tous les 2 ans.</li> <li>• Mise en place (continuité) d'un dispositif de suivi de la qualité des milieux (eaux souterraines, eaux de surface, milieux aquatiques)</li> </ul>	P.19 P.2	≈ 19 500 €HT Dépend du dispositif	Facile Difficile	Modérée Modérée	Importante Moyenne	Court terme Moyen terme	
	<b>Actions auprès des agriculteurs :</b>							
	Études générales ou globales à visée opérationnelle, études de connaissance de la biodiversité des sols agricoles en lien avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et expérimentations de pratiques agricoles	P.12	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Faible	Moyenne	Moyen terme	
	<b>Coût des actions de prévention chiffrables :</b>			<b>44 750.00 €HT</b>				

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence
<b>Réduction</b>	<b>Industriels - Visites conformité des 37 établissements prioritaires</b>	R.12 14 15 16 18 20 21 22 23 24	55 500 €	Modérée	Forte	Importante	Court terme
	<b>Industriels - Visites conformité d'établissements non prioritaires (10 établissements)</b>	R.13 17 19	15 000 €	Modérée	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	<b>Industriels - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes de réduction, maîtrise des rejets</li> <li>• Proposition de solutions aux entreprises déjà identifiées</li> <li>• Travaux relatifs aux actions spécifiques de réduction d'un flux de micropolluants</li> <li>• Travaux d'installation de dispositifs de collecte, d'épuration ou de prétraitement</li> <li>• Diminution des pollutions liées au transports</li> <li>• Travaux de mise en place des technologies propres</li> <li>• Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire</li> </ul>	R.26 R.25 R.27 R.29 R.34 R.11 R.36	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Dépend de la solution envisagée	Modérée Difficile Difficile Difficile Difficile Difficile Modérée	Modérée Forte Forte Forte Modérée Forte Forte	Importante Importante Moyenne Importante Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme
	<b>Agriculteurs - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de postes phytosanitaires (locaux de stockage, aire de remplissage et lavage...)</li> <li>• Investissements réalisés dans le cadre de la déclinaison régionale du plan Écophyto II</li> <li>• Formation des agriculteurs aux bonnes pratiques en matière d'usages des produits phytosanitaires</li> <li>• Changements de pratiques ou de systèmes agricoles</li> <li>• Investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants sur les territoires à enjeu</li> </ul>	R.5 R.6 R.7 R.8 R.9	Dépend de la solution envisagée Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade	Facile Difficile Modérée Difficile Difficile	Modérée Forte Faible Forte Modérée	Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Long terme Moyen terme
	<b>Particuliers - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familles "pilotes"</li> <li>• Études de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes</li> <li>• Travaux de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes</li> </ul>	R.1 R.2 R.3	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade	Modérée Modérée Difficile	Faible Modérée Forte	Moyenne Moyenne Moyenne	Court terme Moyen terme Moyen terme
	<b>Collectivité(s) - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solutions de gestion de l'espace public (formation, nouveaux équipements, gestion différenciée, ...)</li> <li>• Études et travaux assurant la création de centres collectifs de regroupement ou de valorisation de la matière contenue dans les boues et effluents concentrés</li> <li>• Etudes équipements de réduction des rejets de polluants urbains par temps de pluie en place</li> <li>• Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réduction des surfaces imperméabilisées</li> <li>○ Réduire les rejets de polluants urbains par temps de pluie</li> <li>○ Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire</li> </ul> </li> </ul>	R.4 R.10 R.30 R.31 R.32 33 35 R.36	Dépend de la solution envisagée Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Dépend de la solution envisagée Dépend de la solution envisagée Dépend de la solution envisagée	Facile Difficile Modérée Difficile Difficile Modérée	Forte Forte Modérée Forte Forte Forte	Importante Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Long terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme

Tableau 76 : Tableau de synthèse du plan d'actions

Une nouvelle campagne a eu lieu en 2023 et s'est achevée en 2024.

Les micropolluants retrouvés de manière significative sur la station d'épuration sont les suivants :

Substance	Eau brute	Eau traitée
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	X
C10-C13-Chloroalcanes	X	
Cuivre	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	X
Zinc	X	X

Tableau 77 : Liste des substances retrouvées sur la step en 2023-2024

Des prochaines campagnes devront être réalisées en 2028 et 2034.

### 3.6.5 CONCLUSION

**L'ancienne station d'épuration présentait des carences structurelles et n'était pas en mesure de répondre aux exigences de qualité et de fiabilité demandées par les nouveaux textes réglementaires.**

**La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008, les capacités épuratoires en 2024 sont très bonnes et équivalentes à celles des années précédentes.**

## 3.7 ACHATS DE GROS MATERIELS

En 2024, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour le service assainissement.

## 3.8 SIG

**La poursuite de saisie des réseaux d'assainissement s'est déroulée en 2024, après recalage des réseaux existants par 1Spatial (pour un montant de 11.222 € HT).**

Concernant la partie CCASS (Contrôle de Conformité Assainissement), les agents poursuivent leur saisie en base de données sur le logiciel libre Open Source QGIS. Les contrôleurs assainissement sont désormais totalement autonomes dans la réalisation de leurs contrôles et de leur saisie.

Pour rappel, les plans pour les contrôles de conformité assainissement (CCASS) étaient réalisés jusqu'en 2021 à la main. La responsable SIG a créé, via le logiciel QGIS, un projet pour les CCASS. Ceci a permis notamment :

- De réaliser les plans numériquement
- De créer des données structurées spatialisées qui permettront par la suite l'analyse spatiale et statistique des diagnostics réalisés dans l'année.
- De sortir des synthèses cartographiques en amont de certains travaux qui permet d'avoir une vision de l'existant
- D'optimiser le travail avant la saisie dans INCOM

A partir des données existantes, sont également réalisés le plan de curage annuel, le suivi des demandes de curage et ITV.

## 3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

### 3.9.1 BILAN 2024

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Chemin du Marais à Rantigny (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)

Renouvellement de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue de la République à Laigneville

Travaux ponctuels de réhabilitation des réseaux et des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue des vieilles écoles et rue carette à Cauffry
- Grande rue à Cauffry
- Rue du marais à Rosoy
- Rue de la Varenne à Mogneville
- Impasse du parc à Liancourt

Postes :

- **Renouvellement d'armoires électriques**
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de trappes avec barreaux anti-chutes
- Maintenance des ballons anti-bélier sur le PR BEREGOVOY à Liancourt

STEP :

- Maintenance sur le dégrilleur
- Maintenance et révision des centrifugeuses
- Renouvellement du surpresseur du Biomaster (traitement des graisses)
- **Réparation de l'auge et de la vis du classificateur à sables**
- **Renouvellement de l'agitateur anaérobie**
- Renouvellement de diverses pompes
- Renouvellement de trappes
- Remplacement du rotor, stator, tresse étanchéité et motoréducteur de la pompe gaveuse
- Entretien de la centrale détection incendie

Renouvellement de sondes sur les DO télésurveillés

Poursuite des études sur la sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires

**Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements, déconnexion des eaux pluviales des eaux usées)**

Finalisation des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Poursuite des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Etudes pour travaux réseaux et voirie Fontaine St Maur à Bailleval et démarrage des travaux

Finalisation de la refonte du système de collecte des eaux usées du parc Chedeville à Mogneville

**Préparation de la réforme des redevances Agence de l'Eau**

### **3.9.2 PERSPECTIVES 2025**

**Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :**

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)
- **Desserte en assainissement en domaine public de l'AFTRAL et du projet Grand Frais à Monchy-Saint-Eloi**

**Travaux ponctuels de réhabilitation des branchements et du réseau d'eaux usées :**

- Rue Fontaine Saint Maur et rue de la Chesnaie à Bailleval
- Place Jean Jaurès à Mogneville
- Rue Latour et rue du Vieux château à Liancourt
- Rue Louis Portebois à Laigneville

**Etudes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :**

- Rue du Moulin à Cauffry
- Rue des Sablons à Cauffry
- Clos Marie Bellet à Liancourt

**Postes :**

- Renouvellement de diverses pompes
- Renouvellement de trappes

**STEP :**

- **Renouvellement des vannes d'isolement des refoulements arrivant dans le poste de relevage**
- Renouvellement de sondes
- Audit des automates
- Entretien de la centrale détection incendie
- **Renouvellement du skid d'eau industrielle**
- **Vidange et nettoyage du bassin d'orage**

Lancement du renouvellement de l'appel d'offre pour :

- le marché d'exploitation et d'entretien des ouvrages et des réseaux d'assainissement et de pluvial
- le marché à bons de commandes des petits travaux d'assainissement

Travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires mis en attente suite à la relance du marché d'exploitation assainissement qui a un impact important sur les choix à réaliser.

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements, déconnexion des eaux pluviales des eaux usées)

Finalisation des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du **Schéma Directeur d'Assainissement**. Il est à noter que la réalisation du diagnostic permanent et du Schéma Directeur est une priorité 2025 car :

- aucune subvention Agence de l'Eau n'est possible sans la réalisation de ce schéma,
- il permettra de cibler les secteurs prioritaires d'intervention pour les 10 ans qui viennent, en terme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de déconnexion des eaux pluviales afin de permettre de diminuer les eaux claires parasites et les eaux météoriques en entrée de station et donc de réaliser des économies de fonctionnement.

SIG :

- Dématérialisation complète de la procédure de contrôle d'assainissement collectif (notamment la rédaction du rapport accompagnant le plan)

Mise en œuvre de la réforme des redevances Agence de l'Eau

Réglementation :

- Un projet d'arrêté relatif à l'analyse des PFAS dans les eaux usées est en cours et sera peut-être publié à l'été 2025. Il s'appliquera aux STEP de plus de 10 000 EH. Les analyses devront être démarrées avant le 31/12/2025 et seront à finaliser au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté.

Concernant l'actualité réglementaire, la transcription de la nouvelle Directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (dite DERU 2) est attendue. Les principaux éléments sont retranscrits ci-dessous :

- Une surveillance des nouveaux contaminants à prendre en compte (cf. PFAS ci-dessus).
- Outre les paramètres classiques, le texte demande qu'une surveillance représentative de la teneur en microplastiques et polluants pertinents soit réalisée pour les surcharges liées aux pluies et les rejets des eaux de ruissellement urbain pour les agglomérations de 10 000 EH et plus. Les microplastiques devront également être surveillés dans les boues.
- Suivre et réduire les émissions de gaz à effet de serre des stations.
- Autre gros apport de la révision de la directive : l'intégration des enjeux liés au changement climatique à travers la notion de neutralité énergétique. Le texte fixe différents paliers d'objectifs nationaux pour que d'ici au 13 décembre 2045 l'énergie totale générée à partir de ressources renouvelables par les propriétaires ou exploitants de stations d'épuration traitant une charge égale ou supérieure à 10 000 EH atteigne progressivement 100 %.

- Par ailleurs, le texte demande que des audits énergétiques des stations d'épuration et des systèmes de collecte soit réalisés tous les quatre ans pour les stations (avec une échéance au 31 décembre 2028 pour les plus de 100 000 EH et au 31 décembre 2032 pour les plus de 10 000 EH).

Travail sur la prise de compétence Ruissellement.

## 4 DEMARCHE ISO 14001

En novembre 2012, la remise du certificat Qualité Sécurité Environnement a été réalisée sur la STEP à l'initiative de la SAUR (prestataire à l'époque). Cette certification permet notamment la mise en place de procédures et le test de procédures d'urgence sur la STEP et les réseaux. Elle a également pour objectif l'amélioration continue notamment sur les aspects hygiène, sécurité et environnement sur les installations d'assainissement (STEP, réseaux, postes de refoulement).

Sur sa période d'exploitation des installations, SUEZ a poursuivi conformément au contrat de prestations de service la démarche ISO 14001.

En 2021, un nouveau prestataire VEOLIA est arrivé et devait mettre en place cette démarche qualité. Cependant celle-ci n'a pas abouti. Cela semble complexe aujourd'hui de certifier des équipements spécifiques sans un coût prohibitif. Ainsi, dans le cadre du nouveau marché, il est demandé une démarche similaire à l'ISO 14001 mais pas la certification.

Par ailleurs, une situation d'urgence réelle a été rencontrée en 2024 sur le PR « PYRAMIDE » à Liancourt avec une coupure électrique. VEOLIA a déployé un groupe électrogène mobile.



Figure 195 : Déploiement d'un groupe électrogène sur le PR « PYRAMIDE » à Liancourt

## 5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Communautaire a voté en mars 2010 la mise en place de la PRE (devenue par la suite la PFAC).

Suite à l'ordonnance du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme, le terme de « SHON » n'existe plus depuis le 01/03/2012 et est remplacé par la surface de plancher.

Ainsi, les modalités de calcul de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) votées le 11/03/2010 par le Conseil Communautaire ont été revues lors de la séance du 12 avril 2012 puis lors de la séance du

01/10/2013. La PRE est calculée en se basant sur la surface de plancher déclarée dans le permis de construire et non plus sur la SHON.

La participation pour le financement de **l'assainissement collectif (PFAC)** a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel **des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux**, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, dans le cas où les communes n'ont pas voté le taux majoré pour des raisons d'assainissement pour la taxe d'aménagement (ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois).

Comme la PRE, la PFAC est due par les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en leur évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire. Elle s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et pose d'une telle installation ; le coût du branchement est déduit de cette somme. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation n'est pas due uniquement pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, mais le sera également pour les immeubles existants qui font l'objet d'extension ou de réaménagement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires (les extensions type vérandas, stationnements... sont donc exonérées de la PFAC).

Les redevables de la nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif sont donc les propriétaires au moment du raccordement, en-dehors de toute autorisation d'urbanisme.

La nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif peut être exigée pour les immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, sauf si les propriétaires de ces immeubles ont déjà versé la participation pour raccordement à l'égout.

La PFAC représente une recette de 113 220,66€ en 2024 (78 869€ en 2023, 110 662,62€ en 2022, 79.260,05€ pour l'année 2021).

La taxe communautaire représente une recette de 722,66 € (7.190,26€ en 2023, 19.440,42€ en 2022, 8.521,73€ pour 2021) soit au total une recette globale de 113 943,32€ (86.059,26 € en 2023, 130.103,04€ en 2022, 87.781,78€ en 2021)

## 6 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2024, pour l'assainissement collectif, il y a eu 7 courriers, mails, fax de réclamations ou informations ont été reçus. Les dossiers fuite ont été comptabilisés dans l'eau.

Les principales réclamations portent sur la **participation à l'assainissement collectif**, les contrôles de conformité et les **problèmes d'évacuation et d'odeurs**.

	2023	2024
Bailleval	-	1
Cauffry	1	-
Labruyère	-	-
Laigneville	1	2
Liancourt	1	2
Mogneville	-	1
Monchy Saint Eloi	-	-
Rantigny	1	1
Rosoy	-	-
Verderonne	1	-
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>

Tableau 78 : Nombre de réclamations par commune

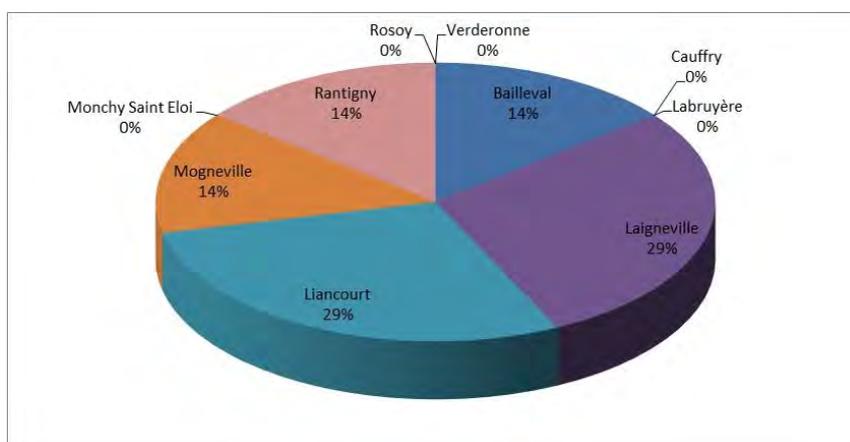


Figure 196 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de réclamation en 2024 a légèrement augmenté par rapport à 2023. (5 en 2023, 11 en 2021, 14 en 2020 - 32 en 2019 - 56 en 2018 et 79 en 2017).

Le taux de réclamation pour 1.000 abonnés en 2024 est de 0,7 (0,5 en 2023, 1,2 en 2022, 1.1 en 2021 ; 1,5 en 2020).

3 usagers en 2024 (1 en 2023, aucun en 2022, 2 en 2021, 2 en 2020 et 3 en 2019) ont saisi la médiation de l'eau. Et un seul dossier a abouti.

**La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.**

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

## 7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

### 7.1 CLASSES D'EAU

22 **visites de la Station d'épuration ont été réalisées en 2024** (16 visites en 2023, 7 visites en 2022, 4 visites en 2021).

En raison de la Pandémie, aucune visite de la Station d'Épuration n'a été réalisée en 2020. Pour autant 15 visites étaient initialement prévues. En 2019, 8 **visites de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi** ont été réalisées **dans le cadre de classes d'eau** en partenariat avec SUEZ (Laigneville et Monchy-Saint-Eloi). En 2018, elles étaient de 5.

### 7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Au même titre que l'eau potable, les informations liées à l'assainissement ont été relayées via les supports de communication suivants : le Mag de la Vallée dorée, la Lettre l'Echo de la Vallée dorée, les courriers, le site internet, facebook, twitter.

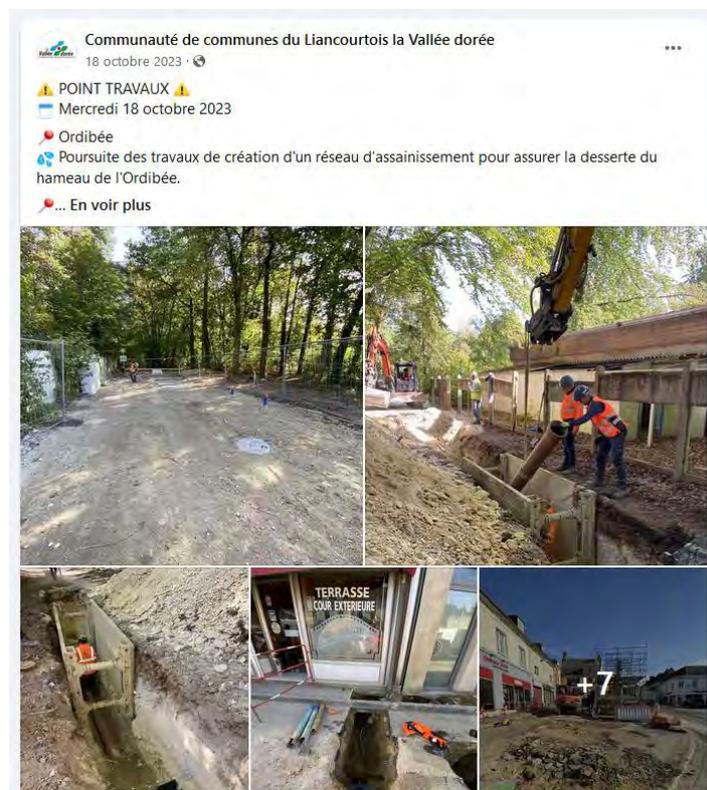


Figure 197 : Exemple de communication Facebook

Concernant la sensibilisation, la Communauté de communes a répondu en 2022 à un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les déchets ménagers abandonnés. Il a été mis en œuvre de juin 2022 à août 2023. L'objectif était

de réduire le geste d'abandon des déchets et faire prendre conscience aux administrés que les déchets jetés au sol finissent dans les milieux naturels via les canalisations d'eau pluviale et le vent.

Deux types d'actions en lien avec les réseaux d'assainissement ont été mis en œuvre :

- Une action curative (mais aussi à visée pédagogique) avec pose de filets de rétention (un à Cauffry et un à Laigneville) sur deux exutoires de réseaux d'eaux pluviales.



Communauté de communes du Liancourtois a republié ceci

**Pollustock**  
18 157 abonnés  
7 mois • Modifié •

+ Suivre

La Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée dorée nous explique pourquoi elle a décidé d'adopter notre filet anti déchets Hydro-Rescue 🙌 😊  
...voir plus



136

1 commentaire • 12 republications

**Filet de rétention des déchets**

Ce filet récupère les déchets abandonnés dans les rues, transportés par l'eau de pluie par les avaloirs.

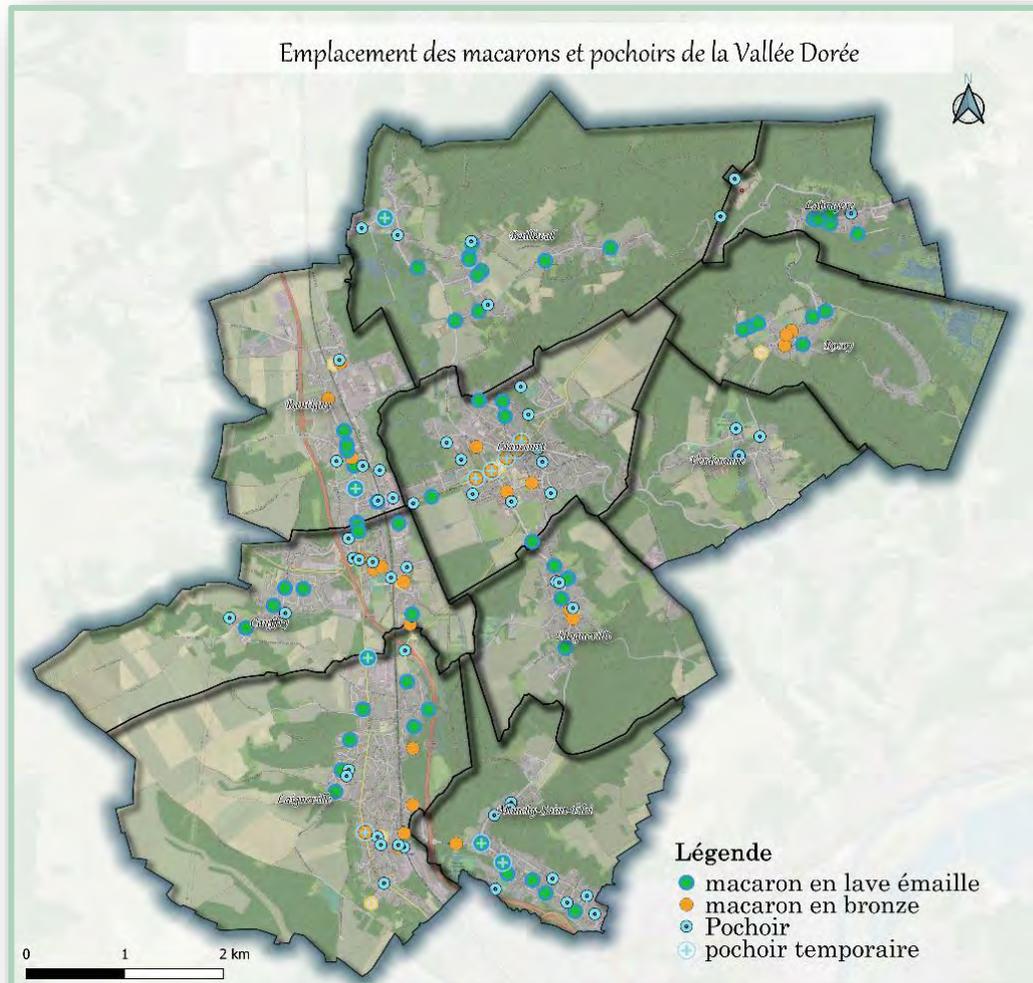
**Ces déchets auraient pu finir dans nos rivières, nos mers et nos océans.**





Un mégot pollue à lui seul jusqu'à 500 litres d'eau.

- Une action de sensibilisation avec la pose de macarons et pochoirs à proximité des avaloirs : en 2023, 65 macarons en lave émaillée ont été posés, 24 clous en bronze. Cette action a fait l'objet de retours très positifs, les pochoirs ne sont cependant pas suffisamment lisibles. Nous avons privilégié des messages personnalisés à l'exutoire des eaux pluviales pour toucher les habitants en leur parlant de leur environnement proche. Les poissons sur les macarons en fonction des exutoires ont été vus avec la Fédération de pêche pour s'assurer de l'exactitude des informations.





## 8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les **gros consommateurs d'eau** bénéficient d'**abattements réglementaires** au-delà de 6.000 m<sup>3</sup>/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Les éléments constitutifs du **prix de l'eau sur l'exercice 2023** sont les suivants :

- l'abonnement forfaitaire,
- le prix de l'assainissement est constitué de la taxe d'assainissement et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau,
- TVA à 10 %.

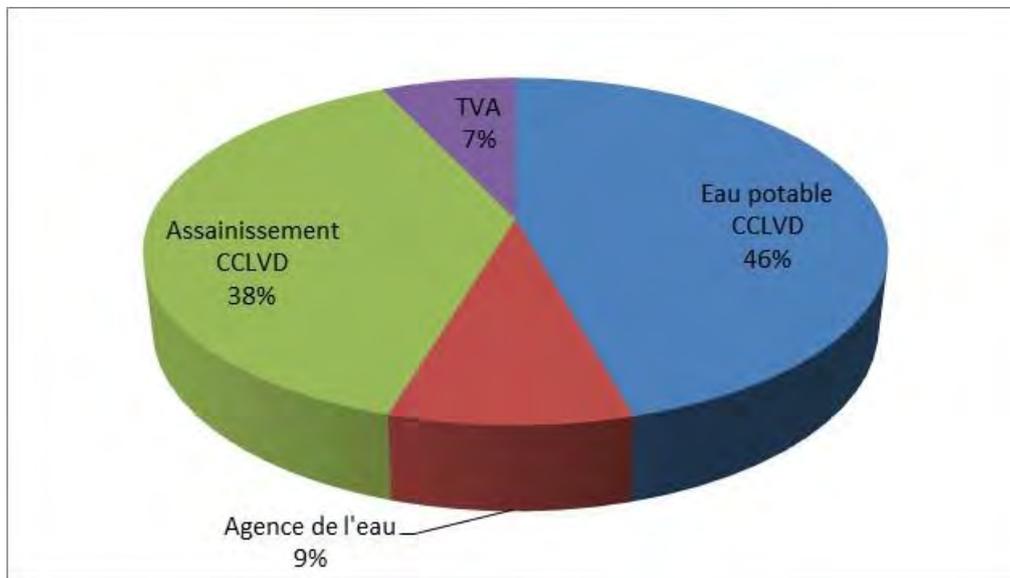


Figure 198 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2024, le prix a augmenté, le montant pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> est de 728,42€ TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2023 à 2024 sont indiqués en Annexe 2.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

En 2024 le prix au m<sup>3</sup> de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> s'élevait à 6,07€ par m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris).

Comme évoqué précédemment, une étude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive a été menée pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cf. paragraphe [Éléments constitutifs du prix de l'eau potable](#).

## 8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

### 8.2.1 BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE (DEMI-LUNE), LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE

L'ensemble des abonnés des 10 communes de la Communauté de communes paient le même prix de l'eau et d'assainissement.

Cf. annexe 2.

### 8.2.2 ROSOY, VERDERONNE, HAMEAU DE L'ORDIBEE ET LABRUYERE (BAS)

Pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy, Verderonne, le hameau de l'Ordibée et une partie de Labruyère (jusqu'au 01/04/2024), SUEZ (délégataire du SITTEUR) adresse à la CCLVD 2 factures par an pour l'acheminement et le traitement de ces eaux en dehors de la CCLVD (Pont Ste Maxence et Sacy-le-Grand). Depuis le 01/04/2024, le délégataire du SMECTEUR est HYDRA qui va facturer à la CCLVD le traitement des eaux d'une partie de Labruyère de la même manière que SUEZ.

La part reversée par la Communauté de communes aux délégataires gérant les stations et réseaux de Sacy-le-Grand (SMECTEUR) et de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) pour le transport et le traitement des eaux usées de Labruyère, Rosoy et Verderonne est la suivante :

#### 8.2.2.1 Rosoy et Verderonne

	2023	2024	Evolution
Transport	0,3030 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,2917 puis 0,2852	0,2852 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,3541, 0,3451 puis 0.3192	+11.9 %
Traitement (STEP Pont Sainte Maxence)	0,7380 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,7170 puis 0,8280	0,828 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,78	-5.8 %
Part SITTEUR	0,30 € HT/m <sup>3</sup>	0,30 € HT/m <sup>3</sup>	0 %
Total	1,341 € HT/m <sup>3</sup> puis 1,4132	1,4132 € HT/m <sup>3</sup> puis 1.3992	-0.99 %

Tableau 79 : **Prix de l'assainissement** reversé par la CCLVD au délégataire pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy et Verderonne **et Hameau de l'Ordibée**

Certaines prestations étaient payées historiquement directement par la CCLVD au Syndicat des Eaux de Cinqueux pour le transfert des eaux (de l'ordre de 8.600 € HT).

Ce prix de transport et de traitement représente 63 % du montant de la redevance assainissement de 2.22 € HT / m<sup>3</sup> (redevance pour une consommation < à 140 m<sup>3</sup>) payée par les usagers de Rosoy, Verderonne, hameau de l'Ordibée (69.1% en 2023).

### 8.2.2.2 Bas de Labruyère

Jusqu'au 31/03/2024 (délégué SUEZ)

	2023	2024 (jusqu'au 31/03)	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,1977 puis 1,2083 puis 1,3504 € HT/m <sup>3</sup>	<b>1,3504 € HT/m<sup>3</sup></b>	0 %
Part SMECTEUR	<b>0,15 € HT/m<sup>3</sup></b>	<b>0,15 € HT/m<sup>3</sup></b>	0%
Total	1,3477 puis 1,5004 HT/ m <sup>3</sup>	1,5004 HT/ m <sup>3</sup>	0%

Tableau 80 : **Prix de l'assainissement** reversé par la CCLVD au délégué pour le traitement des eaux usées **d'une partie de** Labruyère

Ce prix de traitement représente 67.6 % du montant de la redevance assainissement de 2.22 € HT / m<sup>3</sup> (redevance pour une consommation < à 140 m<sup>3</sup>) payée par les usagers de Labruyère (73.4 % en 2023).

A partir du 01/04/2024 (délégué HYDRA)

	2023	2024 (à partir du 01/04)	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,1977 puis 1,2083 puis 1,3504 € HT/m <sup>3</sup>	1,0995 € HT/m <sup>3</sup>	-18.6 %
Part SMECTEUR	<b>0,15 € HT/m<sup>3</sup></b>	<b>0,15 € HT/m<sup>3</sup></b>	0%
Total	1,3477 puis 1,5004 HT/ m <sup>3</sup>	1,2495 HT/ m <sup>3</sup>	-16.7%

Ce prix de traitement représente 56.3 % du montant de la redevance assainissement de 2.22 € HT / m<sup>3</sup> (redevance pour une consommation < à 140 m<sup>3</sup>) payée par les usagers de Labruyère (73.4 % en 2023).

A noter qu'à partir du 01/01/2025, la redevance SMECTEUR va passer à 0.30 € HT / m<sup>3</sup>.

## 8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT

### 8.3.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2024, les recettes d'exploitation hors taxes s'élevaient **4.931.746,49 € HT** (- 15,2 % /2023).

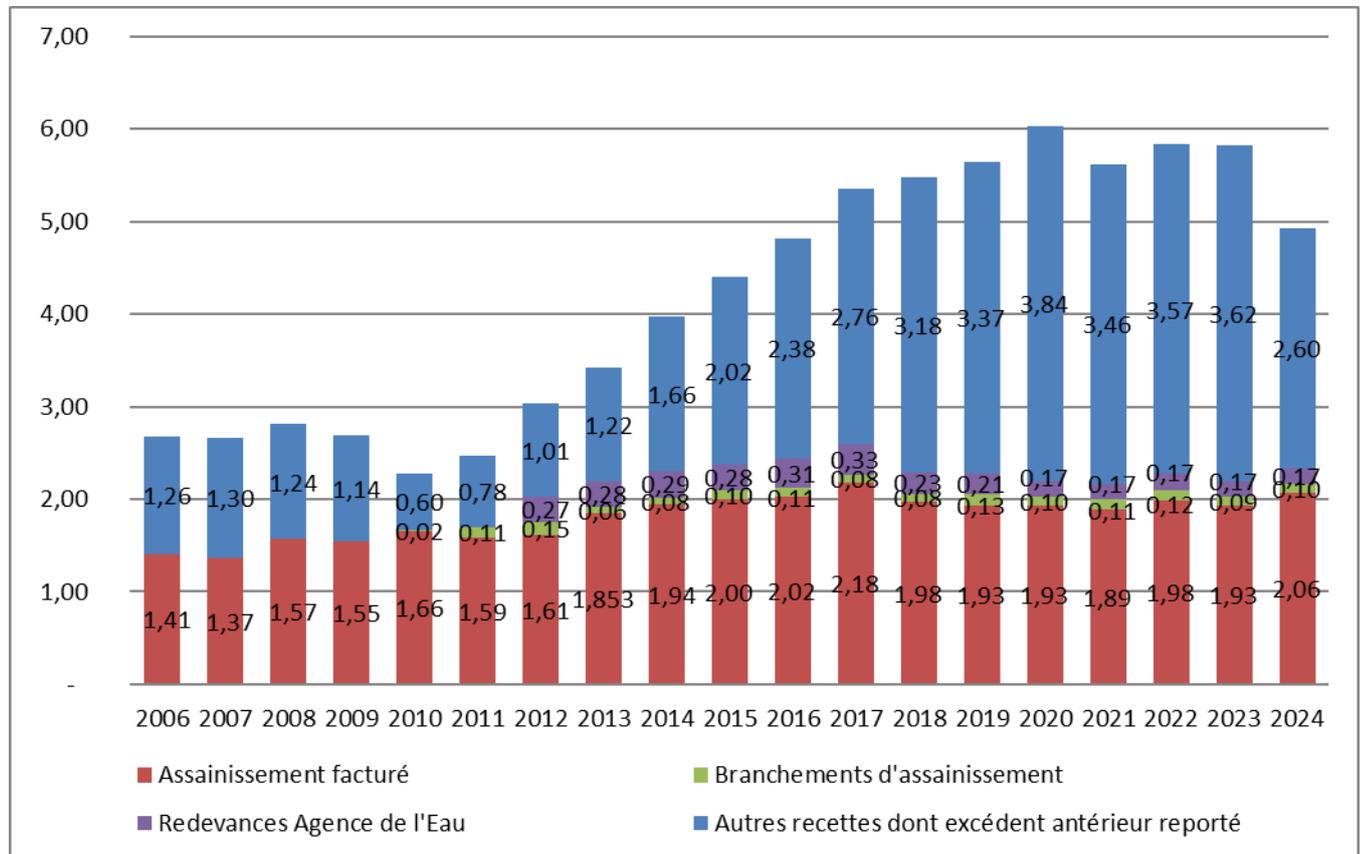


Figure 199 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2023	2024	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	131.587,85 € HT	721.067,71 € HT	448,0 %
70	Produits des services du domaine	2.463.667,43 € HT	2.634.245,54 € HT	6,9 %
74	Dotations, subventions, participations	104.247,00 € HT	43.032,65 € HT	- 58,7 %
75	Autres produits de gestion courante	2.636,79 € HT	501,91 € HT	-81,0 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	3.975,88 € HT	30.953,22 € HT	678,5 %
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	3.112.460,20 € HT	1.478.142,30 € HT	-52,5 %

		2023	2024	Evolution
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	23.803,16 € HT	-
Total		5.818.575,15 € HT	4.931.746,49 € HT	- 15,2 %

Tableau 81 : **Recettes d'exploitation**

Les recettes ont diminué de – 15,2 % de 2023 à 2024. Hors excédent antérieur reporté **et opérations d'ordre** entre section, elles ont augmenté de 6,1 % (+ 158.009 € HT).

Le chapitre 042 lié aux **amortissements ce qui est lié comme pour l'eau à des mises en concordance par rapport** aux années antérieures a fortement augmenté.

Les produits des domaines (chapitre 70 : redevances assainissement) a augmenté de 6.9 %. Ainsi, la vente **d'assainissement a** augmenté de 6.8 % (+132 000 € HT) **ce qui est cohérent avec le volume d'assainissement** facturé qui a augmenté. La PFAC (**participation pour le financement de l'assainissement collectif**) a augmenté de 32 % (+ 28 000 € HT), cette recette est dépendante des projets de construction. Les recettes liées aux **branchements d'assainissement**, liées également aux projets de construction, ont augmenté de 10 % (+10 000 € HT).

Le chapitre **74 lié aux subventions de l'Agence de l'Eau a** baissé (subventions liées aux mises en conformité des branchements des particuliers, ces subventions sont ensuite reversées aux particuliers). Cela vient du fait que les dossiers sont maintenant gérés via une convention de mandat et donc affectés au compte de classe 4 (**opérations pour compte de tiers**) apparaissant en dépenses / recettes dans l'investissement.

Le chapitre 75 a baissé (montant faible).

Le chapitre 77 a augmenté, **cela est lié notamment à la perception d'une indemnisation suite à des dommages sur des réseaux d'eaux usées par une entreprise dans le cadre de travaux d'enfouissement.**

**L'excédent antérieur reporté a** baissé de 1 634 000 € HT ce qui explique la baisse des recettes.

Le chapitre 78 a augmenté : ce sont des reprises sur provisions liées aux provisions aux admissions en non valeur faites en 2023 **que l'on affecte au fur et à mesure à des écritures réelles** (dépenses / recettes qui s'équilibrent).

La répartition des recettes est la suivante :

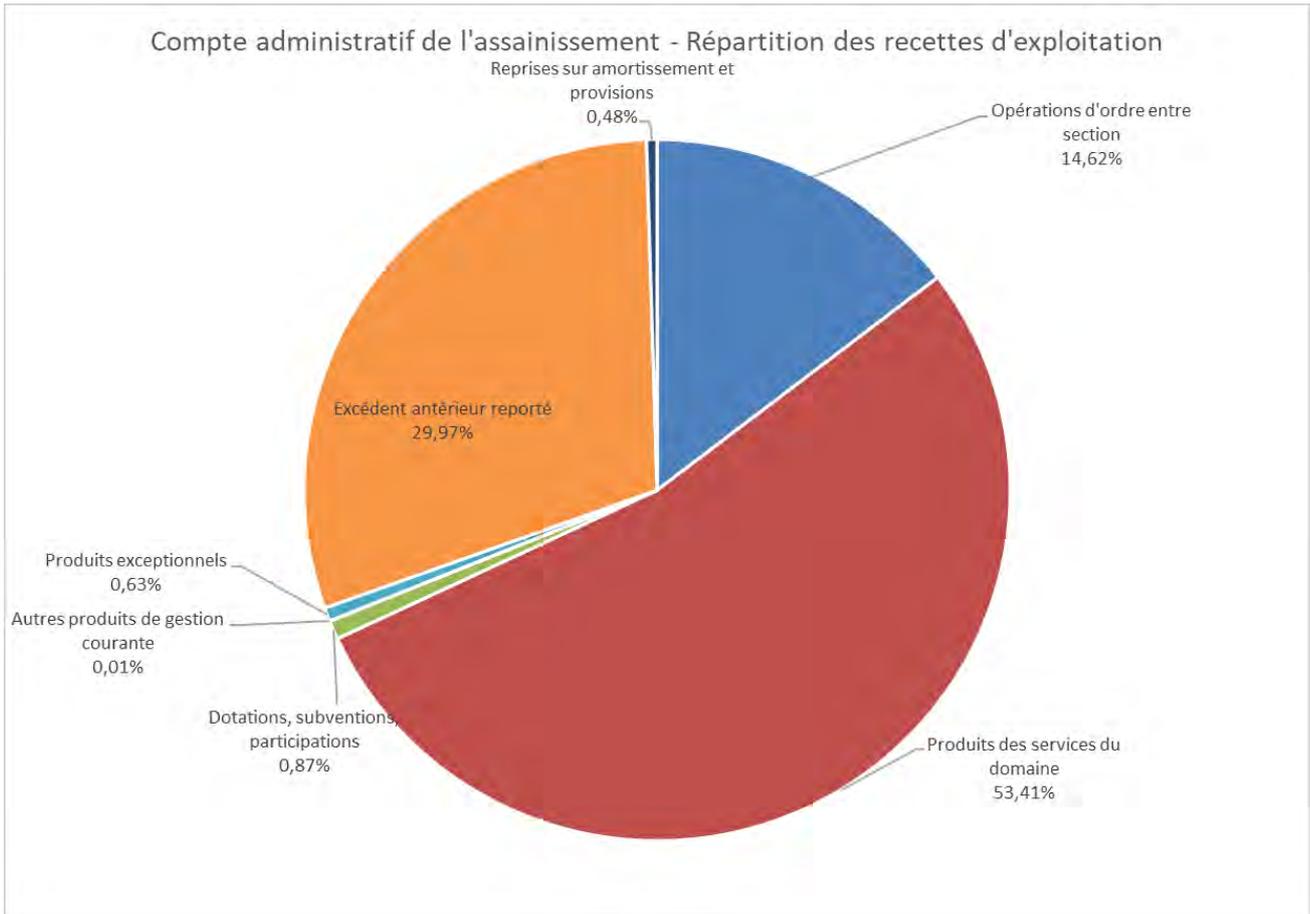


Figure 200 : Répartition des recettes d'exploitation

Les recettes du budget assainissement proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, « l'assainissement paye l'assainissement ». Le reste provient de la PFAC et des branchements d'assainissement.

### 8.3.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2024, les dépenses d'exploitation hors taxes s'élevaient à 2.799.453,90 € HT (- 6.4 % par rapport à 2023).

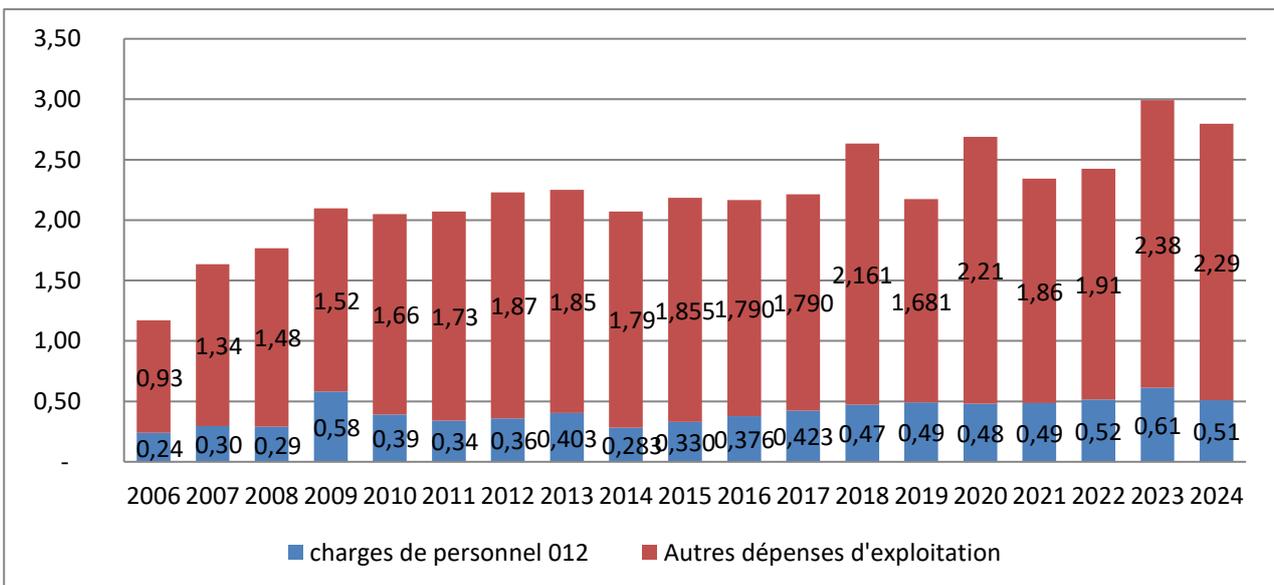


Figure 201 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2023	2024	Evolution
011	Charges à caractère général	904.828,43 € HT	833.713,56 € HT	- 7,9 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	611.661,14 € HT	510.004,96 € HT	- 16,6 %
65	Autres charges de gestion courante	9.820,95 € HT	33.405,12 € HT	240,1 %
66	Charges financières	206.663,16 € HT	192.912,44 € HT	- 6,7 %
67	Charges exceptionnelles	81.847,84 € HT	63.185,92 € HT	- 22,8 %
68	Dotations aux provisions pour risques	200.000,00 € HT	-	- 100,0%
042	Opérations d'ordre entre section	799.667,52	990.818,90	23,9 %
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	177.827,00 € HT	175.413,00 € HT	- 1,4 %
	Total	2.992.316,04 € HT	2.799.453,90 € HT	- 6,4 %

Tableau 82 : **Dépenses d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation ont baissé de -6,4 % par rapport à 2023. **Hors opérations d'ordre, elles ont baissé de -17,5 %.**

Les dépenses du chapitre 011, charges à caractère général ont baissé de 70 000 € HT, -7,9 %. Les dépenses d'énergie ont baissé de 30 000 € HT qui atténue un peu la forte hausse constatée en 2023 (pour rappel en 2023 : x 3.7 / 2022, + 73 000 € HT). Un autre poste qui a baissé concerne les prestations SEO liées à l'exploitation des réseaux, postes et station d'épuration. Ce poste a baissé de -64.000 € HT entre 2023 et 2024. En 2023, il y avait eu un paiement des prestations d'exploitation postes et station d'épuration de 5 mois de 2022 sur 2023 et du paiement des interventions curatives et préventives sur les réseaux de l'ensemble de l'année 2022 sur 2023.

Les charges de personnel ont baissé de 16,6 %. Cela vient principalement des charges réparties qui ont baissé de 100 000 € HT suite à une erreur matérielle en 2022 et 2023 conduisant à la surestimation des charges réparties. Ces erreurs matérielles vont être rectifiées en 2025 (le budget principal va rembourser au budget de l'assainissement le trop-perçu). A noter que sur 2024 un poste n'était pas pourvu (contrôleur assainissement), ainsi une hausse du 012 pourrait être observée sur 2025 puisque les effectifs sont pourvus à 100 %.

Le chapitre 65 correspondant principalement aux admissions en non-valeur a augmenté (ces dépenses font l'objet d'une reprise sur provisions et sont donc compensées par une recette au 78).

Le poste 66 correspondant aux charges financières des emprunts a légèrement baissé. Un nouvel emprunt de 1 000 000 € HT a été contracté au 01/01/2025 ce qui viendra impacter le compte administratif 2025.

Le compte 67 a baissé (correspond aux dégrèvements : annulations assainissement pour eau non assainie) et aux remboursements de fin d'année).

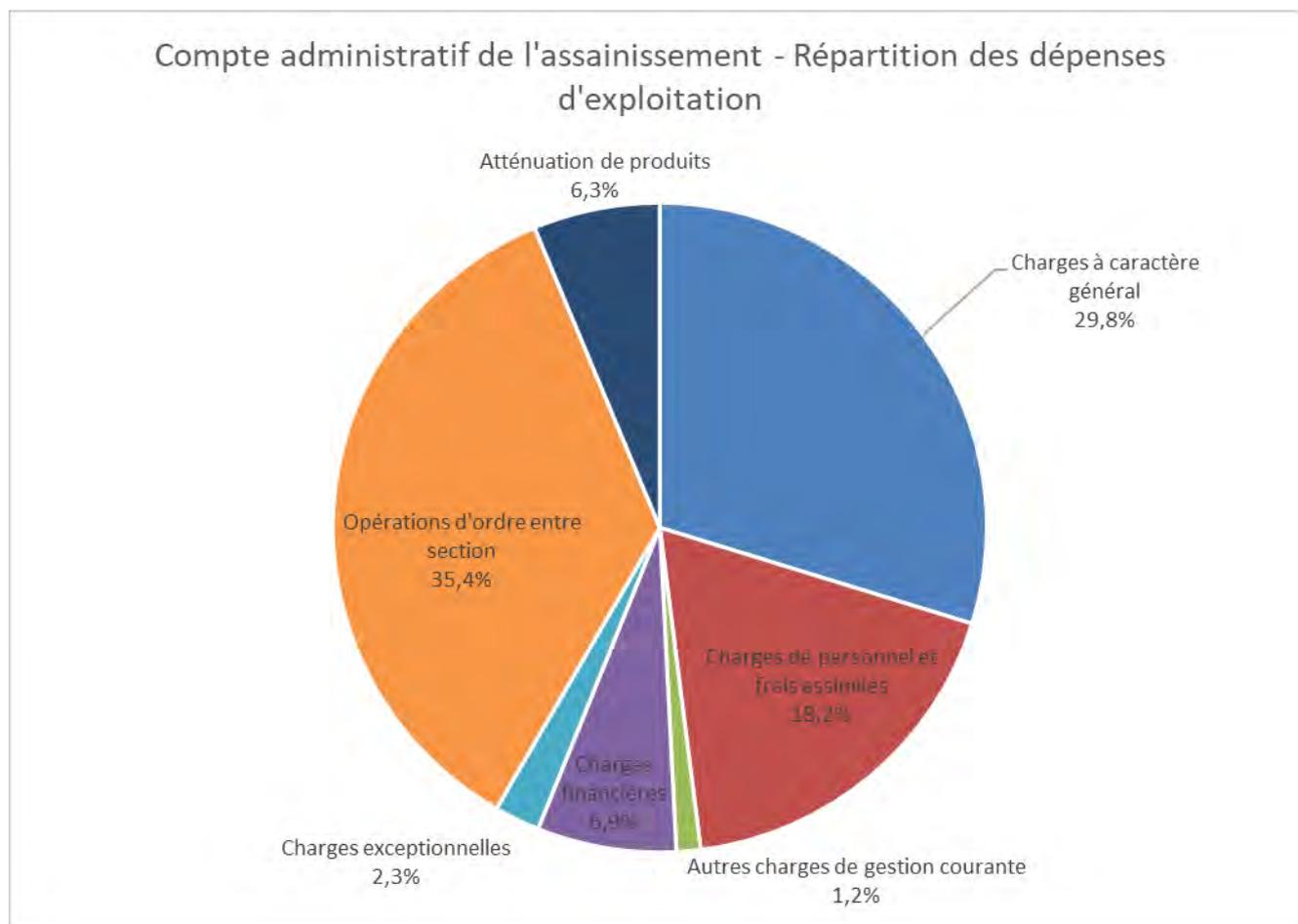
Le chapitre 68 est égal à 0 en 2024. Pour rappel en 2023, la Vallée dorée a décidé de réaliser des provisions pour admissions en non-valeur permettant de provisionner pour des sommes impayées qui seraient à terme

non recouvrables. Une hypothèse d'un reliquat de l'ordre de 50.000 € HT par an par budget est faite, la somme de 200.000 € HT permet donc de couvrir plusieurs années antérieures. Cette démarche n'a pas été renouvelée en 2024 puisqu'une forte provision avait eu lieu en 2023. Les admissions en non-valeur passées en 2024 ont fait l'objet d'une reprise sur provisions.

Le chapitre 042 correspondant aux amortissements a augmenté. Comme pour les recettes, l'augmentation vient principalement d'écritures de régularisation comptables liées à des mises en concordance des amortissements pratiqués sur les années antérieures.

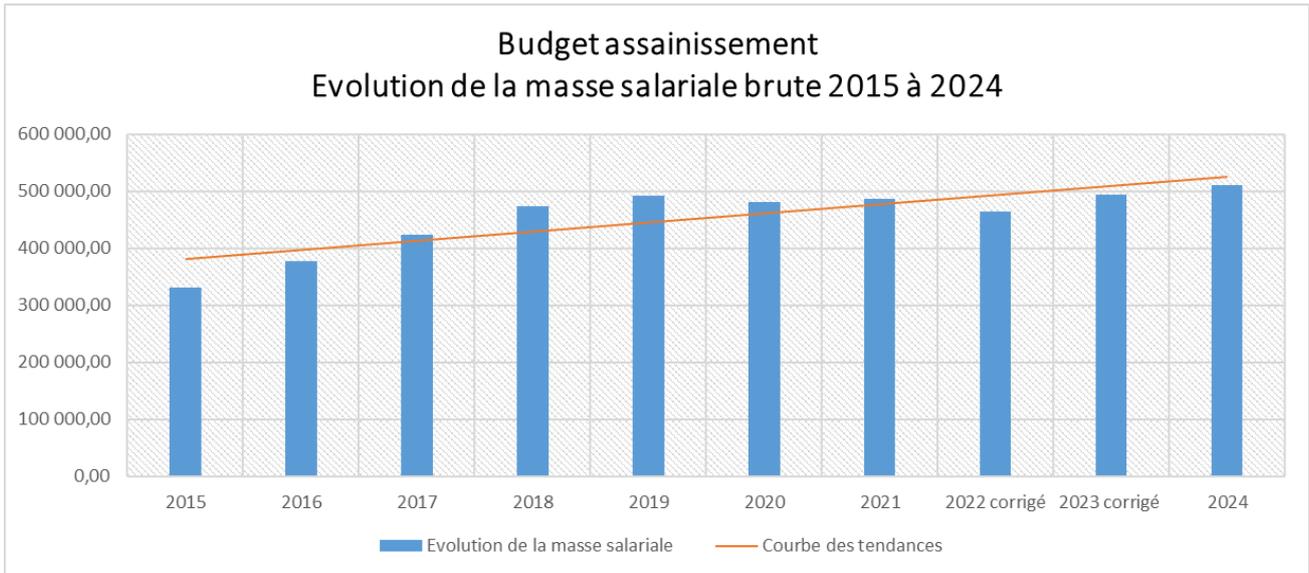
Le compte 014 correspondant aux redevances Agence de l'Eau est stable.

La répartition des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous :



*Figure 202 : Répartition des dépenses d'exploitation*

Les charges de personnel représentent 18.2 % des dépenses d'exploitation (20 % en 2023, 36 % en 2022, 40 % en 2021). Ce poste est moins important que sur le budget eau puisque le service est à la fois assuré en régie et en prestation de service.



Les charges salariales évoluent à la hausse sur le budget assainissement. **Il est à noter qu'en 2022 et 2023, les charges réparties étaient surestimées. Ainsi, les charges réparties corrigées sont indiquées dans le graphe ci-dessus. Elles feront l'objet d'une correction réellement sur 2025 avec un remboursement du budget principal vers le budget assainissement.**

**Le service a été renforcé ces dernières années afin notamment d'avoir deux contrôleurs d'assainissement qui réalisent les contrôles de conformité (variables selon les années selon les postes pourvus). Ce choix est important à la fois pour permettre de diminuer les raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées (et donc les eaux traitées en entrée de station), diminuer les rejets au milieu naturel avec la détection de mauvais raccordements, sensibiliser les habitants à la gestion des eaux pluviales à la parcelle qui permet de diminuer les mises en charge de réseaux en cas de pluie et de diminuer l'usage de l'eau potable pour l'arrosage par exemple.**

**Ainsi, dans le temps, ces choix constituent un cercle vertueux, permettent à la collectivité de s'adapter aux changements climatiques, et de respecter les obligations réglementaires de bon état chimique et écologique des cours d'eau.**

**En parallèle en 2024 a été créé un poste d'assistance supplémentaire au service eau et assainissement pour permettre notamment une meilleure analyse des anomalies liées à la télérelève, cela a impacté financièrement le service eau mais aussi le service assainissement.**

L'évolution du bilan de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

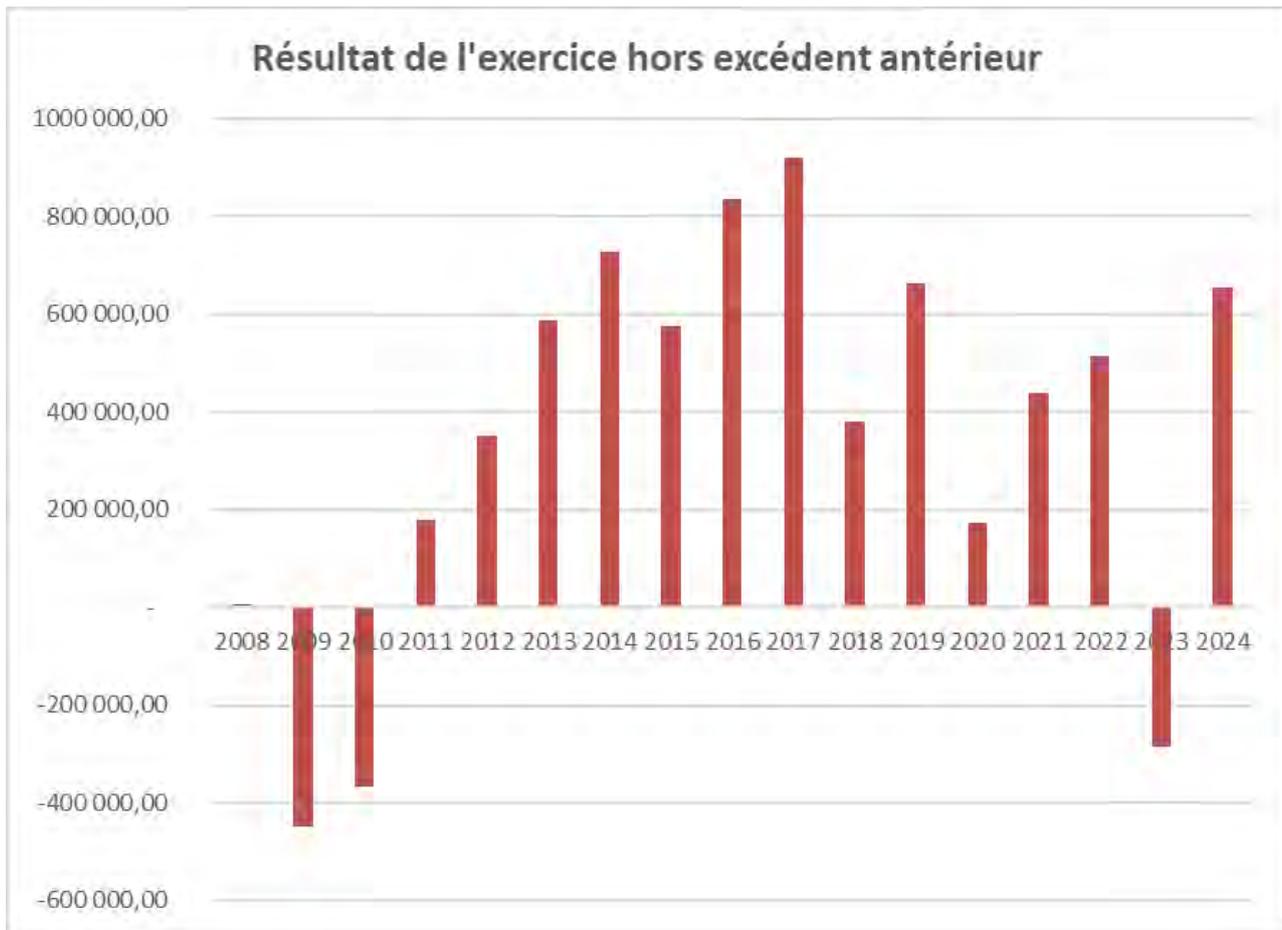


Figure 203 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur

**Le résultat de l'exercice a augmenté pour l'année 2024 (654 150.29 € HT).** Cela s'explique par un effet cumulé de la hausse des recettes et de la baisse des dépenses pour les raisons décrites précédemment.

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'assainissement couvre 52% du fonctionnement sur l'assainissement. Le reste des recettes liées au prix de l'assainissement permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	2.634.245,54 € HT
Charges d'exploitation réelles	1.377.123,64 € HT
Annuité d'emprunt	194.267,92 € HT
	463.560,99 € HT
Epargne nette (autofinancement)	599.292,99 € HT
Poids du fonctionnement seul	52 %

Tableau 83 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2024

Il est proposé sur l'année 2025 :

- de travailler la clé des charges réparties afin notamment de voir si les % imputés au budget principal pour la partie pluviale sont cohérents ;
- de travailler sur une clé de répartition du budget principal liée aux réseaux unitaires (mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales) sur le fonctionnement et sur l'investissement pour les travaux concernant les réseaux unitaires. A ce titre, la réglementation spécifie les éléments suivants : « L'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

compétent en matière d'assainissement devra fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versé au budget annexe du service public d'assainissement, selon les recommandations de la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret n° 67-945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration. L'article 9 de cette circulaire préconise notamment qu'en cas de réseaux unitaires, la participation financière au titre des eaux pluviales se situe entre 20 % et 35 % des charges de fonctionnement du réseau, amortissement technique, intérêts des emprunts exclus. En cas de réseaux totalement séparatifs, la circulaire recommande une participation n'excédant pas 10 % des charges de fonctionnement, amortissements techniques et intérêts des emprunts exclus ;

- Potentiellement en octobre 2025 pour application au 01/01/2026, de diminuer de 5 ou 10 centimes la redevance eau pour augmenter celle de l'assainissement ;
- D'augmenter dans les années qui viennent la redevance assainissement à hauteur de l'inflation ;
- De poursuivre les déconnexions des eaux pluviales et notamment sur les secteurs en unitaire afin de diminuer le volume d'eau pluviale transporté et traité à la station d'épuration ;
- De poursuivre la rationalisation des coûts tout en gardant un patrimoine entretenu, et renouvelé pour s'inscrire dans une gestion pérenne et environnementale.

Il est à noter que le renouvellement du marché d'exploitation pourrait impacter fortement les dépenses de fonctionnement en 2025.

### 8.3.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

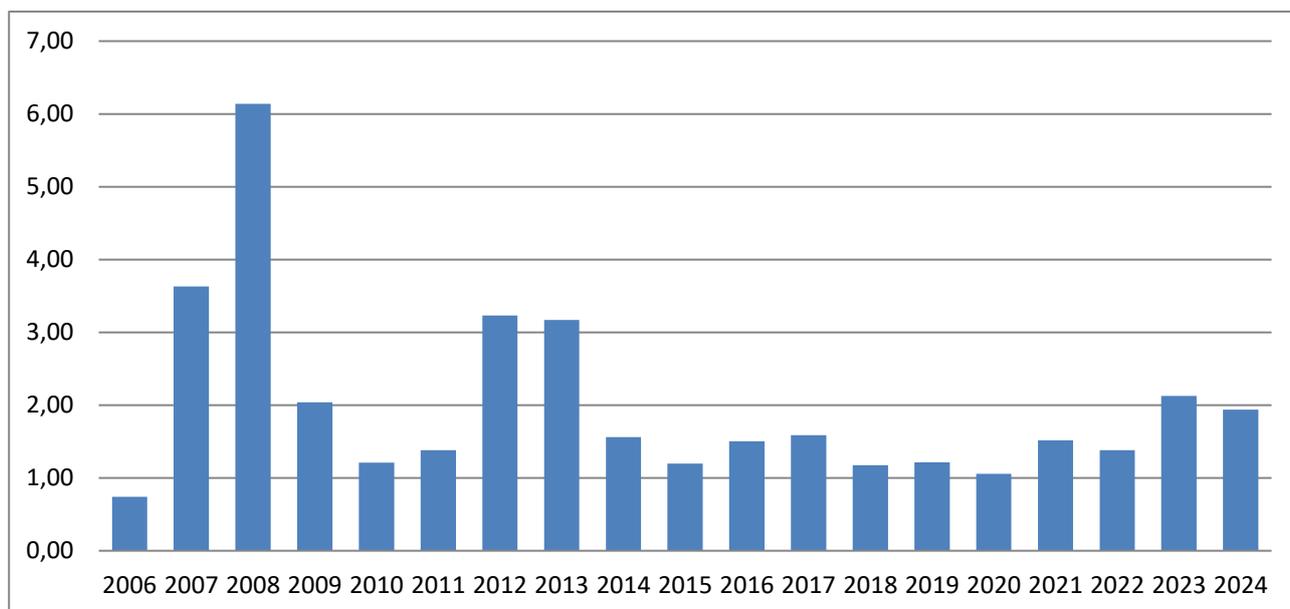


Figure 204 : **Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)**

Les dépenses d'investissement en 2007 et 2008 correspondent principalement à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses en 2012 et 2013 ont augmenté, cela est lié à la réalisation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement.

Les dépenses d'investissements en 2024 sont similaires à 2023. Les travaux représentent 28 % des dépenses d'investissement.

## 8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2024, le service d'assainissement de la CCLVD est endetté à hauteur de 4,73 millions d'euros soit 477 € HT par abonné (pour mémoire en 2018 le taux d'endettement par abonné était de 755 € HT).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget assainissement (2024) :

Amortissement	463 560.99 € HT
Intérêts	194 267,92 € HT
Annuité	657 828.91 € HT

Tableau 84 : Montant des annuités

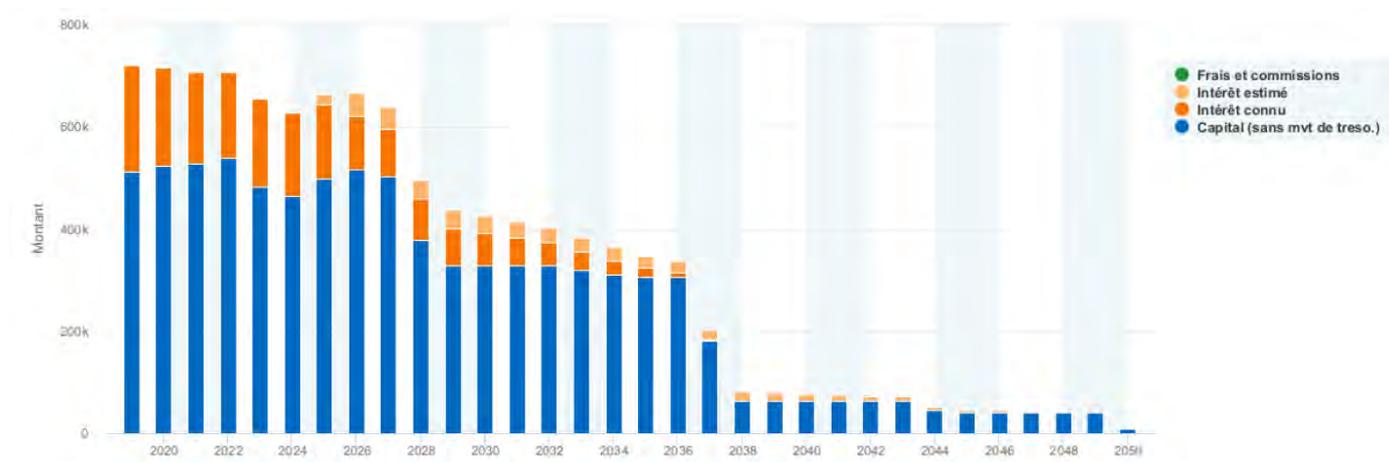


Figure 205 : Etat de la dette

Le graphe ci-dessus prend en compte le nouvel emprunt contracté en 2024 pour un montant de 1.000.000 €.

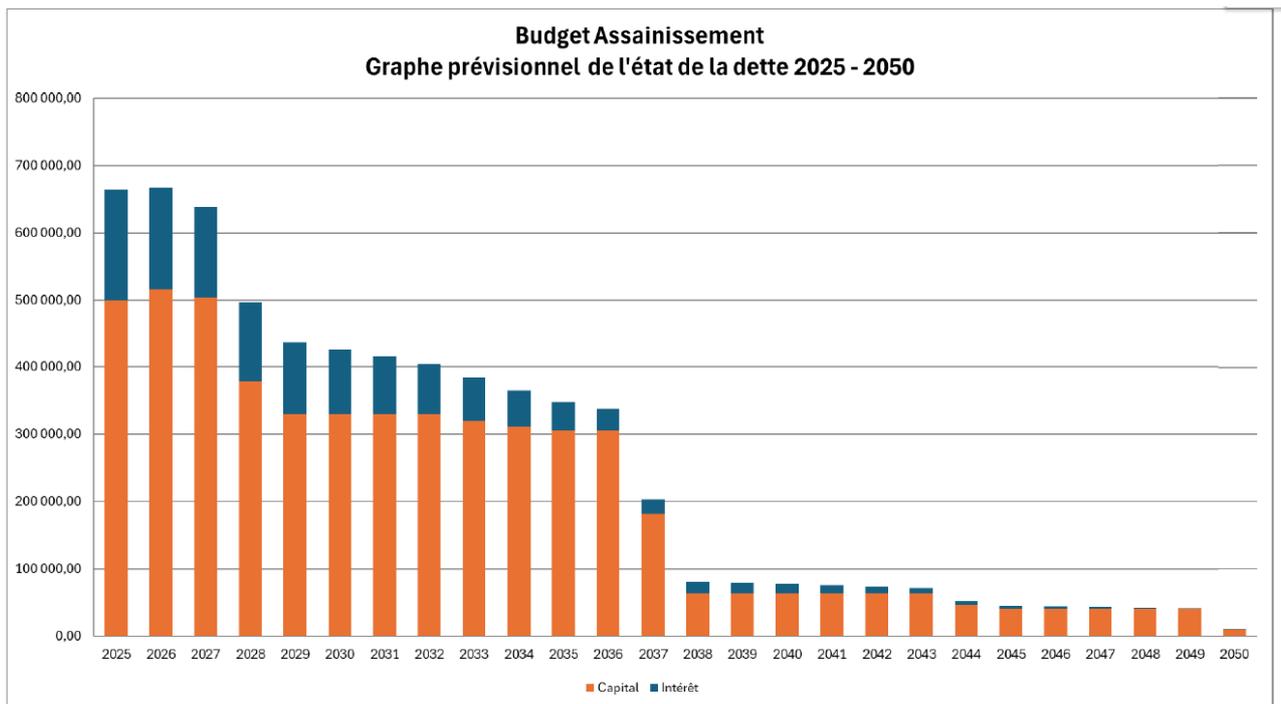
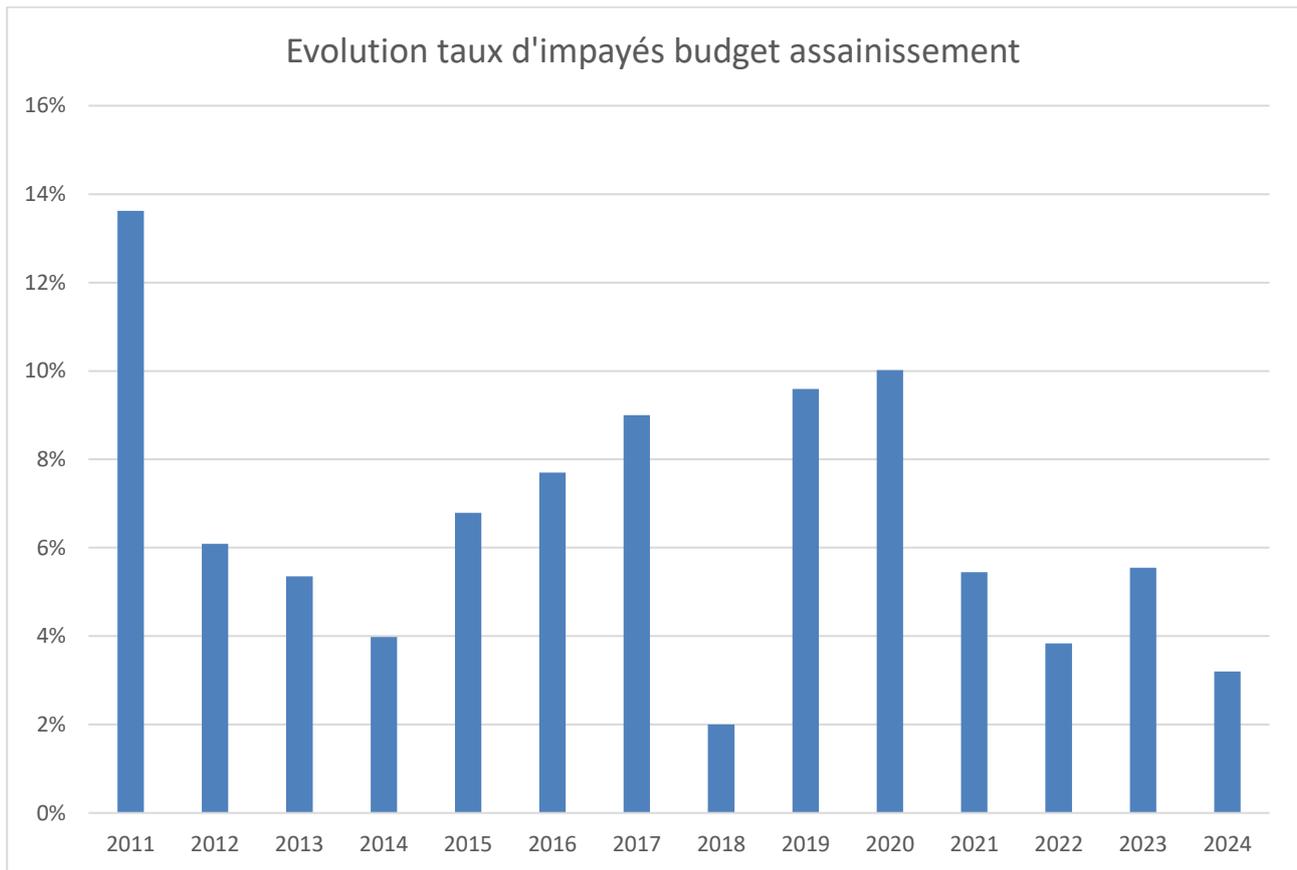


Figure 206 : Etat de la dette

- Durée théorique d'extinction de la dette : 7 ans.
- Montant des Impayés

**Le pourcentage d'impayés au 31/12/2024** pour les factures 2023 est de 3,20 % soit environ 85.000 € HT, il était de 5,55 % en 2023 (soit environ 145 000 € HT), 3,84 % en 2022 (soit environ 100.000 € HT), 5,45 % en 2021 (soit environ 149.000 € HT), 10,02% en 2020 soit environ 250 000 € HT, 9,59 % en 2019 (soit environ 293.500 € HT), en 2018, 2% (soit environ 50.000 € HT), 9 % en 2017 pour les factures 2016 soit environ 210.000 € HT, de 7,7 % en 2016 pour les factures 2015 soit environ 191.000 € HT, 6,79 % en 2015 pour les factures 2014 soit environ 154.000 € HT, 3,98 % en 2014 pour les factures 2013 soit 93.000 € HT.

Le taux d'impayés a baissé par rapport à 2023.



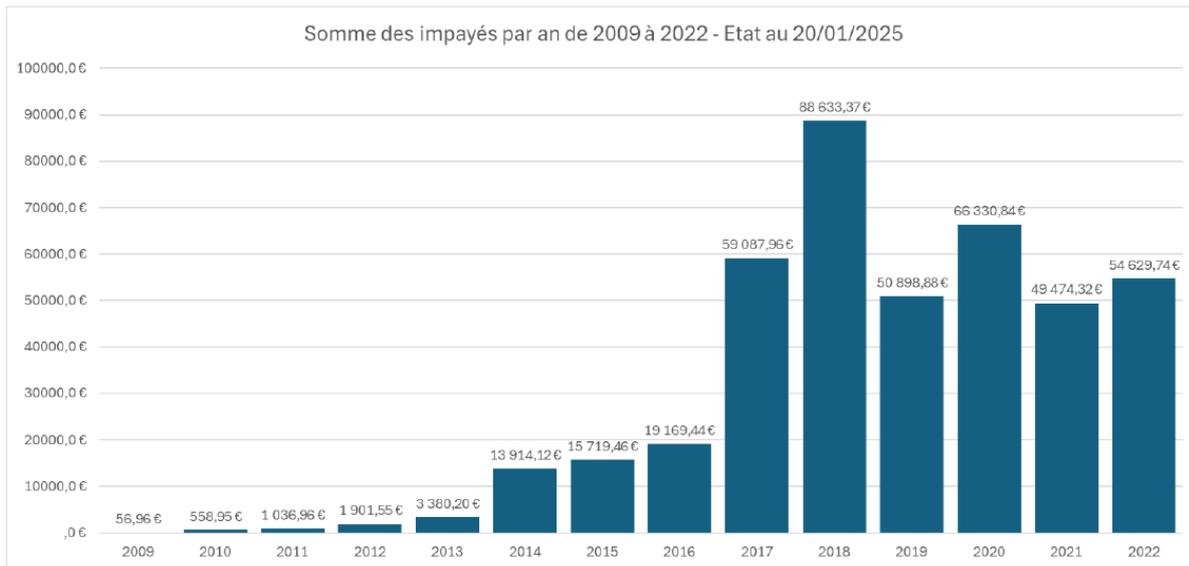
*Figure 207 : Evolution du taux d'impayés*

**L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente, la moyenne de l'indicateur au 01/01/2023 au niveau national est de 2,54 %.**

Au 31/12/2024, les restes à recouvrer entre 2009 et 2022 sont de 424.792,75 € HT portant sur un peu plus de 870 débiteurs dont 679 présentent une dette supérieure à 10 € HT pour un montant de 424 135.92 € HT et 91 une dette supérieure à 1000 € pour un total de 292.573,77 € HT dont 71 695 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour une entreprise ayant été mise en liquidation en 2019, 27 395.02 € HT pour un usager et 17 426,79 € HT (dette principalement sur 2020) pour un usager suite à une fuite, affaire en cours au tribunal de commerce.

**En 2024, il n'y a pas eu de provisions réalisées, les admissions en non-valeur admises (23.803,16 € HT) ont à la fois fait l'objet d'une dépense mais aussi d'une recette (chapitre 78 : reprise sur provisions et dépréciations) puisque l'on utilise les provisions réalisées en 2023.**

Un état des impayés 2009-2022 à date du 20/01/2025 est présenté ci-dessous :



Au 31/12/2024, le montant des impayés global est donc d'**environ 510.000 € HT**. Si on compare à l'état de l'année dernière sur la période **2006-2021**, une différence de l'ordre de **100.000 € HT** est observée ce qui est lié à des admissions en non-valeur réalisées (de l'ordre de **48.000 € HT**) et des recouvrements.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018.

Il y a eu **26.432,01 € HT d'admissions en non-valeur** en 2024 (**9.393,33 € HT d'admission en non-valeur** sur 2023) pour le budget assainissement.

L'évolution des admissions en non-valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :

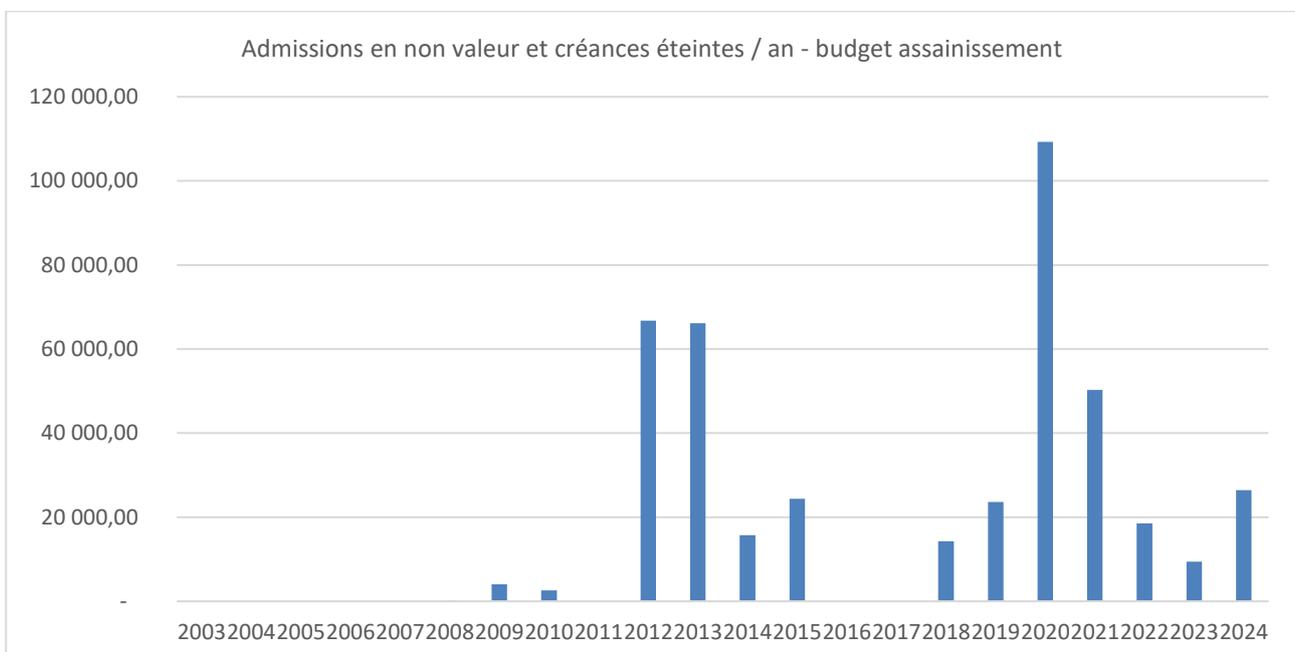


Figure 208 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes

Depuis 2003, c'est environ **431.000 € HT** qui ont été admis en non-valeur soit **19.600 € HT** en moyenne / an.

- Primes / subventions perçues pour épuration (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

La prime AQUEX est supprimée depuis 2017, la prime pour épuration a été également supprimée à compter de 2023.

## 8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES

### 8.5.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2024, les recettes de fonctionnement **s'élevaient à 194.820,19 € TTC (+ 20,3 % / 2023).**

		2023	2024	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services du domaine	-	-	-
73	Impôts et taxes			
731	Fiscalité locale	161 963,00	192 373,00	19 %
74	Dotations, subventions, participations	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	2 447,19	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>161 963,00 € TTC</b>	<b>194 820,19 € TTC</b>	<b>20,29 %</b>

Tableau 85 : Recette de fonctionnement

Pour 2023, les recettes liées à la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ont pour la 1<sup>ère</sup> fois été imputées sur la fonction « Eaux pluviales » mais partiellement, en effet la recette totale est de 203 044 €. Ainsi, l'augmentation indiquée dans le tableau ne correspond pas à la réalité.

La taxe GEMAPI a été instaurée au 01/01/2020. En 2020, le montant appelé a été de 100 040 €, en 2021, il est de 192 623 €, en 2022, 201 387 €, en 2023 : 203 044 €, en 2024 : 192 373 €.

Pour rappel, le produit total appelé par l'EPCI ne peut pas dépasser 40€ par habitant (on divise le produit appelé par l'EPCI par le nombre d'habitant de l'EPCI pour vérifier le respect de ce plafond).

En 2024, le nombre d'habitants était de 24 218, soit une taxe GEMAPI de 7.94 € par habitant.

## 8.5.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2024, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 169.275,06 € TTC (- 9,93 % /2023).

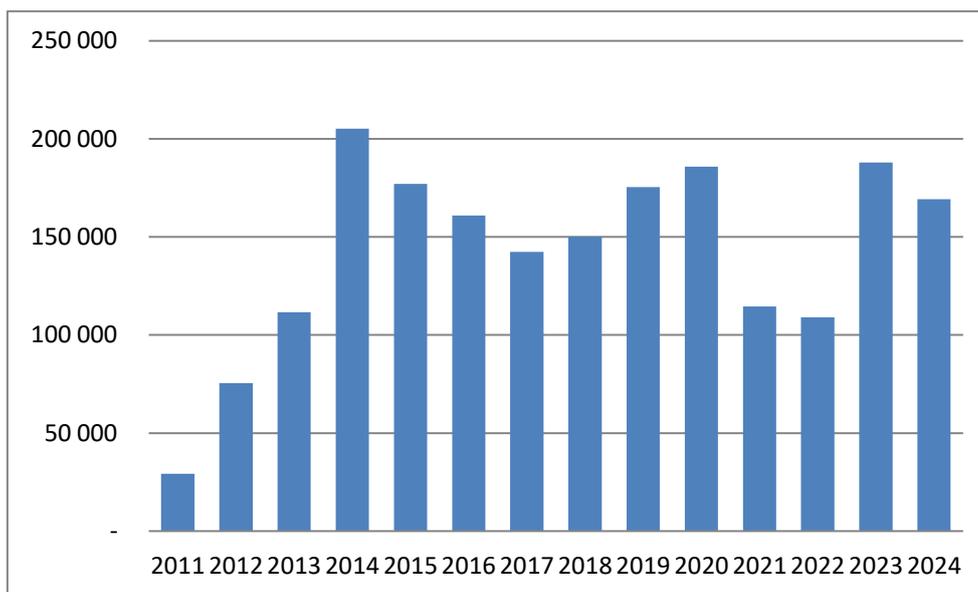


Figure 209 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)

		2023	2024	Evolution
011	Charges à caractère général	138 155,00 € TTC	130 928,61 € TTC	-5,23 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	40 071.53	38 346,45 € TTC	-4,31%
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	9 710,00 € TTC	-	-100,00%
	<b>Total</b>	<b>187.936,53 € TTC</b>	<b>169.275,06 € TTC</b>	<b>- 9,93 %</b>

Tableau 86 : Dépenses d'exploitation

Le 011 a baissé de -5.23 % par rapport à 2023. Cela vient de la baisse **des coûts d'énergie** (pour rappel en 2023 : x 2, + 10 000 € / 2022) et en 2023, des prestations SEA0 liées à l'exploitation des réseaux ont été payées en partie sur 2023 pour l'année 2022 (+ 80 000 € HT).

Le chapitre 65 correspond aux cotisations SAGE et GEMA aux Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde.

Le chapitre 014 correspond à des dégrèvements sur la taxe GEMAPI. Sur 2024, ils n'ont pas été réalisés sur la fonction 734 « Eaux pluviales » (2.658 € en 2024).

### 8.5.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements.

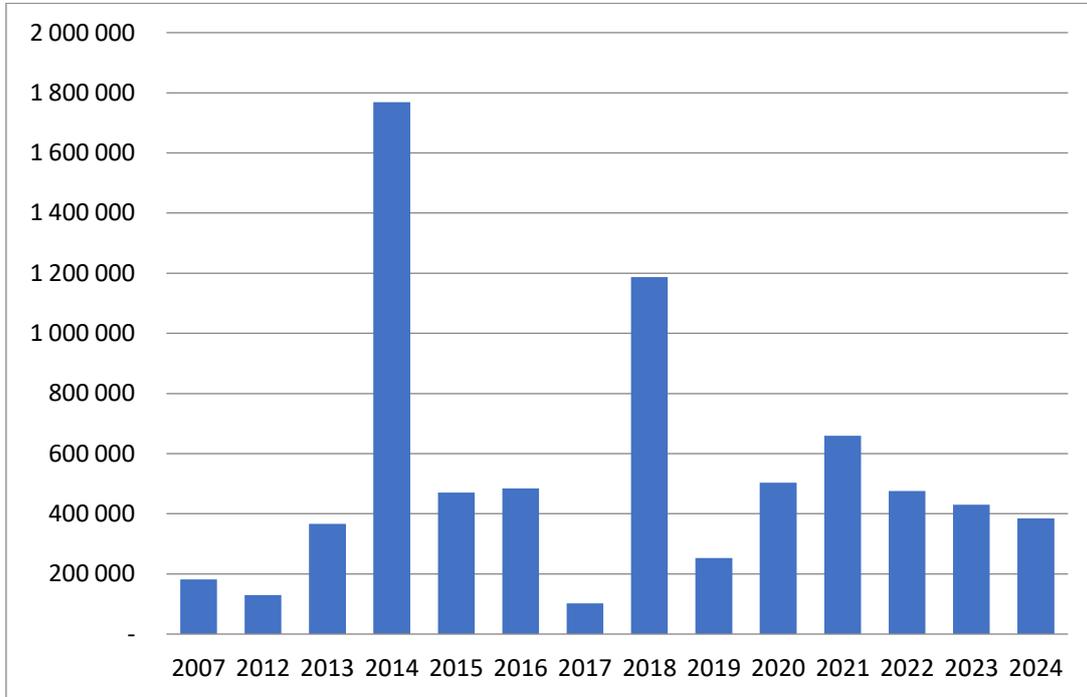


Figure 210 : **Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC)**

Les dépenses d'investissement ont légèrement baissé par rapport à 2023.

En 2014, les travaux avenue Albert 1<sup>er</sup> à Liancourt ont été réalisés (liés au Schéma Directeur d'Assainissement).

Les recettes d'investissement représentent 219.347 € HT pour l'année 2024.

## 9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement collectif sont présentés en annexe 5.

## PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## 1 PREAMBULE

La **loi sur l'eau du 3 janvier 1992** et la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006** ont pour objectif :

- La préservation **de la qualité de l'eau et de la salubrité publique**
- L'obligation de réalisation un état des **lieux de l'ensemble des installations d'assainissement** non collectif, avant normalement le 31/12/2012.

**Le 16 septembre 2014, la CCLVD a donc décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** pour les quelques habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public.



**Ce SPANC représente environ une centaine d'installation soit 1 % des abonnés.**

L'objectif principal est de rénover le parc des installations ANC qui sont vieillissantes avec :

- La mise en place d'installations **neuves de qualité et conformes à la réglementation** (attestation de conformité projet ANC à joindre dans le dossier de PC / PA),
- La **réhabilitation prioritaire** les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes **ou un risque avéré de pollution pour l'environnement** (travaux de réhabilitation dans les 4 ans suivant le contrôle),
- S'appuyer sur les **ventes immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes** (travaux de réhabilitation dans l'année après la signature de l'acte de vente).

## 2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

### 2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Figure 211 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires **sur l'année** 2023 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHÉ
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique** du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

En 2024, la commission « environnement » s'est réunie 1 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement (et 2 fois pour la thématique déchets) :

- Le 28/08/2024 : présentation du rapport annuel DEA 2023

## 2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE  
M. BEAUVAIS  
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise  
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt  
Bureau Politique et Police de l'eau  
BEAUVAIS  
Mme LABARTHE  
Tel : 03.64.58.16.67

## 2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La CCLVD a pour compétence uniquement **le contrôle des installations d'assainissement non collectif** à savoir :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- La vérification périodique de leur fonctionnement,
- La vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

La CCLVD n'a pas de compétence pour l'entretien de ces ANC ou la réalisation-réhabilitation de ces installations d'ordre privé.

## 2.4 ORGANIGRAMME

En 2024, une 6<sup>ème</sup> direction a été créée : la direction aménagement et développement du territoire et patrimoine.

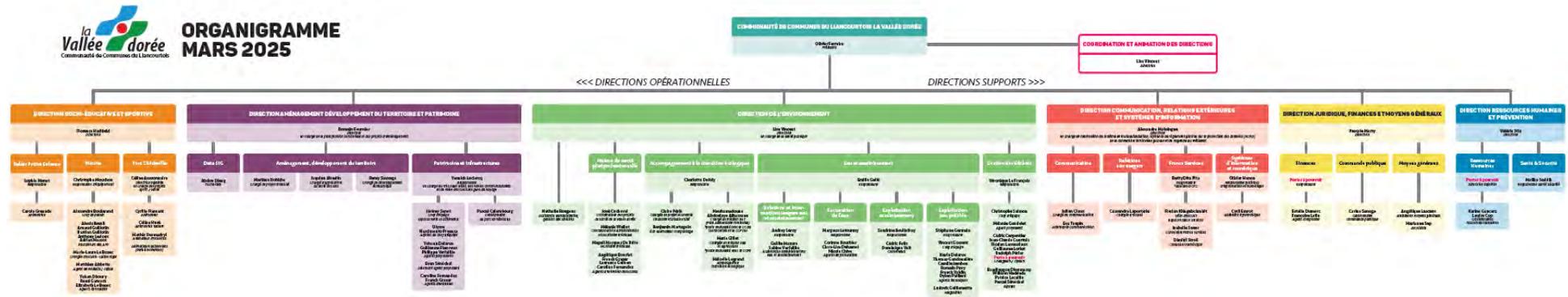


Figure 212 : Organigramme

Le service « facturation de l'eau » initialement rattaché au pôle finances a été rattaché au pôle eau et assainissement.

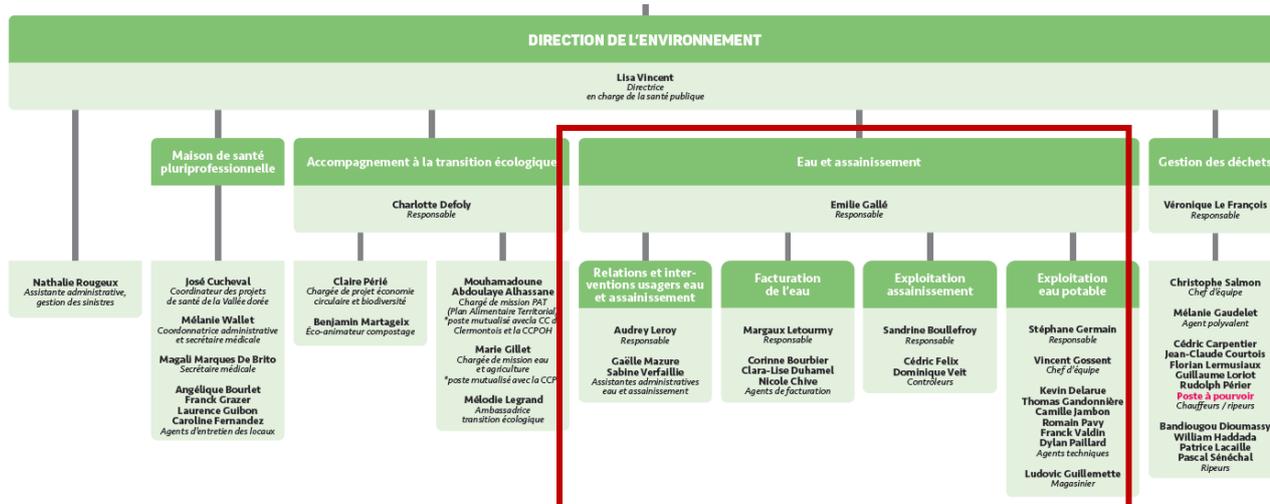


Figure 213 : Direction de l'environnement

En 2024, le service assainissement collectif est composé de :

- 1 responsable assainissement
- 1 chargé de contrôle assainissement.

A noter le départ du 2<sup>ème</sup> chargé de contrôle en février 2024.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de 18 personnes en 2024 (14,5 personnes en 2023 hors service facturation). Depuis le 01/04/2024, les services facturation et relations / interventions usagers sont sous la responsabilité du service Eau et Assainissement.

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

### 3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### 3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS

##### 3.1.1 RECENSEMENT

	Nombre d'installation	Secteur
Bailleval	9	Rue de l'Hôtel Guehain, allée des Frênes, ...
Cauffry	11	Route de Mouy, rue de la Croix de Bois, ...
Labruyère	-	-
Laigneville	16	Rue de Mello, rue Gérard de Nerval, Rue de la République, ...
Liancourt	5	Rue Jules Michelet, rue Jean Jaurès, ...
Mogneville	11	Allée de la Planchette, Ordibée, ...
Monchy Saint Eloi	2	Rue Raymond Maillet, rue de l'Avenir, ...
Rantigny	3	Allée des Frênes, rue Edouard Vaillant, ...
Rosoy	1	Rue du Marais
Verderonne	3	Chemin de la Tour, chemin de Catenoy
Total	60	-

Tableau 87 : Recensement des installations

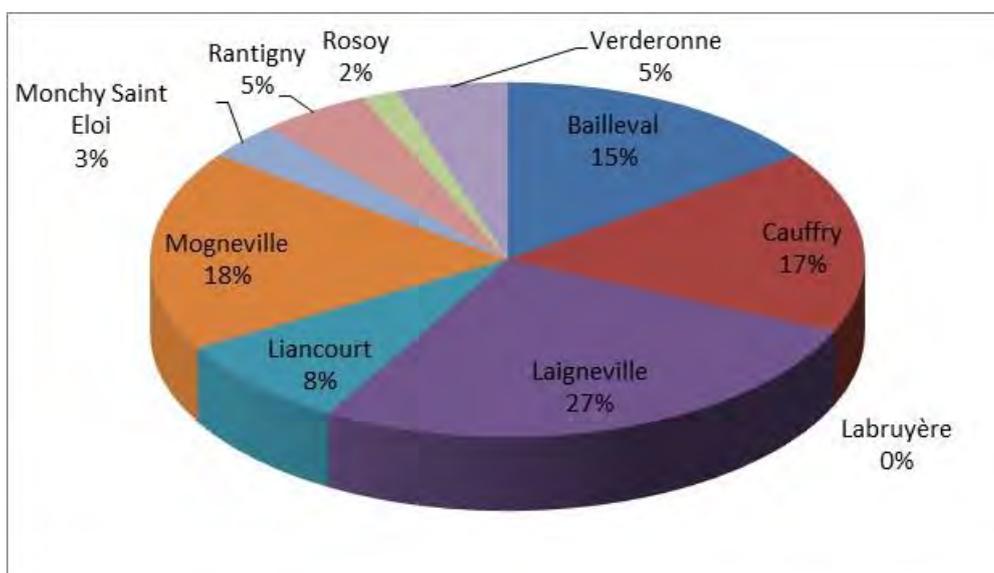


Figure 215 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD

### 3.1.2 TYPE D'INSTALLATION

Sur le territoire de la CCLVD, on retrouve principalement des fosses septiques avec bac dégraisseur et puisard (installations non conformes car incomplètes) ainsi que quelques micro-stations ou fosses toutes eaux suivis d'un épandage.

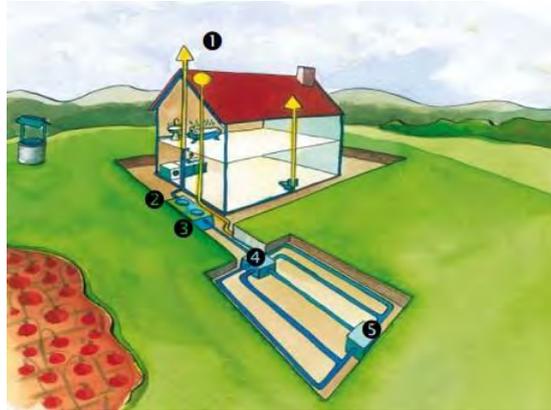


Figure 216 : Exemple d'une installation type ANC

## 3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE

Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2005 – 2006. Il a permis de définir les zones en assainissement collectif et en assainissement non collectif sur les 10 communes.

Cependant, pour certaines zones zonées en assainissement collectif, les travaux d'assainissement ne sont pas envisagés à moyen terme par la Communauté de communes. Par ailleurs, les techniques d'assainissement non collectif ou de semi-collectif ont évolué depuis 2006.

En 2017, la CCLVD a donc souhaité **réviser son zonage d'assainissement sur certains secteurs** et revoir éventuellement le zonage initial sur ces secteurs selon les évolutions techniques et réglementaires. Cela permettait également la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les principaux périmètres réétudiés sont :

- **Secteur de l'Ordibée à Mogneville** zoné en assainissement collectif.  
La révision a étudié différents scénarii dont celui du semi-collectif et a pris en compte les projets de la commune d'Angicourt sur ce secteur.
- Secteur du stade à Laigneville zoné en assainissement collectif,
- Secteur Saint-Gobain à Rantigny zoné en assainissement collectif mais sans chiffrage de travaux alors qu'il n'y a pas de réseau existant.
- Habitations ponctuelles par commune zonées en non collectif donc dépendantes du service d'assainissement non collectif car non raccordables, non identifiées dans le zonage précédent.

De plus, les communes ont parfois révisé leur PLU depuis 2006, la révision du zonage d'assainissement a intégré les nouveaux documents d'urbanisme des communes.

Le bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT a été retenu pour cette mission. En 2017, cette révision des zonages d'assainissement a démarré avec la réalisation notamment de la phase 1 (collecte et recensement des données sur chaque commune) et le démarrage de la phase 2 (proposition des aménagements).

Cette révision s'est poursuivie en 2019 et s'est achevée en 2020 avec l'enquête publique.

Le zonage révisé a été approuvé lors du Conseil communautaire du 22/06/2020.

### 3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE

	2023						2024					
	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure				NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cauffry	-	1	-	-	1	100 %	-	-	-	-	-	-
Labruyère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laigneville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liancourt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mogneville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monchy Saint Eloi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rantigny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verderonne	-	1	-	-	1	100 %	-	1	-	-	1	0 %
Total	-	2	-	-	2	100 %	-	1	-	-	1	0 %

Tableau 88 : Nombre de contrôles ANC réalisés

\*NC : non conforme

1 contrôle a été effectué en 2024 déclaré conforme (2 en 2023, 2 en 2022, 2 en 2021, 6 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019, 3 en 2018, 24 en 2017 et 10 en 2016).

Par ailleurs, il n'y pas a eu de contrôle de conception en 2024.

Depuis les années 2012, 55 installations ANC ont été contrôlées (avec une moyenne de 15 % conformes).

Environ **92 % du parc d'ANC** a été contrôlé.

Nota :

Les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont intégrées dans la colonne NC du tableau ci-avant (travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente).

**Les installations situées en risque avéré pour l'environnement peuvent obtenir des subventions AESN.** La Communauté de communes est en train de définir les zones qui pourraient être intégrées dans une zone à risque avéré (a priori que les zones situées dans le périmètre rapproché du champ captant et dans les zones vulnérables du BAC).

**Au niveau de l'indicateur réglementaire P301.3, les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont incluses dans les installations conformes.**

Les conclusions du contrôle peuvent être les suivantes :

	Exemple
Absence de non-conformité	Microstation ou fosse toutes eaux + épandage dont le type et le dimensionnement correspondant aux normes actuelles
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard <u>situées dans une zone à enjeux sanitaires</u>
Installation non conforme : mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais	<b>Absence de dispositif d'assainissement non collectif</b>

*Tableau 89 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC*

En 2018, le coût de réalisation d'un contrôle ANC (diagnostic de l'installation, conseil en terme d'entretien et de mise en conformité, remise du guide d'entretien ANC avec explications verbales) est de **63,80 € TTC pour l'abonné** (63,80 € TTC en 2017).

En 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne **66 € TTC (66 € TTC en 2017)**.

Cette aide **s'est soldée en fin d'année** 2018.

En 2024, le coût total est de **187 € TTC (187 € TTC en 2023)**.



Figure 217 : Guide ANC de la CCLVD

Retours sur ces contrôles :

En majorité, les abonnés sont compréhensifs de l'intérêt de ce contrôle :

- Compréhension de leur installation,
- **Sensibilisation sur la nécessité d'entretenir leur installation,**
- Information sur les bonnes et mauvaises pratiques,
- **Rappel de la réglementation et des obligations (étude de sol dans le cadre de réhabilitation, ...).**

Les points négatifs soulevés par les abonnés sont :

- Le caractère payant de ce contrôle,
- **L'obligation de travaux obligatoires lors de la vente (moins-value sur le prix de la maison)**

Pour certaines installations, la mise en conformité est complexe à cause de :

- Manque de place
- La nature de sol
- **L'absence d'exutoire**

Concernant l'entretien, très peu d'abonnés le réalisent et lorsque celui-ci est fait, il s'agit d'une vidange agricole (moins onéreuse 150 €) par rapport aux entreprises agréées (400 €). La Communauté de communes souhaite lancer un marché afin de faire disposer aux abonnés de prix préférentiels et d'une vidange conforme à la réglementation en vigueur.

Sur 2025, il est envisagé de relancer une campagne de contrôles diagnostics pour les installations non conformes ou incomplètes conformément à notre règlement d'assainissement non collectif.

### 3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2024, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour ce service.

## 4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2024, pour l'assainissement non collectif, il n'y a pas eu de réclamation (0 en 2023).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2024 est de 0 (0 en 2023).

## 5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

Il n'y a pas eu de communication spécifique à l'assainissement non collectif en 2024.

## 6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m<sup>3</sup>/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Pour les abonnés ANC, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- l'abonnement eau forfaitaire,
- la redevance eau de la Communauté de communes,
- la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau,
- La redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
- TVA à 5,5 %.

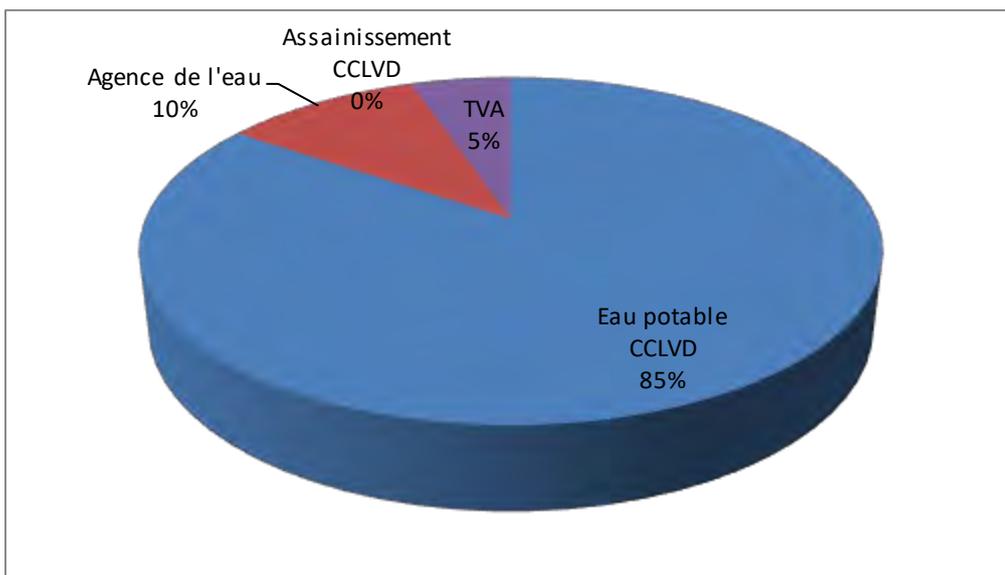


Figure 218 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2024, le montant pour une facture type d'eau de 120 m<sup>3</sup> est de 386,494 € TTC (part eau, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement) (361,301 € TTC en 2023).

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

Le prix au m<sup>3</sup> de l'eau sur la base d'une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> s'élevait à 3,22 € par m<sup>3</sup> TTC en 2024 (abonnement compris) (3,01 € par m<sup>3</sup> TTC en 2023).

Depuis le 01/01/2024, la tarification progressive a été mise en place. Cf. paragraphe [Eléments constitutifs du prix de l'eau potable](#).

## 6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

### 6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2024, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 1204,35 € HT (+52% / 2023).

		2023	2024
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
70	Produits des services du domaine	527,00	187,00
74	Dotations, subventions, participations	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
002	Excédent antérieur reporté	667,79	1017,35
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-
	Total	1194,79 € HT	1204,35 € HT

Tableau 90 : Recettes **d'exploitation**

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 2024 à l'excédent antérieur reporté et à une recette liée aux contrôles.

### 6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2024, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 0 € HT.

		2023	2024
011	Charges à caractère général	176,78	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
65	Autres charges de gestion courante	0,66	-
66	Charges financières	-	-

		2023	2024
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
Total		177.44 € HT	0 € HT

Tableau 91 : **Dépense d'exploitation**

Il y a eu des dépenses en 2024 mais qui ont été annulées.

**Le résultat de l'exercice 2024** est de 187 € HT hors excédent antérieur reporté. Le résultat cumulé est de **1204.35 € HT**.

### 6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget d'assainissement non collectif.

## 7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif sont présentés en annexe 7.

# ANNEXES

DELEGATION TERRITORIALE  
DE L'OISE

## QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### RAPPORT ANNUEL

2024

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :	<b>LIANCOURT</b>
--------------------------------------	------------------

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

### II. Situation administrative des captages

#### 1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

#### 2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE F1	FORAGE	LABRUYERE	01038X0005			
LABRUYERE F10	FORAGE	LABRUYERE	01038X0279	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE F3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0006			
LABRUYERE F9	FORAGE	LABRUYERE	01038X0278	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P1	PUITS	LABRUYERE	01038X0007	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P2	PUITS	LABRUYERE	01038X0008	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P2 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0210	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE P3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0003	16/02/1981		
LABRUYERE P3 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0190	16/02/1982		
LABRUYERE P4	PUITS	LABRUYERE	01038X0141	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P5	PUITS	LABRUYERE	01038X0211			
LABRUYERE P6	PUITS	LABRUYERE	01038X0212			
LABRUYERE P7	PUITS	LABRUYERE	01038X0209	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
RANTIGNY	FORAGE	RANTIGNY	01038X0065	18/08/1980	10/02/1982	23/09/1985

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

### III. Evaluation de la conformité réglementaire de la qualité de l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Picardie/DT60

Les paramètres suivants sont pris en compte :

#### Paramètres bactériologiques

CTF : Coliformes totaux (n/100ml)  
 ECOLI : Escherichia coli (n/100ml)  
 STRF : Entérocoques (n/100ml)

#### Paramètres physico-chimiques

CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)      ATRZ : Atrazine (µg/l)  
 TURBNFU : Turbidité (NFU)      ADET : Déséthylatrazine (µg/l)  
 NO3 : Nitrates (mg/l)      ATRZMET : Atrazine et ses métabolites (µg/l)  
 TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté      DTI : Dose Totale Indicative calculée (mSv/an) (paramètre radiologique)  
 FMG : Fluorures (mg/l)  
 ALTMICR : Aluminium (µg/l)

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LABRUYERE F9

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

#### Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
30/09/24	LABRUYERE	FORAGE F9	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires

N = non conforme aux limites de qualité réglementaires

S = sans objet

	471811R	ADET	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	CLTHALS	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
30/09/2024	0,077	<0,005	<0,005	<0,020	<0,005	0,069	0,017	<0,010	0	0,621	3,1	0,121	0	43,0	4,6

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : LABRUYERE P7

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

**Détail :**

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
23/04/24	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P7	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires

N = non conforme aux limites de qualité réglementaires

S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	R471811	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
23/04/2024	0,018	0,008	0,026	<0,005	0,533	0,197	0	0,321	35,8	1,045	0,262	0	42,0	<0,30

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
Nom de l'installation : DEMI-LUNE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	33,3 %

### Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
20/02/24	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
07/03/24	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
28/05/24	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
21/08/24	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
22/11/24	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
18/12/24	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires  
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires  
S = sans objet

	471811R	ADET	ALTMICR	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	CLTHALS	CTF	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	R471811	STRF
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)
20/02/2024		0,011	<10	<0,005	0,011	<0,005	0,490	0,179		0	0	0,380	28,7	0,861	0,167	0
07/03/2024										0	0		21,5			0
28/05/2024	0,311	0,012	<10	<0,005	0,012	<0,005	0,490	0,148		0	0	0,451	27,5	0,672		0
21/08/2024						<0,005	0,529	0,154		0	0		26,1	0,683		0
22/11/2024	0,135	0,013	<10	0,006	0,019	<0,005	0,610	0,131	0,039	0	0	0,424	26,8	0,822		0
18/12/2024										0	0		22,6			0

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

TH	TURBNFU
°f	NFU
43,6	<0,30
44,6	<0,30
44,8	0,43
44,8	<0,30
44,8	<0,30
46,4	<0,30

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

### Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
10/01/24	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
22/01/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
22/01/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
22/01/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
22/01/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	S	C
26/01/24	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
15/02/24	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
05/03/24	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
05/03/24	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
08/04/24	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
09/04/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
09/04/24	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
07/05/24	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
04/06/24	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
10/06/24	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
10/06/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
04/07/24	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
01/08/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
16/09/24	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires  
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires  
 S = sans objet

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
16/09/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
16/09/24	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
01/10/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
01/10/24	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
05/11/24	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
05/11/24	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	S	C
21/11/24	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
02/12/24	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
02/12/24	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C

	CTF	ECOLI	NO3	PCLAT	PH	STRF	TURBNFU
	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	µg/L	unité pH	n/(100mL)	NFU
10/01/2024	0	0				0	<0,30
22/01/2024	0	0				0	<0,30
22/01/2024	0	0				0	0,59
22/01/2024	0	0				0	<0,30
22/01/2024			23,7		7,7		
26/01/2024	0	0		<1		0	<0,30
15/02/2024	0	0				0	<0,30
05/03/2024	0	0				0	<0,30
05/03/2024	0	0				0	<0,30
08/04/2024	0	0		1,1		0	<0,30
09/04/2024	0	0				0	<0,30
09/04/2024	0	0				0	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

07/05/2024	0	0				0	<0,30
04/06/2024	0	0				0	<0,30
10/06/2024	0	0				0	<0,30
10/06/2024	0	0				0	<0,30
04/07/2024	0	0		<1		0	<0,30
01/08/2024	0	0				0	<0,30
16/09/2024	0	0				0	<0,30
16/09/2024	0	0				0	<0,30
16/09/2024	0	0				0	<0,30
01/10/2024	0	0				0	<0,30
01/10/2024	0	0				0	<0,30
05/11/2024	0	0				0	<0,30
05/11/2024			24,6		7,4		
21/11/2024	0	0				0	<0,30
02/12/2024	0	0				0	<0,30
02/12/2024	0	0				0	<0,30

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

### IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.

2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

#### TTP DEMI-LUNE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
AMPA	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,01	3				0,10
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,01	3				0,10
ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	µg/L	0,01	0,01	0,02	3				0,50
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
BENTAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,07	2,44	2,76	6		2,00		
CHLORIDAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	µg/L	0,49	0,53	0,61	4				0,10
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPH	µg/L	0,13	0,15	0,18	4				0,10
CHLORURE DE VINYL MONOMÈR	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	6				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	6				0
FLUORURES MG/L	mg/L	0,38	0,42	0,45	3				1,50
GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,90	2,03	2,80	3		50,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L	21,50	25,53	28,70	6				50,00

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

### IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.

2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00	6				0,50
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
OXADIXYL	µg/L	0,01	0,01	0,01	3				0,10
SULFATES	mg/L	94,40	102,55	111,00	6		250,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHL	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	43,60	44,83	46,40	6				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYS	µg/L	0,67	0,76	0,86	4				0,50
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,07	0,43	6		2,00		



## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

### IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.  
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

#### UDI LIANCOURT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	26		0,10		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	26		0,00		
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,63	1,83	<b>2,45</b>	4		<b>2,00</b>		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00	2				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	26				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	26				0
NITRATES (EN NO3)	mg/L	23,70	24,15	24,60	2				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	2				0,50
PH	unité pH	7,40	7,55	7,70	2	6,50	9,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,02	0,59	26		2,00		

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2024

### V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

#### REMARQUES:

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage/eau produite ou eau distribuée).

#### UDI LIANCOURT

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nombre de dépassements :		0			

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
26/01/2024	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,39		2,00
04/07/2024	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,45		2,00
Nombre de dépassements :		2			

## 9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN

	Unité	2023	2024	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,550	+ 8,46 %
<b>Organismes publics Agence de l'eau</b>				
Cv pollution	€ HT/m <sup>3</sup>	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m <sup>3</sup>	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m <sup>3</sup>	0,185	0,185	0 %
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m <sup>3</sup>	2,0449	2,22	+ 8,46 %
<b>TOTAL HORS ABONNEMENT</b>				
Total	€ HT/m <sup>3</sup>	4,891	5,265	+ 7,65 %
Facture annuelle HT pour 120 m <sup>3</sup>	€ HT/an	620,983	665,875	+ 7,23 %
Facture annuelle TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	667,687	715,977	+ 7,24 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m<sup>3</sup>/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2023	2024	Evolution
Prix TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	5,56	5,97	+ 7,24 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,550	+ 8,46 %
<b>Part Agence de l'eau</b>	€ HT/m <sup>3</sup>	0,49	0,49	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m <sup>3</sup>	2,0449	2,220	+ 8,56 %
TVA	€ /m <sup>3</sup>	0,389	0,418	+ 7,31 %

# 10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS

Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024

## Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.  
Sources : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2023

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- Le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- Le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau
- Les contributions aux organismes publics (CIFA, VNF...) et l'éventuelle TVA

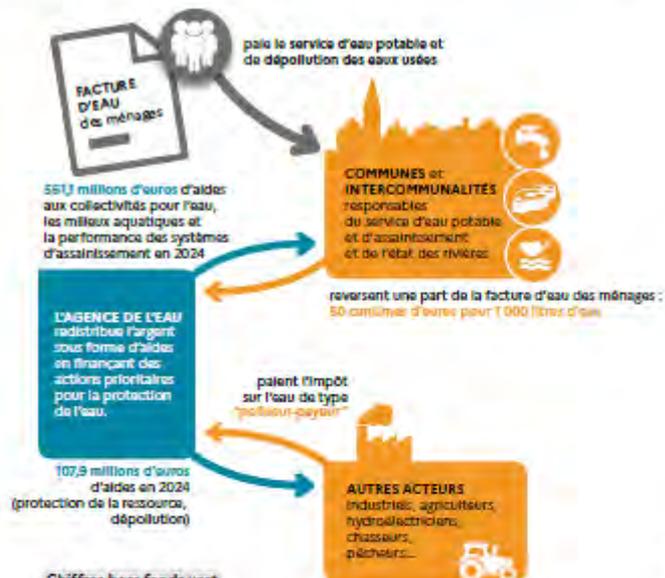
[www.seine-normandie.fr/actualites/actualites/actualites](http://www.seine-normandie.fr/actualites/actualites/actualites)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs-vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

# 2024

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

### EN 2024...



### LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser

l'approvisionnement en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

Pour connaître les aides possibles : <https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

### LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



### CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

**AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES**

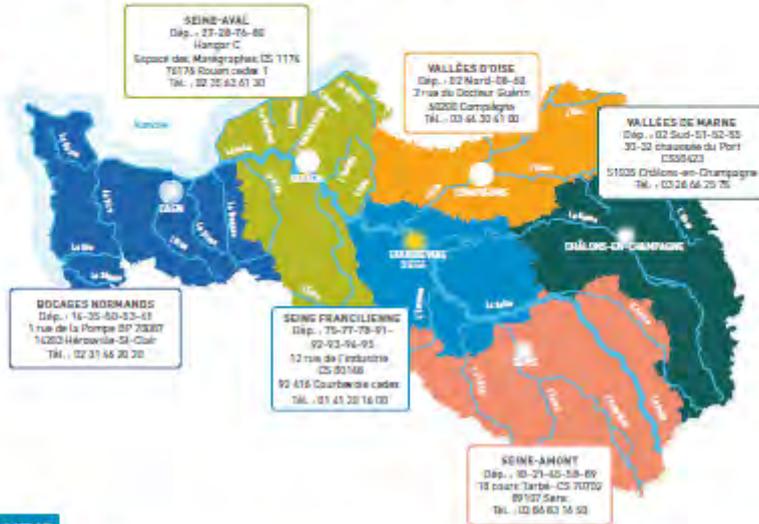
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

**SIÈGE**

12 Rue de l'Industrie, CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
01 41 20 16 00

**DIRECTIONS TERRITORIALES**

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



**DU MORVAN À LA NORMANDIE**

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale, 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



## 11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE

Indicateur				Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Code	Intitulé	Définition	Unité					
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>								
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	23 981	24 168	24 268	24 236	<b>24 218</b>
D.102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> <i>Remarque :</i> il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120 m <sup>3</sup> /an, toutes taxes comprises.	€ / m <sup>3</sup>	5,56	5,56	5,56	5,56	<b>5,97</b>
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	heures, jours...	*	*	*	*	*
<b>Indicateurs de performance</b>								
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m <sup>3</sup> /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ;  - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m <sup>3</sup> /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	100	<b>100</b>
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m <sup>3</sup> /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ;  - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m <sup>3</sup> /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	92,6	88,6	85,3%	<b>88,2%</b>
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	87	87	87	87	<b>87</b>

P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	79,4	79	78,6	78,8	<b>81</b>
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	m <sup>3</sup> /km/jour	*	*	*	*	*
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m <sup>3</sup> /km/jour	5,09	5,11	5,25	4,97	<b>4,21</b>
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	1,01	0,86	0,89	1,08	<b>1,06</b>
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	80	80	80	80	<b>80</b>
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m <sup>3</sup>	0,092	0,182	0,020	0,009	<b>0,044</b>
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	- Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés  - Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	nombre / milliers d'abonnés	*	*	*	*	*
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	%	*	*	*	*	*
P.153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	6	9	5	29	<b>5</b>
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	5,67%	4,38%	3,10%	5,24%	<b>3,04%</b>
P.155.1	Taux de réclamation	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service  - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	8,27	12,73	8,28	7,63	<b>3,60</b>

## 12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Code	Intitulé	Définition	Unité					
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>								
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	habitants desservis	23 696	23 883	24 062	24 236	<b>24 218</b>
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	nombre	5	5	5	5	<b>5</b>
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Tonnes de matières sèches (TMS)	351	484	450	466	<b>469</b>
D.204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises pour 120m <sup>3</sup> <i>Remarque</i> : il s'agit ici du prix du service <i>Eau et Assainissement</i> pour un ménage consommant 120m <sup>3</sup> /an, toutes taxes comprises.	€/ m <sup>3</sup>	5,56	5,56	5,56	5,56	<b>5,97</b>
<b>Indicateurs de performance</b>								
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	%	*	*	*	*	*
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau	valeur de 0 à 100	25	25	25	25	<b>25</b>
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.  - Une filière est dite 'conforme' si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	%	100	100	100	100	<b>100</b>

P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m <sup>3</sup>	0,108	0,051	0,019	0,010	0,028
P.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.	Nombre par milliers d'habitants desservis	*	*	*	*	*
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	- On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. - L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	Nombre par centaines de km	*	*	*	*	*
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	%	0,37	0,37	0,32	0,30	<b>0,41</b>
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage des bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	<b>100</b>
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	valeur de 0 à 120	20	20	20	20	<b>20</b>
P.256.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	39	13	10	19	7
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	10,02%	5,45%	3,84%	5,55%	<b>3,20%</b>
P.258.1	Taux de réclamations	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service  - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000	Nombre par milliers d'abonnés	1,5	1,1	1,2	0,5	<b>0,7</b>

## 13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M<sup>3</sup>/AN

	Unité	2023	2024	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,550	+ 8,46 %
<b>Organismes publics Agence de l'eau</b>				
Cv pollution	€ HT/m <sup>3</sup>	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m <sup>3</sup>	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	-	-	-
Taxe assainissement	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
<b>TOTAL HORS ABONNEMENT</b>				
Total	€ HT/m <sup>3</sup>	2,661	2,860	+ 7,48 %
Facture annuelle HT pour 120 m <sup>3</sup>	€ HT/an	342,465	366,345	+ 6,97 %
Facture annuelle TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	361,301	386,494	+ 6,97 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m<sup>3</sup>/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2023	2024	Evolution
Prix TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	3,01	3,22	+ 6,97 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,550	+ 8,46 %
<b>Part Agence de l'eau</b>	€ HT/m <sup>3</sup>	0,31	0,31	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
TVA	€ /m <sup>3</sup>	0,157	0,168	+ 6,97 %

## 14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Code	Intitulé	Définition	Unité										
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>													
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	habitants	240	258	255	285	285	285	285	285	206	136
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	Valeur de 0 à 140	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Indicateurs de performance</b>													
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100	%	96,30	94,59	77,05	75,00	78,08	77,92	78,48	77,50	76,25	65,45

15 ANNEXE 8 : **RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE  
CAPTAGE 2024**

## RAPPORT D'ACTIVITE 2024

### ANIMATION AGRICOLE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LABRUYERE/SACY-LE-GRAND, ESTREES- SAINT-DENIS, GRANDFRESNOY ET LONGUEIL-SAINTE-MARIE



Contact : Marie GILLET, [anim.agri@maillo.com](mailto:anim.agri@maillo.com), 06.25.50.80.57

## Table des matières

1.	Contexte territorial de l'animation .....	3
2.	Bilan de l'animation sur le territoire des 4 BAC .....	4
a.	Poursuite de la préfiguration d'une filière chanvre en circuits courts, et définition d'une feuille de route pour le développement des volets chanvre bâtiment et chanvre alimentaire .....	4
b.	Poursuite de l'animation des contrats azote et dernière année du projet GAZELLE .....	8
c.	Actions sur l'alimentation au service de la qualité de l'eau .....	10
d.	Organisation d'une matinée technique dans le cadre du mois de la bio .....	12
e.	Bilan des indicateurs sur les 4 AAC .....	12
3.	Poursuite de l'animation du dialogue territorial sur le BAC de Sacy-Labruyère et la CCLVD ..	13
4.	Perspectives .....	13
5.	ANNEXES.....	13

## 1. Contexte territorial de l'animation

Une protection de la ressource en eau portée par la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) et la commune de Sacy-le-Grand, à l'échelle du bassin d'alimentation des captages (BAC) de Labruyère/Sacy-le-Grand et du bassin versant du marais de Sacy

Disposant de la compétence d'approvisionnement en eau potable (AEP), la CCLVD alimente en eau l'ensemble des communes de son territoire et s'occupe donc des différentes étapes qui vont du captage à la distribution. L'eau qu'elle puise au niveau du champ captant de Labruyère, est conforme aux différentes normes de qualité hormis pour le fer pour lequel une déferrisation est effectuée.

Dans un souci de maintien de cette qualité par des mesures préventives, la CCLVD s'est lancée fin mars 2009 dans l'étude de son bassin d'alimentation de captages (BAC). La commune de Sacy-le-Grand et son captage se trouvant englobés dans le BAC, la commune a donc décidé de participer à l'animation. L'étude a été finalisée en 2013, avec un premier plan d'action mis en œuvre à partir de 2014. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions que la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand ont signé un contrat d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ainsi recruté une animatrice.

De plus, les captages concernés puisent à proximité du marais de Sacy-le-Grand, site naturel d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau, à la fois Natura 2000 et site RAMSAR. Par conséquent, l'animation agricole sur le bassin versant du marais de Sacy se fait en partenariat entre l'animatrice BAC et le chargé de mission marais de Sacy rattaché au Syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA).

Une volonté de protection de la ressource partagée par la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées

Concernée également, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a pris la compétence pour la protection de la ressource en eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et la compétence AEP au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Trois bassins d'alimentation de captages ont été définis : Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy et Longueil-Sainte-Marie. En 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie est entrée dans son 11<sup>ème</sup> programme, qui encourage une animation mutualisée sur plusieurs BAC et plus axée sur le volet agricole. Ainsi, étant donné la contiguïté géographique de leurs BAC, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » et la commune de Sacy-le-Grand ont signé une convention pour porter une animation agricole mutualisée sur leurs 4 BAC.

Un réseau de territoires à enjeu pour la préservation de l'eau

Le territoire se situe à proximité immédiate des BAC de Baugy et des Hospices, dont l'animation est portée par l'Agglomération de la Région de Compiègne, et du BAC de Clermont, dont l'animation est portée de façon mutualisée par la Communauté de communes (CC) du Plateau Picard et la CC du Clermontois. De plus, des liens existent entre animateurs et animatrices sur d'autres secteurs de l'Oise, notamment, la CC du Pays de Valois, la CC des Lisières de l'Oise, le Pays de Sources et Vallées, le PNR Oise Pays de France, la CC des Sablons, l'Agglomération de Creil et l'Agglomération de Beauvais. Ces liens plus ou moins formels sur l'ensemble du département permettent un échange d'expériences et d'informations qui bénéficient à tous.

## 2. Bilan de l'animation sur le territoire des 4 BAC

- a. Poursuite de la préfiguration d'une filière chanvre en circuits courts, et définition d'une feuille de route pour le développement des volets chanvre bâtiment et chanvre alimentaire

L'année 2024 a démarré avec un temps important pour la structuration de la filière chanvre dans l'Oise : la création officielle de l'association « Chanvriers de l'Oise » par les agriculteurs porteurs du projet, lors de leur Assemblée Générale constitutive du 31 janvier.

Le début de l'année a ensuite vu se tenir 4 réunions de groupes de travail, constitués dans la foulée de la réunion de lancement officielle du projet qui s'était tenue le 8 décembre 2023 à Rémy (60). Un groupe de travail « bâtiment » s'est réuni les 14 février et 14 mars 2024 ; un groupe de travail « alimentaire » s'est réuni les 14 février et 21 mars 2024. Chacun de ces 2 groupes a travaillé à la co-construction d'une feuille de route visant à répondre à l'objectif : structurer la filière chanvre dans l'Oise et développer les débouchés pour les matières qui seront produites par les Chanvriers de l'Oise.

Le travail de ces groupes a ensuite été repris et affiné en interne, dans l'objectif de déposer un dossier à la Région Hauts-de-France pour l'obtention d'un financement Cap Fil'Agri. Cette rédaction a été réalisée avec l'appui du CD2E et de Chanvre Nouvelle Aquitaine, puis validé par les Chanvriers de l'Oise et par les élus de l'Entente intercommunale (regroupant des élus de la CCLVD et de la CCPE). Le financement régional a été obtenu officiellement pour une période allant de septembre 2024 à décembre 2025, et couvrant 65% des dépenses présentées.



*Première réunion du groupe de travail « bâtiment » animé par le CD2E – 14 février 2024*

En parallèle de ce travail de planification et de budgétisation, l'année 2024 était aussi la première campagne culturale de chanvre pour les Chanvriers de l'Oise. Ils ont semé 10ha en mai 2024, répartis sur 3 parcelles et localisés en totalité sur des AAC.



*Semis de la première parcelle de chanvre le 13 mai 2024*

La culture s'est bien déroulée, et la récolte de la graine a eu lieu en septembre 2024. Un reportage de France3 Picardie a été réalisé à cette occasion. La récolte de la paille, en revanche, n'a pas été possible cette année à cause des conditions météo trop pluvieuses et de l'indisponibilité du matériel de récolte (en prestation) au moment où il l'aurait fallu. Ce problème devrait être réglé pour 2025 par une meilleure connaissance des conditions de récolte, une acquisition à venir du matériel de récolte par les Chanvriers de l'Oise, et (espérons-le) des conditions météo moins pluvieuses.

Une rencontre « en bout de champ » des partenaires du projet a été organisée le 27 août. Elle a permis de visiter l'une des parcelles de chanvre, et d'échanger de manière plus informelle sur les enjeux et les étapes à venir. A cette occasion, un boulanger du territoire est venu avec du pain à la farine de chanvre qu'il avait lui-même confectionné.



*Rencontre en bout de champ au Bois de Lihus (Moyvillers) – 27 août 2024*

En parallèle, l'animatrice agricole continue à échanger avec les autres projets portant sur le chanvre à proximité, notamment le GIE chanvre textile animé désormais par la Chambre d'agriculture régionale et 4 linières/teilleurs, et le GIEE cultures BNI co-animé par l'ACSO et le PNR Oise Pays-de-France.

Fin 2024, le plan d'action co-financé par la Région HDF a pu démarrer avec notamment du transfert d'expérience et de connaissance de Chanvre Nouvelle Aquitaine vers les acteurs et partenaires de la filière isarienne. Cela s'est fait par la réalisation d'un cycle de 3 webinaires visant à former des « ambassadeurs du chanvre » sur le territoire ; et par une journée de formation d'animateur.ices culinaires sur les usages du chanvre en cuisine. Le premier webinaire a rassemblé 38 participants, le deuxième 24 et le troisième 35.



## Découvrir le chanvre, sa culture et ses usages

### WEBINAIRE 1 : Mardi 3 décembre de 13h30 à 14h30 + 30mn questions / réponses

Le chanvre : sa culture, son histoire.  
Quels produits pour quels débouchés ?  
Présentation d'un modèle de filière en circuits courts.

### WEBINAIRE 2 : Mardi 17 décembre de 11h à 12h + 30mn questions / réponses

Le chanvre alimentaire : un super aliment ?  
Quels sont ses atouts nutritionnels ?  
Quelles réponses à la loi EGalim ?

### WEBINAIRE 3 : Mardi 7 janvier de 11h à 12h + 30mn questions / réponses

Le chanvre dans le bâtiment : domaines d'applications et cadre légal.  
Performances et intérêts des solutions à base de chanvre.

GRATUITS ET OUVERTS À TOUTES ET TOUS

Pour plus d'informations : Marie Gillet / 06 25 50 80 57.



Extraits du programme des 3 webinaires organisés fin 2024 / début 2025



Formation « Intégrer le chanvre dans mes ateliers culinaires » - 18 novembre 2024

L'objectif de cette formation d'animateur.ices était de disposer de professionnel.les formé.es pour pouvoir, à l'avenir, diffuser la connaissance du chanvre en cuisine à divers publics et sous divers formats : animer des ateliers cuisine autour du chanvre pour des professionnels des métiers de bouche ou des particuliers, tenir un stand lors d'un événement, réaliser des ateliers pédagogiques auprès des établissements scolaires et périscolaires, etc. Les participants avaient des profils variés et sont ressortis enthousiasmés par la formation. Le suivi du déploiement des ateliers dans l'Oise et de la diffusion des connaissances sur le chanvre est fait par l'animatrice agricole, mais désormais toutes les actions (sensibilisation, communication, dégustations, etc) ne sont plus menées par elle, ce qui permet de démultiplier l'impact sur le territoire et donc, à l'avenir, les débouchés du chanvre.



Un bilan de campagne culturelle a été organisé le 6 décembre 2024 par l'animatrice agricole en faisant appel à TRAME, afin de clôturer cette première année riche en apprentissages pour les Chanvriers de l'Oise. Cette journée avait pour objectif de capitaliser les retours d'expérience de l'année, positifs comme négatifs, et de renforcer la cohésion du groupe d'agriculteurs.

Bilan de campagne animé par TRAME – 6 décembre 2024

Enfin, l'animatrice continue également à accompagner le groupe d'agriculteurs en facilitant l'organisation et l'animation de certaines réunions, en aidant à la recherche de financements pour le projet, et en faisant appel lorsque cela est nécessaire à des prestataires extérieurs.

Début 2025, plusieurs actions sont en cours et devraient se poursuivre :

- L'organisation d'ateliers de découverte du chanvre à destination de professionnels des métiers de bouche (un travail est notamment en cours avec la branche boulangerie/pâtisserie de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- La conception de supports pédagogiques sur le chanvre (panneau, plaquettes, flyers) et d'un premier atelier avec un établissement périscolaire
- La participation au salon Immo&Habitat en partenariat avec l'Agglomération de Compiègne et plus particulièrement son service Habitat

L'objectif de l'année 2025 est de réaliser les actions des feuilles de route alimentaire et bâtiment, tout en continuant à accompagner le groupe d'agriculteurs. Ce dernier prévoit de semer un peu plus de 20ha de chanvre en 2025, et de faire avancer les réflexions sur leur futur investissement dans des outils de transformations (pour la paille et la graine de chanvre). Il est également prévu de redéposer un dossier à la Région HDF pour la suite des actions, sur la période 2026-2027.

#### b. Poursuite de l'animation des contrats azote et dernière année du projet GAZELLE

La mise en place du contrat azote sur les BAC a pour but de réduire les fuites de nitrates vers la nappe en accompagnant les agriculteurs vers une meilleure gestion de l'azote et notamment la réduction des pertes de nitrates par lixiviation. Le premier contrat azote a été mis en place en 2019 sur le BAC de Sacy-Labryère (trois hivers étaient concernés : 2019-2020, 2020-2021, et 2021-2022), et en 2022 sur la CCPE après une année de « test » en 2021-2022. En 2024, deux contrats azotes sont donc en cours (ils couvrent les trois hivers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025) sur l'ensemble des 4 BAC. En parallèle de l'animation générale des contrats azotes, un groupe-pilote de 10 agriculteurs est animé avec le soutien d'AgroTransfert dans le cadre de son projet GAZELLE.

Les 101 reliquats début drainage (RDD) prélevés fin 2023 ont été restitués aux agriculteurs lors d'une réunion collective en janvier 2024, adressée à tous les agriculteurs des BAC. Cette réunion a également permis de présenter à la douzaine d'agriculteurs présents : des retours d'expériences d'autres groupes pilotes du projet GAZELLE, et le tableau de bord, conçu dans le cadre du projet GAZELLE. Ce format de réunion interactif a été apprécié des participants mais n'a pas permis de réunir tous les agriculteurs suivis en contrat azote, à l'inverse des RDV individuels qui étaient réalisés les années précédentes.

Des RDV individuels ont eu lieu avec tous les agriculteurs du groupe pilote en février 2024 afin de compléter leurs simulations Syst'N, de creuser certaines thématiques, ou d'affiner leur plan prévisionnel de fumure (PPF). En particulier, un agriculteur du groupe qui accueillait un stagiaire du lycée agricole d'Airion a décidé de profiter de sa présence pour affiner au maximum le travail sur son PPF. Un RDV a eu lieu entre l'animatrice agricole et le stagiaire, sans la présence de l'agriculteur, puis le stagiaire a fait le point avec l'agriculteur. Le retour d'expérience de ce dernier est très positif : le regard extérieur du stagiaire et ses questions « naïves » l'ont poussé à se remettre en question et à aller plus loin dans la réflexion qu'il ne l'avait jamais fait. Du côté du stagiaire, cela était aussi un apprentissage concret très utile pour lui.

En juin, le groupe pilote GAZELLE s'est réuni chez un agriculteur du groupe pour parler des différentes techniques de semis des couverts pièges à nitrates. La préparation de cette rencontre technique avait été faite en amont par l'animatrice agricole et l'agriculteur accueillant, afin de comparer les coûts des

différentes techniques de semis. Cette réunion a également été l'occasion de revenir sur les résultats des essais de couverts qui avaient été faits après la moisson 2023.



Réunion technique sur le coût des différentes techniques de semis des couverts – 10 juin 2024

En décembre 2023, un RDV avait eu lieu avec un agriculteur ayant des reliquats début drainage particulièrement élevés. En 2024, la réflexion s'est poursuivie pour améliorer la compréhension des flux d'azote dans son système de culture, et il a été mis en relation par l'animatrice agricole avec une stagiaire, qui va venir travailler en 2025 sur l'azote sur sa ferme.

Les prélèvements de reliquats réalisés en entrée hiver 2024-2025 étaient au nombre de 99 et concernaient 33 agriculteurs. La restitution s'est faite en janvier 2025 sous forme de RDV individuels avec chaque agriculteur : ces RDV ont aussi permis de faire un bilan du contrat azote et de sonder leur intérêt pour poursuivre le travail de suivi des reliquats. Dans l'ensemble, les agriculteurs ont jugé le suivi des RDD et l'accompagnement proposé utiles et constructifs, avec une démarche positive. La grande majorité souhaite poursuivre ce travail pour continuer à progresser et réduire les fuites de nitrates vers la nappe.

Enfin, lors de cette année 2024 qui était la dernière année du programme GAZELLE, l'animatrice agricole a également contribué à :

- La relecture des livrables de la boîte à outils GAZELLE
- L'enregistrement d'une vidéo retour d'expérience, à deux voix avec un agriculteur du groupe
- La mise en place d'un poster et d'une présentation à la journée porte ouverte sur le groupe pilote de Caix (80)
- L'organisation et la participation au colloque de clôture du projet, qui a eu lieu le 6 février 2025

c. Actions sur l'alimentation au service de la qualité de l'eau

Le territoire du Pays Compiégnois, dont fait partie la CCPE, a reçu la labellisation Projet Alimentaire Territorial (PAT) officiellement en 2023, avec des financements de l'ADEME pour certaines actions et pour un demi-poste à l'Association du Pays Compiégnois (APC).

La 3<sup>ème</sup> édition de la Fête des Producteurs, un événement de promotion des producteurs locaux, a été organisé le 7 septembre 2024 à Estrées-Saint-Denis par l'APC, en partenariat avec la commune d'Estrées-Saint-Denis et la CCPE. Cette journée avait été choisie pour grouper l'événement avec le Forum des Associations de la commune, afin de toucher un public large et pas forcément convaincu. L'animatrice agricole a notamment mis en place, avec le comité des fêtes de la commune, une restauration presque 100% bio locale lors de cet événement, au lieu du traditionnel hot-dog / frites surgelées. Les retours ont été très positifs, de la part des visiteurs comme du comité des fêtes et des associations présentes sur le forum.



Menu de la Fête des Producteurs d'Estrées-Saint-Denis – 7 septembre 2024

En ce qui concerne la restauration collective, le travail d'accompagnement des communes à l'atteinte de la loi EGalim (notamment les 20% de bio minimum), via le retour en régie directe, s'est poursuivi sur les 6 communes de la CCPE qui avaient été diagnostiquées en 2023. L'une des communes (Longueil-Sainte-Marie) s'est lancée dans une reprise en régie directe pour la rentrée de septembre 2025. Pour les autres communes, le principal frein au changement est l'incertitude sur les coûts futurs par rapport aux coûts actuels. Pour y répondre, deux actions ont été engagées en 2024 :

- Le calcul du coût complet actuel des repas (largement inconnu par les communes)
- L'apport d'information sur la base de rencontres et retours d'expérience avec d'autres élus

Le travail sur les coûts s'est avéré très fastidieux pour collecter les données, et se poursuivra en 2025. Plusieurs élus ont participé à une journée à Douai (organisée par Bio en HDF dans le cadre du réseau

des territoires bio) le 8 octobre qui portait sur les filières agroécologiques, et au Comité Régional de l’Alimentation à Amiens le 14 novembre qui portait spécifiquement sur la restauration collective.



Table-ronde lors du CRALIM à Amiens – 14 novembre 2024

En parallèle, et toujours dans l’objectif de structurer les filières biologiques sur le territoire pour accroître les surfaces en bio, les réflexions ont avancé sur la mise en place d’un outil de transformation alimentaire sur le territoire. Ce projet était porté initialement par un agriculteur de la CCPE et avait été mis en avant lors de l’« étude de faisabilité pour le développement de circuits courts et de proximité favorisant l’agriculture biologique sur le territoire du Pays Compiégnois et des Bassins d’Alimentation de captages de Baugy et L’Hospice » en 2022. En 2024, plusieurs réunions ont eu lieu afin de faire avancer le projet, dont le portage est devenu progressivement collectif : 3 agriculteurs sont désormais impliqués, et les collectivités souhaitent y apporter un soutien, notamment par le portage d’une étude de marché, nécessaire avant tout investissement potentiel de la part des agriculteurs. Ainsi, la fin d’année 2024/début 2025 a vu le lancement d’un marché par l’APC pour la réalisation de cette étude.

Dans ce cadre, l’animatrice agricole a également organisé une visite de la Coopérative Bio d’IDF le 5 novembre 2024 avec un agriculteur du groupe, un élu engagé sur les filières agroécologiques, et la chargée de mission PAT de l’APC.

Sur la CCLVD, la volonté de mener des actions structurées sur l’alimentation a abouti en 2024 à la labellisation PAT pour le territoire « Brèche-Halatte », regroupant la CCLVD, la CCPOH et la CCC (les deux EPCI concernées par le BAC de Sacy-Labruyère en plus de la CCLVD et de la CCPE). Une convention a été signée entre les 3 EPCI afin de recruter un poste mutualisé de chargé de mission PAT. En l’absence temporaire de la responsable du service transition écologique, l’animatrice agricole a assuré le suivi du recrutement du chargé de mission PAT à l’été 2024 et son accueil le 30 septembre, faisant ainsi le lien entre les actions sur l’alimentation durable et les enjeux de qualité de l’eau. Le chargé de mission PAT sera notamment amené à travailler sur le développement de la filière chanvre sur le territoire.

d. Organisation d'une matinée technique dans le cadre du mois de la bio

Comme chaque année, l'animatrice agricole a organisé au mois de novembre (mois de la bio) une rencontre technique visant à regrouper agriculteurs bio et conventionnels. La thématique de la rencontre était choisie de sorte à pouvoir intéresser les deux publics, et à donner l'opportunité à des agriculteurs bio de témoigner pour inspirer des agriculteurs conventionnels. Le but de ces échanges est de créer de la réflexion, d'ouvrir le champ des possibles, et de casser les « barrières » et préjugés qui peuvent exister entre ces deux mondes.

Cette rencontre s'est tenue le 19 novembre autour de la problématique des graminées adventices, qui pose problème à de nombreux agriculteurs du territoire et revient souvent dans les discussions. Pour concevoir cet événement et son contenu, l'animatrice a fait appel à Nicolas Latraye (Terres Inovia), Marie Flament (AgroTransfert) et Gilles Salitot (Chambre d'agriculture de l'Oise). Sont également intervenus lors de la matinée : Lucie Larue (chambre d'agriculture de l'Oise), animatrice du CETA sur le territoire, et Thomas Bourgeois, agriculteur bio basé à Léglantiers.



Flyer pour la réunion d'échanges techniques du 19/11/2024

Cette rencontre a réuni une vingtaine de participants. Néanmoins, il y avait peu d'agriculteurs du territoire dans la salle, malgré l'intérêt avéré que représentait la thématique. La mobilisation aurait dû être plus importante ; la communication sur ce type de journée pourrait être accentuée à destination des agriculteurs du territoire (courrier, invitation papier notamment).

e. Bilan des indicateurs sur les 4 AAC

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en *annexe a)*.

### 3. Poursuite de l'animation du dialogue territorial sur le BAC de Sacy-Labruyère et la CCLVD

La démarche de dialogue territorial a permis de définir une liste d'actions à conduire sur le territoire du BAC de Sacy-Labruyère et de la CCLVD, ainsi qu'à constituer un groupe d'acteurs engagés dans la mise en œuvre de ces actions. Ce groupe se réunit une à deux fois par an pour suivre la mise en œuvre des actions et les ajuster, les modifier ou les compléter au besoin. En 2024, une réunion de suivi a eu lieu le 8 janvier, et une autre le 4 décembre (dont le CR est joint en *annexe b*). Cette réunion a permis de faire un point d'avancement sur les actions mais aussi d'initier une prise de recul sur la façon de travailler ensemble. Notamment, face à un sentiment de perte de dynamisme et au renouvellement de certaines personnes du groupe initial, il a été décidé d'augmenter la fréquence des rencontres et de se doter d'un outil de type « tableau de bord », à l'instar de ce qui est fait pour le projet GAZELLE, pour rendre compte de l'avancée des actions de façon plus concise et visuelle.

Compte tenu des effets positifs de la mise en place de la démarche sur le territoire, l'animatrice est régulièrement sollicitée pour en témoigner afin d'inspirer d'autres territoires. On peut citer :

- Un podcast à plusieurs voix publié dans « La Lettre du Cadre Territorial » : « *un dialogue au fil de l'eau* »
- Des sollicitations dans le cadre de transfert d'expérience à d'autres collectivités
  - Communauté de pratiques Dialogue Territorial, animé par l'école du Dialogue Territorial
  - Centre de ressources captages, animé par l'OFB et l'INRAE
- Une intervention au « Labo du CERDD » à Lille le 19/11/24

### 4. Perspectives

L'année 2024 a été l'année de concrétisation du travail mené sur le développement de la filière chanvre sur le territoire. Les 10 premiers hectares ayant été plantés et récoltés avec (difficultés mais) succès sur les AAC, l'année 2025 devrait voir la montée en puissance de la filière avec le doublement de la surface implantée. Pour cela, de nombreux défis restent à relever, avec en premier lieu la rentabilité économique pour les agriculteurs chanvriers qui devront trouver des débouchés pour 10 ha supplémentaires par rapport à 2024 et préparer leur investissement dans l'unité de transformation du chanvre. Les collectivités et la puissance publique sont en cela un soutien essentiel sur ce projet.

En 2025, la première reprise en régie directe d'une cantine de la CCPE aura lieu, sur la commune de Longueil-Sainte-Marie. Cette commune est pour le territoire une locomotive en la matière ; l'enjeu est que cette transformation se fasse de la meilleure des façons pour donner envie aux autres communes, encore en questionnement, de se lancer également. La part de produits bio locaux pourra ainsi être nettement plus importante et tirer ainsi les filières bio locales. En lien avec les cantines, le projet d'atelier de transformation dont l'étude de faisabilité est portée par l'Association du Pays compiégnais, sera également un jalon important de l'année 2025.

L'année 2025 est également l'année d'entrée en vigueur du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et l'année de renouvellement de plusieurs conventions de financement : pour le poste d'animation agricole en premier lieu, mais aussi pour les contrats azote. C'est aussi l'année de renouvellement des CTEC, et de rédaction des Stratégies pour la Protection de la Ressource en Eau par les collectivités. Cette année sera donc l'occasion de prendre du recul sur le chemin parcouru, de se projeter dans le chemin qu'il reste à faire, et de relancer les démarches auprès de l'Agence pour obtenir les financements nécessaires aux actions.

## 5. ANNEXES

# Annexe a) Annexe animation mise à jour pour l'année 2024

Fiche de suivi de l'animation "AAC  
CCLVD/CCPE" 2023\_2025

Convention d'aide financière n°	1101970 (1) 2023	Année N	2023
Bénéficiaire	0660188W	COP référent	

Rappel du programme d'actions prévues :			
Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N+1	Indicateurs et livrables	Temps estimé (h)
<b>Poste 1 : animation agricole des BACs de Labruyère/Sacy et de la CCPE</b>			
<b>Action 1. Poursuivre la formation des élus aux thématiques de la protection de la qualité de l'eau, de l'agriculture biologique et/ou économe en intrants</b>	Organiser au moins 1 temps de formation, de rappel ou d'approfondissement sur un sujet d'intérêt	<i>Nombre d'élus formés</i>	3
<b>Action 2. Promouvoir auprès des agriculteurs des systèmes économes en leviers agronomiques (variétés tolérantes/résistantes, rotations, dates de semis etc.) et des retours d'expériences à double performance économique et écologique (systèmes économes, biologiques, agrotourisme...), Inciter les exploitants à adopter une approche systémique. Favoriser les échanges entre agriculteurs dans un but de transmission des bonnes pratiques. Inciter, en fonction des opportunités, de nouveaux groupes (GIEE, groupe d'éleveurs, groupe sur le ray-grass résistant constitué autour de Mission Ecophyt'eau...)</b>	Poursuite du relai d'infos au fil de l'eau Organisation d'une nouvelle session Mission Ecophyt'eau Approche systémique mise en place par au moins 15 agriculteurs : capitaliser et diffuser au moins un témoignage	<i>Nombre d'agriculteurs ayant relayé un ou des messages</i> <i>Nombre de participants aux ateliers de co-conception</i> <i>N° de la SAU choisie par un agriculteur</i>	25
<b>Action 3. Construire et porter un ou des PAEC pour donner accès aux MAEC aux agriculteurs. Relayer les Informations pour les autres dispositifs d'aides agricoles tels que le PCAE, le programme LEADER, les aides départementales etc.</b>	Ouvrir les BACs aux aides de la PAC, réaliser une réunion de présentation. Faire le lien avec la chambre d'agriculture pour le suivi/conseil des agriculteurs	<i>Nombre de participants aux réunions</i> <i>Surfaces conventionnées en MAEC</i> <i>Nombre de démarches</i>	7
<b>Action 4. Relayer et proposer auprès des exploitants, des formations sur l'agriculture de conservation des sols sans recours systématique aux herbicides, la lutte intégrée (leviers agronomiques et alternatives à la lutte chimique), l'agriculture biologique, le désherbage mécanique, et la gestion des aléas climatiques</b>	Organisation d'un événement technique dans le cadre du mois de l'AB Intégration des formations pertinentes dans la lettre d'info trimestrielle	<i>Nombre d'ouvertures de la newsletter</i> <i>Nombre de participants aux formations ou événements</i> <i>Inclusion organisée</i>	8
<b>Action 5. Développer les productions à bas niveau d'intrant (élevage intégré, silbils, luzerne, chanvre, miscanthus, AB...) en travaillant sur les débouchés et les filières : chaudière biomasse, restauration collective publique et privée, vente directe, AMAP, isolation chanvre...</b>	Poursuite de la structuration et de l'animation du groupe charnne Développement de la filière charnne : ouvrir des marchés en travaillant avec les acteurs de la filière Poursuite de l'accompagnement des communes pour développer l'approvisionnement en bio local Se tenir informée pour saisir de nouvelles opportunités de filières	<i>Nombre de réunions</i> <i>N° de la SAU des BAC en BN</i> <i>Nombre d'hu de charnne</i> <i>Base de données sur le colza des champs des communes du territoire</i> <i>Nombre de structures avec de l'approvisionnement bio local et présence de ces approvisionnements</i>	45

Fiche de suivi			
Temps consacré	Etat d'avancement : livrables transmis	Explication des écarts observés (heurs, blocages)	Objectifs actualisés de l'année N+2
3	Mobilisation d'élus pour participer à la journée découverte du réseau des tentes bio (sur les filières bio locales) : 2 élus CCPE + 1 agent et 2 élus CCLVD + 1 agent. Mobilisation d'élus pour participer au CRALIM sur la restauration scolaire et la loi Egalim : 2 élus CCPE et 2 élus CCLVD + 1 agent.	Pas d'organisation de nouvelles formations car beaucoup de choses sont déjà proposées, mais plutôt de la mobilisation à participer à des temps organisés par les partenaires.	Organiser ou faire participer à au moins 1 temps de formation, de rappel ou d'approfondissement sur un sujet d'intérêt
10	-Journées techniques ou webinaires pertinents relayés au cas par cas -Diffusion de l'approche systémique de Thomas Bourgeois, agriculteur bio, lors d'une matinée technique -Structuration d'une réflexion autour d'un conseil collectif indépendant : cadrage du projet, mise de retour d'expérience, échanges avec la chambre du projet Avenir d'AgroTransfer, diffusion d'un questionnaire papier à la fin de l'événement technique du Mois de la Bio, sondage des agriculteurs individuellement lors de la remise des résultats des RDD ou d'autres occasions ponctuelles... -Au moins une nouvelle labellisation HVE sur le BAC de Sacy-Labruyère	-Pas de nouveau diagnostic bio réalisé car l'état des marchés est toujours insuffisamment porteur -Pas d'organisation de session de Mission Ecophytes auprès des agriculteurs qui avaient été identifiés, au profit d'une approche plus structurée visant à toucher un plus grand nombre d'agriculteurs	Poursuivre le relai d'information au fil de l'eau. Faire aboutir, si les conditions sont remplies (intérêt des agriculteurs suffisant, volonté politique, financement, techniques adaptés), la mise en place d'un conseil collectif indépendant sur le territoire.
3	- Relai d'informations sur les dispositifs existants, ponctuellement lors de sollicitations par des agriculteurs. - Réunion d'information à échelle régionale pour le MAEC "transition des pratiques". A aussi été relayée par la coopérative Agone. Pas de données précises sur le nombre d'agriculteurs ayant souscrit sur le territoire, mais il y en a. - Contribution à la consultation sur le FNRA - Participation à une journée au MTEC et remontrée de difficultés sur les MAEC : pour échange et suivi avec le MTEC pour approfondir les besoins rencontrés.	- Sur les MAEC, hors MAEC Forêt/la "transition des pratiques" : sondage envoyé aux agriculteurs à la programmation précédente avait donné peu de retours. Très peu de contrats MAEC en 2023, uniquement pour la mesure C1FF, sur 333 ha. Echanges avec des agriculteurs ont relevé que le chambre d'agriculture les découverts à souscrire aux MAEC (je ne me prononce pas ici sur le bien-être de leurs retours). Des restrictions budgétaires ont eu lieu sur les enveloppes MAEC en 2024. Compte tenu de tous ces éléments, le PAEC qui existait n'a pas été renouvelé cette année.	En lien avec le projet de conseil collectif indépendant, mettre en place et relayer les dispositifs d'aides financières adaptés. Répondre aux sollicitations et rediriger vers les interlocuteurs compétents.
5	- 19 participants (8 agriculteurs) le 19/11/2024 à l'événement du Mois de la Bio "Ray-grass et vulpins résistants : comment lutter quand la chimie n'est plus suffisante ?", co-organisé avec la CAGD, Terre InnoVie et AgroTransfer, avec la participation de Thomas Bourgeois. - Mise à disposition de zéles au cas par cas pour des formations organisées par d'autres (formation désherbage mécanique organisée par la Chambre, formation gestion organisée par Initiatives Paysannes). - Diffusion et relai d'informations		Organisation d'un événement technique dans le cadre du mois de l'AB Relai de formations et d'informations.
75	- Suite et fin de l'étude de préfiguration de la filière charnne, et transition avec la phase "développement et structuration de la filière" : 4 réunions de GT avec les partenaires + 1 rencontre sur une parcelle - 6 réunions en interne avec l'équipe pour affiner les feuilles de route filière et déposer le dossier de financement à la Région HDP (Dop PIRAg) + 2 temps d'échange avec la Région - Poursuite de l'animation et structuration du groupe d'agriculteurs "Charniers de l'Oise" (4 réunions + 1 journée de bilan 2024 animée par TRAVIE + 2 réunions avec l'incubateur Terre) - Coordination générale du projet (3 réunions) - Participation de l'Entente intercommunale CCEP/CCLVD pour le portage du projet (1 réunion) - Lien avec les autres porteurs de projets sur le chanvre pour une bonne coordination (1 réunion) - Participation aux rencontres régionales du chanvre 2024 => Site de chanvre en 2024, 100% sur des AAC - Mise en oeuvre du début de la feuille de route sur le fin d'année 2024 (3 webinaires ambassadeurs, 1 formation sur le chanvre en cuisine) - Poursuite de l'accompagnement de 6 communes sur le CCPE pour transformer leur service de restauration collective (4 réunions) - Lien avec les projets portés dans le PAT du Copilégros - visite de la coopérative bio d'IDF pour inspiration sur les filières bio - Début de structuration d'une réflexion sur le filière élevage herbager (2 réunions) - Participation au consortium du projet THEESES porté par UniLaBale - 5,2% de BNI sur les BAC (RPG 2023), devant augmenter en 2024	La mise en place des filières et leur structuration sont essentielles pour que les productions à bas niveau d'intrant soient viables économiquement (débouchés rémunérateurs) et donc pérennes sur le territoire. Le temps nécessaire à ces actions avait été sous-estimé initialement. De plus, cette action regroupe toutes les actions sur toutes les filières agroécologiques / BNI	Poursuite de la structuration et de l'animation du groupe charnne Développement de la filière charnne : ouvrir des marchés en travaillant avec les acteurs de la filière Poursuite de l'accompagnement des communes pour développer l'approvisionnement en bio local Se tenir informée pour saisir de nouvelles opportunités de filières.

<p><b>Action 6. Augmenter les surfaces à faible pression (= "zones de dilution") en agissant sur le forçage.</b> Accompagner les communes à mettre en place une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées en agriculture biologique</p>	<p>Lancer une étude foncière / diagnostic foncier pour avoir une vision complète de l'existant et des opportunités. Préciser le besoin d'animation. Monter des projets sur les parcelles identifiées (par exemple souveuse BNI ou AB, ORE ou SRE...) Solliciter les communes pour mettre en place l'exonération de TFNB</p>	<p>Cartographie du territoire disponible Stratégie foncière existante et utile effective Assemblée de projets Surface souveuse</p>	15	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la formation de l'animatrice et de l'information des élus sur le sujet foncier</li> <li>- Prise de contact avec les acteurs du PAIT et échanges sur le rôle de la collectivité</li> <li>- Fiches précédemment réalisées sur le COLVD n'ont pas abouti</li> <li>- Réunions de travail interservices : identification d'une opportunité sur la COPE</li> <li>- Pas de nouvelle commune ayant mis en place l'exonération de taxe foncière pour le bio</li> </ul>	<p>- Le diagnostic foncier prévu sur la COPE a été reporté pour des questions budgétaires. - Le manque de temps consacré sur le sujet foncier rend difficile toute avancée dans ce domaine. Néanmoins des opportunités qui se présentent sur la COPE et sur le COLVD pourraient être de nature à inclure les élus à s'emparer du sujet, notamment par le prisme de l'enjeu du renouvellement des générations agricoles.</p>	<p>Travailler avec Terre de Liens et FEVE (entre autres partenaires), sur les opportunités foncières identifiées dans un premier temps, puis élargir à une véritable stratégie foncière. Profiter de la rédaction de la SPRÉ pour mobiliser les élus sur le foncier et lancer un diagnostic foncier. Préciser le besoin d'animation et s'organiser pour que le diagnostic soit suivi d'actions.</p>
<p><b>Action 7. Animer le réseau de suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver (contrat azote) et des couverts intermédiaires piégés à nitrates, en articulation avec l'animation du groupe pilote du projet GAZELLE.</b></p>	<p>Respecter l'objectif de RDO seul en moyenne sur chaque BAC. Mettre en œuvre le programme d'animation du groupe GAZELLE et diffuser les enseignements aux reste des agriculteurs</p>	<p>Assemblée d'agriculteurs et membre de parcelles isolées Assemblée d'animateurs et de participants Tableau de bord GAZELLE</p>	40	<p>40</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 agriculteurs sur le BACS1, 19 sur la COPE</li> <li>- 99 parcelles suivies en 2024, 101 reliquats prélevés</li> <li>- Rectification collective des RDO 2023 en janvier 2024</li> <li>- 1 RDV individuel avec chacun des membres du groupe-pilote GAZELLE en février 2024 + 1 réunion technique chez un agriculteur en juin 2024 (5 participants) + 1 temps d'enregistrement d'une vidéo avec un agriculteur du groupe</li> <li>- Tableau de bord 2024 complété</li> <li>- Participation aux réunions et événements organisés par AgroTransfert dans le cadre du projet GAZELLE ; relecture des livrables du projet</li> </ul>		<p>Respecter l'objectif de RDO seul en moyenne sur chaque BAC. Renouveler la démarche d'accompagnement en s'appuyant sur les enseignements du projet GAZELLE. Créer l'accompagnement de certains agriculteurs et aller les mobiliser de nouveau.</p>
<p><b>Action 8. Suivre les projets agricoles et alimentaires sur le territoire ou littoraux, pour en tirer le meilleur parti vis-à-vis de la protection de la qualité de l'eau : méthaniseurs, ligumierie, ACS, atelier de transformation à la ferme, PAT, PSE, agriculture de précision, label bas carbone, ZNT, plantation de haies, OAB...</b></p>	<p>Pouvoir informer les exploitants et élus des évolutions sur le territoire</p>	<p>Nombre de réunions</p>	10	<p>16</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 réunions sur le projet d'atelier de transformation</li> <li>- 8 réunions avec le PAT du Compiègne</li> <li>- Sur le COLVD, participation au recrutement du chargé de mission PAT et à sa formation sur les enjeux eau du territoire.</li> <li>- Suivi des travaux d'Agore sur l'ACS et les démarches bas carbone</li> <li>- Poursuite des échanges avec les acteurs de la plantation de haies (association Planteurs Volontaires, SMOA), rencontre avec l'association Planteurs qui vise à créer une pépinière à Aubriches.</li> </ul>	<p>Monitorer en puissance des PAT sur le territoire et enjeux importants à bien travailler ensemble.</p>	<p>Pouvoir informer les exploitants et élus des évolutions sur le territoire</p>
<p><b>Action 9. Travail interservices : échanger régulièrement avec les services techniques, économie, urbanisme... afin de suivre et d'orienter les projets d'aménagements, de circuits courts, de commerces, de développement d'emploi et tout autre projet qui pénaliserait ou faciliterait le développement d'agricultures plus vertueuses</b></p>	<p>2 réunions de travail</p>	<p>Rapport annuel et réunions de réunions</p>	2	<p>12</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges avec le nouveau chargé de développement économique de la COPE des son arrivée ; participation au COPIL de la stratégie dev éco.</li> <li>- En lien avec le service dev éco de la COPE, visite d'un chantier d'insertion maraîcher, et des ateliers de travail et de la cuisine au centre pénitentiaire de Liencourt</li> <li>- Les échanges se font de façon plus fluide avec le service dev éco et urbanisme de la COPE sur le filière charnue et sur l'enjeu foncier</li> <li>- Participation aux réunions de concertation pour l'élaboration du PLU-H sur la COPE</li> </ul>	<p>Bon compte également dans ce temps les points d'écoute réalisés avec le service technique écologique de la COPE, avec le service eau et assainissement de la COPE</p>	<p>Au moins 2 réunions de travail interservices Au moins 1 point d'équipement</p>
<p><b>Action 10. En lien avec les syndicats de bassin (SMOA, SMBVB), sensibiliser les agriculteurs sur les problématiques de ruissellement et d'érosion, et sur les solutions existantes (cultiver dans le bon sens, mettre en place des couverts toute l'année, hydraulique douce, agroforesterie...)</b></p>	<p>Poursuite des échanges et du suivi</p>	<p>Assemblée d'agriculteurs ayant mis en place des actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion</p>	1	<p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 réunions avec le SMOA dans le cadre du suivi de la mise en place des actions du Dialogue territorial : projet sur Gacy-le-Grand a été mis en place avec des difficultés --- l'animatrice a demandé un retour d'expérience qui pourra servir pour les futurs projets.</li> </ul>		<p>Poursuite des échanges et du suivi</p>
<p><b>Action 11. Aller à la rencontre des exploitants du BAC qui n'ont pas encore été rencontrés. Sensibiliser leur cercle de confiance (conseillers et techniciens) à la protection de la qualité de l'eau. Assister aux principaux événements agricoles du territoire.</b></p>	<p>Maintenir le lien et une relation de confiance pour répondre aux enjeux de qualité d'eau et agricole Aller au moins une fois/an à un tour de plaine de CETA.</p>	<p>Assemblée d'agriculteurs rencontrés Assemblée de techniciens rencontrés</p>	14	<p>3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 nouveaux agriculteurs rencontrés, dont 1 suite à une transmission</li> <li>- Echanges se sont approfondis avec l'animatrice du CETA du secteur (participation à la matinée technique du mois de la bio)</li> <li>- Participation à l'AgroForum d'Agore et à la visite des plateformes d'éco</li> </ul>	<p>- Pas de nouveau technicien rencontré, à part ceux qui sont déjà sensibilisés et qui viennent aux réunions ; besoin d'une démarche proactive pour les toucher - Pas de participation à un tour de plaine de CETA par manque de temps ; à prévoir pour 2025</p>	<p>Maintenir le lien et une relation de confiance pour répondre aux enjeux de qualité d'eau et agricole Aller au moins une fois à un tour de plaine de CETA.</p>
<p><b>Action 12. Sensibiliser le grand public et les scolaires sur l'agriculture et l'alimentation durables, notamment l'agriculture biologique</b></p>	<p>Réaliser 3 événements ou communications sur le sujet</p>	<p>Assemblée d'individus sensibilisés Diversité des publics touchés</p>	3	<p>8</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au Parc des Alternatives à Nognyville le 8 juin 2024</li> <li>- Co-organisation de la Fête des Producteurs à Etrières-Saint-Denis le 7 septembre 2024</li> <li>- Promotion de l'agriculture biologique lors de deux événements culturels sur la commune de Ramilly, dans le cadre du mois de la bio (novembre)</li> <li>- Participation à la fête de la science à Liencourt sur le thème de l'eau</li> </ul>	<p>- Il y a eu plus de 3 événements - La fête des producteurs est organisée par l'APC de façon tournante sur les 3 intercommunalités qui la composent. L'édition 2024 se tenant sur le territoire de la COPE, l'animatrice agricole a été plus sollicitée que lors des précédentes éditions.</p>	<p>Réaliser 3 événements ou communications sur le sujet</p>
<p><b>Action 13. Mettre en valeur auprès du grand public les agriculteurs du territoire engagés dans des démarches vertueuses, valoriser les efforts mis en place par le monde agricole. Contribuer à un dialogue éclairé et apaisé entre agriculteurs et citoyens.</b></p>	<p>Réaliser 1 communication ou 1 événement</p>	<p>Assemblée d'individus sensibilisés Diversité des publics touchés Assemblée d'agriculteurs rencontrés</p>	1	<p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intervention au Labo du CERDD sur le dialogue territorial</li> <li>- La fête des producteurs remplit également ce rôle.</li> </ul>	<p>NE : Temps de la fête des producteurs déjà compte ci-dessus</p>	<p>Réaliser 1 communication ou 1 événement</p>
<p><b>Action 14. Envisager le développement d'un groupement d'employeurs pour les agriculteurs</b></p>	<p>A définir selon les besoins</p>	<p>Bibliographie sur les expériences existantes</p>	2	<p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite d'un chantier d'insertion maraîcher et échanges avec les acteurs de l'emploi. Le besoin des agriculteurs en terme d'emploi est mal connu et mal quantifié : des personnes existent pour les accompagner à faire émerger ces "emplois cachés".</li> <li>- Recherches bibli</li> </ul>		<p>Mieux définir les besoins de main d'œuvre des agriculteurs du territoire. Les mettre en relation, au cas par cas, avec l'accompagnement de Prod/emploi.</p>
<p><b>Action 15. Animer les instances en charge du portage et de l'évolution des plans d'actions : COPIL et comité technique sur le BACS1 et la COLVD, commission environnement sur le COLVD, commission agriculture-alimentation-déchet et commission eau et assainissement sur la COPE. Participer aux réunions partenariales tels que les réunions SAGE, Agences de l'eau...</b></p>	<p>Au moins 1 réunion/an pour le suivi et la mise à jour du plan d'action du dialogue territorial. Au moins 1 commission environnement COLVD/an Au moins 2 commissions COPE/an Sur la COPE : inviter 1 fois/an les membres des COPIL des études AAC à une commission bilan. Informez les acteurs agricoles de la vie du plan d'action</p>	<p>Assemblée de réunions Nombre de participants Copie rendu et notes de synthèse des réunions</p>	12	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- COLVD : 2 réunions de suivi du Dialogue Territorial (janvier et décembre) ; des réunions en équipe restreinte (responsable du service + élu référent)</li> <li>- COPE : pas de commission sur l'année 2024 ; travail de façon plus rapprochée avec les élus de l'entente intercommunale pour la filière charnue et avec le DGS (4 réunions) ; 1 mail d'information sur la qualité de l'eau à destination des membres de l'ancien COPIL de l'étude AAC (Etrières-Saint-Denis)</li> <li>- Participation au COPIL CTEG de la Brèche</li> <li>- Participation au COMITTEP de la RSN</li> </ul>	<p>- Pas d'opportunité de participer à une commission environnement à la COLVD en 2024 - Pas de besoin d'organiser des commissions à la COPE (les projets ont été pilotés en 2024 de manière plus rapprochée avec les élus référents et le DGS) - Commission bilan pour les BAC de la COPE n'a pas encore été réalisée : la pertinence est en question</p>	<p>Au moins 1 réunion/an pour le suivi et la mise à jour du plan d'action du dialogue territorial Au moins 1 commission environnement COLVD/an Au moins 1 commission CCOPE/an Informez les acteurs agricoles de la vie du plan d'action</p>

<p><b>Action 16. Participer aux réseaux d'animateurs et groupes d'échanges entre pairs (réseau animé par la CA60, réseau des territoires bio, communauté de pratiques azote, OSMOSE, etc.), s'informer et se former (colloques, webinaires etc.)</b></p>	<p>1 réunion CA60, 4 GT bio HDF, 3 GT azote Suivre au moins 1 formation</p>	<p>Nombre de réseaux Thématique</p>	<p>10</p>
<p><b>Action 17. En lien avec l'ARS, suivre la qualité de la ressource en eau et communiquer les résultats auprès des agriculteurs des BAC. En lien avec les syndicats de bassin, suivre les niveaux d'eau.</b></p>	<p>Coordonner les mesures et le suivi de la qualité de l'eau. Améliorer le suivi de la qualité de l'eau brute.</p>	<p>Graphiques de qualité et en réseau</p>	<p>5</p>
<p><b>Action 18. En lien avec la chambre d'agriculture et la DRAAF, veiller à la sécurisation des installations de stockage / des aires de manipulation des produits, et rappeler la réglementation et les bonnes pratiques en matière de gestion des fonds de cuve de pulvérisateurs.</b></p>	<p>Accompagnement individuel des exploitations identifiées. Faire le lien avec la chambre.</p>	<p>Nombre d'exploitations accompagnées Nombre de rappels envoyés</p>	<p>2</p>
<p><b>Action 19. Dans le cadre du dialogue territorial sur le BAC de Sacy-Labroyère, choisir collectivement des indicateurs qui montrent objectivement l'évolution du monde agricole et des pratiques. Mettre en place, si besoin, une convention de mise à disposition des données nécessaires avec Agora et l'UCAC pour faciliter le calcul de ces indicateurs. Récupérer les données et calculer ces indicateurs.</b></p>	<p>Indicateurs validés et renseignés annuellement. Procédure mise en place pour la collecte des données.</p>	<p>Indicateurs et leur évolution</p>	<p>10</p>
<p><b>Action 20. Rédiger le rapport annuel d'animation des BAC, compléter les indicateurs de suivi inclus, mettre à jour et planifier les activités à n+1 en fonction des réalisations. Proposer des actions supplémentaires ou alternatives en fonction de l'avancée du plan. Favoriser les initiatives collectives et individuelles. Actualiser les cartes et l'annuaire des exploitants. Rédiger les demandes de subvention pour le poste animateur. Communiquer sur la démarche de protection de l'eau auprès du grand public.</b></p>	<p>Rapport annuel et indicateurs. Mise à jour des sites internet (page "protection de la ressource en eau" ou similaire)</p>	<p>Rapport annuel et indicateurs CR de Réunion des Présidents du DT et plan d'actions actualisé Demande de subvention poste animateur</p>	<p>5</p>
<p>Sous total</p>			<p>320</p>
<p>22</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 Webinaires du Centre de ressources captage (dont 1 en tant qu'intervenante)</li> <li>- 1 journée de rencontres de la communauté de pratiques animée par le centre de ressources captage</li> <li>- 1 Webinaire du Lièvre sur le foncier agricole</li> <li>- 2 Webinaires sur des AAP (MAEC Forêt/bois, Ecophyto)</li> <li>- 1 Webinaire sur le nouveau programme AEBN</li> <li>- 1 Webinaire fertilisation organique par Agora</li> <li>- 1 CST pour le projet GAZELLE, 1 Journée portes ouvertes à Caix</li> <li>- 2 journées techniques (plateforme BYPPRE ; accompagner la réduction des herbicides)</li> <li>- 1 conférence annuelle des partenaires du PAIT</li> <li>- 3 réunions du Réseau des Territoires Bio</li> <li>- 2 GT d'échanges de pratiques sur le dialogue territorial</li> <li>- Séminaire AEBN en octobre 2024 2)</li> <li>- Formation perfectionnement excel 1,5) (pour le BDO des reliquats azotés) ; formation gestion de projet 4,5) (cadre et pilotage) ; formation bases de la fonction publique territoriale 3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de participation à la journée organisée par la CA60 car déjà beaucoup de réunions du réseau des animateur.ices et pas d'intérêt pour les thématiques proposées</li> <li>- Beaucoup de formations de plusieurs jours</li> </ul>	<p>3 GT du RTB Suivre au moins 1 webinaire ou 1 journée technique Suivre au moins 1 formation</p>	
<p>2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des données sur la qualité de l'eau au fil de la réception des bulletins ARS et communication de ces données en réunion auprès des élus</li> <li>- Communications ponctuelles auprès du monde agricole</li> <li>- Suivi des niveaux via outils en ligne des DAGE et outils privés comme Inrapneu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'échanges avec l'ARS</li> <li>- Succès prévu avec Tame ilôtiers n'ont pas été réalisés car l'entreprise n'est pas réactive</li> </ul>	<p>Coordonner les mesures et le suivi de la qualité de l'eau Améliorer le suivi de la qualité de l'eau brute</p>	
<p>0</p> <p>Pas d'action</p>	<p>Peu d'échanges avec la chambre sur 2024, pas de visibilité sur ce qui est fait en la matière. A relancer.</p>	<p>Accompagnement individuel des exploitations identifiées Faire le lien avec la chambre</p>	
<p>2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussions dans le cadre du dialogue territorial ont mené à réévaluer la pertinence de cette action --&gt; réunion interne à l'équipe d'animation du dialogue puis échanges avec un agriculteur référent, pour aboutir à une méthode réaliste. Quelques indicateurs semblent se dématérialiser, et pour le reste le lien serait à faire avec le conseil collectif agricole : faire évoluer des indicateurs plutôt que de seulement les collecter.</li> <li>- Lien est fait avec les travaux d'Agora (liste d'indicateurs et travail sur la représentativité et la fiabilité des données)</li> </ul>	<p>La liste d'indicateurs se précise mais n'est pas encore en place compte tenu des derniers échanges</p>	<p>Indicateurs validés et renseignés annuellement. Procédure mise en place pour la collecte des données.</p>	
<p>8</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activité 2024 finalisé en mars 2025</li> <li>- Dernière réunion de dialogue territorial le 4 décembre 2024, CR actualisé suite à échanges avec le SMOA (absent lors de la réunion)</li> <li>- Sites internet mis à jour</li> <li>- Demande de subvention pour renouvellement du poste sera à faire en 2025</li> <li>- Communication grand public via présence sur des événements : fête de la science, parc des alternatives</li> <li>- Annuaire des exploitants mis à jour au fil de l'eau</li> </ul>	<p>Réponse à l'AAP Humus sur le santé des sols</p>	<p>Rapport annuel et indicateurs. Mise à jour des sites internet (page "protection de la ressource en eau" ou similaire)</p>	
<p>220</p>			

## Annexe b) Compte-rendu de la réunion de suivi du dialogue territorial, 04/12/2024

### Réunion de suivi n°3 – Mise en œuvre des actions Dialogue territorial – 4 décembre 2024, 14h à Laigneville

#### Présents (membres du comité technique (COTECH)) :

Mouhamadoune ABDOULAYE ALHASSANE – Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur la CCLVD, le Clermontois et la CCPOH

Perrine CLUZEL – Chargée d’opération agriculture, Agence de l’Eau Seine-Normandie (AESN)

Patrick DAVENNE – Premier adjoint à la mairie de Rantigny, élu référent du dialogue territorial

Charlotte DEFOLY – Responsable du service d’accompagnement à la transition écologique, Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD)

Emmanuel LETESSE – Responsable du Pôle Agroécologie, coopérative Agora

Quentin LESCUYER – Technicien rivière, syndicat mixte du bassin versant de la Brèche

Jean-Paul NOTTEZ – Habitant de Monchy-Saint-Eloi et adhérent à UFC-Que Choisir

Arnaud PETIT – Technicien conseil, coopérative Agora

Julien ROBERT – Agriculteur à Bailleval

#### Présent (membre en suivi) :

Jean-Paul LEFEBVRE – Membre de l’association « Consommation Logement Cadre de Vie », antenne de l’Oise

Thomas BEAUVAIS – Référent aides aux collectivités, AESN

#### Animatrice de la réunion :

Marie GILLET – Animatrice agricole et facilitatrice de la démarche de Dialogue territorial, CCLVD

#### Prise de notes :

Claire PERIE – Chargée de mission économie circulaire, CCLVD

#### Excusés :

Marie ANGUENOT – Animatrice du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA)

Olivier FERREIRA – Président, CCLVD

Kévin GERARD – Technicien de zones humides, en charge des marais de Sacy, SMOA

Philippe LAMBERT – Agriculteur à Catenoy

Muriel PERRAS-JUPIN – Maire de Sacy-le-Grand

Nelly ZAGHDOUDI – Chargée d’études qualité de l’eau, Chambre d’agriculture de l’Oise

#### Absent :

Denis GRISON – Directeur général, coopérative UCAC

## SOMMAIRE DU COMPTE RENDU

1. Rappel de l’historique du dialogue territorial .....	1
2. Point d’étape de la mise en œuvre des actions – Relevé des échanges .....	2
3. Perspectives d’organisation de la démarche .....	6
ANNEXE : tableau de suivi des actions, complété au 04/12/2024 .....	7

### 1. Rappel de l’historique du dialogue territorial

- *Objectif du Dialogue Territorial* : Préserver l’eau tout en développant les capacités d’adaptation de l’agriculture. *Territoire concerné* : Le bassin d’alimentation des captages de Labruyère et Sacy-le-Grand + La communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée »

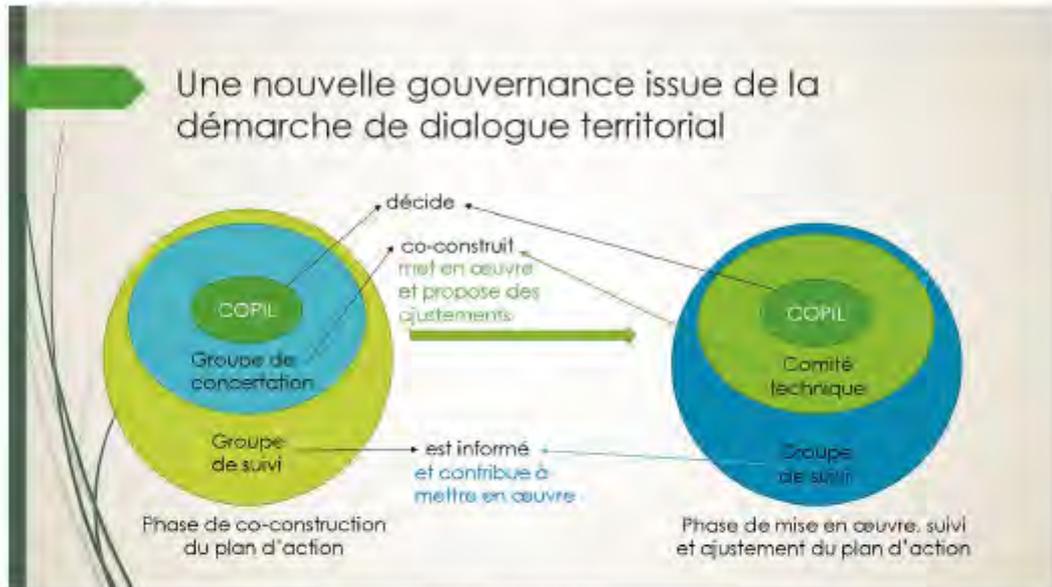
- *Caractéristiques de la démarche de Dialogue Territorial* :

- ✓ Basée sur une phase préparatoire permettant de faire émerger et partager les besoins de tous
- ✓ Fondée sur l’intelligence collective
- ✓ Dynamique et itérative

- Une démarche « exemplaire » et qui intéresse :

- ✓ Podcast à plusieurs voix (Marie et Philippe), publié dans « La Lettre du Cadre Territorial » : « un dialogue au fil de l'eau »
- ✓ Sollicitations dans le cadre de transfert d'expérience à d'autres collectivités
  - Communauté de pratique Dialogue Territorial, animé par l'école du DT
  - Centre de ressource captages, animé par l'OFB et l'INRAE
- ✓ Intervention au « Labo du CERDD »

- Gouvernance :



- Mise en œuvre du plan d'action (cf. COPIL du 24/03/2022) :

- Chacun est responsable de mettre en place les actions qui sont de son ressort ; des chefs de file ont été définis collectivement : leur rôle est de mettre en œuvre l'action et de susciter/coordonner l'action des autres porteurs de l'action
- La facilitatrice du dialogue est motrice pour maintenir la dynamique collective, mais nous en sommes tous co-responsables
- Pour définir les indicateurs de suivi de la mise en œuvre :
  - Le ou les porteurs de chaque action proposent au moins 2 indicateurs, assortis ou non d'un objectif
  - Ils doivent être validés par le COPIL

2. Point d'étape de la mise en œuvre des actions – Relevé des échanges

Objectifs :

- Faire un point d'avancement collectif sur la mise en œuvre des actions
- Compléter les infos manquantes
- Echanger sur les réussites et les points bloquants
  - Proposer éventuellement des ajustements et/ou de nouvelles actions
  - Se projeter

→ Pour la synthèse de l'avancement des actions, des indicateurs et des chefs de file, voir le tableau en annexe.

### Catégorie 1 : L'amélioration de la communication et des relations locales entre habitants, élus et agriculteurs

#### *Action 1 : Intervenir dans les écoles : agriculture et alimentation durable*

Agora des collèges : 8<sup>ème</sup> édition en 2025. Environ 3000 collégiens suivis par un trinôme sur l'année (agri + professeur + collaborateur agora pour chaque classe). Souvent classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. 2 séances en classe sur les métiers autour de l'agriculture et une partie visite d'exploitation. En juin toutes les classes sont réunies pour des ateliers pédagogiques.

Recontactent généralement les mêmes collègues. La problématique est de constituer le binôme agriculteur-enseignant. Temps nécessaire pour l'agriculteur : (4 temps entre février et juin). Charlotte dit qu'on a une demande du Président pour nos collègues (Cauffry et Liancourt). Le contact doit être pris rapidement pour l'année 2025 : Charlotte trouve les contacts des collègues et revient vers Agora ou Marie pour tenir au courant des contacts. *[Ajout post-réunion : Le délai très court pour valider la participation des collègues et la prise de contact tombant pendant une grève n'ont pas permis d'inscrire ces deux collègues pour cette année. L'action est à renouveler en 2025.]*

Côté CCLVD, des classes ont été sensibilisées dans le cadre de la semaine de l'écocitoyenneté au parc Chedeville. Un projet pédagogique est en réflexion autour du chanvre, qui permettrait d'aborder de multiples sujets de la plante à l'assiette, en passant par le climat et la protection des sols et de l'eau.

#### *Action 2 : Inclure des points de communication dans les bulletins municipaux et le livret d'accueil des nouveaux arrivants*

L'information a été relayée à toutes les communes, mais pas de visibilité sur est-ce que les informations sont bien intégrées. Se pose la question de l'intérêt d'insister ou non pour que les communes intègrent ces informations. M. DAVENNE dit que c'est utile, notamment pour relayer le calendrier agricole, cela permet aux administrés de savoir et comprendre ce qu'il se passe. Donc oui, **il faut insister : décision à transmettre à la chambre d'agriculture, en tant que chef de file de l'action.**

#### *Action 4 : Établir des moments d'échange entre agriculteurs / public*

La CCLVD a organisé en 2024 deux événements au cours desquels des agriculteurs sont intervenus (parc des alternatives, fête du sol vivant). Est-ce que quelque chose pourrait être pensé dans le cadre la semaine de l'industrie en novembre ? piste à creuser, ainsi que d'autres événements. *[Ajout post-réunion : Le festival des Marais de Sacy est organisé le 26 avril 2025 par le SMOA.]*

#### *Action 7 : Se doter d'indicateurs pour suivre l'évolution du monde agricole et des pratiques*

Présentation des différents indicateurs proposés à l'échelle d'une ferme : liste de la CCLVD et listes d'Agora dans le cadre de ses démarches qualité avec ses clients. Indicateurs pour suivre une évolution et comparable sur le territoire et niveau national mais pas international.

Discussions autour du public-cible de ces indicateurs. Trois enjeux ressortent :

- Les inquiétudes des consommateurs concernant les molécules retrouvées dans l'eau et les effets sur leur santé ;
- Le besoin de reconnaissance des agriculteurs, auprès du grand public, des efforts qu'ils font pour améliorer leurs impacts environnementaux ;
- La nécessité, pour le comité technique (COTECH), de suivre l'évolution des pratiques agricoles, en lien avec les effets attendus sur la qualité de l'eau.

L'esprit de l'action était de répondre à ce troisième enjeu. Mais la façon dont est formulé l'objectif de l'action prête à confusion sur le public-cible. Selon qu'il s'agit d'un public technicien ou non, les indicateurs ne peuvent pas être les mêmes. Il est décidé de modifier l'objectif pour le scinder en deux. D'un côté le suivi de la démarche par le COTECH pour évaluer les améliorations, de l'autre la mise en avant des actions auprès du grand public, qui est intégrée aux actions 4 et 6.

Il pourrait être opportun de faire une réunion agricole pour discuter des indicateurs et de leur acceptabilité.

Le sujet de la communication sur la santé est actuellement absent du plan d'action. *[Ajout post-réunion : il n'était pas ressorti des entretiens initiaux comme étant un objet du dialogue territorial.]*

### Catégorie 2 : Le développement et la valorisation des pratiques agricoles durables pour la qualité de l'eau souterraine et pour les sols

#### *Action 8 : Suivi des reliquats azotés entrée d'hiver et des couverts intermédiaires pièges à nitrates*

Présentation du tableau de bord GAZELLE. Outil permettant de visualiser l'évolution des pratiques. Le bilan des 3 à 6 années de contrats azote sur le territoire est à faire collectivement pour envisager les suites. L'introduction de légumineuses dans les couverts est un sujet de discussion.

#### *Action 9 : Travailler sur assolements et rotations pour limiter les intrants impactant la qualité de l'eau*

Objectif d'Agora : accompagner les différents systèmes de production au cas par cas avec travail de la rotation. Ont initié différents travaux d'expérimentations avec la prise en compte d'un itinéraire technique complet pour une vision globale.

Charlotte propose de réfléchir sur les métabolites issus des produits phyto utilisés afin d'orienter les choix de produits par rapport à la pollution de l'eau.

Les cultures méthanisées sont moins traitées mais traitées quand même. Les agriculteurs font souvent 2 cultures (une pour le méthaniseur et une pour la culture vivrière). La silphie est aidée à l'implantation par l'Agence de l'eau mais uniquement sur des parcelles particulières (ex : hors zones humides, en remplacement de grandes cultures en conventionnel, etc.).

#### *Action 10 : Former à l'agriculture de conservation des sols, lutte intégrée etc.*

La CCLVD a co-organisé une demi-journée technique mais pas de « formation », se positionne en relai des structures qui en font. Idée de newsletter abandonnée car les agriculteurs ont déjà suffisamment de canaux d'informations sur les formations disponibles. Agora fait des formations sur l'agriculture de conservation des sols dans le cadre de ses « AgroClub ACS ».

#### *Action 11: Mettre en place l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées en bio*

Bailleval a pris la délibération, Rantigny l'a prévu. Les communes ont toutes été informées. Cette action fait consensus au sein du comité technique mais sa mise en œuvre effective dépend des volontés politiques au niveau des communes. A noter que l'exonération ne représentera pas des sommes astronomiques (ni pour la commune, ni pour un éventuel agriculteur biologique qui en bénéficierait). Néanmoins, ce sera un coup de pouce pour les agriculteurs bio dans le contexte difficile actuel.

#### *Action 13 : Développer le label bas carbone (LBC)*

Les démarches d'Agora sur le carbone se sont élargies à d'autres sujets. Les référentiels intègrent maintenant d'autres enjeux (biodiversité, eau, sol, etc.) Aujourd'hui le crédit carbone est un peu bouché parce que beaucoup de sourçing mais peu de répondants.

Le passage de 30 agriculteurs en LBC à 300 adhérents engagés dans des démarches carbonées a été permis par la diversification des référentiels et donc des offres d'accompagnement et de suivi.

#### *Action 26 : Diffuser des infos sur les débouchés / besoins / marchés bio*

Besoin de continuer la sensibilisation. Depuis 2 ans réorientation des actions vers le soutien de la consommation plus que vers la sensibilisation auprès des agriculteurs.

#### *Actions qui avaient été proposées suite à l'étude SensiBio*

Agora ne met pas en avant les systèmes bio. Le problème pour eux est le manque de débouchés : il n'y a pas assez de demande en bio. Ne peuvent pas pousser un agriculteur s'il n'a pas déjà cette sensibilité.

### Catégorie 3 : La diversification des revenus agricoles en lien avec la recherche d'économies d'intrants, et la sécurisation des débouchés par la structuration des filières

#### *Action 15 : Diversifier les productions en travaillant sur les débouchés et filière*

- Le travail est déjà bien engagé sur le chanvre, avec 10ha cultivés en 2024. Les collectivités travaillent sur le développement des débouchés alimentaire (graine) et bâtiment (paille).
  - Une réflexion a été récemment initiée avec des territoires voisins et l'association Bio en Hauts-de-France sur le maintien de l'élevage et le développement des systèmes herbagers. En effet, l'élevage sur notre territoire se perd mais est pourtant nécessaire à bien des égards : production de matière organique, opportunité pour diversifier les rotations avec des cultures fourragères, maintien de prairies qui ont un effet bénéfique sur la qualité de l'eau, etc.
- Est souligné un enjeu réglementaire pour les élevages : les mises aux normes seraient responsables de beaucoup d'arrêts d'activités d'élevage. Les collectivités pourraient avoir un rôle à jouer pour accompagner ou soutenir lorsque les législations évoluent.
- La silphie est toujours peu rentable du fait que c'est une culture pérenne (qui subit donc la décôte GRDF pour le biogaz issu de la méthanisation de silphie).
  - La luzerne et le sainfoin sont à lier à la réflexion sur l'élevage.
  - Le développement du miscanthus est conditionné à l'avancement des projets de chaudière biomasse.

#### *Action 16 : Favoriser la provenance locale pour les produits durables en restauration collective pour soutenir les débouchés.*

Cette action est désormais prise en charge par Mouhamadoune ABDOULAYE ALHASSANE, récemment arrivé en tant que chargé de mission Projet Alimentaire Territorial. L'objectif de l'action est de créer des débouchés en restauration collective et ainsi développer des filières. Ainsi la loi EGALim impose minimum 20% de bio dans les repas, mais on peut aller au-delà et ainsi développer les filières bio.

Un diagnostic de la restauration collective est prévu sur le territoire du PAT, qui regroupe 3 intercommunalités : la CCLVD, la CCPOH, et le Clermontois. Toutes les communes ont d'ores-et-déjà été contactées.

Également, dans le cadre du démarrage du PAT, les producteurs locaux du territoire ont été contactés et un recensement des initiatives en lien avec l'alimentation est en cours. Le lien doit être fait entre alimentation et agriculture dans les actions de sensibilisations. Les coopératives peuvent avoir un rôle à jouer également.

Le PAT a aussi vocation à promouvoir le chanvre alimentaire : des ateliers de dégustation de plats à base de chanvre ont été organisés. Une rencontre des professionnels de santé a également eu lieu.

*Par manque de temps, l'action n°17 est passée.*

### Catégorie 4 : Le développement raisonné de la méthanisation, et le partage des ressources (terres, produits agricoles, eau)

*Par manque de temps, l'action n°18 est passée.*

### Catégorie 5 : Les phénomènes de ruissellement, érosion et coulées de boue

#### *Action 22 : Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce*

Dépend des enjeux et de l'engagement des élus.

#### *Action 23 : Utiliser les zones humides pour réguler les phénomènes intenses*

Pas de problématiques d'inondation cette année. La logique d'action est de renaturer pour retrouver les fonctionnalités des zones humides et des cours d'eau (450 000€ annuellement). L'année prochaine, une étude est prévue sur la zone humide de Cauffry.

### Catégorie 6 : Les liens entre quantité d'eau, milieux humides et agriculture dans un contexte de changement climatique

#### *Action 19 : Télérélevé des volumes d'eau*

Le syndicat n'a pas de pouvoir de police, seuls les services de l'Etat l'ont. Le SMBVB n'a pas mis en place la télérélevé. Dans l'étude de volume prélevable qui est en cours, c'est une estimation qui a été prise en compte. Les données actuellement restent déclaratives (auprès de l'AESN) et disponibles en année n+1. En ce qui concerne le SMOA, l'information est à récupérer.

#### *Action 25 : Optimiser l'irrigation en testant un prototype de robot.*

Projet Quant'irrig : au-delà de l'essai avec le robot, l'objectif du projet est de construire un conseil en irrigation. Sur les autres parcelles : suivi avec sondes tensiométriques. Robot : seul pour lequel il n'y a pas de résultats communiqués à l'AESN.

#### *Action 24 : Envisager le développement d'un groupement d'employeurs pour les agriculteurs*

**Action à mener avec proch'Emploi** car la mise en place de pratiques agroécologiques peut être source de besoins plus importants de main d'œuvre.

### 3. Perspectives d'organisation de la démarche

#### **Que pourrait-on faire pour améliorer notre travail collectif ?**

- ✓ Concernant la démarche (rythme, gouvernance, suivi...)
- ✓ Concernant les actions
- ✓ Ou tout autre sujet

#### Relevé des propositions et des remarques

Charlotte DEFOLY : Re-réfléchir aux questions qui n'ont pas été tranchées d'ici une prochaine réunion. Refaire une réunion sur un format plus mouvant pour creuser une action plus en profondeur.

Jean-Paul LEFEBVRE : Manque de communication envers les consommateurs. Actions très orientées techniques et pas assez de compréhension de la population.

Emmanuel LETESSE : Se questionner sur qui on touche et comment on suit.

Patrick DAVENNE : points d'étapes plus souvent peut-être par thème mais pas qu'une seule fois par an puis plus rien entre. Marie GILLET approuve.

Mouhamadoune ABDOULAYE ALHASSANE : Propose des réunions plus conviviales autour de repas pour le PAT. Marie GILLET ajoute qu'il faut réfléchir à comment articuler les différentes démarches (PAT, PCAET, PLPDMA).

Quentin LESCUYER : Visibilité autour des états d'avancements et indicateurs ? un peu perdu parce qu'il n'a pas suivi les précédentes réunions.

Perrine CLUZEL : se demande si les indicateurs apparaissent dans le tableau final. Marie GILLET répond qu'il n'y a rien de plus que ce qui a été montré dans la présentation. On n'a pas vraiment de visibilité sur l'évolution. Il serait bien qu'ils soient visuels et pas uniquement à un instant t.

#### Prise de décisions

- ✓ Augmenter les fréquences de réunion → L'équipe d'animation du dialogue va se réunir début janvier 2025 pour proposer une évolution du mode de rencontre, du rythme et des formats
- ✓ Avoir une visibilité plus claire sur l'état des lieux et l'avancement → Un format tableau de bord ou autre support va être réfléchi pour pouvoir suivre et communiquer l'état d'avancement

[ANNEXE : tableau de suivi des actions, complété au 04/12/2024](#)

Intitulé action	N°	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat	Etat au 04/12/2024
Intervenir dans les écoles pour communiquer sur l'agriculture et sensibiliser sur les liens à l'alimentation durable	1	Communes Instituteurs, Agriculteurs, Artisans CCLVD pour les écoles du territoire : SATE et Parc Chédeville Agora (pour l'Agora des collèges)	Pour le CCLVD : avoir un programme d'animation structuré (avec dates et contenus) chaque année, proposé aux écoles du territoire Pour Agora : intervenir dans les collèges de Liencourt et Cauffry	A définir	Bilan quantitatif annuel d'Agora Nombre d'enfants sensibilisés/an	-350 collégiens touchés par l'Agora des collèges en 2024 -100 élèves sensibilisés au Parc Chédeville lors de la semaine éco-citoyenne -intervention école primaire Sacy-le-Grand en lien avec plantations ? -Projet pédagogique autour du chanvre en réflexion
Inclure des points de communication dans les bulletins municipaux et le livret d'accueil des nouveaux arrivants	2	Communes Animatrice agricole en lien avec : Chambre d'agriculture Syndicats agricoles Agriculteurs	Informen du calendrier des travaux agricoles et prévenir des potentielles nuisances	% des communes (BAC et CCLVD) sollicitées et nombre total de sollicitations	% de communes ayant intégré des infos à leur bulletin municipal % de communes ayant intégré des infos à leur livret d'accueil / site web	100% des communes sollicitées et destinataires des éléments Besoin d'insister pour que ces éléments, à minima le calendrier agricole, soient réellement diffusés : c'est un facteur important pour que les habitants comprennent ce qu'il se passe
Identifier les exploitants qui cultivent sur la commune	3	Communes Agriculteurs	Faciliter la communication	/	/	Action terminée
Etablir des moments d'échange agriculteurs/public	4	Collectivités Agriculteurs référents Chambre d'agriculture Agora CPIE, Fédération de chasse, etc.	Parler d'agriculture et associer des agriculteurs aux événements prévus sur le territoire	Nombre d'occasions/an pour les habitants d'échanger avec un agriculteur	Non évalué pour le moment, pourrait passer par une enquête auprès des agriculteurs et/ou du grand public	Sur 2024 : -Parc des Alternatives (Magneville) -Fête du Sol vivant (Rantigny) Perspectives : -Réflexion sur d'autres événements où intégrer des agriculteurs : semaine de l'industrie ? Autres ? -S'appuyer si pertinent sur des indicateurs d'évolution des pratiques vulgarisés et lisibles par le grand public (cf. action 7) Festival des Marais de Sacy prévu par le SMOA le 26 avril 2025
Signer le plan d'action issu de la démarche de dialogue	5	Membres du groupe de concertation	Faire signer le plan d'action par les structures porteuses et co-porteuses des actions	/	Panneau signé	Action terminée
Mettre en valeur les agriculteurs ayant signé le plan d'action ou engagés dans des démarches vertueuses	6	CCLVD Communes CPIE	Mettre en valeur, au cas par cas, les agriculteurs qui travaillent bien, via des communications ou du petit événementiel	Nombre de communications et d'événements/an	Non évalué pour le moment, pourrait prendre en compte la diversité des publics touchés et le ressenti des agriculteurs	Sur 2024 : -Mise en valeur des Chanvriers de l'Oise (2 événements + interview Le Mag) -Carte des producteurs locaux Perspectives : S'appuyer si pertinent sur des indicateurs d'évolution des pratiques vulgarisés et lisibles par le grand public (cf. action 7)
Se doter d'indicateurs pour montrer objectivement l'évolution du monde agricole et des pratiques	7	Animatrice agricole Agora UCAC Chambre d'agriculture	Se doter d'indicateurs pertinents pour le suivi par le comité technique	/	Liste d'indicateurs validée et capacité du groupe à les renseigner chaque année	-Liste d'indicateurs possibles CCLVD et Agora (via diverses démarches) -Retour d'expérience Agora : besoin de responsabilisation sur la traçabilité, tout en évitant la lourdeur -Confirmation de l'objectif de cette action : permettre au comité technique de suivre l'évolution des pratiques (pas d'objectif de vulgarisation des indicateurs ni de communication grand public) -réunion interne à l'équipe d'animation du dialogue pour retravailler cette action, puis échanges avec les agriculteurs référents. -l'enjeu de communication grand public reste important : demande des agriculteurs que leurs efforts soient reconnus (cet enjeu est intégré aux actions 4 et 6), et demande d'informations sur les effets sur la santé des molécules dans l'eau. Ce dernier point est important mais à évoquer dans un autre cadre que celui du dialogue territorial.
Poursuivre le réseau de suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver (contrat azote) et des couverts intermédiaires pièges à nitrates	8	Animatrice agricole Centre de ressource captages AgroTransfert	Produire de l'eau sous les champs à teneur en nitrates < 35mg/L	Nombre d'agriculteurs engagés Nombre de parcelles suivies	Annuellement : RDD moyen sur le BAC RDD moyen du BAC/RDD seuil du BAC	- 18 exploitations - 55 parcelles (~300ha, 12%) - RDD moyen 2023 sur le BAC de Sacy-Labroyère = 80kgN/ha (vs seuil de 80) - RDD 2024 repus mais non analysés - Tableau de bord projet GAZELLE - Bilan à faire et suites à envisager
Travailler sur les assolements et les rotations pour limiter les intrants ayant un impact sur la qualité de l'eau	9	Animatrice agricole Chambre d'agriculture CER France Agora UCAC ?	Généraliser l'utilisation d'outils pour travailler à l'échelle « système de culture », par tous les acteurs du monde agricole	Nombre de sessions Nombre d'agriculteurs participants	% de la SAU ayant adopté une approche systémique de réduction des phytos	Précédemment : constat d'un manque d'accompagnement « stratégique » (vs conseil « tactique ») En 2024 : -Réflexion sur la méthode pour aborder la problématique adventices / herbicides -Poursuite des actions de développement des débouchés BNI -Agora : évolution des outils d'expérimentation -Relai ponctuel d'informations, idée de newsletter non retenue par l'animation AAC - 23 participants le 19/11/2024 à l'événement du Mois de la Bio « Ray-grass et vulpins résistants : comment lutter quand la chimie n'est plus efficace ? », co-organisé avec Terres Innovia, Agro-Transfert, la CABO, en partenariat avec Bio en HDF et l'UCAC - Formation à l'ACS (Agora)
Former à l'agriculture de conservation des sols, à la lutte intégrée, à l'agriculture biologique, et à la gestion des aléas climatiques	10	Chambre d'agriculture Coopératives Animatrice agricole Bio en HDF	Valoriser l'offre de formation existante et la compléter le cas échéant	/	Nombre d'agriculteurs formés	- 23 participants le 19/11/2024 à l'événement du Mois de la Bio « Ray-grass et vulpins résistants : comment lutter quand la chimie n'est plus efficace ? », co-organisé avec Terres Innovia, Agro-Transfert, la CABO, en partenariat avec Bio en HDF et l'UCAC - Formation à l'ACS (Agora)
Mettre en place une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées en agriculture biologique	11	Communes Animatrice agricole	Apporter du soutien aux agriculteurs cultivant en bio, en particulier dans un contexte où l'aide au maintien en agriculture biologique n'existe plus dans la nouvelle PAC.	% des communes (BAC et CCLVD) sollicitées et nombre total de sollicitations	% de communes ayant pris la délibération Nombre d'ha de SAU concernés	Prévu par Rantigny
Constituer des collectifs agricoles visant une combinaison d'actions pour répondre aux enjeux	12	Animatrice agricole Agriculteurs	Partager les réflexions et s'entraider pour évoluer	/	Nombre de groupes constitués Nombre d'agriculteurs dans le(s) groupe(s) SAU concernée	-Groupes sur les BAC : Chanvriers de l'Oise (7), groupe pilote du projet GAZELLE (10) + projet de groupe sur le sujet adventices/herbicides -CETA, AgroClub ACS, groupe diversification UCAC, etc.
Développer le label bas carbone pour générer des revenus annexes	13	Agora	Promouvoir le label (réduction des émissions, captation, couverts) et mettre en œuvre des actions pour lutter contre le changement climatique.	A définir	A définir	-4 démarches carbone coexistent chez Agora, pour 300 adhérents concernés -Evolution de la démarche « carbone » vers une démarche globale de « durabilité de la coopérative »
Proposer des diagnostics, au cas par cas, pour que les agriculteurs sachent s'il leur est possible de passer en bio	14	Bio en HDF Chambre d'agriculture Animatrice agricole Agriculteurs	Proposer aux agriculteurs de mener un diagnostic (et éventuellement une étude technico-économique) sur leur ferme avec un conseiller bio, afin de savoir quelles opportunités existent via une conversion partielle ou complète à l'agriculture biologique. Ces démarches sont gratuites pour l'agriculteur.	Nombre d'agriculteurs à qui cela a été proposé	Nombre de diagnostics réalisés	-2 diagnostics réalisés chez Julien et Philippe, retours très positifs. Restitution à venir (28/01) -Volonté de tester du bio sans prendre trop de risque économique : réflexion zone test ou assurance pour un test ? -Opportunité de proposer à d'autres agriculteurs ?

Diversifier les productions (élevage intégré, silphie, luzerne, chèvre, miscanthus) en travaillant sur les débouchés et les filières	15	Animatrice agricole Coopératives Collectivités Agriculteurs mécaniseurs Chambre d'agriculture	Etudier les différentes filières et initier des actions pour les développer selon les opportunités.	Nombre d'actions sur ces productions/filières Nombre de groupes de travail actifs	Nombre de filières mises en place Surface concernée (en % du BAC)	-Début de mise en place d'une filière chèvre locale sur les BAC (10ha en 2024, 20ha prévu en 2025) à destination alimentaire et bâtiment. Actions en cours et prévues sur le développement des débouchés -Chambre agri : structuration de la filière chèvre textile à échelle régionale. Dans l'Oise, GIEF vers Beauvais : essais d'implémentation chèvre textile à haute valeur ajoutée -Elevage herbage : lancement d'une réflexion avec Bio en HDF et plusieurs territoires du département -Pas d'avancée sur silphie -Luzerne, sainfoin : lien avec la réflexion sur l'élevage -Miscanthus : conditionné à l'avancée de projets de chaudières à biomasse
Favoriser la provenance locale pour les produits durables en restauration collective, pour soutenir les débouchés	16	CCLVD – service d'accompagnement à la transition écologique Chargé de mission PAT Brèche-Halatte Communes	Accompagner les communes à réviser leurs cahiers des charges avec les prestataires de RC Animer une réflexion de fond avec les élus Recenser les producteurs et artisans qui pourraient fournir la RC Accompagner les producteurs à passer sur des productions labellisées	% de communes rencontrées sur le thématique Nombre de participants au voyage d'états du 28 au 30/11	% de communes avec un CDC ambitieux % de communes s'approvisionnant en bio local	-PAT Brèche-Halatte labellisé niveau 1 et chargé de mission PAT recruté -Diagnostic de la restauration collective est prévu sur le territoire du PAT -Participation des élus référents PAT de la CCLVD au CRALIM (Amiens) le 14/11 sur la restauration collective -Actions de sensibilisation menées sur le chèvre alimentaire ; lien est fait entre alimentation et agriculture dans les sensibilisations -Réponse à un AMI groupement d'achat en restauration collective Précédemment : -Identification de parcelles en baux précaires, potentialité de zone-test bio -Rencontres avec les partenaires (Terre de Liens, SAFER) En 2024 : -Solicitation d'un porteur de projet agricole (pas de suite) -Etat des lieux du foncier communal et intercommunal CCLVD (service SIG) Perspectives : Besoin d'éclaircir l'état des lieux au BAC
Faire un état des lieux du foncier communal et intercommunal disponible et des opportunités pour l'agriculture	17	Animatrice agricole CCLVD - services urbanisme et SIG	Faire un état des lieux du foncier disponible et mettre en place une veille sur le sujet. Evaluer les intérêts des différentes options : installer quelque'un ou mettre des parcelles à disposition d'agriculteurs locaux pour essayer des pratiques	Nombre de réunions interservices organisées	Nombre d'ha disponibles pour l'agriculture	Précédemment : -Identification de parcelles en baux précaires, potentialité de zone-test bio -Rencontres avec les partenaires (Terre de Liens, SAFER) En 2024 : -Solicitation d'un porteur de projet agricole (pas de suite) -Etat des lieux du foncier communal et intercommunal CCLVD (service SIG) Perspectives : Besoin d'éclaircir l'état des lieux au BAC
Assurer une veille sur la méthanisation pour se prémunir d'effets environnementaux négatifs, et notamment sur l'irrigation des CIVE	18	Elus Industriels Agriculteurs Animatrice agricole en lien avec DDT ?	Faire et maintenir à jour un état des lieux des méthaniseurs actuels et en projet, et des agriculteurs qui cultivent des CIVE. S'assurer qu'elles ne sont pas irriguées. Porter l'attention également sur le tassement des sols, et sur l'effet du digestat sur la vie microbienne des sols et sur la qualité de l'eau. Suivre les travaux du groupe de travail à échelle départementale.	/	Surface de CIVE sur le territoire % de CIVE irriguées	Charte CIVE validée le 06/12/2023 Depuis, pas de nouvelles de la DDT
Déclarer les volumes d'eau prélevés pour les usages agricoles et passer à la télérelève pour tous les usagers	19	SMOA SMBVB EPCI	Faire le bilan des données disponibles et des données manquantes Se doter des instruments de mesure manquant et les déployer sur le terrain	A définir	A définir	Pas de mise en place par le SMBVB. Pour le SMOA, cette action n'est pas faisable à moyen terme, à moins de trouver des moyens de financement supplémentaires ou de pouvoir fortement échelonner le déploiement. La priorité dans l'état actuel du budget est de déployer la télérelève sur la ZRE de l'Arond, compte tenu des tensions sur la disponibilité de l'eau.
Cultiver dans le bon sens et mettre en place des couverts toute l'année	20	Chambre d'agriculture Coopératives Syndicats porteurs de la "compétence" ruissellement Animation agricole	Sensibiliser les agriculteurs en s'appuyant sur un discours agronomique et responsabiliser chacun sur les problématiques de ruissellement et d'érosion.	A définir	A définir	-Pas d'évolution de la gouvernance sur la « compétence » ruissellement au SMBVB -Le SMOA intervient ponctuellement sur les sujets ruissellement/érosion. Les besoins des communes sur le sujet pourraient justifier le transfert de compétence vers le syndicat et l'ouverture d'un poste spécifique sur l'animation ruissellement/érosion auprès du monde agricole. Compte tenu des volontés politiques actuelles, le poste pourrait être ouvert d'ici fin 2025 pour travailler à minima sur l'ARC et la CCFE. -Travail sur la couverture des sols (Agora)
Etudier et cartographier les bassins et sous-bassins versants en concertation locale avec des gens de terrain, en complément des données existantes, pour positionner au mieux les aménagements	21	Syndicats de bassin Communes	Compléter et mettre à jour les connaissances sur les axes de ruissellement à l'échelle du bassin versant.	A définir	A définir	-Connaissances complètes sur territoire SMOA mais à compléter au niveau du terrain si besoin, au cas par cas -Etudes sur le SMBVB subornées à une nouvelle gouvernance
Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce (ex : fossés, noues, fascines), des haies, de l'agroforesterie, des micro-buttes dans les pommes de terre (etc.) pour lutter contre l'érosion	22	SMOA Communes Responsable du Service accompagnement transition écologique de la CCLVD	Avoir un impact concret sur le ruissellement	A définir	Linaire de haies (et autres aménagements) Suivis biodiversité	-Projet Sacy : travaux de lutte contre le ruissellement réalisés à l'hiver 2023/2024, des compléments sont apportés à l'hiver 2024/2025 (suite au constat de nouvelles coulées de boue en juin 2024 après un gros orage); les plantations de haies seront finies cet hiver 2024/2025. Ce projet était un projet "pilote" et a connu certaines difficultés : le SMOA pour formaliser son retour d'expérience sur ce qui a fonctionné / ce qui n'a pas fonctionné / les pistes d'amélioration. -Soutien technique possible pour les communes de la CCLVD par Charlotte DEFOLY
Utiliser les zones humides pour réguler les phénomènes intenses	23	EPCI Syndicats de bassin Communes	Prévoir des zones tampons dans les communes qui ont des problèmes de ruissellement et d'inondation. Travailler sur la fonctionnalité des marais pour leur permettre d'absorber plus d'eau. Réfléchir à la possibilité de mettre un clapet à la sortie des marais ou des fossés, pour maintenir en eau des zones (ouvrir la discussion avec l'OFB)	A définir	A définir	-SMBVB : Pas de problématiques d'inondation cette année. La logique d'action est de renaturer pour retrouver la fonctionnalité des zones humides et des cours d'eau (450 000€ annuellement). Perspectives 2025 : étude prévue sur la zone humide de Cauffry. -SMOA : Sur les marais de Sacy, 4 ouvrages pour maintenir et réguler les niveaux d'eau vont être mis en place sur les propriétés départementales du marais. Autres travaux prévus : fermeture d'un plan d'eau privé via mise en place d'un ouvrage en sortie du plan d'eau. But = maintenir le plan d'eau en eau, tout en évitant la vidange de la nappe vers le plan d'eau.
Envisager le développement d'un groupement d'employeurs pour les agriculteurs	24	Animatrice agricole	Se renseigner sur les modèles existants, mis en place par d'autres collectivités	Nombre de cas étudiés	/	Echanges avec Proci'Emploi Sud Oise. Les besoins sont à mieux caractériser auprès des agriculteurs
Optimiser l'irrigation en testant un prototype de robot	25	Chambre d'agriculture (Amaud Vauthier) AESN (financeur)	Proposer de tester le prototype : <a href="https://joiris-agriculture.fr/">https://joiris-agriculture.fr/</a>	/	/	Projet Quant'Irrig : 2021-2024 (bilan en cours de rédaction), prolongation du projet pour 2 ans. Prometteur mais demande encore du travail de cadrage. Fait : apport d'eau en plus petite quantité et selon les besoins, adaptation à des parcelles bisornées. Pistes supplémentaires : collecte d'infos sur la plante (en plus du sol) et localisation de l'irrigation.
Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l'assurance financière, et informer les agriculteurs sur les acteurs économiques du territoire	26	CCLVD Bio HDF Coopératives Chambre d'agriculture	Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l'assurance financière, qui est prégnante chez les agriculteurs (quelle garantie de débouchés ?). Si besoin, réaliser des études complémentaires.	Nombre de communications réalisées	% d'agriculteurs informés sur les opérateurs et les marchés en bio	-Contexte des marchés toujours difficile -Besoin de soutenir/relancer la consommation, par ex. via l'application de la loi Egalim en restauration collective et par l'exemplarité des achats (publics ou privés)

# 16 ANNEXE 9 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2024



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : LIANCOURT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

#### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 23934 personnes sur 10 communes (BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE, LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY-SAINT-ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE). Le responsable des installations est : « CC DU LIANCOURTOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC DU LIANCOURTOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

##### BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 32  
Conformité : 100 %  
Valeur maxi : 0 n/100 ml

##### NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 8  
Valeur moyenne : 25,2 mg/L  
Valeur maxi : 28,7 mg/L

##### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4  
Conformité : 0 %  
Nombre de substances recherchées : 183  
Valeur maxi : 0,61 microgramme/L (chloridazone desphényl)  
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r471811 et 1 autre(s)

##### FLUOR

A Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3  
Valeur moyenne : 0,418 mg/L  
Valeur maxi : 0,451 mg/L

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

##### PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : 3  
Valeur moyenne : 0,367 microgramme/L  
Valeur maxi : 1,1 microgramme/L

##### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6  
Valeur moyenne : 44,8 °f  
Valeur maxi : 46,4 °f

#### Quelques conseils



**CHLORE**  
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



**ADOUCEUR**  
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



**RÉSEAU PRIVÉ**  
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.sau.potable.sante.gouv.fr](http://www.sau.potable.sante.gouv.fr)

Édité le 16/10/2025

UDI 060000483

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



## Qualité de l'eau du robinet

### Note d'information

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet et à la diminution progressive et durable de toutes les substances qui pourraient l'altérer. Pour contribuer à cette amélioration, de nouvelles molécules sont contrôlées dans l'eau de consommation, parmi lesquelles la chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl.

L'alimentation des abonnés de votre commune est assurée par les captages de XXX. Les dernières valeurs mesurées pour les deux métabolites concernés sont XX µg/l de chloridazone desphényl et XX µg/l de chloridazone méthyl desphényl.

L'objectif de qualité fixé par la réglementation est d'atteindre des valeurs inférieures à 0,1 µg/l. Il ne s'agit pas d'une norme sanitaire : la finalité est d'arriver au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau.

Pour atteindre cet objectif de qualité, gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics travaillent actuellement localement à l'identification des causes de la présence de ces molécules et aux solutions possibles pour les éliminer. Par ailleurs, à titre préventif, une surveillance renforcée de ces 2 molécules est mise en place par l'ARS Hauts-de-France, afin de suivre l'évolution de la situation.

Aucune mesure de restriction d'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet pour l'ensemble de vos usages, notamment alimentaires.

## Des réponses à vos questions

### Chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl, de quoi parle-t-on ?

La chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl sont des métabolites issus de la dégradation d'un pesticide appelé chloridazone, utilisé jusqu'à fin 2020, principalement dans le cadre d'activités agricoles.

### Comment surveille-t-on les pesticides et métabolites dans l'eau ?

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, destiné à en garantir sa sécurité sanitaire pour la population. Ce suivi sanitaire comprend à la fois :

- la surveillance exercée par la personne responsable de la production et / ou de la distribution de l'eau (la commune ou le syndicat d'alimentation en eau potable, ainsi que son éventuel délégataire de service) ;
- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS), en application de la réglementation, et en toute indépendance vis-à-vis des distributeurs d'eau.

La qualité de l'eau du robinet est évaluée par rapport à des exigences réglementaires fixées par l'Union européenne et le ministère chargé de la Santé, pour une soixantaine de paramètres bactériologiques et physico-chimiques ou familles de paramètres (pesticides, par exemple). En France, ce programme de contrôle se traduit, chaque année, par la réalisation de plus de 310 000 prélèvements et le recueil de plus de 17 millions de résultats analytiques.

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la surveillance de l'eau du robinet, avec, par exemple, l'intégration en 2021 de 8 nouveaux métabolites non recherchés jusqu'alors en Hauts de France. L'objectif : renforcer, encore et toujours les connaissances permettant de garantir la qualité et la sécurité de l'eau que nous consommons.

### Y-a-t-il un risque pour ma santé ou celle de mes proches ?

La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité à 0,1 µg/l pour chaque molécule de pesticide ou de métabolite. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau ; elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (agence française d'expertise placée sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation) a identifié par précaution ces deux molécules comme devant faire l'objet d'une attention particulière sans toutefois fixer de

valeur sanitaire, en l'absence de connaissances suffisamment robustes. Selon les données disponibles, leur présence dans l'eau à des niveaux très faibles n'entraîne pas de risque pour la santé. A ce jour, l'ANSES n'a par ailleurs pas identifié de métabolites de pesticides pour lesquelles une population spécifique devrait faire l'objet de préconisations différentes. Les recommandations valent donc pour l'ensemble de la population.

Si la situation de dépassement ne présente pas de risque sanitaire, comme c'est le cas pour ces deux molécules, des actions sont en revanche mises en place pour réduire la présence des métabolites dans l'eau. L'ARS Hauts-de-France a ainsi mis en place un programme de surveillance renforcée, avec contrôle tous les 3 mois des unités de distribution d'eau concernés, pour suivre l'évolution de la situation. Par ailleurs, les pouvoirs publics et les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau travaillent tout au long de l'année à la mise en œuvre de plans d'action de protection de la ressource en eau, comprenant notamment une réduction à la source des pollutions diffuses.

#### Comment m'informer sur la qualité de l'eau ?

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles :

- sur le site internet du ministère chargé de la Santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr), résultats commune par commune ou données disponibles pour l'ensemble des installations;
- sur le site internet du ministère chargé de l'Environnement [www.adcs.eaudefrance.fr](http://www.adcs.eaudefrance.fr), résultats concernant la qualité de la ressource en eau.
- en mairie, où sont affichés les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS ;
- auprès du responsable de la distribution d'eau ;
- avec la facture d'eau, à laquelle est jointe annuellement une note de synthèse élaborée par l'ARS sur la qualité de l'eau, pour les abonnés au service des eaux ;

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'ARS (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée.

Des informations générales sur la qualité de l'eau du robinet sont également disponibles sur les sites internet du ministère chargé de la Santé et des ARS.